QUARANTIÈME ANNÉE - N° 11898 — SAMEDI 30 AVRIL 1983

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 16 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 Kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La France pourrait vendre des Mirage-2000 à la Chine

LIRE PAGE 6

BULLETIN DU JOUR

La pierre angulaire de l'Europe

Au cours des prochaines semaines, dirigeants français et ouest-allemands ne se quitteront guère : lundi 2 mai, visite à Bonn de M. Chandernagor, ministre des affaires européennes ; 9 et 10 mai à Paris, réunion ministérielle de l'O.C.D.E. ; 16 et 17 mai, encore à Paris, sommet franco-allemand et, simultanément, conseil agricole de la Communauté ; du 28 au 30 mai à Williamsburg (Etats-Unis), sommet des sept « plus grands » industrialisés occidentaux ; 4 et 5 juin, rencontre à Gymnich (R.F.A.) des ministres des affaires étrangères des Dix ; 6 et 7 juin, conseil européen de Stuttgart ; enfin les 8 et 9 juin, ce qui devrait être le final insolite de cette grande saison diplomatique : la réunion du conseil ministériel de l'OTAN, se tenant à Paris pour la première fois depuis que la France, il y seize ans, s'est retirée de l'organisation atlantique intégrée.

Cette concertation permanente, la France et l'Allemagne fédérale — et aussi leurs partenaires, qui ne s'en rendent pas toujours compte — en ont bien besoin. C'est un fait que les divergences d'intérêt se multiplient entre Paris et Bonn. C'est un fait que la querelle des montants compensatoires monétaires oppose radicalement les agriculteurs des deux pays. C'en est un autre que le gouvernement de Bonn fait la sourde oreille quand Paris le presse de jouer les « locomotives » de la relance, ce qui réduirait son énorme déficit commercial.

C'est encore un fait que le nouveau cabinet fédéral ne joint guère sa voix à celle de la France pour inciter les Etat-Unis à stabiliser le dollar. C'est un fait paradoxal, enfin, que les réticences allemandes obligent les Français à chercher des partenaires industriels au Japon. Il reste que, malgré tout, jeudi 28 avril à l'aube, au plus fort de la bataille agricole, le bon sens et la volonté politique franco-allemande l'ont emporté sur la myopie des technocrates et que les ministres des deux pays ont fait les efforts de rapprochement nécessaires : l'un et l'autre se sont mutuellement disculpés de la responsabilité de l'échec, que M. Rocard a imputé à l'Italie et au Danemark.

Comme il faut toujours chercher le meilleur côté des pires situations, ce sursaut doit être apprécié à sa juste valeur. Il n'est certes pas suffisant : tout l'accord agricole reste à faire, puis il faudra surmonter la crise annuelle des revendications des Britanniques et, surtout, parler d'une seule voix dans les relations extracommunautaires, notamment à Williamsburg.

Jusqu'à présent, tout ce qui s'est fait de positif en Europe, des origines de la construction communautaire, avec le plan Schuman, jusqu'au système monétaire européen, y compris le dénouement de ses récentes crises, a été fondé sur une entente franco-allemande, que les changements de républiques et les chassés-croisés de gouvernements n'ont jamais sérieusement entamée.

La solidarité franco-allemande sur les questions les plus fondamentales — la sécurité, c'est-à-dire la vie et la mort — reste entière. M. Mitterrand l'a exprimée notamment devant le Bundestag. C'est le meilleur atout disponible pour surmonter la crise européenne. C'est peut-être le seul.

(Lire nos informations page 30.)

Damas s'inquiète d'un éventuel accord entre Israël et le Liban

Poursuivant sa tournée au Proche-Orient, M. George Shultz, secrétaire d'État américain, a quitté, jeudi soir 28 avril, Beyrouth pour Jérusalem, après avoir déclaré qu'il existait *« un bon nombre de problèmes difficiles »* à résoudre pour parvenir à un accord entre le Liban et Israël sur le retrait des troupes étrangères du sol libanais — accord dont s'inquiète la Syrie, comme le note notre envoyé spécial.

La visite de M. Shultz, qui a été longuement reçu par le président Gemayel, a été marquée par une déclaration de M. Elie Salem, ministre libanais des affaires étrangères, qui a rejeté catégoriquement plusieurs demandes israéliennes relatives à la sécurité au Sud-Liban, qualifiées de *« violation de la souveraineté libanaise »*. M. Salem a fait savoir que ces demandes concernaient notamment le cas du commandant dissident libanais Saad Haddad et la question des patrouilles mixtes libano-israéliennes.

Le séjour de M. Shultz a d'autre part coïncidé avec une reprise des hostilités au mont Liban, où un échange de tirs à l'arme lourde a opposé, pendant plus de deux heures, les forces libanaises contrôlées par les phalangistes aux miliciens druzes du parti socialiste progressiste de M. Walid Joumblatt. D'autre part quatre soldats israéliens ont été blessés, jeudi, au sud de Saïda, à la suite de l'explosion d'une voiture piégée.

« La Syrie est prête au dialogue » *nous déclare le ministre de l'information*

De notre envoyé spécial

Damas. — Les manchettes des journaux de Damas sont encore, ce vendredi matin 29 avril, consacrées à l'imminence d'une guerre avec Israël, aux concentrations de troupes, à l'édification de fortifications auxquelles se livrerait l'armée israélienne sur le front. Les milieux diplomatiques occidentaux, plutôt sceptiques, s'interrogent sur le sens de cette campagne de presse alarmiste qu'aucun renseignement sérieux n'est venu jusqu'ici confirmer. On relève cependant qu'un communiqué militaire, publié dans la nuit de mercredi à jeudi, admet que ce sont les forces du président Assad qui ont ouvert le feu sur deux bulldozers israéliens qui avaient entrepris des travaux de nivellement non loin des lignes syriennes. Si l'on exclut que l'incident constitue un signe avant-coureur d'un conflit généralisé, on est persuadé, dans les milieux diplomatiques, qu'il n'est pas sans rapport avec la tournée de M. Shultz au Proche-Orient.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Mêlée

Selon le président de la Fédération française de rugby, qui a rencontré jeudi M. François Mitterrand, le chef de l'État est un remarquable connaisseur du ballon ovale.

Ce n'est pas une découverte. Il y a plusieurs mois qu'on le constate : l'équipe de France qu'il anime dribble de-ci, botte de-là, pousse en mêlée, sue sang et eau pour conquérir les buts adverses et endiguer l'inflation des essais encaissés.

Ce qui commence à faire défaut, c'est l'enthousiasme des supporters.

Br. F.

Un livret d'épargne va être créé pour aider l'industrie

Les nouvelles entreprises seront exonérées d'impôts pendant trois ans

M. Laurent Fabius, ministre de la recherche et de l'industrie, devait présenter au conseil des ministres de ce vendredi 29 avril une série de mesures en faveur de la modernisation industrielle, qui constituent le volet « offensif » du plan de rigueur arrêté le 25 mars. Ces mesures comprennent notamment la création d'un nouvel instrument d'épargne pour l'industrie qui devrait être identique au livret A des caisses d'épargne, ainsi que l'exonération totale des impôts directs pendant trois ans pour les entreprises qui se créent, et l'institution d'un congé-création pour les salariés montant leur propre affaire.

Le gouvernement réaffirme que l'industrie demeure sa priorité. Le changement de ministre titulaire rue de Grenelle et l'absence de toute référence industrielle dans le plan de rigieur de M. Delors décidé il y a un mois, avaient pu en faire douter. On s'inquiétait dans la majorité de cette « rigueur pour la rigueur », par trop défensive et « classique » (rétablir de grands ?quilibres) et inapte à mobiliser les Français. On s'inquiétait, dans les milieux industriels, de cette austérité brutale au moment où les besoins d'argent s'accumulaient de toutes parts, de la chimie à la sidérurgie, du secteur public au secteur privé. L'industrie allait-elle être une des premières victimes des temps durs, à l'encontre des ambitions industrialistes affichées, voire claironnées, par le gouvernement depuis deux ans ?

L'impératif industriel demeure, rappelle le gouvernement. L'innovation et la modernisation industrielles traceront l'axe central du IXe Plan. Il s'agit, comme avant, de rénover, en priorité, les usines et d'adopter les nouvelles technologies de façon accélérée. Avec un même souci, on réaffirme que c'est l'industrie qui devra retrouver la liberté des prix en priorité et le plus rapidement possible, ce qui n'est pas sans signification dans le contexte des difficultés actuelles de limitation de l'inflation. Selon la communication que devait faire M. Fabius au conseil, l'action de « modernisation industrielle » devrait avoir deux volets.

ÉRIC LE BOUCHER.

(Lire la suite page 32.)

Le F.L.N.C. revendique quinze attentats

Interpellations à Paris et à Marseille

Quinze attentats à l'explosif — qui n'ont pas fait de victimes — ont eu lieu, à l'aube de ce vendredi 29 avril, à Paris, Aix-en-Provence, Marseille et Alfortville. Ils ont été revendiqués, peu après, à Ajaccio, par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), qui porte ainsi, pour la première fois depuis le début du septennat, son combat sur le continent. Dans la matinée, les policiers ont procédé, à Marseille et à Paris, à une douzaine d'interpellations dans les milieux considérés comme proches du F.L.N.C.

Les profiteurs du désordre

par BRUNO FRAPPAT

Le gouvernement refuse de dramatiser les formes multiples que prend, depuis quelques jours, l'agitation en France, qu'il s'agisse des médecins, des étudiants ou des paysans. A l'égard des terroristes, qui ont à nouveau frappé vendredi, il adopte la même attitude de vigilance muette. MM. Defferre et Franceschi, directement intéressés, se sont refusés — avant le conseil des ministres — à toute déclaration. Le silence, font-ils savoir, n'est pas la passivité ni la faiblesse. On agit, on enquête, on interpelle. Mais l'opinion peut voir que l'inquiétude est réelle.

Inquiétude justifiée. La tension des rapports sociaux que révèle ce printemps de rigueur, le dialogue de sourds entre la gauche au pouvoir et les étudiants en grève, l'incompréhension entre les autorités et les médecins hospitaliers, les actions désespérées de certains agriculteurs : le climat s'alourdit chaque jour.

(Lire la suite page 10.)

Point de vue

Merci à la gauche

par ALAIN JUPPÉ (*)

« A quoi sert la gauche ? » demandait dans le Monde *du 9 avril 1983, M. Max Gallo. Alain Juppé, adjoint au maire de Paris, répond ci-dessous aux arguments développés alors par le porte-parole du gouvernement.*

Naguère, la gauche française pouvait compter sur les intellectuels les plus prestigieux pour porter son message. Les intellectuels se font désormais tirer la plume et le message s'est rabougri. En panne de prophète, le pouvoir laisse échoir au « porte-parole du gouvernement » la tâche ingrate de « marteler » l'autocélébration socialiste.

Au morceau de bravoure que s'impose un novice de l'appareil d'Etat, il ne faut pas accorder trop d'importance. Prenons l'affaire pour ce qu'elle est : une occasion de répliquer à une campagne de détournement d'opinion destinée à faire passer la rude potion du docteur Delors ; une occasion aussi de réfuter la pauvre caricature que les parleurs du pouvoir donnent de l'opposition et de ses intentions.

Et d'abord, que signifie cette affirmation présomptueuse : « On exige tout de la gauche ? » Qui est « on » ? Aux dernières nouvelles, 53 % des Français exigent simplement un changement du changement ! Il est vrai que ni l'opinion ni les « avertissements » des Français ne semblent plus troubler un pouvoir engoncé dans ses convictions. Mieux : depuis l'annonce des mesures d'austérité, on voit se développer un étrange réquisitoire visant, bien sûr, la droite et ses châteaux, mais aussi les... Français en général, accusés pêle-mêle d'égoïsme, d'incivisme, de râlerie chronique, de mauvaise foi, d'inconscience et de penchant pervers pour les voyages à l'étranger. A-t-on idée de rechigner à ce point quand il vous est demandé de payer les dégâts causés à la France par un gouvernement régulièrement constitué ! La conclusion est claire : le peuple français n'étant plus digne de ses vertueux dirigeants, il faut brider ce peuple illégitime !

Du reste, notre porte-parole, peu rancunier, en appelle tout de même aux « couches » représentées par ses condisciples, des couches trop longtemps écartées des responsabilités et qui se voient enfin reconnaître le droit de régler, elles aussi, la facture du changement. Combien répondront à l'appel, parmi ces fonctionnaires, ces enseignants qui constituent, dit-on, les gros bataillons de notre gauche nationale, combien en dehors de ceux qui ont eu la bonne idée de se faire élire députés du P.S. ? Combien d'intellectuels vont obtempérer à l'ordre de mobilisation générale placardé en page deux du *Monde* ? Engagez-vous, rengagez-vous à l'appel posthume de... Sartre ! Un Sartre dont on apprend au passage, avec effarement, que son « erreur » réside seulement dans les « modalités » de son engagement.

(Lire la suite page 2.)

(*) Secrétaire général du Club 89, adjoint au maire de Paris.

Les grèves hospitalières

COMMENT DÉNOUER L'ÉCHEVEAU ?

Lire page 12 l'article de Claire Brisset

LIRE PAGE 2 :

LA FRANCE ÉCLATÉE

par MAURICE DUVERGER

Le Monde à 3,80 F

Le prix de vente du *Monde* sera porté à 3,80 francs à compter du lundi 2 mai (numéro daté mardi 3 mai 1983).

Comme la plupart de ses confrères, *le Monde* applique ainsi la deuxième augmentation prévue par les engagements de modération des prix conclus avec les pouvoirs publics.

Le prix de vente du *Monde Dimanche* sera porté à 4,80 francs compter du samedi 7 mai (numéro daté dimanche 8-lundi 9 mai 1983).

MICHEL PORTAL AU THÉATRE DE LA VILLE

L'imaginaire entier du musicien

Après avoir interprété au cours des trois premières soirées Mozart, Berg, Brahms, Schumann, Bruch et Bartok, le clarinettiste Michel Portal poursuit sa semaine au Théâtre de la Ville avec deux concerts de jazz (29 et 30 avril).

Au début, il y a le son, ample, tendu et parfaitement plein, parfois à la limite du souffle coloré de musique, ce son qui avant toute virtuosité a fait comparer Michel Portal aux plus grands instrumentistes ou aux plus grandes vocalistes, cette voix unique où se rassemble l'expression d'une vie et qui résume, quand à ce point elle vous saisit, toute la présence à soi qu'elle implique.

Insinué dans le chant de l'alto (Bruno Pasquier), le son traverse et soulève le *Trio des quilles* de Mozart. Dialoguant avec le piano (Georges Pluermacher), il rend aux miniatures de Berg leur ultime émotion. Et c'est dans le trio de Brahms, relancé par le violoncelle époustouflant de Roland Pidoux, qu'il s'exalte jusqu'à la grâce.

Sur la rigueur d'expression du clarinettiste classique qui vient de jouer aussi avec Christian Ivaldi, Régis Pasquier et Gérard Caussé, tout le monde en ce temps s'accorde. Vient alors le saut dans l'inconnu, le jazz et l'improvisation délibérée. Car, non content d'être depuis toujours — et très inséparablement de sa fonction d'interprète classique — un musicien de jazz, Michel Portal se mêle en outre d'être un « jazzman » sans orthodoxie : chambouleur et impatient.

Michel Portal ne joue pas du jazz à ses heures, à moments perdus, comme on montre, histoire de finir en beauté une télévision, qu'on sait rester de son temps. Pour lui, c'est l'imaginaire entier d'un musicien, depuis le temps d'apprentissage à Bayonne, qui en dépend.

FRANCIS MARMANDE.

(Lire la suite page 24.)

Le Monde

idées

GAUCHE DROITE

Outre Alain Juppé, qui considère que le socialisme n'est pas la bonne réponse aux défis jetés à la France d'aujourd'hui, de l'autre bord politique, Gisèle Halimi, inquiète des atteintes aux libertés incluses dans le dernier amendement socialiste à la réforme des dispositions de la loi Peyrefitte, se demande si la gauche a toujours une âme. Maurice Duverger déplore de son côté que les partis, ne jouant plus leur rôle de coordonnateurs, laissent le terrain aux batailles corporatives, dont l'âpreté devient insupportable.

Merci à la gauche

(Suite de la première page.)

Avoir approuvé et soutenu une des pires entreprises d'asservissement jamais conçue par des cerveaux humains, il y a là, en effet, comme un défaut dans les « modalités » !

Passons vite sur l'analyse politique, chef-d'œuvre de pensée binaire qui pourrait illustrer une leçon de théologie sur le manichéisme. Elle tient dans cette proposition : il y a deux catégories de Français, les salauds (au sens sartrien ?), et la gauche. Soyons juste : dans un ultime sursaut de tolérance, le porte-parole, magnanime, reconnaît à ceux qui sont hostiles au gouvernement un statut d'êtres humains. Nous voilà rassurés, d'autant que, faute de guillotine, il n'est plus question de couper les têtes : à Valence, la tendresse devait parler pour rire.

Eh bien, non ! L'opposition refuse d'entrer dans les catégories de cette parole-là. Sommés de choisir entre le socialisme et la jungle (la jungle d'avant le 10 mai, vous vous souvenez ?), entre la peste et le choléra, nous choisissons d'échapper à l'un et l'autre fléau. Entre les deux – on voudrait dire « ailleurs », si l'expression n'avait déjà servi, – il y a place pour d'autres choix, d'autres voies. Il est vrai que l'exploration exige des qualités qui se font rares chez ceux qui nous gouvernent : la lucidité, incompatible avec le daltonisme idéologique ; l'imagination, mais ils ne savent plus inventer, ni l'utopie ni le réel ; la persévérance, mais ils ne persévèrent que dans l'erreur, quitte à changer d'erreur à l'occasion ; la tolérance, mais leur « incapacité à admettre les autres » est devenue proverbiale.

Reconnaissons pourtant que ces vertus commençaient à éclore dans la mouvance socialiste, avant le 10 mai. Or, dès la prise du pouvoir, les courants les plus modernistes ont été prestement muselés par les plus archaïques : le triomphe de ceux-ci révèle cruellement la fragilité de ceux-là, éternel gibier au milieu des grands fauves orthodoxes qui guettent et contrôlent ses gambades. Il est clair, désormais, que la gauche moderne doit d'abord s'évader de la forteresse du pouvoir si elle veut encore se faire entendre.

Passons aussi vite sur l'inévitable couplet consacré au capitalisme. Le capitalisme a tous les défauts quand on le considère isolément, par référence à un idéal économique et social qui n'est pas de ce monde. Comparé à d'autres modes de production bien réels (le mode socialiste intégral à la soviétique, les modes pré-industriels qui ne parviennent pas à nourrir leur monde), l'affreux capitalisme prend figure de bonne fée.

Inventer ou périr

Aussi, avant de jeter l'enfant avec l'eau du bain, souvenons-nous que les révolutions industrielles dans les pays « capitalistes » d'Occident ont finalement arraché des centaines de millions d'individus à la faim, à la maladie, à la misère matérielle et intellectuelle. Toutes choses qui étaient – et sont encore – le lot de l'immense majorité des populations dans les sociétés pré-industrielles, tandis qu'ailleurs, à l'Est, un maigre progrès du niveau de vie est payé d'une infinie servitude. Vous avez raison, M. le porte-parole, de rendre hommage aux ouvriers du dix-neuvième siècle, car vous jouissez aujourd'hui des fruits de leur sacrifice, imposé par un système qui vous gâte autant qu'il les a exploités. Vous avez raison de vous indigner du sort des enfants de Hongkong, mais vous êtes-vous demandé pourquoi leurs frères d'en face risquent leur vie pour rejoindre cet enfer ?

Non, décidément, le défi qu'il nous faut relever ne réside pas dans la substitution d'un socialisme rose crevette ou rouge sang à un capitalisme déjà passablement mâtiné. Il s'agit bien plutôt de préserver des acquis cher payés et, en même temps, de s'affranchir de leurs « effets pervers », y compris la « crise des valeurs de solidarité et d'identité ». Il s'agit également d'aider à la diffusion de cet acquis chez tous ceux qui aspirent au développement. Qu'on ne voie pas là un vœu pieux : même si la prospérité occidentale n'est pas seulement la contrepartie d'un pillage, le monde tel qu'il est aujourd'hui nous contraint à inventer ou à périr.

Il n'est pas question non plus, ne vous déplaise, de sacrifier « l'individualisme et le transnational » à la misérable autarcie que veulent nous infliger les nouveaux adeptes du « socialisme dans un seul pays ». L'économie, la culture, la communication sont déjà transnationales et doivent le rester si l'on veut que la France garde la parole dans le concert des nations. Faut-il rappeler aux disciples de Jaurès que l'internationalisme est le plus court chemin qui ramène à la patrie ?

Epargnez-nous enfin ce messianisme saugrenu et dangereux suivant lequel l'histoire des hommes jusqu'à l'avènement du socialisme s'inscrit dans l'« inhumain ». L'histoire est humaine, depuis le début, dans le sublime comme dans le sordide et l'atroce. Et nous nous méfions, c'est vrai, de cet « homme nouveau » que n'en finissent pas d'accoucher la théorie et les camps de rééducation. Ceux qui veulent « humaniser l'histoire » laissent entendre que les hommes ne sont pas encore tout à fait des hommes. On peut alors, n'est-ce pas, s'affranchir de respecter leurs droits : périssent les libertés « formelles », pourvu que l'homme nouveau jouisse des libertés « réelles » dans un siècle ou cinquante...

Non, ce n'est pas avec ces discours de diversion qu'on pourra longtemps masquer l'échec de l'expérience socialiste. Après avoir perdu le monopole du cœur, puis celui des idées, la gauche au pouvoir est en train de tuer les derniers préjugés favorables dont elle jouissait dans l'opinion. Sa campagne entre les deux tours des municipales a peut-être permis de conserver « leur » ville à quelques ministres ballottés. Mais à quel prix ! On ne sacrifie pas impunément ce qui vous reste d'âme (en sus de quelques milliards de réserves de change) à la demi-réparation d'une offense électorale.

La cacophonie

Elus pour apporter le changement, les socialistes ont déjà gâché la plupart de leurs chances. Le changement de style a bien eu lieu, mais on y trouve, hélas ! trois ingrédients de mauvaise qualité. D'abord, la cacophonie érigée en méthode de travail par le premier ministre en personne. Ensuite, le refus des responsabilités, tour à tour imputées à l'héritage, aux Américains, à la droite, aux journalistes, puis aux Français dans leur ensemble. Le trafic des mots, enfin : « deuxième phase du changement » pour « renversement de politique », « réajustement monétaire » pour « dévaluation », « ceux du château » pour désigner 53 % des électeurs. Et, pour corser le tout, un peu de paternalisme (Mauroy-Delors), un soupçon de « masochisme » (Rocard-Maire), une touche de « castro-parisianisme » (Lang-Debray), un souffle d'angélisme (Badinter), un brin de léninisme (Mermaz-Joxe), un frisson de Terreur (Quilès).

Elus pour ranimer l'économie française asphyxiée par la crise, ils ont d'abord cru y parvenir *« en relançant la consommation populaire »* : les voilà réduits à amputer de nouveau le revenu des Français pour les empêcher de consommer.

Elus pour *« élargir nos espaces de liberté »*, ils viennent de porter gravement atteinte à la liberté de déplacement en instituant des restrictions de change draconiennes, comme seuls en connaissent les pays de l'Est et certains pays du tiers-monde. Cela sans parler des menaces qui pèsent sur la liberté de l'enseignement ou celle de la médecine. Sans parler non plus des libertés accordées aux journalistes de la télévision, à condition qu'ils s'en servent exclusivement pour « expliquer » la politique du gouvernement.

Elus pour rétablir le consensus social, ils doivent aujourd'hui faire face au mécontentement, tantôt larvé, tantôt déjà explosif, de la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, et cela malgré les contorsions de tel syndicat sacrifiant l'intérêt de ses adhérents au soutien du pouvoir qui le cajole.

Elus pour redorer le blason de la France, ils en ont fait un protectorat économique, le débiteur contrit des grandes puissances financières, ajoutant ainsi l'humiliation à l'appauvrissement.

Elus, enfin, pour redonner vigueur et rayonnement aux choses de l'esprit, à travers l'éducation, la culture, les sciences et les techniques, ils n'ont réussi qu'à dissimuler un temps le vide de leur projet derrière un nuage de poudre aux yeux. Comme s'il suffisait de doubler le budget du « ministre du désir » (le désir, désormais, n'entre plus au conseil des ministres) pour stimuler la création française ; comme s'il suffisait d'un rapport de technocrate en pédagogie scientifique pour ranimer l'éducation nationale en plein désarroi ; ou de bricoler les statuts du C.N.R.S. pour féconder la recherche !

La fin d'un mirage

Naguère M. Jobert, encore ministre du commerce extérieur, nous enseignait qu'on peut vivre sans magnétoscope (japonais). Nous venons d'apprendre qu'il est possible de survivre sans quitter le territoire national. Courage, messieurs, il reste du chemin à parcourir pour nous ôter le goût de tout ce superflu qui nous encombre et nous dissimule les charmes d'un socialisme ascétique et pastoral. Enseignez-nous qu'on peut vivre aussi sans voiture, sans maison, sans télévision libre, sans écoles privées, sans journaux d'opposition... En attendant, nous essaierons de nous faire à l'idée qu'on peut vivre sans vous, et vivre mieux !

A vrai dire, nous n'assistons pas seulement à l'échec d'une expérience mais à la fin d'un mirage : au rêve rose succède douloureusement l'éveil morose. Du reste, ceux qui n'ont jamais cru aux promesses du socialisme auraient tort de s'en réjouir trop bruyamment. Il n'est jamais bon qu'une partie, encore importante, de la communauté nationale voie se désagréger le support de son espérance. C'est bien pourquoi l'opposition ne peut se contenter de lutter pour un retour à l'ordre ancien : la situation de notre pays appelle une Renaissance et non une Restauration.

L'opposition doit comprendre qu'il lui faut inspirer l'espoir, et non se résigner à percevoir les maigres dividendes versés par les déçus du socialisme. Dans ces conditions, son chemin est bien tracé. Elle doit, certes, poursuivre sa critique inlassable de l'expérience socialiste, car s'opposer à une politique funeste, c'est faire preuve de civisme. Nous aurions même tort de souligner complaisamment le « bien-fondé » de telle ou telle mesure particulière, quand elle est imposée par les conséquences d'une orientation générale néfaste. Parallèlement, il faut poursuivre l'élaboration d'un projet nourri par cet impératif catégorique : rendre progressivement aux Français – à tous les Français – la maîtrise de leur destin et la conduite de leur vie, en leur donnant les moyens matériels, technologiques, institutionnels d'assumer cette responsabilité. Ce projet, il reste à en définir précisément les voies, les étages et les modalités, dans tous les aspects de la réalité sociale : l'économie, la justice, l'éducation, la culture, la solidarité, la sécurité, etc. Diverses instances de l'opposition se sont déjà attelées à cette tâche, mais il convient de mobiliser davantage encore les intelligences et les énergies : ainsi, il y a, à gauche, des « sensibilités » porteuses d'avenir, qu'il nous faut convaincre, ne serait-ce que pour équilibrer les tendances les plus conservatrices de l'opposition actuelle.

A quoi sert la gauche ? Pendant vingt ans et plus, elle fut l'espoir de tous ceux qui – à tort ou à raison – s'estimaient maltraités, mal aimés, mal compris. A présent que l'espoir s'effrite, on peut encore faire bon usage de la gauche.

Le renouveau

Elle aura offert à l'ancienne majorité une fructueuse période sabbatique. Intellectuellement engourdi par vingt-trois années de pouvoir politique, le courant républicain anticollectiviste avait le plus grand besoin de réfléchir, de se ressourcer, de renouveler ses idées et ses hommes. La leçon est comprise, et le renouveau en bonne voie.

Mais la gauche aura surtout servi à une salutaire prise de conscience. Grâce à elle, nous savons sans ambiguïté que le socialisme n'est pas la bonne réponse aux défis jetés à la France des années 80-90. Le socialisme nous apparaît comme le stade ultime d'une longue maladie du corps social, engendré par les effets pervers de la civilisation industrielle, la tyrannie douce de l'Etat-providence et une vision réductrice, dévalorisante et démoralisante de l'homme et du monde. L'homme-objet – objet d'études pour les « sciences humaines » ; objet du déterminisme biologique, socioculturel ou historique ; objet d'exploitation ; objet d'« expériences » socialistes ou technocratiques, – cette caricature de l'homme est moribonde, et nous n'en porterons pas le deuil !

ALAIN JUPPÉ.

La France éclatée

par MAURICE DUVERGER

TOUS les Français ont intérêt à la réussite d'une politique de rigueur, car tous souffriraient de son échec. Il ramènerait sans doute au pouvoir les partis de droite, mais ceux-ci n'auraient guère les moyens de compenser les pertes qu'il entraînerait pour leurs soutiens économiques. Trois ans de perdus dans le combat pour stopper l'inflation, réduire le déficit extérieur et redonner du dynamisme à nos industries, cela ne se rattraperait pas facilement dans le monde implacable où il nous faut vivre. Surtout avec une classe ouvrière traumatisée par l'insuccès de ses représentants au moment où ils commençaient à faire prendre conscience des contraintes de la réalité.

Les grévistes des hôpitaux réclament un « Grenelle social ». En vérité, il faudrait un « Grenelle global », où l'on négocie un armistice entre les partis, les syndicats et les groupes de pression. Un armistice : c'est-à-dire une suspension provisoire de la lutte des classes et des catégories, pour que toutes ensemble combattent le péril qui les menace toutes. Pendant un an, par exemple, tout le monde s'attellerait à la mise en œuvre du plan de rigueur. Une telle entreprise n'aurait rien de commun avec les illusions d'un recentrage ou d'un élargissement de la majorité. Elle ne remettrait pas en cause les alliances établies, qui reprendraient ensuite leur compétition pour le pouvoir.

Le réveil des corporations

Quelles que soient ses qualités techniques, un projet de redressement économique et financier n'a des chances de réussir que s'il inspire confiance, à l'intérieur et à l'extérieur. Au contraire, une telle confiance peut pallier beaucoup de défauts techniques.

Rien d'essentiel n'est intolérable pour l'opposition dans le plan de rigueur accepté par la majorité, ni dans la politique étrangère menée par François Mitterrand.

Même la présence de ministres communistes au gouvernement ne serait plus un obstacle dans une stratégie de ce genre. Quand Jacques Chaban-Delmas fait de leur départ un préalable à tout rapprochement avec les socialistes, ce gaulliste authentique oublie l'exemple donné par le général de Gaulle. Dans l'armistice qui rassemblerait pour un temps tous les partis autour d'une grande œuvre nationale, le P.C.F. aurait naturellement sa place comme en 1944. Si les difficultés d'aujourd'hui apparaissent moins dramatiques, elles ne sont pas moins rudes. Restituer à notre industrie une productivité suffisante est une entreprise fondamentale, qui ne pourra pas réussir si elle ne prend pas appui sur un grand effort collectif dont nul ne doit être exclu.

On ne peut contester qu'un tel rassemblement soit nécessaire, mais on peut douter qu'il soit possible dans un pays plus cloisonné que jamais en catégories égoïstes et revendicatives, chacune attachée à la défense et à l'extension de ses avantages, chacune indifférente à la communauté nationale. La grève des internes et des chefs de clinique pousse à la caricature un état d'esprit qui se généralise de plus en plus. Cette corporation respectée, dont la valeur professionnelle est justement appréciée, risque de perdre dans l'aventure la considération morale qui l'entourait jusqu'ici.

La gauche ne fait pas meilleure figure quand les conducteurs de train s'apprêtent à cesser le travail pour réclamer la semaine de trente-cinq heures au moment où l'effort s'impose à tous les citoyens ; quand les employés des caisses d'épargne envisagent la même tactique pour défendre leurs dix-huit mois de salaire annuel et leurs sept semaines de congés payés, en feignant de croire que tout le monde pourrait bénéficier de tels avantages ; quand les fonctionnaires sollicitent les textes pour réclamer une échelle mobile qui ne leur a pas été expressément accordée et qui n'est évidemment pas possible dans le cadre du plan Delors. D'autant que ces catégories appartiennent à des secteurs protégés du chômage. Plus compréhensible est l'acharnement de salariés qui s'opposent à tout licenciement dans des entreprises qui en ont besoin pour devenir rentables, et à toute fermeture de celles qui ne pourront plus jamais l'être : cependant, nul redressement de l'économie n'est possible si elle ne s'allège de tels boulets.

Encore est-il naturel que chaque syndicat défende les intérêts de ses membres. Si l'âpreté des batailles corporatives devient insupportable, c'est que les partis ne jouent plus leur rôle de coordinateurs. Au lieu de tenter une synthèse définissant un projet politique, chacun tend à devenir une mosaïque où l'on ne perçoit aucune figure d'ensemble. Ne parlons pas de l'U.D.F. : elle n'a jamais eu d'unité en dehors d'une docilité envers M. Giscard d'Estaing qui s'évapore lentement et d'une hostilité à l'égard de Jacques Chirac, qui reste le seul lien entre des clans très divers. Le R.P.R. travaille au coup par coup pendant que sa jeune garde jette par-dessus bord le colbertisme des gaullistes en prêchant un libéralisme à la Reagan et que les barons défendent discrètement l'héritage. La gauche n'est pas mieux lotie. Chez les communistes, l'unanimité officielle ne dissimule pas la discorde entre les successeurs présomptifs de Georges Marchais. Chez les socialistes, le CERES s'est retiré sur l'Aventin pendant qu'une partie des parlementaires officiellement mitterrandistes prennent officieusement leurs distances par rapport au plan Delors, et que les rocardiens demeurent toujours en quarantaine. Rien n'est possible dans une France éclatée. Beaucoup le serait dans une France rassemblée.

Est-il chimérique d'imaginer qu'on pourrait passer de l'une à l'autre ? La plus vieille nation de l'Europe conserve toujours dans son inconscient une profonde unité qui peut brusquement jaillir à la surface quand les événements l'y contraignent. Il n'y a pas un « peuple de gauche » ni un « peuple de droite », mais seulement un peuple français. Comment pourrait-il l'oublier, celui qui disait le soir du 10 mai 1981 : *« Seule la communauté nationale entière doit répondre aux exigences du temps présent »* ?

La gauche a-t-elle toujours une âme ?

par GISÈLE HALIMI (*)

SI les partis politiques avaient une âme, celle des partis de la gauche tiendrait incontestablement dans la défense des libertés. Et, singulièrement, dans celle de la liberté d'un individu *« présumé innocent »*, confrontée à la sécurité des citoyens. De telles exigences sont contradictoires, certes, mais conciliables dans une justice démocratique.

Charnière et symbole de cette liberté individuelle, le contrôle d'identité par la police.

Le projet portant abrogation et réforme des dispositions de la loi Peyrefitte, votée déjà par les deux Assemblées le 7 avril dernier, avait « enfermé » ce contrôle dans cinq cas. Encore que cet « enfermement » ait été chapeauté par le fait que le contrôle pouvait s'exercer contre *« toute personne à l'égard de laquelle existe un indice faisant présumer que... »* Cette rédaction sacrifie au condensé de la forme une perversité de fond. En effet, et dans la pratique du flou policier, la justification du contrôle par l'« indice » est à peine limitative. Qu'est-ce qu'un indice ? Une lettre de règlement de comptes ? Ou, au contraire, un élément matériel ou un témoignage concret ? Rien ne le dit. A partir d'un soupçon (non défini) ou même d'un soupçon de soupçon (cas d'une « personne susceptible de pouvoir fournir des renseignements... »), chacun d'entre nous peut se retrouver au poste pour y subir, pendant quatre ou six heures, un contrôle d'identité.

La gauche a déjà des bleus à l'âme. Mais le pire avait été évité. Jusqu'au vote de l'amendement socialiste qui autorise expressément, dans deux cas prévus, la prise d'empreintes digitales et de photos anthropométriques. Routine de l'identification judiciaire, disent les manuels. Traduisez : fichage éventuel pour tous les citoyens.

Contrôlé par erreur, interpellé par bavure, innocent par définition, mais dans tous les cas emmené dans un commissariat de police *« par tous les moyens »* (art. 78), ce citoyen subira de surcroît l'épreuve de la mise en fiche.

Passons sur le désagrément et l'humiliation d'être enregistré comme un malfaiteur. L'essentiel est ailleurs. Même libérée, la personne contrôlée est devenue une personne fichée. Pour peu que son faciès ou ses opinions politiques ne soient pas du goût du pouvoir policier, d'autres « soupçons » peuvent renaître. Par hasard ou par nécessité. Et le citoyen, toujours innocent, se retrouvera dans les commissariats. S'il s'agit d'un malfaiteur, le mal reste le mal, car le fichage fera peser sur lui, et en priorité, une présomption de récidive, ce qui est aussi grave qu'une présomption de culpabilité.

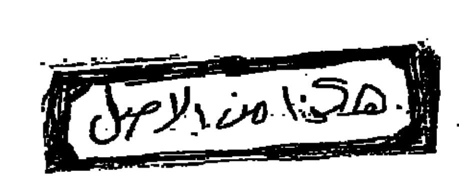
Quand un contrôle policier – par les moyens que la loi lui octroie – échappe au contrôle de la justice, l'arbitraire menace.

Est-ce cela, la gauche ? Ou bien la gauche réaliste est-elle antinomique de la gauche des libertés ? L'opposition, plus manœuvrière, n'en demandait pas tant !

A quoi sert la gauche ? interrogeait dans ces colonnes le porte-parole du gouvernement. La réponse est claire : d'abord défendre toujours, et quel que soit le pouvoir politique, nos libertés. Il reste aux socialistes quelques certitudes fondamentales : celle par exemple, qui fait des libertés leur honneur, leur raison d'être et leur force. Leur âme, en quelque sorte.

Prendrons-nous le risque de la perdre, cette âme, chemin faisant, dans les ronces électorales et les peurs sécuritaires ?

(*) Député de l'Isère (app. P.S.), avocate à la cour.



Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

PEINES AGGRAVÉES POUR LES COMPLOTEURS DE FÉVRIER 1981

Les sentences du tribunal civil sont un sévère avertissement aux amateurs de putsch

Madrid. – *« Cette sentence découle d'une application rigoureuse de la loi. Elle clôt définitivement un procès historique et doit servir à conforter à jamais le désir des Espagnols de vivre en paix et en liberté. »* Ces propos du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, reflètent la satisfaction qui règne dans les milieux officiels après le verdict rendu le jeudi 28 avril, en seconde instance, par le Tribunal suprême contre les auteurs du putsch manqué du 23 février 1981 (*le Monde* du 29 avril).

La sévérité de la plus haute juridiction civile contraste, en effet, avec la mansuétude dont avait fait preuve en première instance le Conseil suprême de justice militaire à l'égard de leurs compagnons d'armes. Le Tribunal suprême a entériné la plupart des recours en cassation présentés par le procureur général de l'Etat l'an dernier, à la requête du gouvernement centriste. L'aggravation de peines est particulièrement nette pour les officiers supérieurs impliqués. Six d'entre eux condamnés en conseil de guerre pour simple « conspiration » ont été reconnus coupables de « rébellion militaire » et voient ainsi leur peine plus ou moins doublée. Le général Armada écope de trente ans de prison, le maximum prévu par la loi, au lieu de six en première instance. Le Tribunal suprême a donc considéré que cet ancien collaborateur intime du roi partageait avec le lieutenant-général Milans del Bosch et le lieutenant-colonel Tejero (les seuls condamnés à trente ans de réclusion dès la première instance) la responsabilité principale du putsch.

De notre correspondant

L'aggravation de peine qui frappe le général Armada sera sans doute la seule à être bien accueillie dans les secteurs ultras, qui avaient pris, dès le départ, fait et cause pour le lieutenant-général Milans del Bosch et critiquaient la différence entre les peines infligées aux deux hommes. Le Tribunal a-t-il ainsi cherché, par un savant dosage, à éviter toute accusation de partialité qui pourrait lui être adressée par certains milieux militaires ? Le doute persistera probablement dans l'opinion, car la plupart des éléments à charge apportés contre le général Armada durant le procès étaient constitués par les déclarations des autres accusés cherchant à se disculper en l'accusant. Ils le présentaient comme le porte-parole supposé des vœux du roi appelant à un *« coup de barre »* pour *« redresser »* la situation politique du pays.

Pas de circonstances atténuantes

Le Tribunal suprême s'est montré relativement moins sévère à l'égard des accusés de grade inférieur. Certes, les huit lieutenants acquittés en première instance ont, cette fois, été condamné à un an de prison. Ils resteront toutefois en liberté, ayant déjà purgé cette peine en détention préventive. Par ailleurs, l'expulsion de l'armée n'étant prévue que pour les militaires condamnés à plus de trois ans, près de la moitié des accusés continueront de porter l'uniforme et pourront réintégrer des unités d'active dès leur sortie de prison. C'est là une perspective qui ne plaira sans doute guère aux trois cent cinquante députés qu'ils menacèrent de leurs mitraillettes durant toute la nuit du 23 février 1981.

Malgré ces réserves, on considère dans les milieux politiques que l'aspect le plus positif de la sentence du Tribunal suprême, qui fera jurisprudence, est son exemplarité. En rejetant les circonstances atténuantes invoquées par les avocats des putschistes, le Tribunal a notifié sans équivoque que les *« motifs patriotiques et altruistes »*, l'*« obéissance aux supérieurs »*, l'*« état de nécessité »* (c'est la *« situation catastrophique »* dans laquelle était censée se trouver l'Espagne qui aurait incité les putschistes à réagir), ne peuvent être invoqués, dans un Etat démocratique, par des militaires pour justifier la sédition. Qu'un officier aussi prestigieux dans les milieux militaires « durs » que le lieutenant-général Milans del Bosch soit désormais contraint de renoncer à son grade, d'abandonner l'uniforme et de remettre toutes ses décorations ne manquera pas d'impressionner les éventuels putschistes.

Plusieurs des avocats ont annoncé leur intention de présenter un recours devant le Tribunal constitutionnel. Celui-ci ne pourrait toutefois être accepté que si l'un des droits fondamentaux des condamnés avait été violé, ce qui ne semble pas avoir été le cas. L'interminable procès des auteurs du putsch manqué paraît cette fois toucher à sa fin.

THIERRY MALINIAK.

Allemagne fédérale

M. Erich Honecker annule son projet de visite à Bonn

Bonn. – L'offensive de M. Franz Josef Strauss contre la R.D.A. a déjà obtenu un résultat : le président du conseil d'État de l'Allemagne de l'Est, Erich Honecker, renonce à la visite qu'il devait rendre au chancelier Kohl cet automne. La nouvelle a été communiquée à la représentation de la R.F.A. à Berlin-Est. L'agence A.D.N. l'explique par *« la situation créée par la République fédérale dans les relations interallemandes, telles qu'elles s'expriment à travers divers commentaires de presse »*.

La mort au point de contrôle de Wartha du citoyen de la R.F.A., Henry Moldenhauer, a relancé la polémique sur la manière dont les autorités de la R.D.A. appliquaient le traité sur le transit des automobilistes se rendant à Berlin-Est ou en revenant. Moldenhauer est décédé d'une crise cardiaque pendant que les douaniers est-allemands lui *« faisaient la morale »* (belehrung) pour la disparité entre les sommes déclarées à son passage à la frontière et l'argent trouvé dans ses poches. Un membre de la mission ouest-allemande à Berlin-Est a été invité à s'entretenir avec le médecin qui s'était occupé de Moldenhauer après son évanouissement mais on ne lui a pas permis de se rendre sur les lieux du décès ni *a fortiori*, d'interroger les douaniers qui tracassèrent le défunt. Bonn a donc demandé un supplément d'information à Berlin-Est relatant les circonstances exactes de la mort de Moldenhauer.

Pendant ce temps, M. Franz Josef Strauss ne restait pas inactif. Comprenant que le procureur de la République de la ville de Verden,

De notre correspondant

M. Popken, s'apprêtait à délivrer un non-lieu dans l'affaire Burkert, cet habitant de la R.F.A. décédé le 10 avril, durant un interrogatoire par les douaniers est-allemands, au point de passage de Drewitz, il lui a envoyé une lettre contenant des « informations » capables, d'après lui, de relancer l'affaire.

Munich contre Berlin

La lettre contenait-elle du nouveau, ou se bornait-elle à tourner ou à retourner les questions posées par la mort de Burkert ? On n'en sait rien pour l'instant, mais la démarche de M. Strauss a été qualifiée d'« intervention impertinente » par le député socialiste du Bundestag Emmelich. M. Strauss aurait essayé, par sa lettre, d'influencer le cours de la justice et d'« empoisonner » les relations entre les deux Allemagnes.

Ce qui est certain, c'est que M. Strauss a voulu démontrer qu'il n'était pas tenu à une quelconque *« obligation de réserve »* vis-à-vis du gouvernement fédéral et qu'il entendait peser de tout son poids pour amener le tournant tant désiré dans les rapports interallemands et durcir ces derniers.

Pendant ce temps, le conseil municipal de Berlin-Ouest engageait un débat demandé par les sociaux-démocrates sur les conséquences à tirer des deux morts tragiques sur le territoire de la R.D.A. Le maire régnant, le C.D.U. Richard von Weizsacker, a déclaré que l'essentiel était de supprimer le sentiment d'inquiétude qui imprégnait les automobilistes ayant à traverser la R.D.A. *« Berlin n'est pas intéressée à une escalade de la méfiance »*, a-t-il dit en substance. Les Allemands ne cherchent pas la confrontation, mais la détente, a-t-il ajouté. Une bonne raison pour ne *« ni minimiser ni dramatiser »* les incidents récents. Berlin n'a que faire des querelles stériles qui sont provoquées en R.F.A. L'accord sur le transit contient des instructions précises sur la conduite à tenir entre les deux parties. Elles objectent aussi bien contre les provocations musclées de la part des usagers que contre les démonstrations de force à l'aide de chicanes.

Ce qu'il faut, c'est que les autorités douanières et frontalières de la R.D.A. cessent de voir dans chaque passager un ennemi de classe suspect d'espionnage et que les voyageurs en transit cessent de regarder chaque contrôleur comme un être inhumain *(unmensch)*.

Dans la discussion qui a suivi, tous les membres du conseil municipal mirent en garde contre un « tournant » de la politique interallemande dont Berlin serait la première à faire les frais. Il a souligné que l'accord sur le transit avait fait ses preuves *« des millions de fois »* et qu'il n'y avait aucune raison pour renoncer à utiliser les autoroutes qui relient Berlin-Ouest à la R.F.A. Comme on le voit, il y a loin de Munich et de son potentat, à Berlin et à ses édiles.

ALAIN CLÉMENT.

Portugal

Les sociaux-démocrates sont très divisés sur le projet d'alliance avec les socialistes

De notre correspondant

Lisbonne. – *« Dans la situation de crise actuelle, le P.S. ne peut pas former un gouvernement minoritaire »*, déclare M. Soares dans une lettre adressée, le jeudi 28 avril, aux soixante mille militants du parti et dans laquelle ceux-ci sont invités à choisir entre une coalition avec les sociaux-démocrates, les centristes du C.D.S. ou les communistes.

Pour justifier cette nécessité de *« partager les responsabilités »*, le leader socialiste évoque les circonstances qui, à son avis, ont provoqué la chute des gouvernements qu'il a déjà dirigés en 1977 et en 1978. *« En décembre 1977, après avoir accompli un travail ingrat, nous avons été renversés par la coalition de tous les autres partis ; en juillet 1978, après avoir conclu avec le Fonds monétaire international l'accord indispensable au redressement économique, nous avons été renvoyés par le président de la République, qui, ensuite, a ouvert les portes à des gouvernements dont les décisions ont ruiné le pays. » « Cette fois-ci,* ajoute M. Soares, *il faudra être plus prudent, pour ne pas tomber dans les pièges tendus par nos éternels adversaires. »*

Tout en considérant que *« sans alliance le P.S. ne peut pas former un gouvernement »*, M. Soares attaque pourtant les autres partis représentés au Parlement : le C.D.S. et le P.S.D. *« qui durant trois années ont gouverné d'une façon désastreuse »*, le P.C.P. *« dont le sectarisme contribue à déstabiliser la jeune démocratie portugaise »*.

Les militants socialistes doivent répondre dans un délai d'une semaine. Le samedi 7 mai, la commission nationale du P.S. en tirera les conclusions et chargera le comité permanent du parti d'entamer des négociations.

D'autre part, M. Soares a rejeté catégoriquement une proposition du parti communiste suggérant une réunion urgente avec le P.S. *« sans condition préalable »* pour *« analyser les possibilités de formation d'un gouvernement démocratique capable de résoudre la crise »*.

Le président du C.D.S., M. Lucas Pires a confirmé l'intention de son parti de passer à l'opposition. Une alliance entre le P.S. et le C.D.S. semble donc exclue. Aussi, en dépit de l'éventail des hypothèses présentées aux militants socialistes, une seule reste susceptible d'être négociée : la coalition P.S.-P.S.D.

Mais le projet est loin de faire l'unanimité chez les sociaux-démocrates. Aux cours de la réunion de leur commission politique mercredi 27 avril, plusieurs tendances se sont manifestées. Seuls les sociaux-démocrates de Madère et des Açores soutiennent sans réserve le principe d'une alliance avec les socialistes. D'autres tendraient plutôt vers un accord parlementaire permettant à un gouvernement constitué exclusivement de socialistes de faire adopter son programme au Parlement. Enfin la section de Lisbonne a réaffirmé *« sa fidélité sans équivoque au projet de Francisco Sa Carneiro »* et annonce qu'elle va *« tout faire »* pour empêcher le rapprochement avec les socialistes.

De son côté le comité central du parti communiste a lancé un appel à une *« participation massive »* aux manifestations organisées par la C.G.T. portugaise le dimanche 1er mai. *« Cette journée »*, dit-il, *« constituera une puissante démonstration de la volonté des travailleurs de défendre leurs intérêts, les conquêtes d'avril et le régime démocratique »*.

JOSÉ REBELO.

Union soviétique

Le nombre d'internements psychiatriques abusifs de non-conformistes est en hausse

Genève *(A.F.P.)*. – Le nombre des internements abusifs en hôpital psychiatrique à des fins politiques en U.R.S.S. est en hausse depuis le début de l'année, a indiqué, à Genève, le docteur Charles Dunand (Suisse), à l'issue d'une réunion de deux jours de l'Association internationale contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques (IAPUP). Cette association comprend des groupes créés en Allemagne de l'Ouest, au Canada, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse.

Pour sa part, le docteur Peter Reddaway (Royaume-Uni) a précisé à la presse que, si les dissidents les plus connus n'étaient plus internés dans des asiles psychiatriques, des opposants subissaient encore ce traitement, notamment dans des cliniques de province. Depuis 1962, plusieurs milliers de personnes ont été ainsi abusivement internées en U.R.S.S., et cinq cents cas ont été répertoriés avec précision.

Le comité de l'IAPUP, réuni pour préparer le prochain congrès de l'Association mondiale de psychiatrie, qui se tiendra du 11 au 16 juillet à Vienne, a affirmé, dans un communiqué, que le retrait de l'U.R.S.S. de cette association en février ne devait pas entraîner *« une démobilisation des psychiatres dans leur combat éthique »*, six ans après leur dernier congrès, à Honolulu.

« Cette démission, conséquence de la pression internationale, ne résout pas pour autant le sort des victimes » et *« comporte même des risques d'isolement accru des psychiatres soviétiques de leur communauté professionnelle »*, ajoute l'IAPUP.

[En fait, l'Association soviétique de neurologie et de psychiatrie a quitté l'Association mondiale pour deux raisons évidentes. Neuf organisations membres de l'Association mondiale, qui y totalisent plus de la moitié des voix, avaient décidé de se prononcer pour l'exclusion de l'Association soviétique au congrès de Vienne. De plus, une délégation internationale de psychiatres devait se rendre en U.R.S.S. à l'invitation de leurs collègues soviétiques pour examiner les victimes présumées des abus. Mais, pour assurer toute indépendance à leur mission, ils voulaient emmener leur propre interprète et faire assister aux entrevues des parents des internés, capables de les identifier.]

LES « IZVESTIA » ATTAQUENT VIVEMENT DES COLLABORATEURS DE L'A.F.P.

Les *Izvestia*, organe du gouvernement soviétique, ont mis en cause, jeudi 28 avril, dans un article-fleuve, l'Agence France Presse, sa direction et certains de ses collaborateurs ayant été en poste à Moscou. Dans un communiqué, l'A.F.P. affirme que, *« dans un long amalgame, associant ces journalistes et leurs familles aux activités de la dissidence soviétique, de la C.I.A., des services spéciaux français, de la Gestapo et des SS, le journal les accuse d'appartenir à « une organisation anti-» soviétique dont l'objectif est de » renverser le système existant en » U.R.S.S., y compris par la voie » armée ». L'Agence France Presse ne peut traiter que par le mépris ce tissu d'absurdités. »*

[Ces accusations rocambolesques contre des journalistes français ont été portées à la veille du retour à Paris de M. Pierre Grandjean, chef du bureau de Moscou, qui prend sa retraite. La date de son départ était fixée depuis longtemps et son successeur attend le visa soviétique.

Cette attaque sans précédent contre une agence de presse intervient trois semaines après l'expulsion de France de quarante-sept Soviétiques, dont de nombreux diplomates. M. Andropov avait, dans un entretien au *Spiegel*, laissé entendre qu'il n'y aurait pas de représailles sous forme d'expulsions. Selon l'agence Reuter, certains Français ont déjà constaté, cependant, une attitude plus sévère à leur égard de la part des autorités soviétiques.]

Les populations d'Asie centrale sont incitées à émigrer vers la côte du Pacifique

Moscou *(Reuter)*. – Les populations d'Asie centrale ont été invitées à émigrer vers la côte du Pacifique et à occuper les plaines incultes qui s'y trouvent. Parmi ces régions, où on leur offre terre, logement gratuit et une vache, se trouve le Birobidjan, district autonome créé dans les années 30 pour les juifs soviétiques.

Cet appel, paru dans le quotidien *Kommounist Tadjikistana*, sous le titre « Bienvenue dans la région de Khabarovsk », précise que les nouveaux venus trouveront de la place dans les districts de Leninski-Oktyabrski et du Birobidjan, sur la côte à proximité de la frontière chinoise.

Les familles candidates doivent compter au moins deux hommes aptes au travail. Parmi les avantages consentis figurent le logement gratuit pendant deux ans, pas d'impôt sur le revenu pendant huit ans et un forfait de 600 à 800 roubles (6 000 à 8 000 francs) pour se procurer une vache. On ignore si l'appel s'adresse aussi aux Tadjiks, montagnards qui vivent à proximité de l'Afghanistan, mais il y a excédent de main-d'œuvre au Tadjikistan.

L'inclusion du Birobidjan montre que les autorités n'ont plus à cœur de conserver le caractère juif de ce qui, dans la propagande officielle, est décrit comme *« le premier foyer juif au monde »*, mais qui ne l'est plus depuis longtemps. Sa population a considérablement augmenté depuis dix ans, mais sur 190 000 habitants, moins de 12 000 sont juifs.

Le journal précise que les bureaux d'émigration ont été mis en place dans les grandes villes d'Asie centrale.

Les efforts tentés auparavant pour déplacer les populations d'Asie centrale ont échoué. Les intéressés rentraient chez eux après quelques semaines ou quelques mois dans les nouvelles terres, selon les témoignages publiés par la presse soviétique.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

• M. SARWAR YOEZQH, vice-ministre afghan des affaires étrangères, a confirmé, le jeudi 28 avril à Paris, que son gouvernement examinerait *« favorablement et positivement »* la demande de libération du docteur Philippe Augoyerd, formulée par M. Georges Marchais (*le Monde* du 23 avril), mais s'est refusé à toute précision sur la date à laquelle une telle décision pourrait intervenir. *« C'est le droit des plus hautes autorités de mon pays*, a-t-il dit, *d'examiner la décision à prendre sur ce sujet, et cela prendra quelque temps. »*

Côte d'Ivoire

• LES GRÈVES. – Médecins et pharmaciens des centres hospitaliers publics ont annoncé qu'ils se mettaient à leur tour en grève, ce vendredi 29 avril, pour obtenir des aménagements de leurs salaires. De son côté, le président Houphouët-Boigny a annoncé, jeudi, une réquisition des enseignants du secondaire, en grève depuis douze jours, ainsi que celle des enseignants du supérieur, en grève depuis le matin même. *« Ceux qui ne répondront pas aux réquisitions seront révoqués »*, a-t-il ajouté. Enfin, la police a occupé, à Abidjan, les locaux du syndicat des enseignants (Synesci) suspendu la semaine dernière. *(A.F.P., Reuter)*

EUROPE

Pologne

Avant le 1er mai

LA POLICE PERQUISITIONNE LES APPARTEMENTS DE MILITANTS SYNDICAUX

Les autorités gouvernementales polonaises ont déclenché depuis le début de la semaine contre les projets de défilés séparés du 1er mai organisés par les dirigeants clandestins de Solidarité ce que le vice-premier ministre, M. Rakowski, a appelé, dans un discours prononcé à Nowa-Huta, un *« tir de barrage »*. Il s'agit à la fois de mettre en garde la population contre les risques qu'elle peut courir en participant à des manifestations et d'accuser les tenants du syndicat mis hors la loi de prendre à nouveau le chemin de la *« confrontation »*.

Cependant, les évêques polonais ont refusé d'obtempérer aux injonctions du pouvoir qui leur demandait d'annuler les messes matinales dites en Pologne le 1er mai pour saint Joseph, patron des travailleurs. Ce refus est significatif dans la mesure où, en divers endroits du pays, la direction clandestine de Solidarité a demandé à ses partisans de participer aux offices religieux du matin avant de célébrer la fête du travail en dehors des défilés organisés par le pouvoir.

Jeudi 28 avril, la presse a annoncé que la vente d'alcool était interdite du 30 avril au 3 mai *« pour assurer la sécurité et l'ordre public au moment où les milieux clandestins* [de Solidarité] *antisocialistes ont lancé une campagne de propagande »*, invitant les ouvriers polonais à descendre dans la rue pour marquer leur opposition au régime.

Le même jour, à Gdansk, la police a interrogé pendant deux heures et reconvoqué pour ce vendredi Mme Bozena Rubicka. M. Walesa a précisé que la police avait perquisitionné l'appartement de sa secrétaire, comme ceux de plusieurs travailleurs des chantiers navals de Gdansk, sans doute pour tenter de désamorcer les manifestations séparées du 1er mai. De source syncidale à Varsovie, où les détachements de police se sont faits plus nombreux, on apprend que les prépararifs vont bon train dans plusieurs grandes entreprises. – *(A.F.P., U.P.I.)*

AMÉRIQUES

SELON LE « NEW YORK TIMES »

Le discours de M. Reagan sur un nouveau système de défense a favorisé la corruption et la spéculation boursière

Washington *(A.F.P.)*. – La Maison Blanche a dû se défendre jeudi 28 avril contre des insinuations selon lesquelles le discours du président Reagan, il y a un mois, préconisant un nouveau système de défense « futuriste » aurait permis à certains de ses conseillers de réaliser d'importants gains boursiers.

Le *New York Times* a en effet révélé jeudi que la petite société californienne Helionetics spécialisée dans le développement de lasers,a vu le cours de son action s'accroître de 30 % dans la semaine qui a précédé le discours de M. Reagan. A son conseil de direction siège M. Edward Teller, physicien réputé et pionnier de la bombe H, à qui l'on prête un rôle majeur dans la formulation des idées exprimées par M. Reagan. M. Teller est en effet membre du conseil scientifique de la Maison Blanche.

Dans un discours baptisé « La guerre des étoiles » par la presse américaine, M. Reagan avait préconisé le 23 mars le développement d'un système de défense antimissiles basé sur les dernières découvertes de la technologie du laser et des faisceaux de particules.

Au cours de la semaine qui a précédé ce discours, près de 50 000 actions de la société Helionetics ont été échangées chaque jour, soit dix fois la moyenne de l'année écoulée. Le portefeuille d'actions de M. Teller est maintenant évalué par le journal à plus de 800 000 dollars.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a démenti que M. Teller ait eu un rôle quelconque dans la rédaction du discours présidentiel, mais il a reconnu que M. Reagan s'était entretenu tête à tête avec lui à l'automne dernier.

Le *New York Times* affirme encore qu'outre M. Teller d'autres personnalités, dont M. William Simon (ancien secrétaire au Trésor, actuellement l'un des conseillers privés de M. Reagan) et un homme d'affaires proche de la famille du président se sont vu offrir des actions de Helionetics. Une enquête a été ouverte par la présidence à la suite des affirmations du *New York Times*, a précisé le porte-parole de la Maison Blanche.

LE VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING

L'ancien président de la République se déclare favorable à une « finlandisation économique de l'Europe de l'Est »

De notre correspondante

New-York. – Invité par l'Institut des études françaises et le centre de civilisation et de culture françaises de New-York University, M. Giscard d'Estaing a exposé, mercredi 27 avril, sa conception de *« l'état actuel des relations internationales »*.

Pour l'ancien président de la République, qui fait actuellement une tournée de conférences dans l'Est des Etats-Unis, le monde développé est confronté à trois tournants importants : la fin de la crise pétrolière, qui avait entraîné un changement de toutes les équipes au pouvoir dans les démocraties électives, une nouvelle équipe à la tête de l'Union soviétique, enfin l'intensification du débat stratégique Est-Ouest.

Sur ce dernier point, M. Giscard d'Estaing estime que *« l'Europe a autant besoin d'être assurée de sa sécurité que les Etats-Unis »*. L'enjeu n'est plus d'y gagner une guerre, mais de *« conserver un état de paix dans la sécurité et la liberté »*. Pour l'ancien président de la République, les risques d'invasion et d'occupation de l'Europe occidentale par l'Union soviétique sont faibles, en revanche sa « finlandisation » reste l'un des objectifs de Moscou : les SS-20 soviétiques peuvent être l'arme de cette finlandisation plutôt que celles d'un conflit. C'est la raison pour laquelle une limitation négociée et équilibrée des armements reste prioritaire.

Pour M. Giscard d'Estaing, le moment est venu de ne plus laisser de doute à l'opinion occidentale ni aux Soviétiques sur l'installation prochaine des Pershing en Europe... *« et d'en parler le moins possible »*, a-t-il précisé dans une allusion transparente aux flots de déclarations récentes à Washington. L'ancien président est partisan d'un *« déploiement par paliers d'équilibre »*, laissant la porte ouverte à la négociation et, en cas de succès, à un *« démantèlement coordonné »*.

A propos des relations entre l'Europe occidentale et l'U.R.S.S., M. Giscard d'Estaing estime qu' *« il n'est pas bon d'en laisser le monopole à la République fédérale d'Allemagne, qui détient déjà une prépondérance monétaire »*. Au risque de décevoir l'administration américaine, l'ancien président s'est déclaré favorable au maintien des échanges avec l'U.R.S.S., à *« la multiplication des liens entre de petites cellules économiques »*, avec un *« flux continu mais modéré de crédits »*, de façon à amener ce qu'il a appelé une *« finlandisation économique de l'Europe de l'Est »*. A condition, toutefois, d'éviter les transferts de technologie à caractère militaire et les subventions étatiques.

Une force européenne de déploiement rapide

M. Giscard d'Estaing souhaite un renforcement de l'unité européenne par la coordination des transports, des télécommunications et de l'énergie, et la création d'une force rapide de déploiement, du type de celle qui a été envoyée au Liban par la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Une force qui pourrait intervenir à la demande des institutions internationales. Mais l'Europe unie a encore à combattre *« le neutralisme allemand, le protectionnisme français et le particularisme britannique »*, estime l'ancien président de la République.

M. Giscard d'Estaing souhaite que le prochain sommet de Williamsburg inscrive deux questions prioritaires sur son agenda : une décision de non-retour au protectionnisme pendant deux ans et la remise en ordre du système monétaire international, qui a été interrompue par la crise économique, avec un retour progressif aux parités fixes – en particulier pour l'écu européen, le dollar et le yen.

En outre, l'ancien président souhaite l'ouverture d'un nouveau dialogue avec les pays producteurs de pétrole et une approche neuve du problème des dettes des pays en développement en utilisant les relations interbancaires.

L'orateur ayant annoncé qu'il n'aborderait pas les problèmes de politique intérieure française, une partie de la salle, apparemment venue pour en découdre avec le gouvernement socialiste, en a été pour ses frais. Elle a cependant réservé une ovation à la modeste allusion de l'ancien président aux *« pays européens qui, seuls, n'auront pas de solde positif cette année »*.

NICOLE BERNHEIM.

Etats-Unis

Le chef de l'Etat nomme un démocrate conservateur au poste d'ambassadeur extraordinaire en Amérique centrale

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté à Managua, jeudi 28 avril, pour protester contre le discours de M. Reagan sur l'Amérique centrale prononcé mercredi devant le Congrès de Washington. Le gouvernement sandiniste a lancé des appels à la manifestation dans tout le pays et a de nouveau dénoncé les incursions des rebelles basés au Honduras et soutenus par les Etats-Unis.

M. Magana, président du Salvador, a en revanche bien accueilli le discours de M. Reagan, mais les dirigeants salvadoriens sont très réservés à l'égard de la nomination d'un ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis en Amérique centrale. A San-Salvador, M. Deane Hinton, ambassadeur des Etats-Unis, a affirmé jeudi que la guérilla devrait entamer des négociations avec le gouvernement pour participer aux prochaines élections.

Les présidents du Mexique et du Brésil, qui se sont rencontrés à Cancun, se sont de leur côté prononcés en faveur d'une solution négociée des conflits d'Amérique centrale.

De notre correspondante

New-York. – Le président Reagan a officiellement annoncé, jeudi 28 avril, la nomination de M. Richard Stone au poste d'ambassadeur extraordinaire en Amérique centrale. Répondant ainsi en partie aux vœux du président de la sous-commission des attributions budgétaires de la Chambre des représentants, M. Clarence Long, qui avait demandé la nomination d'un envoyé spécial du président, M. Reagan a néanmoins mécontenté beaucoup de monde au Congrès.

Agé de cinquante-quatre ans, M. Stone fait partie d'une importante firme d'avocats d'affaires de Miami et voyage souvent en Amérique latine, où il a de nombreux clients. Démocrate conservateur, il avait été élu sénateur en 1974, mais n'a pas retrouvé son siège aux élections de 1980. Il avait alors attribué son échec à son vote favorable au traité sur le canal de Panama.

Après avoir fait partie de l'équipe de transition de M. Reagan, il avait espéré obtenir le poste de sous-secrétaire d'Etat ou d'ambassadeur en Israël. Mais M. Reagan lui proposa seulement celui de sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires latino-américaines ou d'ambassadeur auprès de l'organisation des Etats américains, que M. Stone refusa. Depuis, celui-ci a accompli diverses missions pour l'administration Reagan en Amérique centrale et a notamment fait partie de la délégation chargée d'observer les élections de mars 1982 au Salvador.

Un ancien « agent étranger » du Guatemala

Ses ennemis reprochent à M. Stone un caractère difficile, mais surtout le fait qu'il ait été inscrit pendant un an comme « agent étranger » – aux termes d'une loi américaine très stricte – alors qu'il travaillait pour le gouvernement conservateur du Guatemala. Ce qui ne le prépare guère, estiment-ils, à négocier avec les factions gauchistes en Amérique centrale.

De son côté, le département d'Etat a vainement fait valoir au président que les ambassadeurs extraordinaires sont traditionnellement des personnalités apolitiques, ayant une longue expérience et des contacts divers dans la région, comme M. Philip Habib au Proche-Orient. Mais, fidèle à sa réputation d'entêtement, M. Reagan a refusé tout compromis sur son choix initial, qui était, dit-on, vigoureusement approuvé par M. Clark, le conseiller du président pour les affaires de sécurité, impressionné par les prises de position anticastristes et anticommunistes de l'ancien sénateur de Floride.

S'adressant à la presse, M. Stone a déclaré qu'il tenterait d'amener *« la droite et la gauche à la table des négociations au Salvador »*, mais qu'il n'avait *« aucune illusion sur les possibilités d'arriver à un règlement politique rapide du conflit »*.

L'ambassadeur du Salvador à Washington, M. Ernesto Rivas, a indiqué que son gouvernement refuserait l'intervention d'un *« intermédiaire »* dans les affaires du pays. En revanche, a-t-il ajouté, si l'envoyé du président Reagan entame des négociations avec la guérilla et la convainc d'entrer dans le *« processus démocratique »*, seront accueillies ses initiatives avec intérêt.

Dans les milieux démocrates, on estimait, jeudi soir, qu'en choisissant M. Stone, qui est démocrate, M. Reagan espère désamorcer l'hostilité d'une bonne partie du Congrès à sa politique latino-américaine et créer le *« consensus bipartite »* qu'il évoquait dans son discours. – N. B.

● *« Il y a eu une aide militaire qui s'élevait à une centaine de millions de francs à l'époque ; il n'y a plus d'aide ni de demande d'aide à la France de la part des Nicaraguayens »*, a déclaré, jeudi 28 avril, au journal de Radio-Monte-Carlo, M. Antoine Blanca, ambassadeur itinérant de France en Amérique latine. – *(A.P.)*

UN ANCIEN MEMBRE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT DU PENTAGONE EST ACCUSÉ D'ESPIONNAGE AU PROFIT DE LA LIBYE

Washington *(A.F.P.)*. – Un ancien membre des services de renseignement américains a été inculpé, jeudi 28 avril, par une chambre fédérale de mise en accusation, d'avoir vendu, pour 32 000 dollars, à la Libye des rapports secrets sur la situation au Moyen-Orient. M. Dubberstein, spécialiste du Proche-Orient pour les services de renseignement du Pentagone (D.I.A., Defense Intelligence Agency), a pris sa retraite en 1982.

Selon l'acte d'accusation, il se serait rendu secrètement à Tripoli en 1978, où il aurait rencontré des officiers de renseignement libyens.

M. Dubberstein était habilité à prendre connaissance de documents très secrets provenant du système de surveillance électronique de la D.I.A. S'il est reconnu coupable, il risque une peine maximale de cinquante-sept années de prison et une amende de 80 000 dollars.

Un porte-parole du département de la justice a précisé que M. Dubberstein avait travaillé comme analyste pour la C.I.A. de 1947 à 1971, avant de passer au Pentagone.

● *Les Etats-Unis doivent abolir l'avortement* comme ils ont aboli l'esclavage, s'ils veulent *« survivre en tant que nation libre »*, affirme le président Reagan dans un article de dix pages paru jeudi 28 avril dans la *Human Life Review*. Le président ajoute qu'*« il n'y a pas de cause plus importante »* que la lutte contre l'avortement.

M. Reagan exprime l'espoir que la cour suprême des États-Unis *« changera d'avis une fois de plus »* et reviendra sur sa décision de 1973 qui avait légalisé l'avortement. – *(A.F.P.)*

Bolivie

● *Un ancien ministre bolivien de l'intérieur*, le colonel Luis Arce Gomez, qui vit en exil en Argentine, a été inculpé de trafic de drogue par une chambre fédérale américaine de mise en accusation, a annoncé, jeudi 28 avril à Miami, un procureur fédéral. M. Arce a été inculpé en même temps que dix-huit autres personnes, dont un ancien haut fonctionnaire au ministère de l'intérieur de La Paz et des militaires de ce pays. Des procédures d'extradition sont à l'étude. – *(A.F.P.)*

Equateur

● *Une centaine de personnes sont mortes* en Équateur le mercredi 27 avril dans l'avalanche de boue provoquée par l'affaissement d'une colline près de la ville de Chunchi, à 210 kilomètres au sud de Quito, a-t-on annoncé de source officielle. Le président Osvaldo Hurtado s'est rendu jeudi sur les lieux de la catastrophe, due aux pluies diluviennes qui s'abattent sur le pays depuis septembre. – *(A.F.P.)*

Brésil

L'affaire des avions libyens chargés d'armes

LE TON MONTE ENTRE BRASILIA ET TRIPOLI

Brasilia *(A.F.P.)*. – Le gouvernement brésilien a qualifié jeudi d' *« inadmissibles »* et d' *« inacceptables »* les déclarations du colonel Kadhafi accusant le Brésil de prendre parti pour l'impérialisme américain en immobilisant quatre avions chargés d'armes à destination du Nicaragua.

Le porte-parole du ministère des relations extérieures a rappelé que dans cette affaire le Brésil avait agi *« conformément aux règles fondamentales de la coexistence internationale »*. Il n'a fait, en revanche, aucun commentaire sur les intentions du gouvernement brésilien vis-à-vis du chargement d'armes saisi à bord des Ilyouchine et de l'Hercules C-130 libyens.

De source militaire sûre, on indiquait jeudi à Brasilia qu'un accord était intervenu entre la Libye et le Brésil pour qu'un pays tiers (l'Italie) se charge de rapatrier les armes à Tripoli. Mais, depuis, le palais présidentiel du Planalto et les ministères concernés (relations extérieures et aéronautique) se refusent à tout commentaire. A l'ambassade d'Italie à Brasilia, les fonctionnaires interrogés sur le rôle de l'Italie affirment n'avoir reçu aucune communication de leur chancellerie.

A Manaus et à Recife, où sont bloqués les quatre appareils libyens avec quarante-sept membres d'équipage, rien ne laisse prévoir un départ imminent des avions.

Argentine

La junte militaire publie un « document final » sur les « disparus » considérés « comme morts »

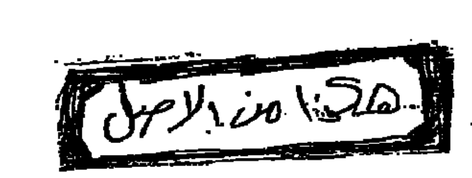
Buenos-Aires *(A.F.P.)*. – Un document de la junte militaire, considérant les *« disparus »* politiques de 1976 à 1979 *« comme morts »*, a été rendu public, jeudi 28 avril, à Buenos-Aires.

Intitulé « Document final de la junte militaire sur la guerre contre la subversion et le terrorisme », ce texte stipule que sont considérés *« comme morts (...) ceux qui ont été désignés sous l'appellation de disparus, et qui ne sont ni en exil ni dans la clandestinité »*.

Par ailleurs, la responsabilité de la junte militaire dans toutes les opérations menées en Argentine contre la guérilla a été reconnue officiellement par un décret, qui précise que ces opérations, menées *« par les forces armées et par les forces de sécurité, policières et pénitentiaires, sous un contrôle opérationnel, ont été exécutées en conformité avec les plans approuvés et supervisés par les commandements organiques des forces armées et de la junte militaire dès sa constitution »*.

Le « document final de la junte » déclare également que, dans le cadre *« quasi apocalyptique de la lutte antisubversive »*, il a été commis des erreurs qui, comme cela se produit dans tout conflit belliqueux, ont pu aller *« au-delà des limites du respect des droits de l'homme et qui relèvent du jugement de Dieu dans chaque conscience et de la compréhension des hommes »*.

Le document ne donne aucun chiffre sur le nombre des disparus, qui est, en revanche, estimé par les ligues de défense des droits de l'homme à trente mille. Ces dernières, ainsi que tous les partis, ont condamné, dans la soirée même de jeudi, ce document. L'Organisation des parents des disparus et des détenus pour raisons politiques a déclaré qu'il s'agissait d' *« un coup porté à la dignité du pays »*.



La Chine en mutation

II. — *Le rééquilibrage*

De notre correspondant MANUEL LUCBERT

Dans un premier article consacré à l'évolution intérieure de la Chine depuis la mort de Mao Zedong, Manuel Lucbert a décrit le vent de réformes qui souffle aussi bien sur l'organisation du parti communiste que sur les structures de l'économie (*le Monde* du 29 avril).

Pékin. — De même que, sur le plan intérieur, la Chine a connu depuis deux ans une phase de réajustement, puis, plus récemment, de réformes, de même la politique étrangère de Pékin a-t-elle subi, dans le même temps, certains infléchissements. Cette période a été plus spécialement marquée par la reprise du dialogue avec Moscou en octobre 1982. Elle a vu, simultanément, les rapports avec les États-Unis tourner à l'aigre, tandis que les liens avec les pays du tiers-monde étaient renforcés.

Cela étant dit, plusieurs questions se posent : pourquoi ces changements ? Jusqu'où iront-ils ? S'agit-il de l'amorce d'un revirement complet ou bien de l'apparition d'une politique originale intégrant des éléments nouveaux à des données plus anciennes ?

Historiquement, la politique étrangère chinoise, de la prise du pouvoir par les communistes à la fin des années 80, est passée par trois phases, très contrastées dans leur contenu. De 1949 au début des années 60, le nouveau régime, ignoré des puissances occidentales, trouve dans l'Union soviétique et ses alliés un appui économique et politique qui paraît, à l'époque, naturel et va largement contribuer à sa consolidation. Puis, c'est la brouille avec Moscou et, pour la Chine de la révolution culturelle, un isolement qui se veut arrogant et provocateur. L'*« impérialisme »* américain n'est qu'un *« tigre de papier »* et le *« social-impérialisme »* soviétique rien plus qu'une *« baudruche »*. En dehors de l'Albanie, de la Roumanie, de la Corée du Nord et du Vietnam du Nord, Pékin ne se connaît, peu ou prou, que des ennemis.

L'amorce de la normalisation avec les États-Unis, marquée par le voyage du président Nixon en Chine en 1972, va modifier radicalement la situation. Tandis que certains anciens amis, comme les Albanais et les Vietnamiens, que cette évolution rend méfiants, prennent leurs distances avec Pékin – mouvement qui ira, dans un cas comme dans l'autre, jusqu'à la rupture, – la Chine concentre ses attaques sur l'Union soviétique. L'*« hégémonisme »* de Moscou est pourfendu avec violence. Avec l'établissement de relations diplomatiques avec Washington à la fin de 1978, point final de la normalisation de ses rapports avec l'ensemble du monde occidental, la Chine appelle à la formation d'un *« front uni »* contre le *« social-impérialisme »* du Kremlin.

Vers la fin de cette période, toutefois, une certaine évolution, déjà, transparaît, annonciatrice de développements ultérieurs. C'est d'abord, en 1977, la réconciliation avec la Yougoslavie (voyage de Tito à Pékin), que suivront, en 1980, les retrouvailles avec les communistes italiens, espagnols et grecs (de l'intérieur). Et c'est aussi, en 1979, la première reprise des consultations diplomatiques avec l'U.R.S.S. L'intervention soviétique en Afghanistan, en décembre de la même année, coupe les ailes à cette tentative. Il faudra attendre encore trois ans avant que Russes et Chinois se retrouvent autour d'une même table.

Entre-temps, un certain nombre de choses ont changé à Pékin. L'idéologie a perdu, dans la conception des rapports internationaux de la Chine, la place prééminente qu'elle occupait jusqu'à la mort de Mao, et même un peu après. Au douzième congrès du P.C. chinois, en septembre 1982, M. Hu Yaobang, son secrétaire général, affirme que *« les cinq principes de la coexistence pacifique sont valables pour les relations que nous entretenons avec tous les pays, y compris les pays socialistes »*.

Les conditions d'une meilleure sécurité

Ce congrès consacre aussi l'abandon d'un certain discours, teinté de catastrophisme, sur la question de la paix et de la guerre. Sans tomber dans l'angélisme, la Chine s'affirme prête à assumer la part de responsabilité qui lui revient dans la sauvegarde de la planète. C'est encore M. Hu Yaobang qui déclare : *« Nous devons redoubler d'efforts dans l'édification de notre pays en vue de jouer le rôle qui nous incombe dans la bataille pour défendre la paix mondiale et promouvoir le progrès de l'humanité. »* Autrement dit, la Chine aspire, par la voie du développement économique, à accéder au rang de grande puissance, dont elle a formellement le statut – elle est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, – mais non les moyens. Ce choix implique qu'elle s'assure les conditions d'une meilleure sécurité. L'amélioration de ses relations avec les voisins auxquels l'opposent de vieilles querelles, tels que l'Inde et l'Union soviétique – le cas du Vietnam est particulier, – participe de cette stratégie.

Ce souci se double d'une volonté de cesser d'être un enjeu entre les deux grandes puissances, voire de la tentation de renoncer au jeu triangulaire, qui a partiellement commandé dans le passé les relations entre Pékin, Moscou et Washington. C'est ce que veulent dire les Chinois lorsqu'ils protestent contre l'idée selon laquelle leur pays serait une « carte » dans la main des Russes ou des Américains. Pour s'imposer, la Chine doit donc renvoyer dos à dos l'*« impérialisme »* américain et l'*« hégémonisme »* soviétique, dont la rivalité est *« la source principale d'insécurité et de troubles dans le monde »*. Ce qui ne doit pas l'empêcher simultanément d'entretenir avec les uns et avec les autres des relations mutuellement avantageuses. Telle est l'originalité de cette phase nouvelle de la politique étrangère de Pékin.

D'une façon paradoxale, l'Amérique de M. Reagan a contribué à pousser la Chine dans cette voie. Les sympathies protaiwanaises du chef de l'exécutif américain et d'une partie de son entourage ne sont pas seules en cause. Le fond de l'affaire est que l'administration républicaine a une vision de l'Asie bien différente de celle de ses devancières. Les Etats-Unis considèrent désormais les pays asiatiques dans leur ensemble, et donc ne subordonnent plus leur politique envers le continent aux exigences de leur politique chinoise. Cette conception fait que la Chine est vue d'abord comme une partie de l'Asie et ensuite seulement comme un contrepoids à l'U.R.S.S. Enfin, l'accent est mis sur les relations avec le Japon, pays doté d'institutions démocratiques, et le seul dans la région dont l'économie ait atteint un niveau mondial. A cela s'ajoute le fait que Tokyo paraît prêt non seulement à accroître ses responsabilités pour sa propre défense, mais aussi, à plus long terme, à apporter sa contribution au dispositif de sécurité mis en place par les Américains dans la zone Asie-Pacifique.

Ces idées ont été présentées, dans un style parfois allusif, par le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, notamment dans un discours prononcé le 5 mars à San-Francisco. Mais ce que M. Shultz disait de façon feutrée, l'un de ses adjoints, M. Wolfowitz, responsable pour les affaires d'Extrême-Orient, l'a exprimé plus directement. Lors d'une visite à Singapour, le 15 avril, l'assistant du secrétaire d'Etat a admis le changement d'attitude de l'administration américaine envers Pékin. *« Il ne s'agit pas de dire que le rôle global de la Chine n'est pas également important*, a-t-il déclaré. *Mais je pense qu'il y a peut-être eu dans le passé une tendance à penser à la Chine trop en termes globaux et pas assez en termes régionaux. »*

Dans ces conditions, et malgré des intérêts de sécurité communs, le dialogue « stratégique » entre Pékin et Washington ne pouvait que s'affaiblir. Mais, dans le même temps, les sociétés américaines reçoivent plus que leur part de la politique de modernisation industrielle de Pékin. Le commerce bilatéral, en 1982, a certes été légèrement en baisse par rapport à 1981 (5,2 milliards de dollars au lieu de 5,5 milliards). Mais une compagnie des Etats-Unis a obtenu des droits d'exploitation pétrolière en mer de Chine du Sud, la firme Occidental Petroleum devrait se lancer dans l'exploitation de la plus grande mine de charbon à ciel ouvert du monde et, à Shanghai, les sociétés mixtes sino-américaines se multiplient.

Entre Moscou et Washington

La Chine sait bien que l'Occident, à commencer par les Etats-Unis et le Japon, est plus à même que l'U.R.S.S. de lui apporter l'aide nécessaire à un développement rapide. Cela ne veut pas dire que l'économie soviétique ne puisse être d'aucun secours. Le fort accroissement que connaîtront cette année les échanges entre les deux pays (de 300 à 800 millions de dollars) l'indique bien. La finalité du rééquilibrage opéré par Pékin entre Moscou et Washington devrait, toutefois, se situer plutôt sur les plans de la politique et de l'idéologie.

Les obstacles qui se dressent sur cette voie sont de taille. La Chine maintient entièrement son opposition à l'*« hégémonisme »* de Moscou. Mais cette hostilité vise uniquement des aspects de la politique étrangère de l'U.R.S.S. : l'intervention en Afghanistan, le soutien à l'action vietnamienne au Cambodge, le jeu russe au Proche-Orient, etc... Aucune critique n'est plus exprimée, en revanche, contre la politique intérieure du P.C. soviétique. Toute source de dispute strictement idéologique a disparu. Dans le même temps, le P.C. chinois a renoué avec des partis, comme le P.C.F. ou le P.C. indien (marxiste), qui ont appuyé certaines initiatives controversées du Kremlin à l'extérieur.

L'intérêt de tels contacts, pour Pékin, est triple : le P.C. chinois affirme de la sorte qu'il est toujours partie prenante au mouvement communiste international ou ce qu'il est convenu d'appeler ainsi ; en levant d'anciennes exclusives, il manifeste un esprit d'ouverture et une disponibilité à la discussion qui ne peuvent pas ne pas être remarquées à Moscou ; il profite, enfin, de ces occasions pour exposer les principes qui lui sont chers d'indépendance, d'égalité et de non-ingérence mutuelle, ce qui renforce « objectivement » les partisans d'une transformation du mouvement communiste.

Pas plus que les États-Unis, l'U.R.S.S. n'est prête, toutefois, à accorder à la Chine, dans l'immédiat, ce statut d'égalité qu'elle réclame au fond depuis une bonne vingtaine d'années. Ce barrage dressé par les deux super-puissances a amené Pékin à réactiver ses relations avec le tiers-monde (présence à la conférence Nord-Sud de Cancun, voyage de M. Zhao Ziyang, premier ministre, en Afrique au début de cette année). C'est aussi dans cette perspective que les rapports avec le Japon, d'une part, avec les pays européens, d'autre part, prennent toute leur importance. Incontestablement, le Japon est devenu, ces dernières années, l'ami le plus sûr de la Chine parmi tous les États à économie de marché : les deux pays ont des ressources complémentaires, ils sont culturellement proches, et leurs intérêts de sécurité, reconnaît Pékin, sont *« étroitement liés »*.

Il existe sans doute une incertitude quant aux intentions à long terme de M. Nakasone en matière de politique de défense. M. Wu Xueqian, le ministre chinois des affaires étrangères, rappelait récemment que son gouvernement ne souhaitait pas que le renforcement militaire du Japon devienne une *« menace »*, pour des pays *« voisins amis »*. Mais Pékin n'a pas protesté contre les dernières initiatives nippo-américaines en la matière. Et pourquoi l'aurait-il fait ? Comme l'écrivait *Pékin-Information* le 18 avril : *« Si la maison de votre voisin prend feu, la vôtre, presque certainement, en subira des dommages. »*

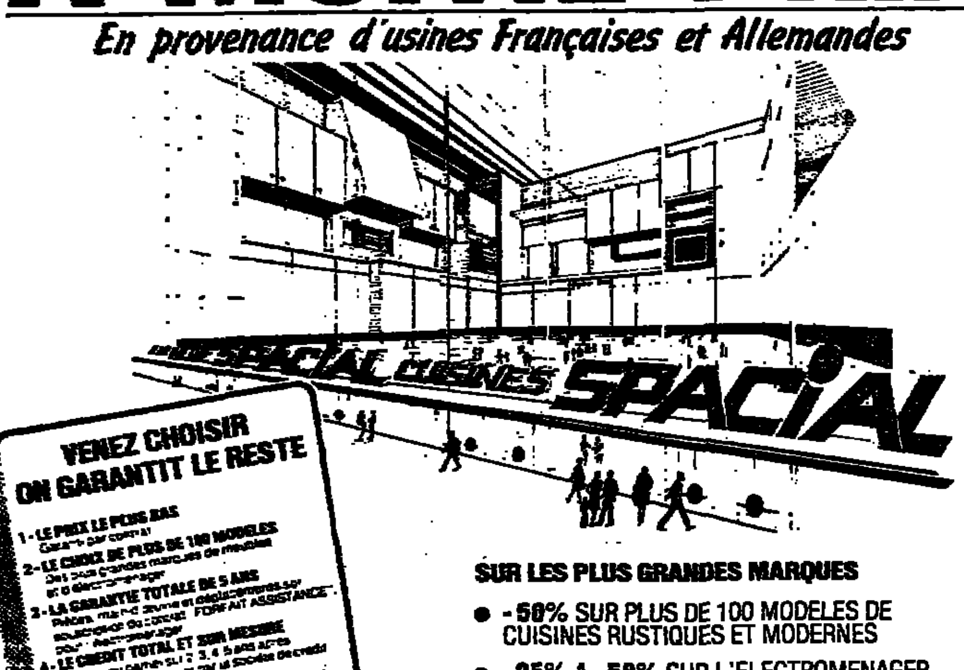
Les atouts de la France

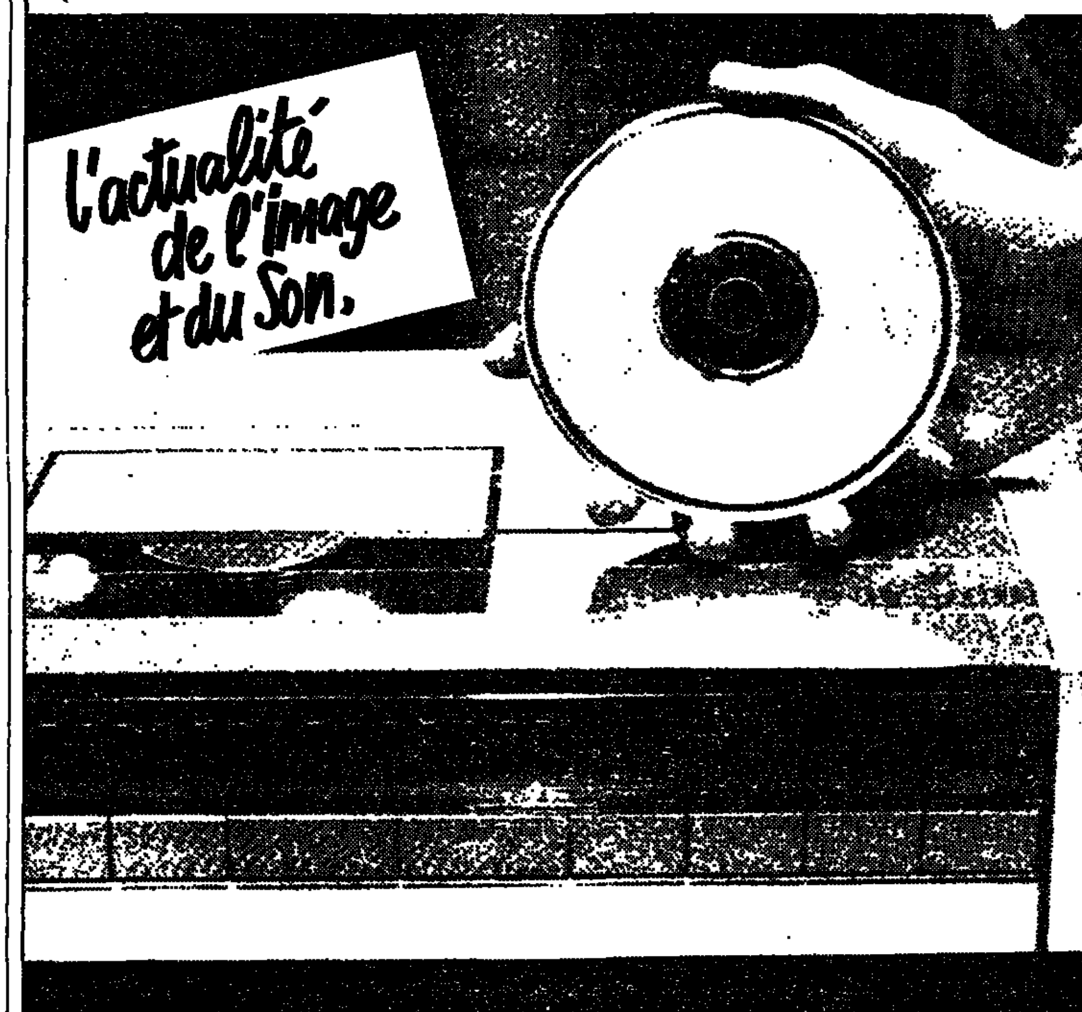
La découverte du caractère multipolaire du monde actuel passe aussi par des relations plus suivies avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), alliés précieux dans la lutte contre l'occupation vietnamienne du Cambodge, et avec des pays plus lointains, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où, pour la première fois, un chef de gouvernement chinois vient de se rendre. Elle devrait entraîner une densité plus grande des échanges de toutes sortes avec l'Europe occidentale, au sein de laquelle Pékin voit se dessiner une *« tendance évidente »* à l'indépendance vis-à-vis des États-Unis.

Dans une telle perspective, la France ne manque pas d'atouts. Les deux pays sont aussi soucieux l'un que l'autre de leur liberté de manœuvre face au Deux Grands, leurs positions sont proches sur le dialogue Nord-Sud et la récente dégradation des rapports entre Paris et Moscou a été notée des observateurs chinois. Sur le plan commercial, la France adopte, en principe, une position plutôt généreuse en matière de transferts de technologie, dont les Chinois sont très demandeurs.

Encore faudrait-il que ces chances ne soient pas gâchées de temps à autre par des faux pas diplomatiques, par exemple à propos du Cambodge, question sur laquelle la Chine est particulièrement sensible. A cet égard, l'invitation par le président de la République du prince Sihanouk à la veille de son départ pour Pékin est une initiative heureuse qui ne peut que contribuer à un meilleur climat des relations franco-chinoises.

FIN





ASIE

Chine

M. Deng Xiaoping durcit ses critiques contre l'administration Reagan

Pékin. — M. Deng Xiaoping durcit le ton contre les Américains. Recevant, jeudi 28 avril, M. Sakurauchi, ancien ministre japonais des affaires étrangères, venu en mission d'information à Pékin à la demande du premier ministre nippon, M. Nakasone, le dirigeant chinois, selon une source informée, a accusé le gouvernement des Etats-Unis de suivre une politique *« des deux Chines ou d'une Chine et demie »*.

Décidément très remonté, M. Deng Xiaoping a également prêté au gouvernement républicain — et non plus à des cercles qui lui sont proches — l'opinion — erronée à ses yeux — selon laquelle les Etats-Unis retireraient moins d'avantages de leurs rapports avec la Chine que celle-ci n'en recueille des Etats-Unis. *« C'est là une pensée directrice de l'administration Reagan »*, a regretté M. Deng, qui a encore reproché au gouvernement américain

De notre correspondant

de croire que la Chine devrait accepter quelque décision que ce soit prise à Washington, fût-elle dommageable aux relations bilatérales.

Si un changement *« fondamental »* ne se produit pas, a-t-il ajouté, *« je ne peux prédire dans quelle direction s'orienteront nos relations »*. Ces propos marquent incontestablement un désenchantement à l'égard de la politique américaine de la part d'un homme qui fut un fervent partisan du rapprochement avec les Etats-Unis. L'agence Chine nouvelle s'est toutefois abstenue de les reproduire, ce qui montre sans doute que, pour Pékin, la situation n'est pas irrémédiable.

Les opinions exposées par M. Deng confortent le sentiment, largement répandu ici dans les milieux diplomatiques, selon lequel Pékin, aujourd'hui, n'attend plus grand-chose de l'administration Reagan. Or de nouveaux sujets de friction pointent à l'horizon avec la réunion, début mai, à Manille, de la Banque asiatique de développement et la reprise prochaine des vols de la compagnie Pan Am vers Taipeh. Pékin a publiquement annoncé son désir d'adhérer à la Banque asiatique. S'ils ne semblent pas être délibérément hostiles à cette intention, les Etats-Unis s'opposent, en revanche, à l'exigence, formulée par la Chine populaire, de l'expulsion de Taiwan, qui est un membre fondateur de la Banque. La présence simultanée dans cet organisme des représentants de Pékin et de Taipeh irait précisément dans le sens d'une politique des *« deux Chines »* que M. Deng Xiaoping soupçonne l'administration Reagan d'adopter.

M. L.

Des Mirage 2000 pour la Chine ?

Décrivant le programme de voyage que M. Mitterrand entreprend la semaine prochaine en Chine, le porte-parole de l'Elysée, M. Michel Vauzelle, a déclaré, jeudi 28 avril, que le problème de la vente de Mirage 2000 à la République Populaire ferait l'objet d'un *« examen approfondi »* lors des entretiens du chef de l'Etat avec les dirigeants chinois.

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle et l'on sait de longue date que les Chinois se sont « intéressés » à divers appareils de combat occidentaux, pas seulement français d'ailleurs, mais également britanniques et américains. Jusqu'à une époque relativement récente cependant, la France réservait son attitude quant à la vente de certains types d'armements à la Chine. Ces jours derniers encore, d'autres porte-parole que ceux de l'Elysée excluaient pratiquement cette hypothèse, arguant notamment des réactions négatives que la vente de matériels militaires de pointe risquerait de provoquer chez certains pays tiers, l'Union soviétique en premier lieu, mais aussi l'Inde et sans doute le Vietnam. C'est ce qui avait retenu M. Giscard d'Estaing, en son temps, d'autoriser ce genre d'opération. M. Mitterrand lui-même, lors de sa visite à Pékin au mois de février 1981, quelques mois avant son élection, avait formellement déclaré que *« la France n'avait pas à armer la Chine » (le Monde* du 17 février 1981). La question, admettait-on toutefois, était exclusivement du ressort de l'autorité présidentielle à qui il appartenait, le cas échéant, d'accorder demain ce qui était refusé hier.

C'est bien ce qui s'est passé et d'autres sources, à l'Elysée, confirment sans ambiguïté qu'une décision de principe a été prise, de caractère politique, qui autorise les Chinois, s'ils sont effectivement acquéreurs, à acheter en France des appareils du type Mirage 2000 — et très vraisemblablement, par simple conséquence logique, des équipements militaires de caractère moins « offensif », tels que des missiles antichars dont il est également question depuis longtemps.

A tort ou à raison, on estime à l'Elysée que les forces armées chinoises sont encore dans un tel état de faiblesse qu'elles ne constituent pas une menace sérieuse pour les voisins de la Chine, et que même la livraison de matériels tels que les Mirage 2000 ne saurait provoquer un changement appréciable dans l'équilibre des forces dans la région.

Cela dit, la décision de principe arrêtée à Paris ne signifie nullement que le marché soit conclu. La balle est désormais dans le camp des Chinois, qui vont devoir définir leurs propres options. Or les signes ne manquent pas qu'un débat se poursuit en Chine, et au plus haut niveau, sur les méthodes les plus efficaces — et les plus réalistes — d'une modernisation de la défense nationale. Les conversations de M. Mitterrand pourraient contribuer sinon à obtenir des engagements définitifs, du moins à éclairer la situation à cet égard. Resterait encore à préciser les conditions d'un marché dont on prévoit qu'il sera long à négocier, que l'on s'oriente vers la vente pure et simple de matériels ou vers des transferts partiels de technologie.

Le financement de l'opération, enfin, risque de faire l'objet de discussions particulièrement ardues. Si la Chine est relativement peu endettée à l'extérieur, ses ressources en devises sont, en effet, des plus limitées. La France, pour sa part, quel que soit son désir d'améliorer la balance de son commerce extérieur, ne peut guère actuellement se permettre de générosités sur ses taux de crédits, pas plus en matière d'armements que dans d'autres domaines.

ALAIN JACOB.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES. Par jugement contradictoire à signifier à sa personne le 2 juin 1982, rendu le 14 octobre 1981, la 5e Chambre Correctionnelle de VERSAILLES a condamné : M. MEIH Bernard, Marcel, né le 31 octobre 1940 à MITTAINVILLE (78), demeurant 8, rue Clos-Colin, à LA QUEUE-LES-YVELINES (78), Chef de Centre, à la peine de 8 000 F d'amende pour TROMPERIE SUR LA MARCHANDISE, faits commis le 17 octobre 1980 et le 27 mai 1981 à NEAUPHLE-LE-CHATEAU (78). Le Tribunal a ordonné, en outre, aux frais du condamné :

1) A la publication par extraits du présent jugement dans « LE MONDE » et « TOUTES LES NOUVELLES DE VERSAILLES » ;

2) A l'affichage par extraits du présent jugement pendant UN MOIS aux portes de l'établissement de NEAUPHLE-LE-VIEUX (78). LE GREFFIER EN CHEF.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire rendu le 5 janvier 1983, la 31e Chambre, 1re section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour : NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, pour avoir, à PARIS, le 28 juillet 1980, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en faisant exécuter des travaux par un ouvrier sur une plate-forme de travail qui n'était munie sur les côtés extérieurs ni de garde-corps ni de plinthes, et sans qu'à défaut des dispositifs de protection de valeur équivalente aient été mis en place.

A la peine de 800 F d'amende, le sieur **WINDWEHR** Bernard, né le 1er juin 1941 à PARIS-17e, Chef de Service, demeurant 30, avenue Vladimir-Komarov, à TRAPPES (78).

Le Tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans LE MONDE.

Pour extrait conforme délivré par nous, Greffier soussigné à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE. Audience publique du Tribunal Correctionnel de NANTERRE, 14e Chambre en date du 24 mai 1982.

A la requête de M. le Procureur de la République, le nommé VAN GOOL Robert, né le 22 juin 1934, à PARIS-17e, demeurant à NANTERRE (92), 4, rue Jules-Gauthier.

A été condamné à la peine de HUIT MOIS d'emprisonnement avec sursis.

Pour : 1° dans la procédure N 81 002 003 7

a) s'être, à NANTERRE, courant 1977, en tout cas depuis moins de 3 ans, sur le territoire national, étant gérant de la société à responsabilité limitée « VAN GOOL », frauduleusement soustrait à l'établissement et au paiement total de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 1976 et 1977, et à l'établissement et au paiement total des taxes sur le chiffre d'affaires pour la période comprise entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1977, en omettant volontairement de souscrire dans les délais légaux les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires et de bénéfices ;

b) avoir, à NANTERRE, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, sciemment omis de passer ou de faire passer des écritures au livre journal et au livre d'inventaire prévus par les articles 8 et 9 du Code du Commerce ou dans les documents qui en tiennent lieu, en l'espèce en omettant de tenir ou de faire tenir tout document comptable ;

2° dans la procédure N 81 301 0095 1 s'être, à NANTERRE puis à LA CELLE-SAINT-CLOUD, courant 1977, 1978, en tout cas depuis moins de 3 ans sur le territoire national, frauduleusement soustrait à l'établissement et au paiement total de l'impôt sur le revenu dû au titre des années 1976, 1977 en omettant volontairement de souscrire dans les délais légaux ses déclarations de revenus.

Le Tribunal a ordonné :

— La publication du présent jugement dans le **Journal officiel** de la République française ;

— La publication du jugement par extrait dans le journal **LE MONDE** ;

— L'affichage du présent jugement par extrait pendant 3 mois sur le panneau d'affichage officiel de la commune de NANTERRE. Pour extrait conforme délivré par nous, Greffier soussigné à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

Extrait des Minutes du Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance d'ABBEVILLE (Somme). D'un jugement rendu par défaut le 8 décembre 1982 par le Tribunal de Grande Instance d'ABBEVILLE statuant en matière correctionnelle, il appert que :

LEUILLIER Serge, Gaston, Emile, né le 26 novembre 1922 à AULT, sans profession et actuellement sans domicile connu, a été condamné pour **FRAUDE FISCALE et OMISSION D'ÉCRITURE**, délits commis à AULT courant 1974, en tout cas sur le territoire national et depuis un temps non couvert par la prescription (article 256 et suivants, 271, 286-3, 286-4, 287-1, 39 Ann. IV, 1692, 266, 269, 205, 206-1, 223, 1668, 224, 229, 1678, 1678 *quinquiès*, 235 *ter* C, 235 *ter* J, 235 *ter* G, 1679 *bis* B, 235 *bis*, 162 Ann. II et 1741 du Code Général des Impôts,

à une peine d'emprisonnement d'un an et au paiement d'une amende de 30 000 F.

Le Tribunal a en outre ordonné la publication par extrait du présent jugement dans le **JOURNAL OFFICIEL** de **la République française**, dans **LE MONDE** et **LE COURRIER PICARD**, aux frais du prévenu.

Pour extrait conforme, le Greffier en Chef.

Extrait des Minutes de la Cour d'Appel de LYON.

Par arrêt en date du 17 mars 1982, la Cour d'Appel de LYON a condamné **GOUILLON** Roger Louis Albert, né le 1er juin 1925 à CERDON (01), de nationalité française, P.D.G. de F.M. TELEX, demeurant à LANCIE (69),
à la peine de 50 000 F d'amende.

Pour : avoir, du mois de juin au 11 mars 1981, adressé à diverses personnes des prospectus publicitaires comportant des indications et présentations de nature à induire en erreur sur l'existence, la nature, la composition, la date de fabrication des biens sur lesquels portait la publicité et sur l'identité et les qualités du fabricant.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné :

1° La publication par extrait du présent arrêt dans les journaux **LE PROGRÈS, LE JOURNAL QUOTIDIEN RHONE-ALPES** et **LE MONDE**, sans que le coût de chacune des insertions puisse dépasser 5 000 F.

Pour expédition certifié conforme délivrée à M. le Procureur Général.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 14 janvier 1983, la 31e Chambre, 2e section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

Pour avoir, à Paris, le 28 août 1981, étant responsable par délégation du Chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler un salarié sur une plate-forme démunie de garde-corps et de plinthe.

A la peine de 2 000 F d'amende.

Le sieur **LEMARIE** Jean, né le 2 juin 1942 à Montfort-l'Amaury, arrondissement de Versailles (Yvelines), demeurant 17, rue Léopold-Stellan, à Méré (Yvelines), Directeur technique.

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans les journaux LE MONDE et LE MATIN.

Pour extrait conforme délivré par nous, Greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 18 janvier 1983, la 31e Chambre, 1re Section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT — BLESSURES INVOLONTAIRES — pour avoir, à Paris, le 27 octobre 1981 :

1° S'être rendu responsable de blessures involontaires n'ayant pas entraîné une incapacité supérieure à trois mois (accident du travail) :

2° étant responsable en sa qualité de gérant de la société CATILLON, d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en omettant de maintenir une échelle de façon à ne pouvoir ni glisser du bas ni basculer.

A la peine de 1 000 F d'amende pour le délit et à 1 000 F d'amende pour la contravention de blessures involontaires.

Le sieur **LEFEBVRE** Bruno Jean Marie, né le 10 juin 1928 à Paris-8e, cogérant de société, demeurant 44, rue de la Pompe, PARIS-16e.

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans LE MONDE.

Pour extrait conforme délivré par nous, Greffier soussigné, à M. le Procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 18 mai 1982, Art. 410 du C.P.P., la 31e Chambre, 1re Section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné, pour NON RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT.

Pour avoir, à PARIS, le 30 janvier 1980, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en laissant travailler deux ouvriers sur un chantier qui disposait d'un local en sous-sol mal aéré et qui ne pouvait être tenu en état de propreté (Article 188 du décret du 8 janvier 1965).

A la peine de DEUX AMENDES DE 1000 F chacune. Le sieur **PUGLIESE** Domenico, né le 1er octobre 1944 à Montebello, en ITALIE, responsable d'entreprise, demeurant 93, rue Gabriel-Péri, à VIGNEUX-SUR-SEINE.

Le Tribunal a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans LE MONDE.

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire Greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

AFRIQUE

SUR LE LAC TCHAD

Plusieurs incidents meurtriers ont opposé les troupes nigérianes et tchadiennes

Plusieurs incidents, qui ont fait au moins deux morts, nt opposé ces derniers jours, des troupes tchadiennes et nigérianes sur l'île de Kinasara, dans le lac Tchad, a annoncé, jeudi 28 avril, un communiqué du ministère nigérian de la défense. Selon ce communiqué, les premiers incidents remontent au 18 avril, lorsque des troupes nigérianes — qui assurent la protection des pêcheurs nigérians contre les rodeurs tchadiens — ont été « attaquées par une patrouille tchadienne ». Deux Tchadiens auraient été tués au cours de cet incident, et un Nigérian blessé, ajoute le communiqué.

Le lendemain, selon le ministère nigérian de la défense, les Tchadiens ont renforcé leurs troupes, et le 20, les troupes nigérianes ont subi « un lourd pilonnage d'artillerie et de mortiers » de la part des troupes tchadiennes. Enfin, le 24, les troupes tchadiennes ont « déclenché une attaque massive » à laquelle les troupes nigérianes ont du riposter par une « contre-attaque ». Le communiqué s'inquiète de cette « violation de l'intégrité territoriale » du Nigéria, et précise que le gouvernement fédéral a protesté auprès des autorités chadiennes. — (*A.F.P.*)

⁂

Ces incidents sont rapportés, par Lagos, alors que, à l'issue d'une visite officielle de quatre jours au Nigeria, du colonel Kadhafi, la Libye et le Nigeria ont passé un accord de coopération économique et technique et ont lancé un appel à la réconciliation des différantes factions tchadiennes. Un communiqué conjoint précise, à ce propos, qu'*« il ne doit pas y avoir d'interférences étrangère de quelque nature que ce soit dans les affaires internes du Tchad »*.

Alors que les relations entre N'Djamena et Lagos paraissent de détériorer, le séjour au Nigeria du colonel Kadhafi, qui est arrivé jeudi au Bénin pour une visite d'une durée indéterminée, semble marquer, quelques semaines avant la tenue probable d'un sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba, un rapprochement entre deux capitales qui se sont longtemps ommosées sur le conflit tchadien.

Sur cette question, si l'on en croit un compte rendu de l'agence libyenne de presse Jana, le colonel Kadhafi ne semble pas avoir modifié son point de vue puisque, à l'occasion d'un dîner offert en son honneur par le président Shagari, il aurait déclaré que *« les factions exclues du pouvoir à N'Djamena doivent y participer »* et que *« le régime en place à N'Djamena s'est découvert »* en *« formulant une étrange et surprenante demande en revendiquant une partie du territoire libyen »*, — une allusion à la bande d'Aouzou, dans l'extrême nord tchadien, qui est occupé militairement par la Libye depuis plus de dix ans. Le colonel Kadhafi a, par ailleurs, toujours selon Jana, réitéré son appui au « gouvernement » rebelle de M. Goukouni Oueddeï, qui *« triomphera sans aucun doute »*. — J.-L. P.

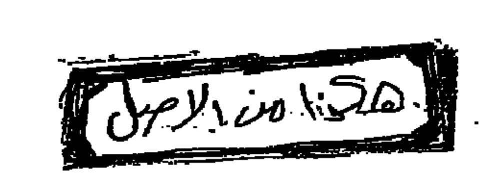
Éthiopie

DES CENTAINES D'ENFANTS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

Des centaines d'enfants sont déjà morts de faim en Ethiopie en raison de la sécheresse et des centaines d'autres vont périr dans les jours à venir, a déclaré, jeudi 28 avril, à Genève, M. Trevor Page, directeur au Programme alimentaire mondial (PAM). Environ 3,9 millions de dollars ont déjà été débloqués par le PAM pour les premiers secours. L'UNDRO (Organisation des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe) a lancé, de son côté, un appel pour réunir 30 millions de dollars d'aide d'urgence.

Selon M. Page, 3,4 millions d'Ethiopiens sont touchés par la sécheresse.

D'autre part, trois religieuses (une italienne et deux éthiopiennes) auraient été enlevées dans la province du Wollo au moment-même où huit membres d'organisations caritatives internationales disparaissaient au Tigré (*le Monde* du 28 avril). A propos de ces derniers, un porte-parole à Khartoum du F.P.L.T. (Front populaire de libération du Tigré) a affirmé, mercredi, qu'ils avaient été *« invités »* par le Front à venir voir les conséquences de la sécheresse et qu'ils *« quitteront le territoire à tout moment »*. — (*A.F.P., Reuter.*)



PROCHE-ORIENT

« La Syrie est prête au dialogue »

(Suite de la première page.)

Les responsables syriens, en effet, manifestent davantage d'inquiétudes quant au résultat de la mission du secrétaire d'Etat américain que de l'*« action sioniste »* annoncée avec insistance. Selon eux, M. Shultz *« imposera »* un accord entre Beyrouth et Jérusalem qui mettrait le Liban *« à la merci de la soldatesque et de l'hégémonie israéliennes »*. Et tandis que la sécurité de la Syrie serait ainsi menacée, les Etats-Unis, le Liban et l'Etat hébreu conjugueraient alors leur pression pour obtenir le retrait du corps expéditionnaire de Damas.

Ira-t-on jusqu'a avoir recours à la violence ? Bien que l'on reconnaisse en privé, dans les milieux officiels, que le rapport des forces demeure largement en faveur d'Israël, une telle éventualité est envisagée avec une certaine sérénité. Les défenses syriennes sont jugées solides grâce, entre autres, aux nouvelles armes sophistiquées reçues de l'Union soviétique. Une confrontation ne serait pas dès lors catastrophique et ouvrirait, espère-t-on, la voie à des négociations Est-Ouest en vue d'un règlement général au Proche-Orient. Telle est la thèse que l'on avance le plus souvent dans les milieux diplomatiques pour expliquer le parti pris belliqueux de la presse syrienne. Telle est encore l'impression qui se dégage d'un long entretien que nous a accordé M. Ahmed Iskandar, ministre de l'information, membre de la direction de parti Baas, et qui passe pour être l'un des plus proches collaborateurs du président Assad.

« Aucune décision n'a encore été prise concernant une éventuelle visite de M. Shultz à Damas, nous dit-il d'emblée, *mais, dans le cas où elle se produirait, nous sommes prêts, comme toujours, au dialogue. Nous l'écouterons avec attention et nous lui répéterons que la Syrie pose une seule condition à son retrait du Liban, à savoir l'évacuation inconditionnelle et préalable de l'armée israélienne de ce pays. Il faut savoir que, sur ce point, nous sommes parvenus à un accord total avec le président Amine Gemayel, qui vient d'ailleurs de déclarer publiquement qu'il n'accepterait jamais des conditions posées par Israël qui porteraient atteinte à l'honneur et à la souveraineté du Liban. »*

« Nous ne capitulerons jamais »

Le véritable problème pour la Syrie est cependant d'une plus grande envergure. L'affaire libanaise, pour elle, n'est que l'un des aspects du conflit isaélo-arabe. *« Certes,* déclare M. Iskandar, *nous sommes déterminés à obtenir aussi la libération du Golan, mais le conflit fondamental porte sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat, exigences capitales, que le plan Reagan, encore plus que les accords de Camp David, rejette. Déjà, en 1975, M. Kissinger avait offert de nous restituer le Golan à condition que nous nous dissocions de l'O.L.P., comme devait le faire ultérieurement M. Sadate. Nous avons refusé catégoriquement ce marché. L'O.L.P. est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous voulons une paix juste, globale et durable pour toute la région. Et celle-ci ne peut être fondée que sur l'évacuation des Israéliens de tous les territoires occupés en 1967 et la pleine reconnaissance des droits du peuple palestinien.*

– Comment espérez-vous atteindre un tel résultat ?

– *L'application des résolutions des Nations unies suffirait. Nous avons accepté en 1973 les termes de la résolution 338 du Conseil de sécurité, qui recommande la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU, en présence des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. et avec la participation de tous les belligérants, sans exception. Nous souhaitons encore aujourd'hui la convocation d'une telle conférence.*

– Est-ce réaliste d'insister alors que cette procédure n'avait pu aboutir malgré les efforts déployés entre 1973 et 1977 ?

– *Justement, un accord avait été conclu à ce sujet en 1977. Nous devions envoyer à la conférence de Genève une délégation arabe commune comprenant des représentants de l'O.L.P., mais Sadate a choisi de torpiller cet accord* – in extremis – *en se rendant, seul, à Jérusalem. Le président Carter, qui n'avait cessé de prôner un règlement global, lui a emboîté le pas. »*

L'administration Reagan, au yeux du ministre syrien de l'information, est pire que la précédente. Sa crédibilité est nulle. *« La politique américaine se confond avec celle d'Israël, dont la principale caractéristique est l'expansionnisme,* nous dit-il. *Les Etats-Unis veulent faire d'Israël la puissance dominante au Moyen-Orient pour assurer leur propre hégémonie dans la région. Washington nous prodigue de bonnes paroles, tout en fournissant à l'Etat sioniste une aide multiforme qui lui permet de dicter sa volonté, de violer toutes les résolutions de l'O.N.U. Les Etats-Unis n'ont aucun titre, bien au contraire, pour jouer les intermédiaires ou les médiateurs. C'est le président Reagan lui-même qui l'a dit : Israël est l'unique allié stratégique de l'Amérique au Moyen-Orient, malgré l'amitié que témoignent nombre de régimes à l'égard des Etats-Unis. Le but de Washington n'est pas la paix, mais la domination exercée par le truchement du gendarme israélien. Une telle situation ne peut conduire qu'à de nouvelles guerres, mais tout un chacun devrait en être persuadé : nous ne capitulerons jamais, vous entendez, jamais.*

– Des milieux diplomatiques occidentaux sont persuadés que vos craintes concernant une prochaine offensive israélienne ne sont pas justifiées. Sur quoi vous fondez-vous pour soutenir le contraire ?

– *Sur les menaces proférées par les dirigeants israéliens eux-mêmes, sur les préparatifs militaires que nous constatons sur le terrain et sur les objectifs expansionnistes de Tel-Aviv. Israël voudrait que les Arabes rampent jusqu'à la table de négociation pour dicter ses conditions de paix. Si une telle paix devait se réaliser, à supposer qu'elle soit imaginable, elle serait illusoire, elle serait injuste et imposée par la force.*

– Avez-vous reçu des garanties soviétiques concernant la sécurité et l'intégrité du territoire syrien ?

– *La Syrie compte sur ses propres forces, ainsi que sur le soutien des Etats arabes et de ses amis soviétiques. L'U.R.S.S. se tient à nos côtés pour repousser toute agression et pour obtenir l'application des résolutions de l'ONU. Elle nous fournit, et nous ne l'oublierons jamais, les armements qui nous permettront de nous défendre avec efficacité.*

– Il ne s'agit donc pas de garanties formelles, mais d'une aide analogue à celle que l'U.R.S.S. avait fourni autrefois à Nasser mais qui n'avait pas permis d'empêcher la défaite de l'Egypte en 1967 ?

– *L'U.R.S.S. nous accorde une aide militaire, politique et économique ; que pouvons-nous demander de plus ? Mais je le répète : nous comptons avant tout sur nos propres forces pour nous défendre et pour libérer les territoires occupés.*

– Faut-il en déduire que vous vous réservez le droit de déclencher de nouvelles hostilités contre Israël ?

– *En tant que pays occupé, nous avons très certainement le droit, et le devoir, de prendre toutes mesures, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire, pour nous libérer. C'est la volonté des peuples et non celle des envahisseurs qui trace le cours de l'histoire. »*

Malgré ces propos martiaux, M. Ahmad Iskandar n'a cessé, durant l'entretien, de plaider en faveur d'une *« paix juste, globale et durable »*. *« Juifs et Arabes n'ont pas intérêt à la guerre,* nous a-t-il déclaré par exemple. *Nous versons les uns et les autres notre sang en vain, car seuls les Etats-Unis en tirent profit. Il faut mettre fin à cette interminable guerre de religion indigne du vingtième siècle, à laquelle nous poussent les puissances étrangères pour servir leurs intérêts égoïstes. Le gouvernement israélien devrait pour sa part renoncer à son rêve insensé de nous mettre à genoux. Nous souhaitons passionnément la paix. Si toutes les dépenses militaires devaient être consacrées à des fins de développement, le Moyen-Orient deviendrait un paradis pour tous les peuples qui l'habitent. »*

De toute évidence, la Syrie joue tout à la fois du bâton et de la carotte pour se faire attribuer une place de choix sur l'échiquier diplomatique. Mais elle est déterminée, dans un souci d'équilibre, à associer l'U.R.S.S. à une éventuelle négociation globale. C'est sans doute là que réside le principal obstacle à une prochaine entente entre Damas et Washington.

ERIC ROULEAU.

MALGRÉ UN DÉMENTI PARTIEL ET AMBIGU

Jérusalem met au point un projet prévoyant le relogement des Palestiniens des camps de Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. – Le gouvernement israélien parachève la mise au point d'un projet prévoyant le relogement de *« milliers »* de réfugiés palestiniens qui se trouvent dans des camps en Cisjordanie.

Cette information a été diffusée le 26 avril par un collaborateur de M. Mordechaï Ben Porat, ministre sans portefeuille, chargé de ce projet. Le fonctionnaire a précisé que des terrains vont être spécialement alloués aux réfugiés en différents endroits de Judée et de Samarie (Cisjordanie), *et que les intéressés pourront* y construire eux-mêmes leur nouvelle maison. Comme pour faire comprendre que le gouvernement de M. Begin n'est pas seul à souhaiter pareille opération, il a ajouté qu' *« une organisation humanitaire internationale »*, sans indiquer laquelle, s'était déclarée prête à apporter son concours. Une façon de tenter de prévenir les protestations qu'un tel projet ne peut manquer de soulever, notamment de la part de l'UNWRA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés), qui coordonne l'aide dans les camps de réfugiés du Proche-Orient, sinon les administre.

Mais vingt-quatre heures après cette annonce, le cabinet de M. Ben Porat a publié un *« démenti »* partiel et manifestant un certain embarras.

Une décision unilatérale

Le ministre a fait savoir que le plan en question était loin d'être au point, et qu'aucune décision ne devait être attendue prochainement, pas avant plusieurs mois... Cela revenait, semble-t-il, à dénoncer l'initiative d'un fonctionnaire trop zélé. L'information initiale était en effet inopportune, puisqu'on apprenait, le 28 avril, en Israël, que le département d'Etat à Washington venait de critiquer le projet, en soulignant que les Etats-Unis soutiennent l'action de l'UNWRA – largement du point de vue financier – et ne sauraient admettre une modification de la situation des réfugiés, à moins que ces derniers n'admettent de leur plein gré qu'on les reloge.

Le relogement des réfugiés en Cisjordanie (1) serait une nouvelle décision unilatérale de la part d'Israël, qui serait difficilement justifiable au regard du droit international lui indiquant qu'en principe une puissance occupante doit éviter de provoquer des transferts de population.

Israël prendrait le risque de se voir accusé de vouloir faire un nouveau pas vers la réorganisation complète des territoires occupés à son profit.

Plus généralement – c'est l'un des fondements de sa politique – le gouvernement de M. Begin souhaite à terme la disparition de tous les camps de réfugiés, où qu'ils se trouvent au Proche Orient, cela afin de diluer en quelque sorte le problème palestinien et de le résoudre à sa manière.

Il n'a pas caché cette intention au début de l'invasion du Sud-Liban. Une commission a été créée pour envisager notamment la « dispersion » des réfugiés se trouvant dans cette région et faciliter leur intégration ailleurs, au Liban ou dans d'autres pays arabes (*le Monde* du 4 août 1982).

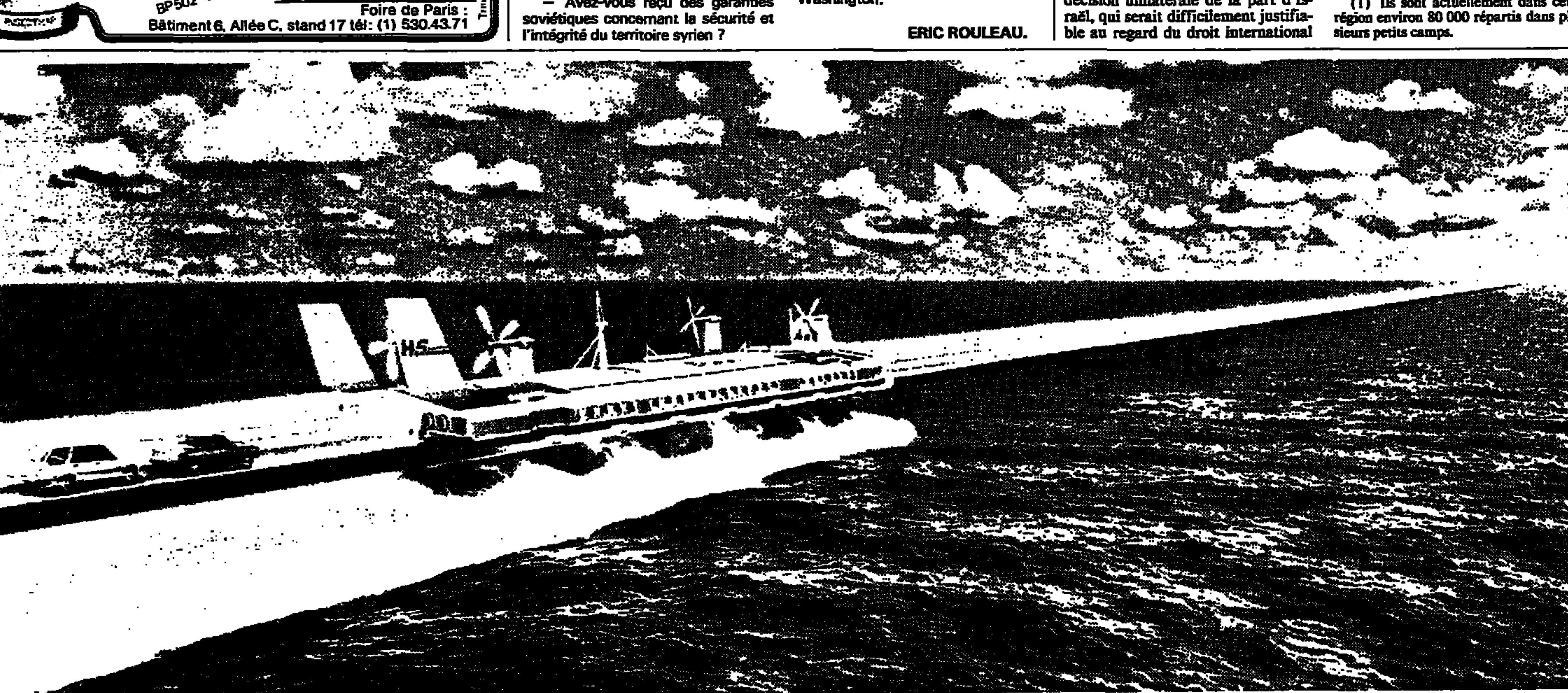
Une fois de plus, à propos du sort des camps de Tyr et de Saïda, il s'était avéré que les rapports entre le gouvernement israélien et l'UNWRA étaient pariculièrement tendus, cet organisme des Nations unies ayant toujours été accusé par Israël d'êre favorable à l'O.L.P.

A cette époque, une autre commission a été créée sous la présidence de M. Ben Porat. Elle a reçu la charge d' *« étudier les principes et définir les moyens d'une solution du problème des réfugiés au Proche-Orient par leur réinstallation »*. L'un des buts recherché est de faciliter leur intégration au sein de différents pays arabes. C'est là un des thèmes favoris de M. Ben Porat. Mais celui-ci sait que cette vaste solution n'est pas réalisable pour le moment, tant s'en faut. Mais à court terme il a d'autres projets, notamment celui annoncé le 26 avril.

Ce projet existe bel et bien, malgré le *« démenti »*. Ces derniers mois M. Ben Porat et ses services ont procédé à des sondages dans plusieurs camps de Cisjordanie, proposant à certains réfugiés de les reloger en d'autres endroits du territoire.

FRANCIS CORNU.

(1) Ils sont actuellement dans cette région environ 80 000 répartis dans plusieurs petits camps.



Le Monde

politique

L'effet Poperen

Les réflexions de M. Jean Poperen sur la situation de la gauche après deux années d'exercice du pouvoir ont été saisies par les porte-parole de l'opposition comme une sorte d'aveu : sous couvert de rassembler les Français, les socialistes voudraient, en fait, les diviser et les opposer les uns aux autres.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a relevé, jeudi 28 avril, *« une contradition évidente »* entre l'appel au rassemblement, lancé par M. François Mitterrand lors de son voyage dans le Nord-Pas-de-Calais, et le *« langage d'affrontement et de lutte de classes »* employé par le numéro deux du parti socialiste.

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a souligné, lui aussi, le *« contraste »* existant entre les propos de M. Mitterrand et les thèses de M. Poperen. *« Le pouvoir est perpétuellement en contradiction »*, a ajouté M. Lecanuet. M. Gabriel Péronnet, président d'honneur du parti radical, s'est étonné, lui, de ce que M. Poperen ait adressé ses réflexions au président de la République, *« oubliant que celui-ci est, constitutionnellement, le président de tous les Français et n'est plus, dès lors qu'il est élu, un chef de parti »*.

Le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, est allé au devant de ces critiques en soulignant que le document adressé par M. Poperen au chef de l'État relève *« d'une réaction et d'une expression individuelles »*. Il ne s'agit que d'un *« point de vue »*, comme *« tout militant ou responsable socialiste »* aurait pu en exprimer un. Ce point de vue n'engage en rien le président de la République ni le gouvernement, dont l'action reste déterminée par l'impératif d'*« harmonie sociale »*, énoncé par M. Mitterrand lors de son entretien télévisé du 2 janvier dernier à Latche.

∴

Les commentaires de M. Gallo tendent à corriger l'impression donnée par M. Poperen qui, en adressant son texte au chef de l'État, avait paru associer ce dernier à la préparation du congrès socialiste. Même s'il est évident que M. Mitterrand ne peut se désintéresser des débats internes du P.S. et de la façon dont celui-ci doit se situer par rapport à l'action gouvernementale, le président de la République n'est pas engagé lui-même dans ces débats, pas plus qu'il ne le serait par leurs conclusions. Il ne peut admettre, en outre, d'apparaître, par l'initiative de l'un de ses proches, comme accessible à un langage d'*« affrontement de classes »*, alors qu'il ne cesse d'appeler à l'unité pour le redressement économique.

La conjoncture dans laquelle M. Poperen a rendu publiques ses analyses explique que ses considérations sur la nature des résistances auxquelles se heurte la gauche aient été davantage remarquées que celles qui portent sur la nécessité d'un « compromis ». C'est pourtant l'axe principal de la contribution du dirigeant socialiste, fidèle, en cela, à la ligne développée lors du congrès de Valence. M. Poperen ne refuse pas, mais, au contraire, défend la ligne gouvernementale — à l'inverse de la position adoptée par le CERES ou par les proches de M. Pierre Joxe, — en *précisant les conditions qui déterminent*, à ses yeux, la réussite de cette politique. D'où la demande d'un *« marchandage global »*, fixant les termes du compromis entre les groupes sociaux que représente la gauche et ceux que sa politique lèse dans leurs intérêts ou heurte dans leurs convictions.

Comme le montre le résumé des débats du comité central publié par *Révolution*, les communistes s'inquiètent de l'hypothèse selon laquelle l'évolution de la politique gouvernementale entraînerait la gauche dans son ensemble, et de façon irréversible, sur une voie social-démocrate. La même crainte n'est sans doute pas étrangère à la nécessité qu'a ressentie M. Poperen de resituer l'action de la gauche dans la logique « de classe » sur laquelle elle est historiquement fondée.

C'est bien à cette logique qu'a voulu répondre M. Yvon Gattaz, en soulignant, à propos du texte de M. Poperen, qu'il combat, lui-même, *« personnellement la lutte des classes, vieille dame poussiéreuse et édentée »*.

PATRICK JARREAU.

L'Assemblée nationale adopte le projet sur la démocratisation du secteur public

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 28 avril, le projet de loi relatif à la démocratisation du secteur public. La discussion de ce texte avait été précédée de l'expression publique de divergences entre les députés socialistes et le gouvernement, à propos du seuil d'effectif à partir duquel les sociétés filiales seraient visées par la loi.

Le président de la République avait lui-même fait savoir qu'il était partisan du maintien du seuil de deux cents salariés (*le Monde* du 23 avril), position qui était celle de la majorité du groupe socialiste et du groupe communiste. Le seuil finalement retenu est celui de deux cents, mais, à l'issue d'un compromis intervenu jeudi matin, certaines dispositions vont dans le sens des thèses défendues par le gouvernement.

Ainsi, dans la plupart des sociétés de moins de deux cents salariés, les élus des salariés ne composeront pas le tiers du conseil d'administration. Leur nombre sera fixé par décret. D'autre part, dans les filiales et les sociétés codétenues, dont l'effectif est compris entre deux cents et mille salariés, le nombre des représentants des salariés élus sera limité à deux. Enfin, si les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des conseils devront entrer en vigueur au plus tard le 30 juin 1984, pour les sociétés filiales et codétenues ce délai est prolongé d'un an.

Ces dispositions spécifiques répondent notamment au souci de ne pas « décapiter les sections syndicales » des petites entreprises. D'une part, en limitant le nombre des représentants des salariés, qui, dans la pratique, seront notamment issus des syndicats ; d'autre part, en laissant plus de temps à ces sections pour former de nouveaux responsables ; enfin — mais cette explication n'est pas avancée officiellement, — il s'agit aussi de limiter le risque de faire entrer — de façon monopolistique, — dans les conseils de certaines petites entreprises, les représentants de syndicats patronaux, dit « jaunes ».

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 28 avril, l'Assemblée nationale continue la discussion des articles du projet de loi relatif à la démocratisation du secteur public (*le Monde* du 29 avril).

L'article 23 concerne les heures de délégation prévues pour l'exercice du mandat des représentants des salariés aux conseils d'administration et de surveillance. Les dispositions suivantes sont adoptées : « Ce temps, qui ne peut, pour chaque représentant, être inférieur à quinze heures par mois, ni supérieur à la moitié de la durée légale du travail, est déterminé en tenant compte de l'importance de l'entreprise, de ses effectifs et de son rôle économique. Ce temps est de plein droit considéré comme temps de travail et payé à l'échéance normale. »

L'article 24 prévoit que le conseil d'administration arrêtera un programme de formation à la gestion des entreprises, destiné aux représentants des salariés nouvellement élus et dont le coût sera à la charge de l'entreprise.

L'article 25 a pour objet d'interdire à l'employeur de prendre des décisions susceptibles d'affecter le déroulement de la carrière d'un salarié siégeant dans un conseil d'administration en prenant en considération le mandat détenu par celui-ci ou son comportement dans l'exercice dudit mandat. Toute modification du contrat de travail d'un représentant des salariés sera soumise au conseil d'administration.

Les articles 26 et 27 ont pour conséquence de créer une nouvelle catégorie de *« salariés protégés »* : les représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance. Ils regroupent des dispositions semblables à celles applicables aux délégués syndicaux, délégués du personnel ou représentants du personnel au comité d'entreprise, en cas de procédure préalable au licenciement.

● Conseils d'atelier ou de bureau.

Les articles 28 et 29 regroupent les dispositions relatives aux conseils d'atelier ou de bureau. Leur texte, modifié par des amendements de la commission des affaires sociales, dispose : *« L'ensemble des salariés, y compris le personnel d'encadrement direct, de chaque atelier ou bureau constituant une unité de travail, bénéficient du droit de réunion en conseil d'atelier ou de bureau. Ils se réunissent par atelier ou par bureau au moins une fois tous les deux mois et à raison d'au moins six heures par an pendant le temps de travail. Les salariés s'y expriment dans tous les domaines intéressant la vie de l'atelier ou du bureau. Le personnel d'encadrement est obligatoirement associé à l'organisation des réunions et aux suites à leur donner. »*

Le texte renvoie ensuite à la loi relative à la liberté des travailleurs dans l'entreprise, qui prévoit la conclusion d'un accord, dans les entreprises d'au moins deux cents salariés, entre l'employeur et les organisations syndicales. Cet accord définit les modalités d'exercice du droit d'expression. Aux stipulations de cet accord, le projet modifié par plusieurs amendements de la commission, prévoit notamment d'ajouter :

— *« La définition des unités de travail retenues comme cadre des réunions des conseils d'atelier ou de bureau : ces unités doivent avoir une dimension réduite »* ;

— *« La fréquence et la durée des réunions »* ;

— *« Les modalités d'association du personnel d'encadrement à l'organisation des réunions et aux suites à leur donner »* ;

— *« Le domaine de compétence des conseils d'atelier ou de bureau, qui doit comprendre les conditions et l'organisation du travail, l'application concrète des programmes d'activité et d'investissements de l'entreprise pour l'atelier ou le bureau ; la recherche d'innovation technologique et de meilleure productivité dans l'atelier ou le bureau »* ;

— *« Les modalités et la forme de l'intervention du conseil d'atelier ou de ureau »* ;

— *« Les liaisons entre deux réunions avec la direction de l'entreprise ou de l'établissement et avec les institutions élues des représentants du personnel »* ;

— *« Les accords peuvent en outre prévoir la possibilité de donner aux conseils d'atelier ou de bureau des responsabilités portant sur un ou plusieurs des domaines de compétence visés ci-dessus. »*

Enfin, l'activité des conseils d'atelier ou de bureau devra faire l'objet d'un rapport annuel établi par le chef d'entreprise et présenté au comité d'entreprise ou à l'organe qui en tient lieu.

● Commission consultative

L'article 34 prévoit la création dans les établissements de plus de deux cents salariés d'une *« commission consultative »*. Composée de représentants de la commune, du conseiller général du canton où est implanté l'établissement et de représentants du comité d'entreprise et d'établissement, elle est convoquée et présidée par le chef d'établissement. Malgré la demande de M. Noir, le chef d'établissement n'aura pas seul le pouvoir de la créer : M. Coffineau (P.S., Val-d'Oise), rapporteur de la commission des affaires sociales, précise que le maire de la commune pourra aussi en avoir l'initiative.

La rédaction initiale de l'article 4 prévoyait deux sortes d'exceptions à la règle de l'élection par les salariés d'un tiers des membres des conseils d'administration ou de surveillance :

— Pour la Caisse nationale du Crédit agricole, Air France et Air Inter, les ports autonomes, la Semmaris (Rungis) et les diverses sociétés publiques de l'audiovisuel, les salariés seraient représentés mais dans une proportion inférieure au tiers, précisée par décret.

— Pour d'autres établissements comme les théâtres nationaux, le Centre Pompidou, la Banque de France, l'économat des armées, la représentation des salariés est exclue au titre de cette loi.

La nouvelle rédaction, proposée par le gouvernement et adoptée, ajoute, en fait, aux établissements où la représentation des salariés sera limitée, les sociétés dont le nombre de salariés est inférieur à deux cents et qui ne détiennent aucune filiale. M. Bérégovoy précise que si une société mère a moins de deux cents salariés mais qu'elle atteint ce seuil avec ses filiales, elle sera régie par la règle générale et non par celle de cet article 4. Les communistes défendent, puis retirent un amendement de M. Duroméa (P.C., Seine-Maritime) *supprimant l'élection* de salariés au conseil d'administration des Ports autonomes.

● La situation des filiales

L'article 6, précédemment réservé, fixe les règles applicables à la composition des conseils des entreprises autres que les établissements publics et les entreprises dans lesquelles plus de 90 % du capital appartient au secteur public. Lorsque la majorité du capital social est détenue par l'État, le conseil d'administration comptera dix-huit membres ; il en comptera de neuf à dix-huit dans les autres cas. Toutefois, dans les banques, le nombre des membres des conseils ne pourra excéder quinze.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement du gouvernement qui, modifié par le groupe socialiste, dispose : dans tous les cas le conseil comprend des représentants des salariés élus. Dans les sociétés filiales et codétenues dont l'effectif est compris entre deux cents et mille salariés, à l'exception des banques nationalisées par la loi du 11 février 1982, le nombre de ces représentants est de deux (l'Assemblée a repoussé un amendement du groupe communiste tendant à substituer au nombre de deux la fourchette de trois à six). Dans les autres entreprises, ces représentants constituent le tiers des membres du conseil.

Le texte initial prévoyait que, dans tous les cas, le conseil comprend un tiers au moins de représentants des salariés.

Après l'article 6, l'Assemblée adopte un amendement de la commission, qui dispose : *« Le conseil d'administration ou de surveillance se réunit en séance ordinaire sur convocation du président et examine toutes questions que le président a inscrites à l'ordre du jour ou que le conseil a lui-même inscrites à la majorité simple. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil d'administration ou de surveillance peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. »*

L'article 14, précédemment réservé, concerne les règles de présentation des candidatures au conseil d'administration. Les listes devront répondre aux conditions suivantes : 1) comporter deux fois plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir ; 2) présenter, en annexe, un ensemble de propositions d'orientation pour l'administration ou le contrôle de la gestion ; 3) avoir recueilli la signature : *« soit d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives sur le plan national, soit de délégués du personnel, de membres des comités d'entreprise ou d'établissement ou des organes en tenant lieu, titulaires et suppléants exerçant ces fonctions ou ayant exercé celles-ci lors du précédent exercice, travaillant dans l'entreprise et élus par le corps électoral habilité à désigner les représentants des salariés. Leur nombre doit être égal au moins à 10 % du nombre actuel d'élus à ces instances »*.

A l'article 13, précédemment réservé, qui fixe la date d'entrée en application de la loi, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement qui prévoit : les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration sont applicables au plus tard le 30 juin 1984. Cependant, dans les sociétés filiales et codétenues dont l'effectif est inférieur à mille, le conseil d'administration ou de surveillance fixe la date d'application de ces dispositions. Cette date ne peut être postérieure au 30 juin 1985.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 326 voix contre 160 sur 486 votants et 486 suffrages exprimés.

L. Z. et Th. B.

LES DÉBATS DU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

Pas question de faire monter les enchères

L'hebdomadaire *Révolution* publie, dans son numéro daté 29 avril-4 mai, une analyse des débats du comité central du P.C.F., lors de sa réunion des 19 et 20 avril, faite par M. Roger Martelli. Historien, M. Martelli était entré au comité central lors du congrès de février 1982.

Il souligne qu'aucune cellule, section ou fédération du parti *« n'a souhaité que* [le parti] *s'engage dans la voie de la distance, de la négociation de sortie »* vis-à-vis de la majorité, mais que l'appréciation du plan de rigueur *« fait, sans problème, l'unanimité des communistes : ce plan ne va pas dans le sens d'une lutte rigoureuse contre le chômage, l'inflation et le déficit extérieur lui-même, puisqu'il dépend, pour la plus grande part, des faiblesses structurelles de la production en France »*.

Les membres du comité central se sont demandé, selon M. Martelli, si l'adoption du plan de rigueur permet de *« parler dès maintenant d'une logique différente, d'une nouvelle cohérence dans la politique gouvernementale »*.

« Dans l'ensemble, écrit-il, *tout le monde a pris ouvertement le parti de ne pas appuyer sur la touche « inquiétude », préférant de très loin celle de la « possibilité ». « Ouverture », « situation ouverte » : ce thème a sans doute été celui qui connut le plus de succès dans cette session (...) Il n'y a pas de fatalité, ni dans le sens de la gestion social-démocrate ni dans le sens du socialisme à la française. »*

M. Martelli parle de l'*« inquiétude »* et de la *« réserve »* qui se sont exprimées au comité central. *« Il est de fait*, écrit-il, *que la tentation a pu revenir, depuis l'annonce des mesures de rigueur, d'une certaine prise de distance critique. »* M. Martelli souligne que le comité central s'est orienté vers *« une logique de la construction et pas de la différentiation »*. Il ne faut pas, indique-t-il, *« faire croire que notre engagement est en permanence suspendu à l'acceptation ou au refus d'une proposition ou d'un groupe de propositions (...). Les réflexions qui tournent autour de l'idée « il faut faire monter les enchères » ne correspondent ni à la réalité de l'opinion ni à notre démarche fondamentale »*.

M. Bernard PONS invité du « Grand Jury R.T.L. - *le Monde* »

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L. - *le Monde* » dimanche 1er mai, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le député R.P.R. du dix-septième arrondissement de Paris répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Rollat, du *Monde*, de Paul-Jacques Truffaut et de Bruno Cortès, de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

POLITIQUE

Le R.P.R. et l'U.D.F. sont favorables à l'élaboration d'une plate-forme commune

Le jeudi 19 mai se retrouveront au siège du R.P.R. des délégations de ce mouvement et de l'U.D.F. pour une première réunion en vue de l'élaboration d'une « *plate-forme commune* » de l'opposition. C'est M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., qui avait fait cette proposition le 12 avril dernier et qui, depuis lors, avait insisté pour demander que ce processus soit « *immédiatement* » engagé.

La prochaine réunion étudiera la mise en place de groupes de travail, ainsi qu'il en existe déjà un sur les problèmes de défense (*le Monde* du 23 avril). On se montre satisfait au R.P.R. de la mise en route de ce processus, et on souligne la volonté d'union – mais non d'unité – de l'opposition déjà exprimée par M. Chirac pendant la campagne municipale. On se félicite donc de l'acceptation de cette coopération par le conseil national de l'U.D.F., réuni jeudi 28 avril.

M. Jean Lecanuet a précisé que cet accord était motivé par « *la gravité de la situation qui crée un état d'anxiété au sein de l'opinion, qui veut savoir qu'en cas de malheur nous sommes capables de nous entendre* ». Le président de l'U.D.F., qui est opposé à un « programme commun », tout comme l'est le R.P.R., souhaite cependant qu'un texte commun « *aille plus loin qu'une déclaration de principe* ».

Cet accord entre les deux principales formations de l'opposition ne doit cependant pas masquer le fait que certaines réticences se sont exprimées, venant notamment des rangs du parti républicain et du Centre des démocrates sociaux. Ceux-ci, en effet, souhaitent surtout pour le moment développer leurs propres forces, ils redoutent l'attrait que pourrait exercer le R.P.R. ; mais ils ne veulent pas non plus passer pour des adversaires de l'union de l'opposition. – A. P.

M. Lecanuet : l'U.D.F. doit se mettre en « état de vigilance »

Le conseil national de l'U.D.F., réuni jeudi 28 avril à l'Assemblée nationale, a constaté une « *accélération de la dégradation* » de la situation économique et sociale en France. M. Lecanuet, président de l'U.D.F., a estimé que « *le gouvernement oscille entre deux logiques ; il essaie d'allier des réalités absolument contraires comme de maintenir un régime de libertés tout en faisant progresser l'étatisation et les méthodes collectivistes. Nous pensons que le parti communiste attend son heure et pronostique l'échec du troisième gouvernement Mauroy pour en arriver à ce qu'il attend : la fermeture des frontières et une radicalisation encore plus forte* ».

Face à cette situation, les membres du conseil national ont jugé que l'U.D.F. doit se mettre en « *état de vigilance* ». « *Nous devons mobiliser nos énergies, mais nous ne voulons pas jeter de l'huile sur le feu, ni céder au catastrophisme* », a précisé M. Lecanuet. Il a ajouté : « *Nous ne faisons pas de scénarios qui, sous couleur de redouter, serait une incitation au désordre.* »

La publication du communiqué du R.P.R. en faveur d'une plate-forme commune de l'opposition a été diversement accueillie dans la mesure où l'U.D.F. semble laisser trop souvent l'initiative de déclaration au R.P.R. et se contenter de réponses « timides » à ses partenaires. M. Lecanuet a simplement précisé que l'U.D.F. « *aurait préféré que ce communiqué fût commun. Nous voulons*, a-t-il dit, *manifester au même titre que le R.P.R., la solidité de l'entente de l'opposition.* »

M. Lecanuet, qui souhaite parler de texte commun plutôt que de plate-forme commune, a reconnu qu'un « *texte d'union est nécessaire à un moment où la gravité de la situation crée un état d'anxiété dans l'opinion* ».

Il a ajouté : « *Nous devons montrer qu'en cas de malheur, nous serons capables d'agir ensemble, d'être un recours.* [Ce texte] *peut être le symbole vivant de l'entente de l'opposition. Nous essaierons d'aller au-delà des déclarations de principe mais*, a précisé M. Lecanuet, *il n'est pas possible de bâtir un programme de gouvernement. Il faut connaître l'état exact du malade pour pouvoir établir une ordonnance !* »

Le parti radical la veille, au cours de la réunion de son comité exécutif, avait souhaité « *apporter à l'opposition une contribution à l'élaboration de sa plate-forme autour de trois thèmes prioritaires* », à savoir : « *Créer les conditions d'un vie éducative de tolérance et de responsabilité, sauver l'entreprise et forger un comportement de solidarité et de vigilance face aux agressions internes ou extérieures de notre société.* » L'U.D.F., après avoir achevé « *l'élaboration de son programme* », devrait, selon le parti radical, « *définir et conclure principalement avec ses partenaires du R.P.R., une plate-forme, support d'un contrat gouvernemental commun* ».

En ce qui concerne les élections européennes, M. Bariani, juge toujours « *possible* », voire souhaitable la constitution d'une liste commune et estime que Mme Veil « *doit avoir un rôle décisif dans la définition des orientations programmatiques et de stratégie.* »

C.F.-M.

● *M. Hélois Castor, P.S.*, conseiller général du canton de Banon, a été élu président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence. Il succède à Claude Delorme, conseiller général du canton de Forcalquier, décédé en janvier dernier. Doyen d'âge de l'assemblée départementale, M. Castor l'a emporté au 3e tour avec 23 voix, devançant M. Savornin, R.P.R. Aux deux précédents tours de scrutins, le candidat socialiste, M. José Escanez, n'avait pu faire le plein des voix de gauche. Le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence se compose de 4 P.C., 11 P.S., 1 M.R.G., 5 U.D.F., 5 R.P.R., 6 mod.

M. Fiszbin se propose de présenter des listes aux élections européenne et régionales

M. Henri Fiszbin, président de Rencontres communistes, a exposé, mercredi 27 avril, au cours d'une conférence de presse, ce qu'il a présenté comme l'opinion des « *communistes démocrates et unitaires* » sur la situation politique actuelle. Qui sont ces communistes, que M. Fiszbin entend représenter et auxquels, en même temps, il s'adresse ? Ce sont ceux dont les suffrages avaient fait défaut à M. Georges Marchais, au premier tour de l'élection présidentielle de 1981, et dont le P.C.F., depuis lors, n'a pas retrouvé la confiance.

L'ancien premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F.les définit ainsi : ils se situent « *résolument et sans ambiguïté dans le mouvement populaire et la majorité présidentielle* » ; ils veulent « *agir concrètement pour que la France avance vers une société socialiste* ».

Combien sont-ils ? M. Fiszbin se réfère, pour répondre à cette question, aux élections municipales ; les listes qui sollicitaient les suffrages de ces électeurs, comme celle de M. Fiszbin lui-même dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, avaient obtenu, au premier tour, environ 10 % des voix : 9,23 % dans le dix-neuvième arrondissement ; 8,96 % à Carcassonne ; 10,36 % à Cahors ; 44,46 % à Sèvres, où le maire sortant, communiste « unitaire », avait dû affronter une liste du P.C.F. au premier tour et avait été battu par l'opposition au second tour.

Il existe donc, selon M. Fiszbin, un nombre important de communistes, qui se différencient du P.C.F. « *durablement et sur des questions essentielles* », sans se reconnaître, pour autant, dans le P.S. ni dans aucune autre formation de gauche. A ceux-là, le président de Rencontres communistes propose d'affirmer leur « *identité politique* » en présentant leurs propres listes aux élections européenne et régionales, et en menant le débat pour « *dégager une issue positive à la crise du mouvement communiste en France* ».

« *C'est un fait maintenant avéré*, a déclaré M. Fiszbin, *et qui influe sur la situation politique : le mouvement communiste français, historiquement constitué autour d'une vision protestataire et messianique, dont l'Union soviétique symbolisait tous les espoirs, traverse une crise grave. Il est aujourd'hui concrètement confronté à la question de gérer une société complexe et diversifiée et de la conduire, par des réformes de structures, sans rupture brutale, sans choc frontal entre ses diverses composantes, vers la suppression de l'exploitation et de l'oppression. Il est, en même temps, travaillé par la crise du modèle soviétique. De ce fait, les divisions en son sein sont profondes.* »

M. Fizbin a ajouté : « *Pour maintenir l'unité des communistes dans le P.C.F. dans de telles conditions. Il aurait fallu que s'établisse en son sein un vaste et large débat, que soit reconnue et acceptée la diversité communiste, afin de dégager démocratiquement, c'est-à-dire majoritairement, la politique du parti. Au lieu de cela, la direction s'est enfoncée, à partir des années 1977-1978, dans une politique autoritaire et fluctuante. Elle a ainsi précipité la crise qui affecte aussi bien le parti que l'électorat.*

» *Désormais le parti communiste ne représente plus tous les communistes et ne rassemble plus, dans les élections, l'ensemble des voix communistes. Au fil de l'actualité, des clivages fondamentaux sont apparus, notamment sur le rôle du parti communiste en France, sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Union soviétique et des situations qui existent en Afghanistan et en Pologne, sur le fonctionnement du P.C.F.* »

Après avoir évoqué la « *sensibilité traditionnelle* », qui s'est exprimée par la voix de Mme Jeannette Thorez-Vermeersch et par celle de militants ayant gardé l'anonymat (*le Monde des* 19 et 7 avril), M. Fizbin a jugé « *positive* » l'orientation du rapport présenté par M. Marchais, le 19 avril au comité central du P.C.F. M. Fizbin estime néanmoins que « *cette avancée ne s'accompagne d'aucune clarification des analyses et des points de vue du P.C.F.* », celui-ci se livrant à « *la curieuse gymnastique qui consiste à voter la loi autorisant à mettre en œuvre, par voie d'ordonnances, les mesures prévues par le plan de rigueur, tout en proclamant qu'il n'approuve pas ce plan* ».

Au Sénat

Ratification des ordonnances sur la retraite à soixante ans

Alors que les députés R.P.R. et U.D.F. n'avaient pas pris part au vote lors de l'examen du projet de loi « *portant diverses mesures relatives aux prestations de vieillesse* » (*le Monde* du 14 avril), les sénateurs de l'opposition ont approuvé ce texte – non sans réserves – jeudi 28 avril. Le projet ratifie l'ordonnance du 26 mars 1982 qui abaisse à soixante ans l'âge du droit à la retraite à taux plein et complète son dispositif en permettant au gouvernement de fixer par décret un minimum de pension de vieillesse ; il ratifie également l'ordonnance du 30 mars 1982 qui limite les possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité.

Rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Boyer (R.I., Loiret) explique que les raisons pour lesquelles ses collègues avaient refusé au gouvernement la faculté de mettre en œuvre par ordonnance la retraite à soixante ans demeurent. « *Seule*, explique-t-il, *la disparition de la garantie de ressources fait que la commission demande l'approbation du nouveau système proposé.* » Les orateurs de l'opposition dénoncent notamment l'atteinte au droit du travail que constitue à leurs yeux l'ordonnance sur le cumul, les « *incertitudes* » *qui marquent* le dispositif financier et la « *concertation en trompe l'œil* » qui a précédé la mise en œuvre de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Avant de voter ce projet, le Sénat avait approuvé un autre texte, adopté par l'Assemblée nationale le 13 avril, qui modifie les articles L. 417 et L. 418 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre tendant à alléger et à accélérer la procédure d'attribution des emplois réservés. La discussion donne l'occasion, notamment au rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône), et au secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, M. Laurain, de mettre l'accent sur l'inadaptation de la législation actuelle et d'en envisager la réforme. Avec l'accord du gouvernement, le Sénat adopte un amendement prolongeant jusqu'en 1989 l'application de la loi du 30 janvier 1923 qui ouvre aux pensionnés (civils et militaires) et aux veuves l'accès à des emplois réservés.

A. Ch.

M. Larché est élu président de la commission des lois

La commission des lois du Sénat a élu, par 30 voix et 4 bulletins blancs, comme président M. Jacques Larché (R.I., Seine-et-Marne). Ce dernier succède à M. Pierre Carous (R.P.R., Nord), qui assurait l'intérim depuis l'entrée, début mars, de M. Léon Jozeau-Marigné (R.I., Manche) au Conseil constitutionnel.

Avant cette élection, M. Larché avait été désigné, face à M. Jacques Thyraud (Loir-et-Cher), président de la commission nationale de l'informatique et des libertés, et M. Jean-Marie Girault (Calvados), maire de Caen, par ses collègues du groupe de l'Union des républicains et indépendants, à qui revenait – en vertu des accords entre les groupes sénatoriaux – la présidence de cette commission.

[Né le 4 février 1920 à Paris, M. Jacques Larché, docteur en droit, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, entre, à sa sortie de l'ENA (promotion Jean-Giraudoux), au Conseil d'Etat. Candidat sans succès aux élections législatives de 1956 dans la deuxième circonscription de la Seine, il est nommé, en juin 1957, chef adjoint de cabinet du ministre des finances, des affaires économiques et du Plan, Félix Gaillard, qui, devenu président du Conseil en novembre 1957, le prend pour chef de cabinet. Directeur au secrétariat général du gouvernement, de février 1958 à août 1974, il participe à la commission de réforme au Conseil économique et social (1963), il est nommé administrateur de l'Institut international d'administration publique (1967) et professeur de droit public à l'université de Paris-Val-de-Marne (1971). Elu conseiller municipal et adjoint au maire de Saint-Denis-les-Rebais (Seine-et-Marne) en 1971, mandat qu'il conservera en 1977, il représente depuis 1973 le canton de Rebais à l'assemblée départementale de Seine-et-Marne. Après avoir été secrétaire général du gouvernement d'août 1974 à février 1975, il est chargé de mission auprès du président de l'Aéroport de Paris, avant d'y exercer les fonctions de président, de 1975 à 1977. Elu sénateur le 25 septembre 1977, inscrit au groupe de l'U.R.E.I., vice-président de la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes d'octobre 1979 à novembre 1980, il est depuis septembre 1982 membre du comité directeur du P.R. Depuis les dernières élections municipales, il siège, dans le groupe d'opposition, au conseil municipal de Meaux, dont le maire est M. Lion (P.S.).]

Le Monde

société

LES ATTENTATS DU F.L.N.C. SUR LE CONTINENT

Quinze explosions et des interpellations

« La trêve sur le continent est rompue. » A Paris, à Marseille et en Corse, tous les services policiers en sont convaincus : cette *« nuit bleue »* dans l'Hexagone est bien l'œuvre du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Une signature authentifiée « par le canal habituel » en Corse même, vendredi *matin. Cette phrase*, prononcée peu avant 8 heures, ce vendredi 29 avril, dans un appel téléphonique au bureau régional de l'A.F.P. à Marseille, revendiquant les quinze attentats au nom du F.L.N.C., en résume à elle seule le programme : aller plus loin dans la rupture de la *« trêve »* décidée par le F.L.N.C. le 3 avril 1981, puis rompue en Corse même, à deux reprises, le 11 février 1982 (vingt-sept actions violentes dans l'île) et le 20 août 1982 (plus de soixante-dix attentats). Ensuite, des attentats intermittents avaient continué de troubler la vie politique corse — cent trente-deux pour le seul premier trimestre 1983.

Nouveau défi donc, en forme de balade explosive fort bien synchronisée. Entre 1 heure et 3 heures, ce matin du vendredi 29 avril, quinze attentats ont atteint quatre villes — Paris, Marseille, Aix-en-Provence et Alfortville (Val-de-Marne), — ne créant toutefois que des dégâts matériels. A Paris, cinq gares ont été visées, durant une heure et vingt-deux minutes : gare Saint-Lazare (1 h 45), puis celle des Invalides rattachée aux services d'Air France (2 h 48), celle d'Austerlitz (2 h 55), la gare de l'Est (3 h) et, enfin, la gare Montparnasse (3 h 07). A Marseille, la ville de M. Defferre, ministre de l'intérieur, six objectifs ont été touchés, tous à peu près vers 1 heure : deux agences bancaires — B.N.P., Crédit lyonnais, — un poste de police fermé la nuit, un centre de la Sécurité sociale, un bureau des P.T.T., et enfin l'agence d'Air Inter, située au bas de la Canebière. Trois attentats complémentaires ont atteint, à Aix-en-Provence, une agence de la Société centrale de banque, un centre du Crédit agricole ainsi qu'une caisse d'épargne. Enfin, à Alfortville (Val-de-Marne), ville dont M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État chargé de la sécurité publique, est maire, une agence de l'Union de banques à Paris, située place de la Maire, a été détruite. De plus, trois bâtons de dynamite ont été découverts, avant qu'ils n'explosent, dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville.

Si cette *« nuit bleue »* n'avait pu être prévue par les service de police, les renseignements généraux en envisageaient depuis quelque temps la probabilité. Ils avaient notamment dit qu'outre la *« colonie de peuplement »* continentale dans l'île le second objectif du F.L.N.C. serait les *« moyens de transport »*, gares, agences d'Air Inter ou d'Air France. Pronostic confirmé par les objectifs parisiens et marseillais.

Arrestation de François Gaggini

Alors qu'une réunion des principaux directeurs des services policiers se tenait, vendredi matin, au secrétariat d'État chargé de la sécurité publique, des opérations avaient déjà été lancées, au petit matin, tant à Paris qu'à Marseille. Six personnes étaient interpellées, dans les milieux corses, par le S.R.P.J. de la cité phocéenne, tandis que six autres étaient entendues par la brigade criminelle de la capitale. A Paris, il semble, confie un des enquêteurs, que les policiers soient *« tombés par hasard sur une très bonne piste »*.

Parmi les six personnes interpellées à Paris figure notamment François Gaggini. En octobre dernier, un rapport des R.G. affirmait qu'il était *« présumé responsable du F.L.N.C. à Paris »*. Son nom est noté aux marges de deux affaires policières. Ainsi, lors de l'enquête sur le vol d'armes en 1981 au centre mobilisateur de Foix (Ariège), il était apparu que l'un des auteurs de celui-ci, Francis Emourgeon, avait fréquenté en mai 1981 François Gaggini au bar parisien « Le pourquoi pas ». Emourgeon, notaient alors les R.G., *« était en contact avec des truands et des trafiquants d'armes fréquentant des nationalistes corses »*.

D'autre part, lors du procès à Paris, en juin 1982, de Bruno Bréguet et Magdalena Kopp, les deux « amis » du terroriste international Carlos, un troisième inculpé, Michel Jacquot, accusé de leur avoir fourni indirectement un véhicule muni de fausses plaques d'immatriculation, était, selon les policiers, en rapport avec François Gaggini. *« Il a été piégé en voulant rendre service à un ami, sans savoir dans quel but »*, affirme un enquêteur, qui précise que Jacquot logeait alors dans l'appartement de Gaggini.

Des présomptions, des filatures et des renseignements ne sont évidemment pas des preuves. Tout le travail de la brigade criminelle et de sa section antiterroriste (SAT), dirigée par le commissaire Jean Dikran Tchividjian, consiste désormais à les établir. *« Nous tenons un petit truc, c'est tout »*, confiait-on modestement au 36, quai des Orfèvres, ce vendredi matin.

EDWY PLENEL.

Une « réplique » attendue

Le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.-dissous) a décidé de porter le fer sur le continent, pour la première fois depuis le début du septennat de M. Mitterrand, renouant ainsi avec une tradition. Pendant le septennat de M. Giscard d'Estaing, les « nuits bleues » parisiennes offraient aux clandestins corses un regain de publicité. L'opinion « continentale », dure à s'émouvoir du « problème corse », ne prêtait souvent attention à l'île qu'à l'occasion de ces échappées fracassantes dans la capitale, et le F.L.N.C. avait parfois donné l'impression de se plier, comme en leur temps les Basques ou les militants d'Action directe, à la règle qui veut que, même en matière d'attentat, il ne soit de salut qu'à Paris.

Les explosions de vendredi sont-elles à mettre sur le même compte ? Certains observateurs en Corse, spécialistes de l'organisation clandestine, assurent que si une opération était prévisible, sa nature aurait pu être différente. Le F.L.N.C. avait menacé dès janvier d'étendre à nouveau sa lutte au continent, alors qu'il avait maintenu un caractère strictement insulaire à ses attentats depuis la rupture, l'été dernier, de la trêve des bombes. Mais, à en croire certains Corses, l'organisation clandestine aurait été contrainte d'agir à Paris, en raison de la pression qu'elle subit dans l'île depuis la nomination, en janvier, de M. Robert Broussard, commissaire de la République chargé de la police, dépêché à Ajaccio pour relancer la lutte contre les séparatistes.

La Corse, durant ces dernières semaines, s'attendait à une réplique du F.L.N.C. Les « cagoulards » ne pouvaient laisser sans réagir M. Broussard gagner à sa cause, au moins provisoirement, la population corse lassée de plusieurs mois de violences. Ils ne pouvaient pas voir se dégrader leur image, alors que les policiers faisaient coup sur coup la preuve, à travers des arrestations récentes, des liens troubles qui unissent les « politiques » du mouvement à des malfaiteurs ou à des « combinards » de droit commun. Une réplique était donc logique, un « coup » spectaculaire plus impressionnant que les attentats commis chaque fin de semaine et désormais banalisés de par leur répétition obsessionnelle. Les renseignements généraux s'inquiétaient du risque d'action suicidaire, en raison même de la pression actuellement subie par le F.L.N.C., des filatures et du dispositif mis en place dans l'île. Les policiers envisageaient même comme une hypothèse plausible l'intervention d'un commando armé avec mort d'hommes.

La nuit bleue, selon cette hypothèse, prouverait que l'organisation clandestine a opté contre l'avis de son aile jusqu'auboutiste pour une solution moins spectaculaire, mais aussi moins dangereuse pour elle. Les militants séparatistes n'ignorent pas que les policiers comptent sur leurs actions futures pour arrêter les plus soupçonnés, les plus surveillés d'entre eux.

Une nuit bleue dans l'île présenterait aujourd'hui des risques beaucoup plus sérieux. C'est donc à une réplique modulée que s'est finalement décidé le F.L.N.C.

PHILIPPE BOGGIO.

Du côté de l' « ultra-gauche »

En dépit de l'agitation renouvelée, depuis quelques semaines, dans une frange de l'ultra-gauche, les membres du groupe Action directe et leurs amis ne sont pas en cause dans les attentats de vendredi. Le récent saccage d'un centre culturel à Paris par des *« squatters autonomes »*, l'action éclair contre le siège de la Fédération du Nord du parti socialiste, le 24 avril, et — la veille — le saccage du musée de la Légion d'honneur à Paris n'en constituent pas moins des signes inquiétants.

Les enquêteurs des services spécialisés — renseignements généraux, sixième section de la police judiciaire, brigade criminelle — estiment que le groupe Action directe, dissous, a été *« pratiquement démantelé »* depuis les mois de septembre et octobre 1982. Ne pouvant réunir suffisamment d'éléments contre tous ses membres, ils avaient décidé d'arrêter les principaux animateurs du groupe. Ainsi furent notamment appréhendés Michel Camilleri, trente ans, et Charles Grosmangin, trente et un ans, alors que des stocks d'armes, d'argent et de fausses pièces d'identité étaient saisis. Le principal animateur du groupe, Jean-Marc Rouillan, puis Eric Moreau — qui échappait aux policiers au cours d'une fusillade rocambolesque dans Paris le 20 octobre — disparaissaient alors, à l'étranger selon certaines sources.

L'arrestation de Frédéric Oriach, ancien militant des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (N.A.A.P.), en octobre, a cependant démontré que des amis, restés libres, pouvaient entreprendre des actions spectaculaires pour « exiger » la libération de leur ami. D'où les saccages cités plus haut. Les policiers, en arrêtant trois jours après les actes de vandalisme commis au musée de la Légion d'honneur deux de leurs auteurs présumés, ont démontré qu'ils ont une bonne connaissance de ces amis-là.

Les profiteurs du désordre

(Suite de la première page.)

Sur ce fond-là, aux marges de la République, des « charognards » de la tension, des profiteurs du désordre, des agités de l'ombre, jugent le moment venu d'asséner à l'État qu'ils honnissent des coups de boutoir. Pour apporter leur contribution à son affaiblissement.

C'est évidemment le cas des « militants » de l'ex-Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.),qui répondent — en portant leur « lutte » sur le continent, comme ils l'avaient annoncé — aux coups très rudes que leur a fait subir depuis janvier, dans l'île, M. Robert Broussard. Traqués chez eux, ils se vengent à Paris, Aix et Marseille. C'est presque ironique, cette réponse du berger terroriste à la bergère de la répression : la nuit, en Corse, a été très calme...

Ils n'ont que faire désormais de la gauche. En 1981, par une large amnistie, elle leur a apporté des satisfactions et des libérations ; par la suppression de la Cour de sûreté de l'État, elle leur a fourni une victoire d'une grande portée symbolique. Restait l'indépendance de l'île, objectif inacceptable pour l'État français, qu'il soit dirigé par la droite ou par la gauche. Et ce fut, pour le pouvoir, la conversion policière de l'hiver dernier, la rupture d'un équilibre instable.

Une autre forme de terrorisme veut tirer profit de la crise morale dans laquelle paraît engagée la nation. La mouvance de l'« ultra-gauche » — comme on dit — ne paraît en rien responsable des attentats de vendredi. Mais on observe, depuis quelques jours, une resurgence de cette mouvance, qui s'est manifestée à l'occasion du saccage du Musée de la Légion d'honneur, lieu symbolique par excellence de l'État, que cette fumeuse idéologie voue aux gémonies.

De ce côté-là, on n'avait pas eu, non plus, à se plaindre des débuts du septennat : libérations, amnistie, quasi-compréhension pour des jeunes gens dont la mythologie révolutionnaire pouvait être, sinon approuvée dans ses applications, du moins considérée dans ses générosités. On sait ce qu'il en est advenu. Il a fallu rouvrir des dossiers, arrêter des militants décidément dangereux, et apprendre que, pour eux comme pour le F.L.N.C., l'État français est un ennemi qu'aucune alternance « démocratique » ne rend supportable.

Les difficultés économiques de la France, le doute qui gagne la majorité elle-même, une agitation multiforme : l'occasion paraît belle, pour ces adversaires intérieurs, d'émerger sur la vague des tensions, d'en tirer un profit — psychologique et quasiment publicitaire — pour leurs luttes marginales. Au risque — dont ils se moquent bien — d'apporter leur renfort temporaire et embarrassant à ceux qu'ils combattaient hier.

BRUNO FRAPPAT.

ÉDUCATION

A PARIS

Sept mille étudiants dans la rue à l'appel de l'UNEF-I.D.

Plusieurs milliers d'étudiants ont manifesté dans plusieurs villes de France, jeudi 28 avril, à l'appel de l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotkystes et des socialistes) : à Paris, où ils étaient sept mille à Caen, (sept cents, nous indique notre correspondant), à Nancy, à Angers, à Dijon.

A Aix-en-Provence, c'est à l'appel d'un comité de grève des étudiants en droit et en économie que le rectorat a été occupé.

L'UNEF Solidarité étudiante, proche des communistes, a organisé de son côté au centre Pierre-Mendès-France à Paris un débat avec des députés de la majorité, en ouverture de son congrès.

Une délégation de l'UNEF indépendante et démocratique a été reçue à l'Assemblée nationale par M. Pierre Joxe, qui a annoncé le report du débat sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur à la fin mai. L'une des revendications de cette organisation porte sur la sélection à l'entrée du second cycle. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a indiqué que son parti était partisan d'une sélection sérieuse à l'entrée, c'est-à-dire au départ du cursus universitaire, et d'un simple contrôle continu des connaissances dans la suite des études.

Nouvelle manifestation estudiantine, jeudi 28 avril, dans les rues de Paris. Ainsi que mercredi, des jeunes de différentes universités parisiennes protestaient contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Certains des motifs de la mobilisation des étudiants semblent proches de ceux de la veille, mais l'organisation est bien différente.

Massés derrière une grande banderole affirmant : *« Nous voulons discuter. Députés, reportez la discussion à l'Assemblée nationale, écoutez-nous »*, quelque sept mille étudiants vont parcourir les cinquième et sixième arrondissements de Paris. A l'appel de l'UNEF indépendante et démocratique et de diverses assemblées d'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.), les étudiants sont venus crier leur *« refus de tout concours entre le premier et le second cycle »*. Ils ont délaissé pour une après-midi ensoleillée les universités de la couronne parisienne et certaines du centre. Calicots et chansons illustrent l'opposition des étudiants à une éventuelle sélection. L'article 13 du projet de loi est *« vraiment inadmissible »*, estime une étudiante de l'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV), qui reconnaît qu'elle avait déjà manifesté la veille, *« car il faut parvenir à une puissante manifestation de tous les étudiants »*.

Le cortège se forme vers 15 heures. Les manifestations se mettent en marche, établissement par établissement. Un groupe de jeunes filles de la même université, bardées de dossards, proclament leur *« indépendance »* et crient *« Non aux concours ! »*. Un peu plus loin, des étudiants en architecture tiennent haut leur té où sont collées de petites affichettes.

Lentement, les sept mille manifestants parcourent les boulevards de Port-Royal et Raspail pour s'immobiliser, vers 17 h 30, à l'angle du boulevard Saint-Germain. Pendant que quelques responsables se rendent à l'Assemblée nationale, une imposante rangée d'étudiants, au coude à coude, barre le boulevard pour empêcher leurs camarades de s'approcher des forces de police stationnées un peu plus loin. Une heure durant, les étudiants vont attendre le retour de la délégation chargée de rencontrer les parlementaires.

Enfin, alors que de nombreux manifestants se sont dispersés, un des dirigeants de l'UNEF I.D. annonce que *« M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, s'est engagé à recevoir les étudiants dès que la discusion s'engagerait sur la réforme, fin mai, début juin »*. Pour les organisateurs membres de l'UNEF I.D., il s'agit *« d'un premier succès »*, puisque cette organisation réclamait le report du débat parlementaire. Ce syndicat appelle à la suspension des cours, mardi 3 mai, pour *« provoquer des discussions sur la réforme »* et demande aux étudiants de toute la France d'envoyer des délégations pour *« participer mercredi à des états généraux à Paris en présence de députés et de représentants du ministre de l'éducation nationale »*.

En début d'après-midi, sept cents étudiants avaient tenu un amphi en plein air, au pied de la tour du Centre Pierre-Mendès-France (Paris-I), le long de la rue de Tolbiac. Quatre cents étaient partis rejoindre la manifestation ; d'autres y avaient renoncé. Militants ou non de l'UNEF-Solidarité étudiante, ils estimaient, comme ce délégué de Lyon-II, qu'il faut *« discuter avant de manifester »*. Mme Jacques Frayssé-Cazalis, député communiste des Hauts-de-Seine, MM. Georges Hage, député communiste du Nord, et Jean Natiez, député socialiste de Loire-Atlantique, ont affirmé que *« le texte du projet de loi peut être amélioré »*

Mais le « ténor » attendu était M. Jean-Claude Cassaing, député socialiste de Corrèze et rapporteur du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Il a été acclamé lorsqu'il a déclaré : *« Il n'y aura pas de concours à l'entrée du deuxième cycle »*.

Alors, tout était clair ? Pas vraiment. M. Cassaing, répondant aux journalistes un peu plus tard, a rappelé qu'une sélection existe actuellement pour certaines formations professionnalisées, telles les M.S.T. (maîtrises de sciences et techniques), et qu'une *« sélection comme celle qui se pratique dans certains domaines techniques très précis sera maintenue »*. La liste de ces filières sera fixée par décret.

Quant au calendrier d'examen du projet de loi par les parlementaires, M. Cassaing a indiqué : *« Je n'ai été nommé rapporteur que le 7 avril. Nous ne devons ni aller plus vite que la musique ni la ralentir. Ce projet est bon. Il faut qu'il passe. Mais il ne pourra être adopté à la session de printemps, puisque M. Mitterrand ne veut ni session extraordinaire ni procédure d'urgence. Profitons du mois qui nous sépare de son début d'examen par les députés pour l'améliorer encore. »*

SERGE BOLLOCH et CHARLES VIAL.

Quelle sélection ?

Deux articles du projet de loi sur enseignement supérieur sont à l'origine du mécontentement de nombreux étudiants. Ceux qui ne rejettent pas en bloc toute la réforme proposée par le gouvernement au Parlement s'inquiètent d'un paragraphe de l'article 12 qui précise : *« Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes. »*

Pour des étudiants grévistes de Montpellier, entre autres, il s'agit là d'une *« dévalorisation »* du premier cycle universitaire qui prépare actuellement en deux ans au Diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Ces étudiants estiment qu'un baccalauréat sans *« valeur »* et surtout l'ouverture *« à tout le monde par la dispense »* vont transformer le premier cycle en simple annexe des lycées. Trop de jeunes seront accueillis, selon eux, ce qui réduira notablement l'importance d'un diplôme comme le DEUG.

En fait, ce paragraphe de l'article 12 reprend en partie une des dispositions de la loi de 1968. Il s'agit de l'article 23, qui précise : *« Après avoir reconnu leur aptitude, les universités organisent l'accueil de candidats déjà engagés dans la vie professionnelle, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires. »* Cette facilité d'accès accordée à certaines personnes a été étendue en 1980 *« aux femmes qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants »*.

En réalité ces disposition de la loi d'orientation de 1968 n'ont permis qu'à un public infime, non titulaire du baccalauréat d'entreprendre des études universitaires. Selon les dernières statistiques du ministère de l'éducation nationale, les non-bacheliers qui s'inscrivent à l'université par équivalence, examen spécial d'entrée et promotion sociale *« ont une importance très réduite »*. Ils représentent 12 % des premiers inscrits et la moitié d'entre eux sont titulaires de la capacité en droit.

Autre sujet d'inquiétude, pour certains étudiants, l'article 13 du projet de loi de M. Savary. Cet article précise les conditions d'accès au second cycle universitaire, c'est-à-dire, les études qu'il est possible de suivre après l'obtention du DEUG. Le troisième paragraphe est ainsi rédigé : *« L'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier, dans des conditions fixées par décret, des dispositions du troisième alinéa de l'article 7 (1). Cette admission dépend des capacités d'accueil de l'établissement et tient compte des débouchés prévisibles. Pour certaines de ces formations, elle peut être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. »*

50 % d'éliminations

La loi de 1968 est beaucoup moins explicite à propos de l'organisation des études. L'article 21 indique cependant que les U.E.R. peuvent organiser *« des stages d'orientation à l'usage des étudiants nouvellement inscrits lorsqu'elles estiment utile de vérifier leurs aptitudes aux études qu'ils entreprennent »*. Dans les faits, depuis une dizaine d'années, *« orientation et sélection »* occupent une place de plus en plus importante dans les universités françaises.

Un document d'information de la direction générale des enseignements supérieurs du mois de juin 1982 rappelle ainsi que des universités ont mis en place depuis plusieurs années, un dispositif de dépôt de dossier scolaire destiné à examiner les candidatures et accueillir les étudiants qui ont *« les meilleurs chances d'accomplir avec succès les études qu'ils choisissent, compte tenu des caractéristiques propres de l'établissement »*. A propos de la sélection, ce texte rappelle qu'elle a été introduite dans certaines formations universitaires : *« I.U.T., instituts d'études politiques, maîtrises de sciences et techniques (M.S.T.) et maîtrises de sciences de gestion (M.S.G.). »* Dans ces formations, le niveau d'accès est le DEUG complété par un certificat préparatoire. La sélection existe aussi dans les disciplines médicales.

Le projet de loi ne reprend donc, d'après des membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale, que des dispositions déjà en vigueur. La dernière phrase de l'article 13, notamment, est prévue pour permettre à certaines filières professionnelles, déjà existantes et à d'autres qui pourraient être créées, de choisir et donc de limiter le nombre de leurs étudiants.

Au-delà de ce débat sur la sélection à l'entrée du second cycle, il est quand même utile de rappeler que beaucoup d'étudiants abandonnent ou ne sont pas autorisés à continuer leurs études après deux ou trois ans passés à l'université. D'après de récentes statistiques, l'examen de la première année de DEUG élimine 45 % des inscrits en droit, 50 % en lettres et 35 % en sciences.

S'agit-il d'une sélection déguisée ? Les étudiants grévistes de 1983 ne précisent pas ce qu'ils pensent de cette situation.

S. B.

(1) Cet article prévoit les « changements d'orientation » des étudiants en cours de cursus.

Les propos de M. Daniel Cohn-Bendit

« CE QUI M'ÉNERVE DANS CE MAI A L'ENVERS... »

« La société française de 1968 faisait face à des problèmes de croissance, alors qu'aujourd'hui la société est en crise économique », déclare, dans une interview aux *Nouvelles littéraires*, M. Daniel Cohn-Bendit. Le plus célèbre des leaders du mouvement étudiant de mai 1968 explique en quoi l'agitation d'aujourd'hui ne lui semble pas comparable à celle d'il y a quinze ans. *« Le fait de poser cette question*, estime-t-il, *est en soi une erreur. Je ne vois pas, malgré la tentative par la droite de récupérer ces insatisfactions en termes politiques, en quoi cette offensive sociale correspond à une remise en question du fonctionnement de la société dans sa globalité. Et surtout, ce qui m'énerve, moi, dans ce mai à l'envers, c'est qu'en mai 1968 le mouvement étudiant remettait en cause toute la toile de fond politique, aussi bien la société de droite que les propositions de société de gauche (celles du parti communiste et celles du parti socialiste). C'était justement, et c'est ce qui frappait, un mouvement qui se démarquait autant du pouvoir que de son opposition. Aujourd'hui, le mouvement peut être utilisé par la droite.*

« On était fondamentalement très politique en 1968 », ajoute M. Cohn-Bendit, qui insiste sur les *« aspirations globalisantes »* du mouvement et sur son opposition aux forces de gauche comme au pouvoir de l'époque. *« On ne pouvait donc pas être manipulé par une force politique. »*

« Il faut vraiment, précise d'autre part, M. Cohn-Bendit, *que tout le monde sache que je ne suis pas Baden Powell qui, à quatre-vingts ans, continue de représenter les scouts du monde. »*

DU MEUBLE INDIVIDUEL... ...AUX GRANDS ENSEMBLES

La maison des BIBLIOTHEQUES

250 MODELES VITRES OU NON
STANDARD, RUSTIQUES, CONTEMPORAINS, LIGNE OR, LIGNE NOIRE, STYLE, ANGLAIS...

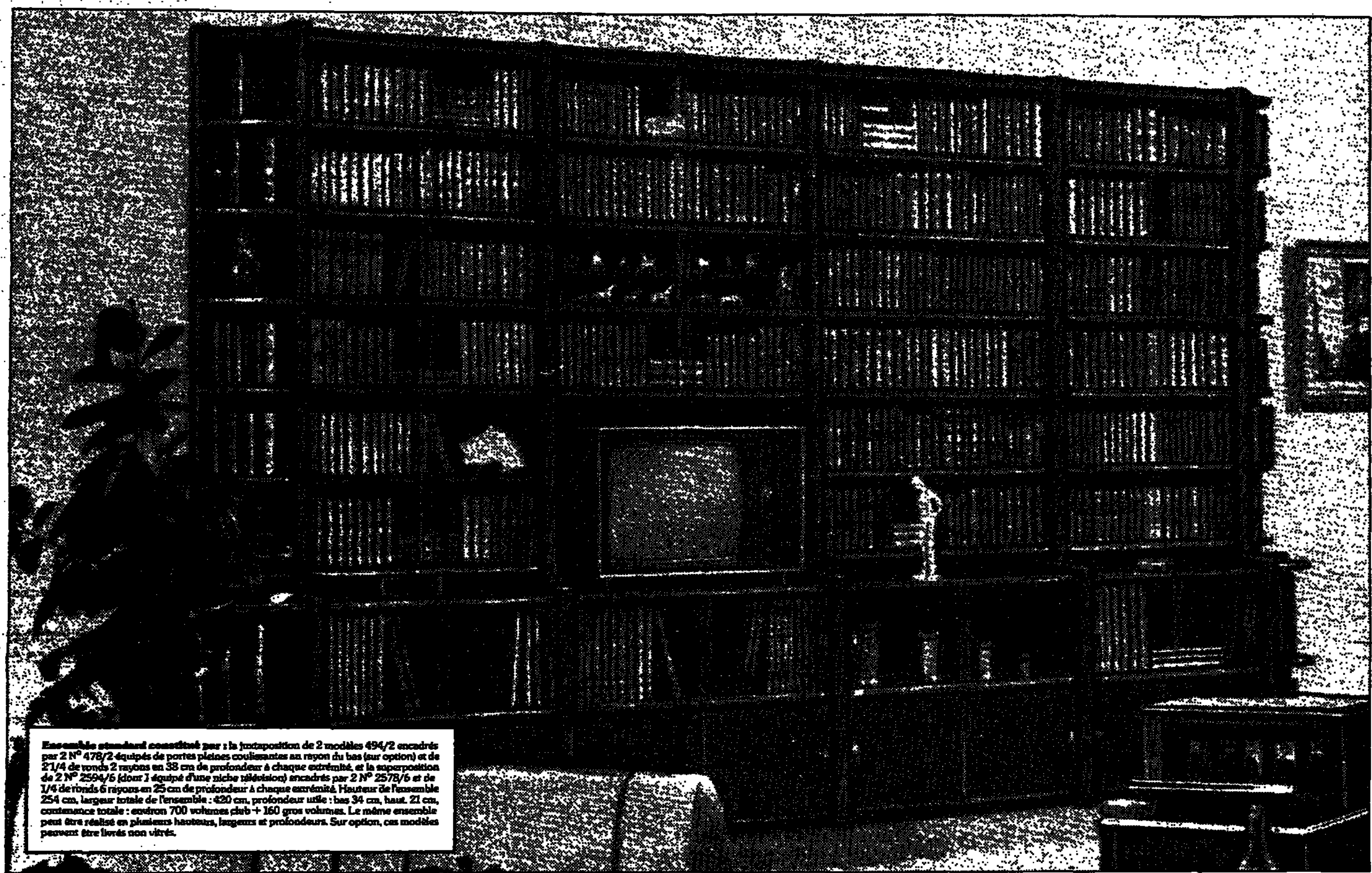
Paris • Bruxelles • Genève • New York • Rome • Rotterdam • Vienne

Paris : 61, rue Froidevaux, 14e.

FOIRE DE PARIS

SALON DES ENSEMBLIERS - PORTE DE VERSAILLES, BAT. 2, ALLÉE F, STAND 2F3.

DU 30 AVRIL AU 12 MAI. Tous les jours de 10 h à 19 h. Nocturnes: Mardi et vendredi jusqu'à 22 h 30.



Ensemble standard constitué par : la juxtaposition de 2 modèles 494/2 encadrés par 2 N° 478/2 équipés de portes pleines coulissantes au rayon du bas (sur option) et de 2 1/4 de ronds 2 rayons en 38 cm de profondeur à chaque extrémité, et la superposition de 2 N° 2594/6 (dont 1 équipé d'une niche télévision) encadrés par 2 N° 2578/6 et de 1/4 de ronds 6 rayons en 25 cm de profondeur à chaque extrémité. Hauteur de l'ensemble 254 cm, largeur totale de l'ensemble : 420 cm, profondeur utile : bas 34 cm, haut. 21 cm, contenance totale : environ 700 volumes club + 160 gros volumes. Le même ensemble peut être réalisé en plusieurs hauteurs, largeurs et profondeurs. Sur option, ces modèles peuvent être livrés non vitrés.

BIBLIOTHÈQUES STANDARD

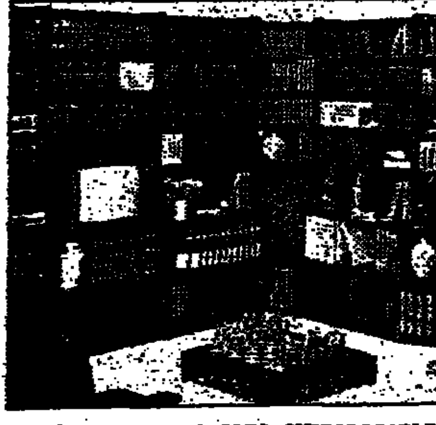


La ligne la plus vendue de la Maison des Bibliothèques.

150 modèles standards vitrés ou non. 12 hauteurs. 4 profondeurs. 4 largeurs.
Etagères en multipli, côtés en aggloméré bois (panneaux de particules).
Placage acajou traité ébénisterie, vernis cellulosique satiné, teinte acajou s'harmonisant avec tous les *styles. Fonds contre-plaqué. Vitres coulissantes avec onglets,* bords doucis.
12 hauteurs de 64 à 224 cm, modèles de 2 à 8 rayons pour formats différents.
4 profondeurs : 20 cm, 25 cm, 30 cm, 38 cm, nombreuses combinaisons par superposition.
4 largeurs : 64 cm, 78 cm, 94 cm, 126 cm, extension par juxtaposition, utilisation des angles.
10 teintes ou essences en option.

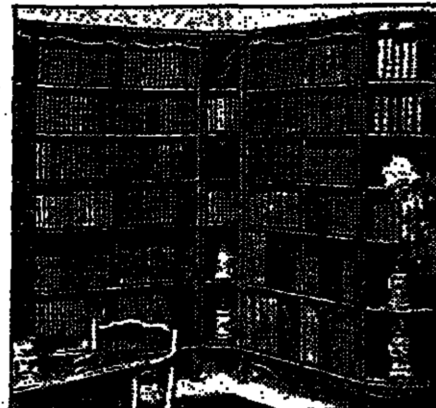
Installez-vous vous-même, ultra-rapidement... à des PRIX IMBATTABLES.

LIGNE NOIRE



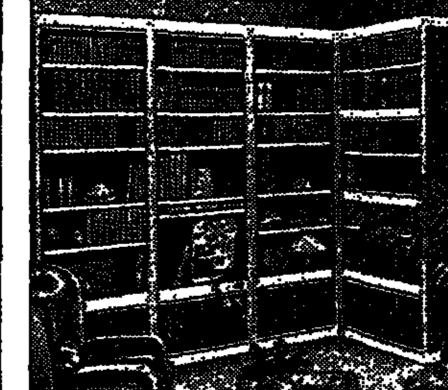
VITRÉES - JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES.
5 hauteurs - 2 largeurs - 2 profondeurs - 6 couleurs.
Nouvelle série en panneaux de fibres à structure homogène et de densité moyenne et constante permettant un usinage dans la masse identique à celui du bois massif. 5 teintes au choix. Côtés moulurés dans la masse avec plates-bandes.

RUSTIQUES



VITRÉES - JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES.
7 hauteurs - 5 largeurs - 5 profondeurs - 6, couleurs.
Sur les montants en façade, moulure de style, étagères en multipli, montants en aggloméré, placage acajou traité ébénisterie. Placage chêne ou merisier en option.

CONTEMPORAINES



JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES.
5 hauteurs - 3 largeurs - 3 profondeurs - 2 couleurs.
Modèles contemporains en PROFILÉ ALUMINIUM ANODISÉ BROSSÉ et en mélaminé blanc ou noir. Vitrage en option.

NOMBREUSES NOUVEAUTÉS...

BLOCS TIROIRS - MEUBLES HI-FI - NOUVEAUX COLORIS - NOUVELLES LIGNES - ETC...

MAGASINS RÉGIONAUX

BORDEAUX
10, rue Bouffard,
tél. (56) 44.39.42

CLERMONT-FERRAND
22, r. G.-Clemenceau,
tél. (73) 93.97.06

DIJON
100, rue Monge,
tél. (80) 45.02.45

GRENOBLE
59, rue St-Laurent,
tél. (76) 42.55.75

LILLE
88, rue Esquermoise,
tél. (20) 55.69.39

LIMOGES
57, rue Jules-Noriac,
tél. (55) 79.15.42

LYON
9, r. de la République,
(métro Hôtel-de-Ville-Louis-Pradel),
tél. (7) 828.38.51

MARSEILLE
109, rue Paradis
(métro Estrangin),
tél. (91) 37.60.54

MONTPELLIER
8, rue Sérane
(près Gare),
tél. (67) 58.19.32

NANCY
8, rue Saint-Michel
(rue piétonne près du Palais Ducal),
tél. (8) 332.84.84

NANTES
16, rue Gambetta
(près rue Coulmiers),
tél. (40) 74.59.35

NICE
8, rue de la Boucherie
(Vieille Ville),
tél. (93) 80.14.89

RENNES
18, quai E.-Zola
(près du Musée),
tél. (99) 30.26.77

ROUEN
43, rue des Charrettes,
tél. (35) 71.96.22

STRASBOURG
11, rue des Bouchers,
tél. (88) 36.73.76

TOULOUSE
1, r. des Trois-Renards
(près pl. St-Sernin),
tél. (61) 22.92.40

TOURS
5, rue H.-Barbusse
(près des Halles),
tél. (47) 61.03.28

Ouverts du mardi au samedi inclus de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

La maison des BIBLIOTHEQUES

Paris • Bruxelles • Genève • New York • Rome • Rotterdam • Vienne

Paris : 61, rue Froidevaux, 14e.

Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h et du mardi au samedi inclus de 9 h à 19 h sans interruption. Métro - Denfert Rochereau - Gaîté - Edgar Quinet. Autobus : 28-38-58-68.

Expédition rapide et franco dans toute la France métropolitaine.
Des milliers de références.
REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE

BON pour un catalogue en couleur avec tarif **GRATUIT** MO 26
à retourner à : La Maison des Bibliothèques - 75680 PARIS CEDEX 14

Nom ____
Prénom ____
N° ____ Rue ____
Bât. ____ Escalier ____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville ____

Catalogue par téléphone : 24 h sur 24. Répondeur automatique. **(1) 320.73.33**

A.T.P. s.a. au capital de 1.090.800 F

MÉDECINE

Les manifestations d'étudiants

Six mille étudiants en médecine ont manifesté jeudi 28 avril à Paris à l'appel de leur comité inter-C.H.U. national (C.I.C.N.). Plusieurs incidents et une course-poursuite entre policiers et manifestants, ont eu lieu en début de soirée.

A Marseille, nous indique notre correspondant, une manifestation a réuni le même jour sans incident 2 500 étudiants venus de Toulouse, Nice, Montpellier et Nîmes. A Nancy, une soixantaine d'étudiants ont dépavé dans l'après-midi une rue du centre de la ville et se sont enfuis avant l'arrivée des forces de police.

Le psychodrame des Invalides

Seraient-ils blasés avant l'heure ? Auraient-ils vécu trop vite les premières phases d'un conflit professionnel au point d'en rejeter déjà les traditionnelles formes d'expression ? Premiers symptômes d'une crise de croissance collective ? Le fait est là : pour les étudiants en médecine, la manifestation est aujourd'hui un genre suranné, une pseudo-fête qui masque l'essentiel.

Certes, une nouvelle fois, de Cochin aux Invalides, on a manifesté, jeudi 28 avril. Mais l'enthousiasme n'était plus le même. Ce fut une manifestation vite expédiée, un parcours de politesse pour des presque anciens combattants. Tous — ou presque tous — savaient que l'important était ailleurs.

Sur les trottoirs, pourtant, rien de changé : les spectateurs sourient à la vue des blouses blanches. On lit les tracts, on achète les badges. Mais, dans le cortège, les rumeurs : il va se passer quelque chose. En bas du Montparnasse, l'information est quasi officielle : on avait vu le GUD dans le métro. « Ils » étaient casqués, allaient intervenir à un moment ou à un autre. Pis, certains craignent des débordements internes. Le ciel se charge de nuages. Inquiets pour l'avenir, ils continuent néanmoins d'avancer la tête haute.

On arrive sur l'esplanade des Invalides baignée d'une douce lumière. La foule des blouses blanches, libérée, envahit le gazon vert. Trois camions sont avancés. Une scène de fortune est installée. Au loin, sur la gauche, les forces de polices bloquent les accès au quartier des ministères. Une forte sono commence à déverser des flots de musique américaine. Sur l'esplanade-campus, tous s'assoient. Le psychodrame à ciel ouvert peut enfin commencer, thérapie collective et théâtrale d'un mouvement qui se sent faiblir.

La ligne unitaire du comité inter-C.H.U. national est vite franchie : la base veut assouvir sa fringale de parole. On exprime au grand jour ses craintes et ses angoisses. S'il accepte certaines divergences sur l'analyse à faire du comportement gouvernemental, le groupe refuse d'aller plus loin. Les propos de l'orateur de Créteil sur l'angoisse des médecins en formation ont du mal à passer. On crie pour ne pas entendre parler de *« privilèges à tout jamais disparus »*, de politique de santé, de l'impasse dans laquelle on est.

Un étudiant de Caen conteste la représentativité des délégués, *« ces petits chefs qui ne représentent qu'eux-mêmes »*, et réclame *« le retour du pouvoir à la base »*. Il est conspué.

Pour les responsables, il est temps que cesse cette bouffée libertaire. Il faut colmater la brèche ouverte par la province. Le délégué du comité inter-C.H.U. le fera le bras tendu vers les Invalides, sous forme d'adresse au premier ministre. *« Nous voulons être reçus, nous serons reçus ! »* crie-t-il. *« Les étudiants en médecine ne se trompent pas de mobilisation ! »*

JEAN-YVES NAU.

● *Le Syndicat national des psychiatres des hôpitaux* appelle l'ensemble de ses mille quatre cents adhérents à la grève, à partir du 1er mai prochain, *« si le gouvernement ne répond pas de façon convenable à la revendication exprimée le 24 avril par l'intersyndicale des praticiens hospitaliers »*. Il s'agit en particulier d'obtenir le report de la loi portant réforme de l'enseignement supérieur, d'obtenir des améliorations du statut et de la couverture sociale des médecins du secteur public, la suppression de la notion de « corps B » qui s'adjoindrait au corps de rang « A » et de renforcer l'autonomie de la médecine au sein de l'université. Les psychiatres ajoutent à cette « plate-forme » la revendication de maintien *« de dispositions particulières pour le statut des psychiatres des hôpitaux »*.

Les cinq médiateurs rencontreront tous les interlocuteurs hospitaliers y compris les non-grévistes

Internes et chefs de clinique organisent, vendredi 29 avril, à partir de 14 heures, sur l'esplanade du château de Vincennes, des *assises nationales* pour lesquelles ils attendent plusieurs milliers de personnes. Le SNE-Sup, hostile à la grève, n'y participera pas, les organisateurs ayant annoncé leur intention de ne pas donner la parole à ses représentants.

Les cinq médiateurs désignés par le gouvernement, MM. Dausset, Rey, Shopflin, Tubiana et Terquem, ont été reçus le 28 avril par M. Pierre Mauroy à l'hôtel Matignon. Ils devraient donner un premier avis sur le conflit dès la semaine prochaine et remettre un rapport avant la fin du mois de juillet. Le professeur Tubiana a déclaré, à la sortie de l'hôtel Matignon, que les médiateurs *« étaient décidés à étudier les problèmes sans* a priori *et à rencontrer tous les interlocuteurs hospitaliers, des hôpitaux universitaires et des hôpitaux généraux »*, qu'ils soient en grève ou non.

Aucun pronostic ne peut être avancé sur l'hypothèse d'un arrêt du mouvement. Des votes seront organisés à bulletin secret, à Paris et en province, samedi et dimanche. La décision nationale sur l'arrêt ou sur la prolongation du mouvement devrait être connue lundi à midi.

Dénouer l'écheveau

Nommer un conseil de médiateurs, était-ce offrir aux grévistes une élégante manière de sortir du conflit ou bien était-ce se décharger sur des personnalités de responsabilités ? Toujours est-il que l'écheveau des revendications autour desquelles, depuis six semaines, s'est greffé le conflit devient, chaque jour, de moins en moins intelligible pour l'opinion, pourtant constamment sollicitée de l'arbitrer.



(Dessin de PLANTU.)

Depuis deux semaines et, surtout, ces jours derniers, le conflit semble s'être déplacé sur son aspect universitaire : sur la spécificité de la médecine dans l'université et la crainte, exprimée avec force, de voir dénier cette spécificité.

Revendiquer pour la médecine l'autonomie au sein de l'Université, est-ce remettre en cause l'ensemble du schéma de réformes que le gouvernement souhaite appliquer à l'enseignement supérieur ? Tel est certainement le point de vue de ceux qui entendent faire de ce thème un cheval de bataille. Donner à la médecine le statut de la géographie ou celui des langues vivantes, c'est, estiment-ils, négliger le fait qu'elle n'est évidemment pas une discipline purement académique, c'est occulter sa *dimension humaine*, bref, c'est la rabaisser, disent-ils, et, à terme, provoquer la dégradation de la qualité des soins.

Il y a, bien entendu, dans ce discours, des éléments de réalité. Il serait irréaliste de nier la singularité de l'enseignement de la médecine, et le gouvernement, sur ce point, se garde bien de donner des armes à ceux qui portent de telles accusations. Il est prêt à maintenir, voire à renforcer, l'autonomie des U.E.R. (unités d'études et de recherches) de médecine. Mais une telle autonomie, dit-il, est compatible avec l'unicité de la loi qu'il propose : il suffira, pour la garantir, d'y consacrer quelques articles du texte. Des amendements, lors de sa discussion, devraient apporter tous les apaisements voulus, sans remettre en cause l'économie générale du projet de loi.

Le gouvernement, sur ce point, devra prendre en compte une angoisse plus subtile qui s'exprime à travers la revendication d'autonomie universitaire : la crainte, pour les cliniciens, d'être noyés dans les disciplines non cliniques, par exemple dans les sciences fondamentales. Le diplôme de docteur en médecine n'est-il pas, au dire des lois elles-mêmes, à ce point particulier qu'il est jugé « omnivalent » ? Cette omnivalence — certains disent cette omnipotence, — en tout cas cette singularité dans les textes, serait-elle menacée jusque dans les rangs des universitaires ?

De telles craintes, que l'on a certainement sous-estimées dans les analyses politiques qui ont été faites, se surajoutent à d'autres inquiétudes. Le gouvernement prépare à la fois une refonte des statuts innombrables des médecins hospitaliers — ce qui est du domaine réglementaire — mais aussi une réforme profonde du fonctionnement des hôpitaux — notamment leur « départementalisation » — qui est, elle, du ressort de la loi. Sur ce double aspect, il a annoncé son ouverture au dialogue de même que sur l'éventualité de créer un corps de « rang B » dans les hôpitaux, dont les grévistes ne veulent pas.

Cette création avait une finalité simple : titulariser davantage de médecins hospitaliers. A l'heure actuelle, internes et chefs de clinique ne vivent que sur des contrats temporaires, ne sont nullement certains d'obtenir des postes hospitaliers et se trouvent contraints, même parfois à l'issue d'une période d'hyper-spécialisation, à une installation en médecine libérale qui leur apparaît comme un pis-aller.

Or le corps des « rangs A » (professeurs et chefs de service) est aujourd'hui, après les multiples promotions de la décennie 1970-1980, occupé par une majorité de titulaires relativement jeunes, nombreux, et qui, de ce fait, obstruent les perspectives de toute la classe d'âge actuelle des internes et des chefs de clinique. La réponse à ce problème consistait donc, dans l'esprit des membres du cabinet de M. Savary, à créer un corps moins « gradé » mais assuré d'une titularisation hospitalo-universitaire. Les intéressés n'y voient que prolétarisation déguisée. Face à ce refus, le gouvernement se montre conciliant : la création du rang B, dit-il, est elle-même soumise à discussion et ne se fera pas sans les intéressés.

Reste le problème de l'installation dans le secteur libéral des anciens internes et chefs de clinique. Titrés, souvent très spécialisés, ceux-ci veulent que leurs qualifications particulières et la longueur de leur formation trouvent une traduction financière qu'assurait à leurs aînés le *« droit permanent à dépassement »* supprimé par le dernier gouvernement de M. Raymond Barre et remplacé par le *« secteur 2 »* de la convention, qui permet de pratiquer des honoraires « libres ». Les médecins de ce « secteur 2 » (dix mille environ aujourd'hui) paient des cotisations sociales élevées. Les grévistes demandent que celles-ci soient allégées ou que, par un biais ou par un autre, le droit à dépassement soit rétabli et leur installation facilitée.

Pour le gouvernement, cet aspect du problème ne relève, il le maintient, que de la négociation avec la Sécurité sociale. Il n'est pas question d'intervenir dans ce domaine par des mesures d'autorité.

Un calendrier

A cet ensemble de questions non résolues, le gouvernement répond — *via* la constitution du « conseil des médiateurs » — par un calendrier. Un ensemble de « documents de travail » sera élaboré avant le 1er juin sur tous les problèmes en suspens, y compris sur le mode de financement de l'hospitalisation. A partir de ces documents s'établira une concertation, qui s'achèvera le 1er juillet. Entre le 1er juillet et le 1er août, le « conseil des médiateurs » élaborera un rapport qui fournira la base des négociations proprement dites et donnera un « avis » sur les problèmes ainsi examinés.

Cette ouverture est-elle en soi une porte de sortie ? Il n'est pas certain que les grévistes aient saisi la difficulté du contexte économique dans lequel se joue cette âpre négociation. Les dépenses de santé, en période de crise, n'ont nullement tendance à fléchir ; bien au contraire, elles s'affirment immanquablement, comme une consommation refuge. Leur relative stabilisation, depuis quelques mois, n'est en rien l'expression d'une tendance lourde, qui demeure en hausse d'autant que la rénovation du parc hospitalier — pléthorique mais encore souvent vétuste — n'est pas achevée, et que la proportion de la population âgée, fortement consommatrice de soins, continue d'augmenter.

Lorsqu'il négocie sur les revendications des grévistes — dont la satisfaction pèserait nécessairement, malgré ce que disent quelques-uns d'entre eux, sur le budget de la santé — le gouvernement a de toute évidence ces données économiques fondamentales présentes à l'esprit. C'est dire que la partie reste serrée et que, contrairement à ce que croient certains, elle n'est nullement jouée.

CLAIRE BRISSET.

Dans un hôpital de Nice

UNE MANIFESTATION « ANTIGRÈVE »

(De notre correspondant)

Nice. — Au cours d'une manifestation, le 28 avril, une centaine d'infirmiers, d'infirmières et d'aides-soignants, répondant à l'appel de la C.G.T., ont exprimé, à l'hôpital Pasteur, leur opposition à la grève des médecins, lançant des slogans tels que : *« Grévistes irresponsables »* ou *« Vous gâchez l'outil de travail. »*

Le directeur de l'hôpital, M. Guy Vergne, est mis en cause par les internes qui, dans un tract, l'accusent d'avoir monté le personnel non médical contre les médecins.

M. Vergne, dont l'objectif, affirme-t-il, est de ne pas créer de tensions à l'intérieur de l'hôpital, a déclaré que, si les services de garde étaient assurés de nouveau, même avec un nombre restreint d'internes, qui font pour l'instant la grève totale (à l'exception des urgences), il reviendrait sur les mesures qu'il envisageait concernant les congés annuels, et qui étaient motivées par la grève. Les internes, pour leur part, soutiennent qu'en faisant planer des menaces de chômage ou de licenciements techniques sur les personnels de salle, la direction veut inquiéter les salariés et cherche à casser le mouvement de grève.

MICHEL VIVES.

RELIGION

LA POLÉMIQUE SUR LA CATÉCHÈSE

Les archevêques de Paris et de Lyon nient l'existence d'un différend avec Rome

En publiant les quatre conférences prononcées à Lyon et à Paris en janvier dernier par les archevêques de Dublin, de Bruxelles, de Cracovie et par Mgr Ratzinger, préfet de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi, assorties de commentaires et de la note conjointe du cardinal Ratzinger et de Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale française (1), le cardinal Jean-Marie Lustiger et Mgr Albert Decourtray, respectivement archevêques de Paris et de Lyon, comptent mettre fin à la controverse sur le renouveau catéchétique en France déclenchée par la conférence du cardinal Ratzinger (*le Monde* du 4 février).

Au cours d'une conférence de presse à Paris le 27 avril, les archevêques de Paris et de Lyon ont essayé, avec trois mois de retard, de calmer les esprits en apportant quelques éclaircissements. On a appris notamment que :

● L'idée d'inviter des conférenciers étrangers est venue de Mgr Lustiger et fut bien accueillie par Mgr Decourtray ; ce dernier avait proposé d'inviter les cardinaux Danneels (Bruxelles) et Macharski (Cracovie), alors que l'archevêque de Paris voulait faire venir Mgr Ryan (Dublin) (2) et le cardinal Ratzinger (idée qui paraissait *« utopique »* à Mgr Decourtray).

● Le but de cette « coproduction » était de répondre à la campagne des intégristes — qui n'hésitaient pas à accuser l'épiscopat français de *« forfaiture »* et de *« mensonge »* pour ce qui est de l'application des directives romaines en matière de réforme catéchétique — en montrant la solidarité qui existe entre l'Église de France, le Saint-Siège et les autres épiscopats européens.

● Pour ce qui est de la conférence du cardinal Ratzinger, celui-ci n'entendait nullement *« s'ingérer dans les affaires françaises »*, mais *« traiter globalement de la situation de la catéchèse »*.

● Le discours de Jean-Paul II aux évêques de l'Île-de-France, dans lequel il a dit : *« C'est aux évêques qu'il appartient de promouvoir la catéchèse »*, a été souligné comme une illustration de la remarque de Mgr Lustiger : *« On ne règle pas les problèmes d'une Église en démolissant l'autorité de ses évêques »*.

Cette mise au point a pour but évident d'infirmer la thèse des intégristes sur le désaccord entre l'Église de France et Rome. On ne nie pas pour autant que la catéchèse est en crise et, concrètement, cette polémique aura deux conséquences : la révision du recueil des textes de la foi *« Pierres vivantes »*, dans le but de *« parfaire cet ouvrage avec le concours de la Congrégation pour la doctrine de la foi »*, et la décision d'opérer un tri parmi les « parcours catéchétiques », aujourd'hui au nombre de vingt-cinq et de qualité inégale. On assure, toutefois, qu'il n'est pas question de revenir à un catéchisme unique pour la France.

ALAIN WOODROW.

(1) *« Transmettre la foi aujourd'hui »*, conférences de Mgr Dermot Ryan et des cardinaux Joseph Ratzinger, Godfried Danneels et Franciszek Macharski, commentées par Bernard Bro, Pierre Eyt, Jacques Guillet et Georges Bonnet. Éditions du Centurion, 128 pages, 45 francs.

(2) En fait, le cardinal s'est trompé d'archevêque, ayant eu l'intention d'inviter le cardinal Tomas O'Fiaich, primat de toute l'Irlande, et non Mgr Ryan, primat d'Irlande !

JUSTICE

LA CONDAMNATION DES ÉPOUX SAUVEUR

Le malheur des simples

De notre envoyé spécial

Amiens. – Seize ans de réclusion criminelle à Georges Sauveur, cinq ans de prison dont quarante-et-un mois avec sursis à son épouse, Francine, qui avait été détenue provisoirement vingt mois et qui, ainsi, reste libre : tel a été, jeudi 28 avril, après trois heures quinze de délibération, l'épilogue donné par la cour d'assises de la Somme aux deux survivants de ce qui devait être un suicide collectif dans lequel devaient périr seulement les deux enfants du couple (*le Monde* du 27 avril).

C'est bien ce dernier fait qui explique, en fin de compte, l'arrêt rendu dans cette singulière affaire motivée par une détresse matérielle qu'aucun des accusés n'avait pu surmonter, doublée de la conviction qu'ils eurent de se croire frappés par un mauvais sort dont seule la mort pouvait les délivrer, leur apportant enfin le bonheur d'un au-delà auquel leurs croyances les faisaient adhérer.

Mais si la peine infligée à Francine Sauveur est celle qu'avait proposée l'avocat général, M. Guy Compain, au terme d'un réquisitoire de qualité, les seize ans de réclusion criminelle infligés à son mari dépassent assez largement la proposition du représentant du ministère public pour qui douze ans seulement étaient justifiés.

Assurément, dès l'instant où l'état de démence pourtant reconnu par un des trois collèges d'experts psychiatres devait être écarté, il était acquis que Georges Sauveur serait condamné plus lourdement que sa femme. D'abord, l'atténuation des responsabilités qui était consentie à l'un et à l'autre l'était beaucoup plus largement à Francine Sauveur, tenue en toute hypothèse pour une débile légère.

Ensuite, tout au long des quatre jours d'un débat laborieusement conduit mais insuffisamment dominé par M. Pierre Laigo, président, qui avait son idée et la dissimulait peu, Georges Sauveur avait été constamment montré, d'une part, comme l'exécutant de ce suicide auquel il s'était finalement dérobé, d'autre part, comme un chef de famille défaillant, buveur et endetté, qui au lieu de détacher sa femme de ses croyances morbides, les avait au contraire entretenues par l'achat de toute cette littérature dont elle devait subir plus encore que lui l'influence.

Les circonstances mêmes du drame pesaient enfin de tout leur poids et la déposition des experts en balistique était de celle qui ne s'oublient pas. Pour accomplir son dessein, avaient-ils expliqué, Georges Sauveur avait acheté un pistolet à barillet à un coup, ce qui signifiait que, pour tirer les cinq balles sur ses enfants et sa femme, il lui avait fallu du temps, plus de dix secondes s'écoulant entre les coups pour le rechargement de l'arme. De tels détails l'emportent bien souvent dans l'esprit d'un jury sur le reste, y compris, dans le cas particulier, sur la fragilité mentale, fût-elle de degrés différents, de deux êtres. Seule pourtant, cette fragilité les amena à adhérer à leurs croyances délirantes et, selon la phrase d'un psychiatre, « *à plonger totalement dans le monde imaginaire d'un au-delà édénique* ». Au point de ne plus être eux-mêmes ? Sur la réponse à donner à cette question les experts divergeaient. Mais déjà, pour le jury, la querelle était secondaire. Le malheur des simples incline rarement à l'indulgence des simples sans malheur.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LES CONTROLES D'IDENTITÉ

La commission des lois du Sénat ne modifie pas le texte des députés

Réunie jeudi matin 28 avril, la commission des lois du Sénat a examiné le projet de loi abrogeant et révisant certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté », adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 avril dernier. Sur proposition de son rapporteur, M. Rudloff (un. centr., Bas-Rhin), la commission a décidé de ne pas apporter de modifications à l'article 13 relatif aux contrôles d'identité.

En seconde lecture, les députés ont adopté un amendement de, M. Jean-Pierre Michel (P.S.) autorisant la prise d'empreintes et de photographies envers toute personne à l'égard de laquelle existe « *un indice faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ; ou qu'elle a fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire* ».

A la demande de M. Mitterrand, le gouvernement souhaite revenir sur les dispositions qui pourraient donner lieu à des abus policiers. Dans la mesure où le Sénat, qui examine le texte mardi 3 mai, suivrait l'avis de sa commission, ces dispositions seraient votées conformes par les deux Assemblées et ne donneraient donc pas lieu à d'éventuelles modifications. On prête cependant au gouvernement l'intention de déposer un amendement en séance publique en demandant un vote bloqué sur l'ensemble de l'article concerné (cette procédure permet de ne retenir que les amendements qu'il a proposés ou acceptés) ou, autre possibilité, de demander une seconde délibération sur l'ensemble du texte en ayant recours, là aussi, à la procédure du vote bloqué.

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL VEUT RÉGLEMENTER LA CONSOMMATION DE DROGUE

(De notre correspondant.)

Madrid. – Le congrès des députés a approuvé, dans le cadre de la refome en cours du code pénal, une réforme destinée à réglementer l'usage de drogues en Espagne. La nouvelle législation vise à combler le vide juridique existant en la matière. Le texte antérieur, rédigé à l'époque franquiste, en 1971, ne prévoyait pas, en effet, le délit de consommation de drogues.

Le code distinguera désormais la possession et le trafic, seul le second pouvant faire l'objet de poursuites pénales. Il appartiendra au juge de déterminer, en fonction notamment de la quantité, si la drogue trouvée en possession d'une personne était destinée à son propre usage ou à la vente. Au ministère de la justice, on fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une « *dépénalisation* » de la consommation, celle-ci n'ayant jamais été formellement condamnée par la loi.

En matière de trafic, la nouvelle législation établit une différence en fonction de leur nocivité entre drogues « dures » et « douces ». Pour les premières, les peines prévues varient entre six mois et six ans de prison, tandis qu'elles oscillent entre un mois et six mois dans le cas des secondes. La vente à proximité de centres scolaires peut toutefois être considérée comme une circonstance aggravante susceptible d'alourdir les peines.

Th. M.

● *Quatre nouveaux conseillers à la Cour de cassation* ont été nommés jeudi 28 avril à l'occasion d'une réunion du Conseil supérieur de la magistrature sous la présidence de M. François Mitterrand. Il s'agit de MM. Bernard Cossec, Armand Lemaire, Jean Scelle et Jean Therouanne. Ces quatre magistrats étaient présidents de chambre à la cour de Paris.

DÉFENSE

M. Hernu récuse les thèses du général Bernard Rogers

Présidant la fin du colloque organisé à l'Ecole polytechnique, à Palaiseau (Essonne), sur le thème « Science et défense », M. Charles Hernu, ministre de la défense, a récusé, mercredi 27 avril, les thèses du général Bernard Rogers, commandant suprême des forces alliées en Europe, sur la nécessité de disposer d'armes classiques nouvelles pour attaquer, en riposte à une agression, les forces adverses dites du deuxième échelon, c'est-à-dire les unités de renfort immédiat.

Après avoir annoncé qu'il devait recevoir le commandant suprême des forces de l'OTAN dans quelques jours, à Paris, M. Hernu a déclaré : « *Le général Rogers a, il y a peu, fait référence aux nouvelles possibilités techniques, et on a même parlé d'une doctrine Rogers. Le gouvernement français, quant à lui, n'en tire aucune modification de sa stratégie de défense, qui repose sur la dissuasion nucléaire du faible au fort. La défense de la France et de ses intérêts vitaux est un objectif permanent, et il y a le plus large consentement pour faire reposer sur cette dissuasion-là la sécurité de notre nation.* »

Constatant que « *la recherche de défense est un élément important de la crédibilité de notre défense, parce qu'il est évident que, s'il advenait que la France perde pied dans un quelconque domaine, sa vulnérabilité s'accroîtrait* », le ministre de la défense a annoncé toute une série de mesures pour « *maintenir haut notre niveau technologique* » et pour « *le faire savoir, ce qui n'est pas incompatible avec le secret* ».

Devant les mille trois cents invités au colloque, M. Hernu a décidé d'instaurer, vraisemblablement auprès du délégué général pour l'armement, un conseil scientifique composé de personnalités de haut niveau en provenance de l'Université, des organismes de recherche et de l'industrie, chargé « *d'une veille scientifique d'ensemble, de déceler les secteurs dans lesquels pourraient intervenir des développements intéressant la défense et de recommander des orientations nouvelles* ».

Le ministre a, d'autre part, annoncé la création d'un prix annuel Science et Défense, qui récompensera une recherche originale, et une augmentation de 50 % des crédits de la recherche fondamentale.

ÉQUIPEMENT

LES COMPTES DE LA R.A.T.P. AU CRIBLE

● Un endettement galopant
● Un inéluctable relèvement des tarifs

La R.A.T.P. fait ses comptes. Son conseil d'administration, réuni le 29 avril, devait entériner les résultats de l'entreprise pour 1982. « *Comme l'an dernier*, nous a déclaré M. Claude Quin, président de la Régie, *le compte d'exploitation de l'exercice 1982, qui s'élève à 10.437 milliards de francs, comporte un solde créditeur qui est, pour l'année écoulée, de 60,95 millions de francs. En 1981, nous avions dégagé un « report à nouveau » sur l'exercice suivant de 169 millions de francs. Nous faisons de même pour 1982. La R.A.T.P. n'enregistre ni déficit ni pertes comptables. Il faut tordre le cou à ce vieux mythe.* »

Ce résultat s'explique par l'augmentation du trafic qui a dépassé des 2,1 milliards de voyages, par le recul de la fraude, l'extension du réseau et les premiers effets de la prise en charge par les employeurs du coût du trajet domicile-travail. Faut-il en conclure pour autant que la Régie gagne de l'argent ? Non. L'indemnité compensatrice, versée par l'Etat et les départements de l'Ile-de-France s'est élevée à 3,9 milliards de francs. Les recettes directes du trafic ont atteint 3,7 milliards de francs et n'ont couvert que 36 % des dépenses de l'entreprise. La productivité de la Régie a fléchi et son endettement est de plus en plus lourd.

Le statut de la Régie, dont le régime financier a été mis en place en 1959, indique qu'elle doit fixer ses tarifs de telle sorte qu'elle puisse assurer l'équilibre de ses charges d'exploitation. Chaque année, elle calcule donc le prix du ticket de métro qui serait nécessaire pour couvrir ses dépenses.

Le Syndicat des transports parisiens, où l'Etat est majoritaire, autorité de tutelle de l'entreprise, se saisit tous les ans de cette proposition et demande au ministère des transports l'augmentation du prix du ticket. L'Etat refuse systématiquement, arguant du caractère de service public de la Régie, qui doit incomber à la collectivité et pour une raison de simple bon sens : une hausse des tarifs, qui devrait être conséquente pour soutenir la croissance de l'entreprise, aurait des répercussions immédiates sur l'indice des prix.

En compensation, l'Etat s'est engagé à payer, billet par billet, la différence entre la hausse proposée par la Régie et celle qu'il accordait. Ainsi est apparue l'indemnité compensatrice. Elle s'élève, en 1982, à 3,9 milliards de francs, en augmentation de 18,9 % sur 1981. A cette indemnité s'ajoutent les remboursements payés par l'Etat pour les réductions tarifaires à caractère social, qui, depuis 1975, année de lancement de la carte orange, sont devenus massifs.

En 1981, ces remboursements duûs au titre des réductions tarifaires étaient de 200 millions de francs, et ceux dus au titre de la carte orange de 1,278 milliard. Ils sont passés à 1,8 milliard en 1982, en augmentation de 21,7 %.

Ce système de financement relève donc d'un choix du pouvoir politique, fait une première fois par le général de Gaulle, et dont aucun responsable ne s'est départi depuis lors. A l'exception de M. Raymond Barre peut-être, qui a autorisé des augmentations des tarifs plus rapides que par le passé. Il reste que l'usager n'a payé en 1982 que 36 % du coût du service qu'il a reçu.

« *Cela n'a rien d'extraordinaire*, explique M. Claude Quin, *c'est une règle quasi générale dans le monde. Il n'existe aucun réseau où l'ensemble des dépenses d'investissement et d'exploitation soit couvert par le prix du billet. La situation parisienne est dans la moyenne du classement décroissant du financement pour l'usager, au même niveau que Stockholm ou Berlin-Ouest, et devant Barcelone, Bruxelles, Milan ou Rotterdam.*

» *Les bénéficiaires réels du transport collectif sont plus nombreux que le simple usager : et au premier rang les entreprises qui ne peuvent se désintéresser des conditions de transports des salariés pour des raisons évidentes de productivité et d'accès au marché du travail. Il faut citer aussi certains centres commerciaux et les promoteurs immobiliers et aussi les automobilistes, qui ne pourraient circuler en région parisienne si les transports publics n'existaient pas.* »

« *En termes économiques*, ajoute le président de la Régie, *cette démarche, qui vise à ajuster le prix au service effectivement rendu, est la seule qui mérite la qualification de vérité des prix. Ses applications sont nombreuses dans le monde mais restent très limitées en France. Il existe ainsi aux Etats-Unis, et dans d'autres pays, des* « property tax » *à la charge des propriétaires immobiliers, des* « sales tax » *à la charge des centres commerciaux et des taxes sur les carburants qui financent une partie des dépenses d'exploitation et d'invertissement des transports urbains.*

» *Enfin, le financement public des transports collectifs est tout à fait justifié par l'économie de coût que représente pour la collectivité le développement des transports en commun, comparé aux coûts directs et indirects que génère la situation automobile excessive dans les grandes agglomérations.* »

Les dépenses de la R.A.T.P. ont augmenté en cinq ans de 85 %, alors que le coût de la vie en région parisienne ne progressait que de 58 %. Les frais de personnel sont en hausse de 78 % sur ces cinq années et ont atteint 6,5 milliards de francs ; les impôts et taxes de 100 %, les dépenses d'énergie de 133 % et les frais financiers de 100 %.

Trente-huit heures par semaine

Cet endettement de plus en plus important se nourrit à trois sources. La région Ile-de-France accorde des prêts spéciaux à la Régie pour la réalisation d'opérations d'extension des réseaux, spécifiquement définies, jusqu'à 40 % du coût réel des opérations. Ces prêts sont actuellement remboursables sur vingt-cinq ans à un taux de 14,6 %. La R.A.T.P. a bénéficié jusqu'en 1981 de prêts du F.D.E.S. sur vingt-trois ans au taux de 9 % pour des opérations d'investissement décidées par elle-même. Enfin, elle intervient une fois par an sur le marché financier par des emprunts sur dix ou douze ans au taux de première catégorie, qui est de plus en plus élevé. Ainsi, à la fin de 1982, la Régie avait donc une dette de 11,10 milliards de francs à long terme et de 2,6 milliards de francs à moins d'un an.

La politique sociale développée depuis le 10 mai 1981 n'est pas sans répercussion non plus sur l'augmentation des charges d'exploitation et sur la productivité de l'entreprise. Cinq mille agents ont été embauchés de novembre 1981 à décembre 1982 et deux mille cinq cents emplois nouveaux ont été créés. La durée du travail est passée à trente-neuf heures au 1er janvier, puis à trente-huit heures au 1er décembre 1982sans compensation. Les salaires ont été maintenus, une prime et des points supplémentaires ont été attribués aux plus basses rémunérations.

Si l'on compare l'augmentation du nombre d'employés (4,4 %) à celle de l'offre de services (2,5 %), on peut dire que la productivité a donc baissé de 1,9 % environ l'an passé après une augmentation de 0,5 % en 1981.

« *On ne peut parler de la productivité d'une entreprise*, rétorque M. Claude Quin, *qu'en disant clairement ce que l'on mesure. La productivité est un rapport entre deux grandeurs : un résultat physique (une production, des services) et des moyens matériels et humains. Ce rapport peut traduire une relation propre à l'entreprise, c'est la productivité interne. Il peut aussi prendre en compte les relations de l'entreprise et de son environnement économique et social, car tout a un coût, à commencer par le chômage : c'est la productivité externe.*

» *On ne sait pas assez, par exemple, ce que coûtent à la R.A.T.P. les encombrements parisiens. Chaque kilomètre-heure gagné pour les autobus, c'est 100 millions de francs dépensés en moins pour l'entreprise. Cela vaut la peine de s'en occuper...* »

Il n'en reste pas moins qu'il convient de parler aujourd'hui encore plus qu'hier du redressement des entreprises publiques, et donc de la R.A.T.P. Ce redressement semble sous-entendre, on le pense au gouvernement, que l'on renonce à une nouvelle réduction du temps de travail, que l'on mène une politique salariale de strict maintien du pouvoir d'achat et que l'on adapte toujours plus les effectifs aux besoins.

Le redressement passe aussi inéluctablement par un relèvement substantiel des tarifs, qui, certes, pèsent sur l'indice des prix, mais au moins autant désormais que les interventions sur les marchés financiers. En attendant, l'Etat est condamné à soutenir toujours les budgets des entreprises publiques.

OLIVIER SCHMITT.

CARNET

Réceptions

– L'ambassadeur des Pays-Bas et Mme Tammenoms Bakker ont donné une réception, jeudi, à l'occasion de la Fête des tulipes.

Naissances

– Les docteurs Jean LEMERLE et Sophie LEMERLE, née Gruson, Matthieu, Marion et Hélène ont la joie d'annoncer la naissance de

Olivier,

à Paris, le 21 avril.

Décès

– Mme Paul Birault, son épouse,
Mlle Françoise Birault,
M. Michel Birault,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul Marcel BIRAULT,

survenu, à Paris, le 16 avril 1983, dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Courpalay (Seine-et-Marne), a eu lieu le 22 avril 1983, dans la plus stricte intimité.

24, rue Coriolis, 75012 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Cordelier,
M. Francis Cordelier,
font part du décès de

Mme Louis CORDELIER,

survenu le 25 avril 1983.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 28 avril 1983, à Brive (Corrèze), dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille de

M. Paul DEKETELAERE,
officier de la Légion d'honneur,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,

nous prie d'annoncer son décès, survenu à Paris le 27 avril 1983.

La bénédiction religieuse sera donnée le lundi 2 mai, à 16 heures, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13e.

– Grenoble.

Mme Pierre Gerbal a la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M. Pierre GERBAL,
ancien directeur
du Théâtre municipal de Grenoble,
chevalier
de l'ordre national du Mérite.

Les obsèques auront lieu samedi 30 avril en l'église Saint-Louis de Grenoble, à 10 heures.

– Dans l'avis de décès de

M. Pierre LAPORTE,
avocat
à la cour de Bordeaux,
ancien avocat à Casablanca,

il fallait lire décédé le 11 avril 1983 à Bordeaux.

– Gourin. Paris. Montmorency. Rambouillet. Quimper. Baden (Suisse). Rennes.

Mme Paul Loheac, son épouse,
Le docteur et Mme René Loheac,
M. Francis Loheac, Mme Francis Loheac,
M. et Mme Philippe Loheac,
M. Gildas Loheac,
M. et Mme Joël Loheac,
M. et Mme Jean-Paul Duquesne,
M. et Mme Patrick Loheac,
M. et Mme Constantin Hagondokoff,
M. et Mme Pierre Keller,
M. et Mme Gilles Gervoson de Sierven,
M. et Mme Didier Loheac,
ses enfants et ses trente-trois petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Paul LOHEAC,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,

rappelé à Dieu dans sa soixante-dix-neuvième année, le jeudi 28 avril, à Gourin (Morbihan).

Le service religieux aura lieu le samedi 30 avril, à 15 heures, en l'église de Gourin, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.

Les visites sont réservées à la famille.

20, rue Hugot-Derville,
56110 Gourin.

– Neldo Sada, son mari,
Hélène et Hugo Sada, ses enfants,
Frida Boccara, sa mère,
Clotilde Montefiore, sa belle-mère,
Les familles Boccara, Saada, Sadat, Bessis, Darmon,
Ses parents, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Suzy SADA,

survenu le 27 avril, à Paris, dans sa cinquante-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 2 mai.

Réunion à la porte principale du cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet, à 11 heures précises.

La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
34, rue Dareau, 75014 Paris.

Anniversaires

– Le dimanche 1er mai 1977, Dieu a rappelé à Lui, à vingt-six ans,

M. Jean AMEYE,
ancien élève de l'E.N.S.E.M.
et du lycée Joffre de Montpellier,
ingénieur à l'E.D.F. à Saint-Dizier.

« *Heureux ceux qui ont le cœur pur.* »

Sa famille le rappelle au souvenir de ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, et confie à leurs prières sa petite Anne-Laure, née le 11 juillet 1977.

Messes anniversaires

– La messe traditionnelle à la mémoire de

l'empereur NAPOLÉON Ier
et des soldats morts pour la France

sera célébrée, en la chapelle du dôme des Invalides, le jeudi 5 mai 1983, à 18 heures, en présence de LL.AA.II. le prince et la princesse Napoléon.

Entrée libre.

Des places seront réservées aux membres des associations.

Les portes seront fermées à 17 h 45 précises.

Communications diverses

– L'Institut d'études politiques de Paris organise, 27, rue Saint-Guillaume, dans le cadre de ses activités de formation continue, un cycle de conférences sur la politique économique de la France en 1983. Ces conférences auront lieu les mardi 17 mai (la croissance française) ; mercredi 18 mai (la politique industrielle, puis les problèmes nouveaux de la politique fiscale) ; jeudi 19 mai (la politique de l'énergie et des matières premières, puis banques, crédit, monnaie) ; mardi 21 juin (problèmes de l'épargne et du marché financier) ; mercredi 22 juin (politique de la concurrence et des prix, puis politique sociale et budget social de la nation) ; jeudi 23 juin (politique de l'emploi, puis échanges et problèmes monétaires extérieurs). Téléphoner à M. Forestie, directeur du service de la formation continue : 260-39-60.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Paris-III (Sorbonne nouvelle), samedi 30 avril, à 14 heures, salle Liard, M. Joseph Courtés : « Le motif en ethnolittérature ; essai d'anthropologie sémiotique. »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

INFORMATIONS « SERVICES »

Les services ouverts ou fermés du 1er mai

BANQUES. – Les banques qui sont fermées le samedi seront ouvertes aux heures habituelles le vendredi 29 avril. Celles qui sont fermées le lundi seront exceptionnellement fermées le samedi 30 avril après-midi.

R.A.T.P. – Service des dimanches et jours fériés.

ALLOCATIONS FAMILIALES. – La Caisse d'allocations familiales de la région parisienne communique que ses services d'accueil du siège et des unités de gestion seront fermés au public du vendredi 29 avril à 12 heures au lundi 2 mai au matin. Cependant, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts le vendredi 29 avril jusqu'à 15 heures.

SÉCURITÉ SOCIALE. – La Caisse primaire d'assurance-maladie de Paris indique que ses services et centres seront fermés à partir de 12 h 30 le vendredi 29 avril.

MUSÉES. – Tous les musées nationaux seront fermés dimanche 1er mai.

Le Palais de la découverte, le Centre Georges-Pompidou et le musée Marmottan seront fermés.

Au Musée des arts décoratifs, les salles permanentes et d'exposition temporaire seront fermées pour cause de travaux du 30 avril au 31 décembre, à l'exception de la salle Dubuffet qui sera fermée à partir du 5 mai seulement.

Archives nationales : les salles de lecture seront fermées les samedi 30 avril et dimanche 1er mai. Le Musée de l'histoire de France sera fermé le dimanche 1er mai.

Les musées de l'Hôtel national des Invalides seront fermés dimanche 1er mai.

SPECTACLES. – Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 28 avril.

LOISIRS. – On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant, à l'Office de tourisme de Paris, le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais), le 720-57-58 (informations en allemand).

ANNIVERSAIRES

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE JEAN MOULIN. – Un décret paru au *Journal officiel* du 24 avril, porte création d'un comité national pour la célébration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin. Plusieurs ministres ou leurs représentants y figurent, ainsi que le chancelier de l'Ordre de la Libération et de nombreux résistants et représentants d'associations d'anciens résistants. Ce comité participera notamment à l'élaboration du programme des manifestations et des cérémonies commémoratives qui marqueront l'hommage rendu à la mémoire de Jean Moulin, assassiné par les nazis en juin 1943.

CONCOURS

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. – Un concours sur titres est ouvert pour un poste de médecin à temps plein du service départemental de protection maternelle et infantile de Seine-Saint-Denis. Les candidatures sont à adresser, avant le 31 mai, à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis, 124, rue Carnot, 93007 Bobigny.

LOTO

TIRAGE N° 17 DU 27 AVRIL 1983

5 – 8 – 10 – 16 – 19 – 21

NUMERO COMPLEMENTAIRE 11

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	36	371 503,80 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	226	29 588,70 F
5 BONS NUMEROS	6 642	3 020,30 F
4 BONS NUMEROS	259 355	77,30 F
3 BONS NUMEROS	3 723 892	7,70 F

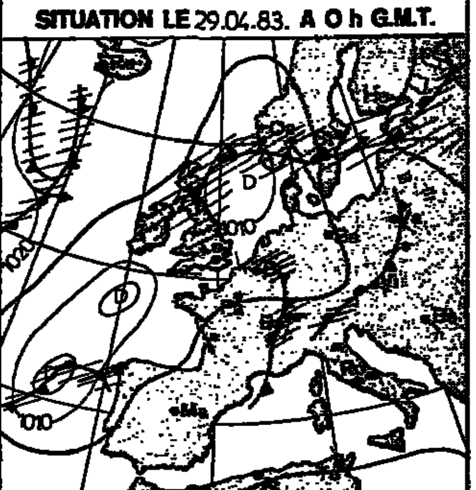
PROCHAIN TIRAGE LE 4 MAI 1983

VALIDATION JUSQU'AU 3 MAI 1983 APRES-MIDI

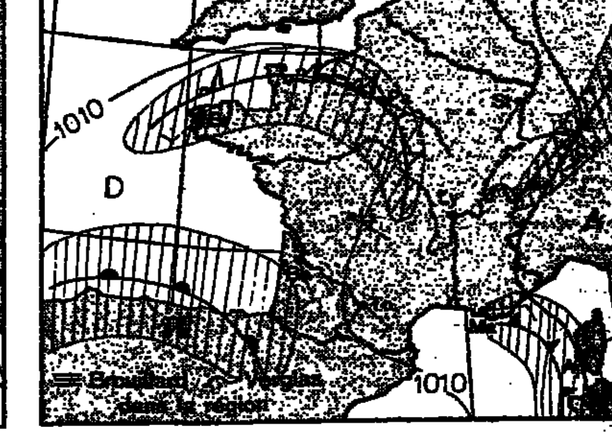
SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29.04.83. A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 30.4 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le vendredi 29 avril à 0 heure et le samedi 30 avril à minuit.

La dépression persistant sur le proche atlantique continue à diriger sur le pays un flux de sud-ouest instable dans lequel circulent des limites frontales.

Samedi matin, de l'ouest de l'Aquitaine, au Bassin parisien et à la Normandie, les nuages seront abondants, et parfois accompagnés de quelques pluies faibles au nord de la Loire. Sur les autres régions, le ciel sera dégagé malgré la présence de quelques nuages sur la Corse. Dès la fin de la matinée, une nouvelle zone de pluie orageuse abordera les Pyrénées, pour s'étendre en soirée des Pyrénées centrales au Massif Central, à la Bourgogne, aux Alpes et aux Vosges, avec des précipitations, à caractère orageux, localement abondantes sur le relief.

L'après-midi, un temps instable avec éclaircies et quelques averses prédominera de la Bretagne à l'Aquitaine. Le ciel sera parfois voilé par des nuages élevés sur les régions méditerranéennes, avec encore un risque d'averses sur la Corse. Les températures minimales, voisines de 3 à 10 degrés du Nord-Est au Sud-Ouest, atteindront l'après-midi 12 à 20 degrés du Nord au Sud.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 29 avril, à 8 heures, de 1 016,7 millibars, soit 762,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 avril ; le second le minimum de la nuit du 28 au 29 avril) :

Ajaccio, 24 et 13 degrés ; Biarritz, 18 et 7 ; Bordeaux, 17 et 5 ; Bourges, 15 et 3 ; Brest, 13 et 9 ; Caen, 15 et 4 ; Cherbourg, 13 et 6 ; Clermont-Ferrand, 16 et 2 ; Dijon, 17 et 8 ; Grenoble, 16 et 7 ; Lille, 16 et 6 ; Lyon, 16 et 7 ; Marseille-Marignane, 17 et 12 ; Nancy, 18 et 9 ; Nantes, 16 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 14 ; Paris-Le Bourget, 18 et 4 ; Pau, 21 et 8 ; Perpignan, 21 et 11 ; Rennes, 15 et 6 ; Strasbourg, 20 et 11 ; Tours, 13 et 2 ; Toulouse, 20 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 16.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 10 degrés ; Amsterdam, 14 et 7 ; Athènes, 24 et 14 ; Berlin, 19 et 9 ; Bonn, 19 et 10 ; Bruxelles, 16 et 9 ; Le Caire, 31 et 13 ; îles Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 11 et 6 ; Dakar, 25 et 20 ; Djerba, 22 et 16 ; Genève, 14 et 7 ; Jérusalem, 25 et 13 ; Lisbonne, 16 et 11 ; Londres, 15 et 5 ; Luxembourg, 16 et 7 ; Madrid, 17 et 5 ; Moscou, 17 et 8 ; Nairobi, 26 et 15 ; New-York, 31 et 16 ; Palma-de-Majorque, 22 et 7 ; Rome, 24 et 11 ; Stockholm, 6 et 4 ; Tozeur, 32 et 17 ; Tunis, 25 et 14.

PRÉVISIONS POUR LE 30 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Prévisions pour le dimanche 1er mai

Evolution : la zone dépressionnaire centrée sur le nord de la France remontera lentement vers l'Allemagne et maintiendra sur notre pays un temps perturbé suivi d'un rafraîchissement par l'ouest avec orientation du flux au nord-ouest.

Temps médiocre en début de journée sur la moitié est avec pluies localement orageuses et importantes de la Méditerranée aux Cévennes, aux Alpes et jusqu'à l'Alsace, accompagnées de rafales de sud surtout de la Corse à la Provence ; en cours de journée, une amélioration se développera par l'ouest avec éclaircies et établissement du mistral et de la tramontane.

Temps plus frais et instable sur le reste de la France avec averses et rafales de nord-ouest surtout au nord de la Loire. Les températures seront fraîches pour la saison et ne dépasseront généralement pas 13 à 15 degrés dans la journée du Nord au Sud.

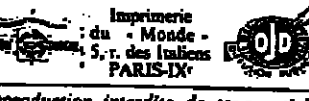
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BIBLIOGRAPHIE

UN GUIDE DES NOUVEAUX LIVRES. – *Livres en vente à Paris*, publication bimensuelle, est disponible dans les kiosques de la région parisienne au prix de 6 francs. C'est une sorte de *Pariscope* de l'édition comme le qualifient ses créateurs, Alain Martin et Patricia Castet. « *C'est un journal exclusivement composé de présentations de livres, parus dans la quinzaine précédente, rédigées par des éditeurs, classés par genre, et dans chaque genre par lettre alphabétique du nom de l'auteur* », expliquent-ils.

En outre, *Livres en vente* souhaite donner à ses lecteurs une liste aussi complète que possible des divers points de vente de livres à Paris, par arrondissement. Enfin, ce bimensuel comportera des annonces pas plus de cinq lignes dactylographiées – 120 francs) à envoyer à *Livres en vente à Paris*, Imprimerie Causse, 27, rue Saint-Georges, 75009 Paris.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 29 avril :

DES LOIS

- Autorisant la ratification d'une convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ;
- Autorisant l'adhésion de la France à l'acte constitutif de la commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

UN DÉCRET

- Portant mise en place de stages Jeunes volontaires.

DES ARRÊTÉS

- Autorisant l'émission d'un emprunt par le Crédit national ;
- Portant relèvement du taux de remboursement des services d'aide ménagère aux personnes âgées.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 1er MAI

« Le potager du roi et le jardin de la comtesse de Balbi », 10 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre à Versailles, M. Cailles.

« Salons du Conseil d'État », 15 heures, grilles du Palais Royal, Mme Bachelier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Lorrain », 10 h 30, Grand Palais, Mme Bonnet.

« Moulins du Vieux Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Vieux Belleville et ses jardins », 15 heures, métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« L'École militaire », 15 heures, 1, place Joffre (Tourisme culturel).

« Synagogues rue des Rosiers, couvent des Blancs Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Vieux Paris).

Les mots croisés se trouvent page 22.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

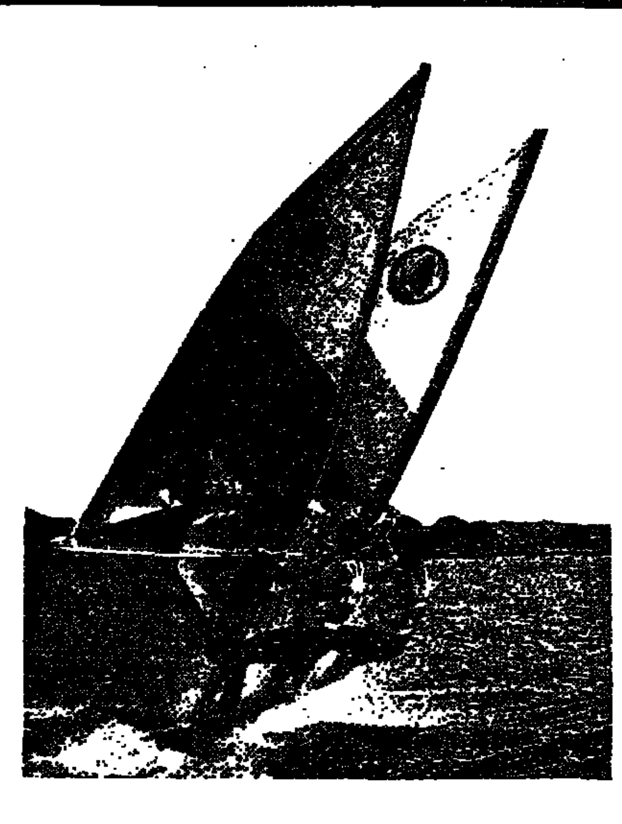
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Sur la rose des vents



Pas de vacances sans eau.
Ajoutez un bon vent et quelque chose qui flotte : planche, boutre ou 12 mètres racé.
Ça donne une croisière.
Cap au sud : beaucoup d'îles en Grèce.
Cap au nord : beaucoup de lacs en Finlande.

GRÈCE

A l'ancre dans les Sporades

TAPI tout au fond de la baie et solidement maintenu par deux ancres et deux aussières, le voilier oscille tranquillement au gré des risées tombant des collines qui le surplombent. Sous le soleil, le liséré argenté des rochers sépare le bleu profond de l'eau de l'ocre chaud de la végétation. Sur la plage déserte, un troupeau de moutons se désaltère à une source d'eau douce. Derrière, un sentier, ombragé par des oliviers et des eucalyptus, serpente vers les hauteurs, traversant une garrigue odorante dont les effluves parviennent jusqu'au bateau. C'est cette sérénité qui caractérise toutes les îles des Sporades, « îles éparses » du nord-ouest de la mer Egée.

Contrairement aux autres îles grecques comme les Cyclades ou les îles Ioniennes, les Sporades sont moins fréquentées par les plaisanciers. Situées nettement plus au nord que leurs sœurs, elles demandent aux navigateurs un petit effort : *remonter contre le mèltèm*, qui, en juillet-août, peut s'établir pendant deux jours à force 7. Cependant, un équipage compétent, qui sait garder un rythme de navigation, peut largement entreprendre en quinze jours l'aller-retour Athènes-Prathoura (la plus septentrionale des Sporades), soit 450 milles environ en route directe, avec une moyenne de *30 milles par jour* (cela sans compter les bords tirés contre le vent).

De plus en plus nombreux sont les Français qui louent, par l'intermédiaire d'une agence, un voilier en Grèce. Des deux bases de départ d'Athènes et de Rhodes qui leur sont proposées, la première est la plus pratique pour atteindre les Sporades du Nord. *Une fois sur place* et *avant* de partir, attention ! Il est essentiel de se livrer à un inventaire complet du matériel intervenant dans la marche du bateau. Cela évitera de se retrouver après quatre jours de croisière avec, dans le sac du foc 1, le génois d'un voilier plus petit, ou de découvrir que l'encombrante pharmacie du bord ne contient même pas de quoi assurer les premiers soins en cas de brûlures. D'autre part, les bateaux de location étant mis à rude épreuve, il convient de surveiller très attentivement la marche du moteur, surtout les premiers jours. *« Papa, il y a un voyant rouge qui vient de s'allumer »* est une expression qu'il vaut mieux entendre en vue du Pirée : là, au moins, l'équipage pourra sans trop s'inquiéter admirer les larges caïques colorés (barques de pêche) chargés de poteries et de pastèques, mouillant le long des quais, et utiliser les *periptera* (postes téléphoniques que l'on trouve dans les kiosques à journaux) pour joindre le loueur, qui lui indiquera un réparateur sur place. En revanche, si l'incident se produit sur le chemin du retour, dans les calmes du canal de Talante, il ne lui restéra qu'à contempler les massifs montagneux en souhaitant qu'une coulée de vent vienne souffler dans les voiles.

Thésée et Ulysse

La partie la plus sportive du voyage se situe dans le contournement par l'est de l'île d'Eubée. Une escale préalable au port de Karysto, situé au sud de l'île, permet de se réapprovisionner en vivres et en eau. Une soixantaine de milles le séparent alors du port de Skyros, la plus grande et la plus méridionale des Sporades. Le balisage de la côte ne présente pas de difficultés pour la navigation, même si quelques feux ont des phases proches. Il faudra pourtant tenir compte du courant souvent fort, qui peut surprendre.

L'arrivée sous les falaises de Skyros rappelle que, en Grèce, histoire et Antiquité sont présentes en permanence : de ces falaises, le roi Lycomède n'a-t-il pas projeté Thésée ? Comment ne pas songer aussi à Ulysse, venu dans l'île pour chercher Achille et l'emmener à la guerre de Troie ? Quand on visite l'île, on y découvre de nombreuses bergeries, témoins d'une tradition pastorale. Chacune d'elles a son foyer et son puits *construits séparément en* grosses pierres et mortier. A l'intérieur, un lit en lattes de bois et matelas de paille, roulé dans des couvertures en peaux de bête, est suspendu aux poutres du plafond, sans doute dans l'attente du retour du berger à l'époque des tontes. Des murs épais et des fenêtres aussi réduites que des meurtrières leur confèrent une pénombre particulièrement fraîche.

Plus au nord-ouest est située la petite île de Skantzoura, qui n'abrite plus que quelques bergers et dont la végétation est déjà plus haute et plus vivace. Des mouillages de bonne tenue en font une escale bien agréable. Là, pas besoin d'être un(e) champion(ne) pour agrémenter utilement le menu de bord : il y a suffisamment de poissons pour s'adonner aux joies de la pêche sous-marine. Ceux qui ont décidé de se hasarder sur l'île devront veiller à se munir d'une robuste paire de chaussures : les bords de mer, composés de rochers blancs plus hauts que larges, particulièrement nombreux et tranchants, obligent à marcher avec prudence. Il est aussi possible de surprendre quelque serpent ; un sérum antivenimeux ne sera pas de trop dans la boîte à pharmacie.

L'aspect le plus surprenant de ces îles des Sporades du Nord tient à leur abondante verdure, qui leur confère un caractère nordique contrastant *avec le reste des îles* grecques. Seules les forêts de pins, de cyprès ou d'oliviers attestent de leur climat méditerranéen.

Il est fort agréable de passer plusieurs nuits en mouillage forain sous Pelago, Alonnisos ou Skopelos, lorsque les vivres du bord le permettent. Ces îles sont très proches, et de l'une à l'autre une heure ou deux suffisent pour trouver une nouvelle crique accueillante. On peut alors terminer sa cure de tranquillité en découvrant Skiathos, la plus occidentale des Sporades. Toutefois, accrochée aux flancs de deux petites collines d'égale importance, la ville aux tuiles rouges de Skiathos est particulièrement touristique : le vacancier *retrouve* là un Saint-Trop miniature avec ses *estiatorion* (restaurants), ses *kafenerion* (cafés), ses boutiques commerçantes, ses boîtes de nuit, et, bien sûr, sa foule et son bruit.

Le plaisancier y trouve aisément du fuel, de l'eau et de la glace. D'ici, quatre ou cinq jours sont nécessaires pour regagner Athènes si l'on emprunte les canaux qui séparent l'île d'Eubée (3 685 kilomètres carrés) du continent. La traversée se déroule entre des montagnes dont l'altitude varie entre 700 et 1 200 mètres. L'unique point délicat du retour concerne le passage de Chalkis. En effet, un curieux phénomène *de marée ne rend possible le* passage du pont tournant qui relie l'île à la terre que pendant l'étale.

Autant, alors, profiter de l'attente pour savourer dans l'un des nombreux restaurants du quai les délicieux poulpes grillés, spécialité de la région.

Autre surprise que réserve le *canal : l'irrégularité du vent.* En quelques secondes, ce dernier peut passer de la petite brise à la forte bourrasque, ce qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour un spi !

La découverte des Sporades en voilier est certainement la meilleure façon de profiter pleinement du dépaysement de la mer et du soleil. Les inconditionnels de la Bretagne seront généralement surpris par le caractère « physique » que peut prendre la croisière. Bien sûr, la plaisance ne permet pas toujours de visiter les différents musées, comme celui de Skyros, mais elle comporte quand même des escales plaisantes qu'il serait dommage de supprimer *au profit d'une navigation forcenée.* Enfin, il ne faut surtout pas oublier de rencontrer les Grecs. La gentillesse et l'amabilité des pêcheurs contribuent, dans une large mesure, à la réussite du périple.

MARC BEYNIE.

★ Pour louer un bateau, voir renseignements page 16.

FINLANDE

Tirer des bords en forêt

TOUT ce que l'œil distingue à perte de vue, ce sont des bouleaux et des pins qui se reflètent dans les eaux calmes du lac. Depuis trois jours que nous traçons notre route à travers le labyrinthe formé par les centaines d'îlots du lac Saimaa, nous n'avons rencontré que ce paysage uniforme, mais pas vraiment monotone. Pas plus monotone en tout cas que les vagues de l'océan pour un navigateur, et la curieuse léthargie que nous ressentons rappelle un peu l'intemporalité de la vie au grand large. Mais ici, sur le lac immense (4 400 km^2) qui occupe le sud-est de la Finlande, notre *léthargie a d'autres raisons : nous* découvrons le soleil de minuit. Depuis maintenant des dizaines d'heures, nous n'avons plus connu la nuit. L'absence d'obscurité perturbe nos sens. Nous refusons le sommeil et passons des heures par jour sur nos planches à voile. A ce rythme-là, rien d'étonnant à ce que le but de notre voyage se rapproche aussi vite.

Nous avons quitté Imatra, à proximité de la frontière soviétique, pour joindrer Savonlinna, à quelque 140 kilomètres de là. En fait, avec les vents contraires rencontrés depuis le départ, c'est au moins 200 kilomètres que nous avons déjà parcourus, à force de tirer des bords. Peu importe, les grands espaces vierges, plus que le manque de sommeil, peut-être, nous ont envoûtés.

Sacrés Finlandais ! Quand la planche à voile a fait son apparition dans leurs immenses domaines de forêts et d'eau, ils l'ont tout de suite assimilée au ski de fond, et en ces endroits mêmes où, l'hiver, on pousse ses skis sur le lac gelé, à la belle saison, on tire sur les *wishbones.* Ils appellent cela Surfing Safaris : un bateau accompagnateur transporte tentes et vivres, et on part pour une semaine à travers le lac, dans une ambiance de trappeurs isolés dans le Grand Nord.

A la marina d'Imatra nous attendait une bande de joyeux drilles tout blonds. Matti, notre guide, a balancé nos sacs dans la vedette de bois vernis qui nous servait d'escorte, et nous avons tout de suite pris la route : il fallait profiter d'un bon vent favorable. Quelle foule sur l'eau : c'était le début du week-end, et les citadins d'Imatra avaient sauté dans leurs barques pour foncer de toute la puissance de leur hors-bord vers les bungalows dissimulés derrière un rideau de bouleaux. Dans le sud de la Finlande, dès que l'on quitte le travail, on se retrouve sur un bateau.

Encore un peu surpris de la rapidité de la mise en route, nous parcourons les 30 kilomètres de notre première étape. Sur les eaux plates du lac, même si le vent reste faible, les planches vont très vite. Nous accostons sur une plage de sable bordée de pins, comme on en trouverait aux Baléares. Mais l'eau n'est pas tout de même aussi chaude ! A peine avons-nous tiré les planches au sec et appuyé les gréements contre les arbres qu'Ismo et Jari s'enfoncent dans le bois, la hachette à la main. Quelques instants plus tard, ils reviennent avec des piquets, et une énorme tente militaire est dressée en quelques minutes. Tout de suite, un poêle démontable, dont la cheminée traverse le toit de la guitoune, est mis en place, et ronfle d'un feu d'enfer au milieu d'une fumée suffocante : la nuit, paraît-il, il ne fait pas chaud, et, de plus, la fumée chasse les redoutables moustiques. Sales bêtes ! Sans ces buveurs de sang, les pays nordiques auraient encore plus de charme. Mais on s'habitue malgré tout à leur importune compagnie.

Minuit. Il fait clair comme en plein jour. Simplement, les arbres ont pris une teinte sourde inhabituelle : comme si on les regardait à travers un filtre photographique. Nous grillons à la broche des saucisses ; nous faisons cuire des pommes de terre sous la cendre, et buvons force bière et vodka.

DOMINIQUE LE BRUN.

(Lire la suite page 16.)

FINLANDE

Tirer des bords en forêt

(Suite de la page 15.)

On cause et on rit. On parle beaucoup, en finlandais, une langue étrange, à la fois chantante et rude. On jure aussi, fort et beaucoup : « *Perkele !* » (Diable !).

Au réveil, encore une fois, frustrés de cette nuit sans obscurité, nous découvrons le calme plat. Puisque nous voilà bloqués pour la journée, pourquoi ne pas se préparer un sauna ? Tout au bord de l'eau, nous édifions une sorte de grotte de rocaille, en forme de dôme, à l'intérieur de laquelle brûlera toute la journée un feu d'enfer, portant les pierres au rouge. Au-dessus de ce foyer, nous dressons une tente à l'aide de troncs d'arbres et de bâches en plastique, et, au soir, notre sauna est prêt. Une rude épreuve à ne manquer sous aucun prétexte : si votre cœur supporte la planche à voile, il résiste aussi au sauna ! Les gamelles d'eau jetées à la volée sur les pierres surchauffées s'évaporent instantanément, faisant monter la température à plus de 80 degrés. Le corps semble se liquéfier. C'est à la fois effrayant et bon. Nous nous flagellons à coups de bouquets de feuilles de bouleau, et à l'odeur de pain chaud des pierres se mêle un parfum à la fraîcheur de menthe.

Quand on n'y tient plus, il ne reste qu'à plonger dans les eaux fraîches du lac. Un éblouissement au contact du froid, des myriades d'étoiles et une remontée en surface au milieu d'une bande de Vikings hilares qui s'aspergent. Et l'on remet ça une bonne demi-douzaine de fois : la sudation, *la flagellation, le bain*, jusqu'à éprouver un bien-être extraordinaire.

Le vent est revenu. Plus nous progressons, plus nous devons redoubler d'attention pour découvrir notre route dans le dédale des îles. Nous avons maintenant l'impression d'avoir quitté la civilisation depuis si longtemps que la vue de quelques maisons et d'une auto rutilante revêt l'apparence d'une kermesse enchantée.

Halte pour déjeuner sur un énorme rocher de schiste dans lequel un pin nain, tel un bonsaï, a réussi à glisser ses racines. Les couteaux de chasse à manche de frêne entament le pain noir et tartinent rondelles d'oignon et charcuterie. Régulièrement, nous nous offrons ainsi ce genre d'arrêt casse-croute qui fait le charme de la grande randonnée. Randonnée à la portée de planchistes tout à fait moyens d'ailleurs, car les conditions de navigations ne sont jamais bien méchantes.

Vive les moustiques

Étape sur l'île déserte de Runa Saari. La carte mentionne en caractères gras, juste en face de nous, Hirviniemi. Ce doit être un village, et demain, nous retrouverons la civilisation, le temps de se procurer des vivres frais. En réalité, nous ne trouverons qu'un dérisoire appontement et un sentier menant à une ferme-boutique qui peut nous céder du lait, des œufs et quelques conserves. Tourisme ? Nous sommes bel et bien au bout du monde, et sans le trait porté au crayon sur la carte au fur et à mesure de notre progression, nous aurions du mal à retrouver notre itinéraire.

Mais soudain Savonlinna est là ! Le port encombré de vapeurs, le chateau médiéval avec son donjon, le marché, les bus et le train, les immeubles qui nous semblent si hauts. La rumeur de la cité active. Saisissant contraste : nous nous surprenons à regretter les moustiques ! Nous restons imprégnés de l'esprit de la grande forêt du Nord que la planche à voile, enfantée par les vagues du Pacifique, vient de nous faire aimer.

DOMINIQUE LE BRUN.

★ En été, les conditions atmosphériques sont des plus clémentes : entre 21 et 30 degrés de température, et une eau à 18-20 degrés.

Cet été, trois randonnées seront organisées entre Imatra et Savonlinna, et des forfaits Paris-Paris sont proposés par la société Alant's Tours aux dates suivantes : 23 juillet, 29 juillet et 5 août. Les voyages durent huit jours. Prix : 4 050 F. — Alant's Tours, 5, rue Danielle Casanova, 75001 Paris, tél. 296-59-78, et Office national du tourisme de Finlande, 13, rue Auber, 75009, Paris, tél. (1) 266-40-13.

UN MOIS DE CONTROLE DES CHANGES

Voyageurs et voyagistes en plein désarroi

LE 25 mars dernier, M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, annonçait l'établissement d'un contrôle des changes rigoureux : désormais chaque Français ne peut pas emporter, chaque année à l'étranger, plus de 2 000 F en devises et, à chaque voyage, plus de 1 000 F en monnaie française. Le choc fut rude ; si rude qu'on s'employa, Rue de Rivoli, à assouplir le décret initial. Un mois après une mesure exclusivement destinée à faire comprendre à l'opinion publique que la crise ne pouvait être éludée, où en est-on dans le domaine du voyage ?

Le sentiment dominant reste le désarroi. Il y a d'abord celui du gouvernement, qui ne s'attendait pas que le voyage à l'étranger symbolisât à ce point la liberté. Il ne s'attendait pas *non* plus que son contrôle des changes provoquât tant de dégâts dans nos relations internationales, dans la vie des entreprises — et pas seulement celles qui organisent des circuits touristiques — et dans le domaine social. Il s'est donc évertué à prévoir des exceptions dans son dispositif (les voyages d'affaires, les séjours linguistiques, les chauffeurs d'autocar, les guides-accompagnateurs), multipliant ainsi les occasions réglementaires de confusion.

Les pouvoirs publics ont attendu un mois pour mettre en vente (30 F) dans les banques et bureaux de tabac le fameux carnet de change où seront portées les sommes allouées en devises. Malheureusement, ils n'ont pas encore publié les directives concernant les voyages internationaux, et la Banque de France ne peut que bafouiller des réponses contradictoires lorsque les banques et les agences de voyages lui soumettent les innombrables cas particuliers qui se posent à elles.

Par exemple, un enfant a-t-il la possibilité de partir en Espagne en compagnie de ses parents alors qu'il a épuisé, *dans un séjour linguistique* en Grande-Bretagne, l'allocation « normale » de devises (2 000 F), mais pas la rallonge « exceptionnelle » d'un même montant ?

Sachant qu'un adulte ayant acheté chez un agent de voyages un périple outre-frontière ne se voit imputer sur son carnet de changes qu'un maximum de 1 750 F, quelle somme sera déduite de l'allocation de devises d'un enfant qui aura payé un prix inférieur à celui facturé à un adulte ?

Encore heureux que le tourisme associatif se soit vu assimilé au tourisme commercial : on ne s'y serait plus retrouvé du tout !

Les banques déroutées, les agences et les associations de voyage dans le « bleu », il était normal que le client, lui aussi, soit déboussolé. Affolé par le tintamarre qui a suivi l'annonce du renforcement du contrôle des changes, il a totalement cessé d'acheter « l'étranger » pendant une semaine. Puis il a retrouvé le chemin des agences, surtout à partir du 9 avril date à laquelle le gouvernement et le Syndicat national des agences de voyages ont conclu un accord.

Depuis cette date, la demande s'exprime de façon tout à fait erratique. Chez tel organisateur de voyages, programmant surtout l'Amérique du Nord, c'est le désert. Chez tel autre, on s'étonne de voir la Chine se vendre remarquablement. Quelques petits fabricants très spécialisés estiment que, en raison de l'afflux des acheteurs, ils ne pourront respecter la réglementation.

Cette situation cahotique est due aux effets contradictoires d'un contrôle des changes qui, d'un côté, effraie le consommateur mais qui, de l'autre, privilégie, de façon exceptionnelle, les agents de voyage puisque ceux-ci peuvent, par exemple, vendre un circuit en Chine de 18 000 F qui s'imputera pour 1 750 F seulement sur le carnet de change.

Il est difficile de dire quel est le sentiment qui l'emportera : le désir de se dépayser et la conviction que les agences de voyages détiennent la clé qui ouvre à tout coup les frontières ? Ou bien les tracasseries administratives et la crainte de se retrouver avec seulement 1 250 F d'argent de poche, même en circuit accompagné et en pension complète, dans un pays inconnu ?

L'avenir n'est donc pas à l'euphorie, et les incertitudes demeurent. Certes, M. Jacques Delors promet à qui veut l'entendre qu'une fois cinq milliards de francs économisés il lèvera, le 31 décembre 1983, le contrôle des changes. Toutefois, il *lui faudra attendre* l'automne pour vérifier la validité de ses mesures d'austérité. Si l'inflation poursuivait ses ravages, si une explosion sociale s'ensuivait, si le franc était attaqué de toutes parts, peut-être qu'il démissionnerait, peut-être qu'il serrerait d'un cran la camisole... La dureté des temps dévalue les propos des gouvernants : le ministre a évidemment l'intention de *faciliter* les changes à partir de la fin de l'année. Le pourra-t-il ? C'est une autre paire de manches.

Dans ce contexte troublé, les professionnels du tourisme subissent bien des contrariétés. La moindre n'est pas l'impossibilité où ils se trouvent de préparer la saison d'hiver 1983-1984. Ils devraient, en ce moment même, peaufiner produits et brochures. Sur quels prix se baser ? Quelle sera l'allocation devises consentie aux agences à partir du 31 octobre ? Le désarroi gagne les voyagistes, les hôteliers et les compagnies aériennes. Ironie gouvernementale : c'est le moment choisi par le ministre de l'économie pour proclamer qu'il *faut arrêter de décourager* les chefs d'entreprise et les cadres...

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que les professionnels aient réduit la toile pour affronter le coup de tabac ? Ils licencient ou plutôt, puisque leurs demandes de licenciement pour cause économique sont systématiquement refusées par l'inspection du travail, ils mettent fin aux nombreux contrats à durée déterminée qui concernent des guides-accompagnateurs, des personnels de réservation, de secrétariat et d'accueil. Les statistiques du ministère des affaires sociales mettront au moins trois mois pour enregistrer cette perte de substance. A partir de l'automne, viendra le temps des « vrais » licenciements.

A moins que, d'ici là, M. Jacques Delors ait commencé à réussir son pari...

ALAIN FAUJAS.

Partir

Mozart chez lui

La musique de Wolfgang Amadeus a deux terres d'élection qui, l'été venu, prodiguent aux mélomanes ses opéras et ses sonates : Aix-en-Provence et, bien sûr, Salzbourg en Autriche. L'agence La Fugue organise des séjours dans ces deux villes, le transport aérien étant prévu au départ de Paris. Aix-en-Provence : Mithridate *de Mozart,* Hippolite et Aricie *de Rameau,* la Cenerentola *de Rossini. De 3 480 F à 4 650 F, selon la catégorie de l'hôtel choisi. Ce prix comprend l'avion, les transferts, les billets d'entrée pour les trois manifestations, la chambre et le petit déjeuner (du 21 au 24 juillet). Salzbourg :* Adagio et fugue en do mineur, Sinfonia concertante en mi bémol majeur, Idomeneo, *et* Fidelio *de Beethoven, de 6 430 F à 10 430 F, selon la catégorie de l'hôtel choisi. Mêmes prestations que pour Aix-en-Provence (du 31 juillet au 7 août).*

★ La Fugue, 32, rue de Washington, 75008 Paris. Tél. : (1) 359-10-14.

Farniente en Corse

Ce n'est pas la Corse la plus passionnante, cette Corse des plages, mais elle permet de profiter au maximum d'un soleil et d'une mer exceptionnels. Une belle machine à bronzer qui peut être le point de départ d'une découverte de la montagne et du maquis, autrement originaux. Touring Vacances vend des séjours de sept jours en pension complète dans un hôtel-club de San-Bastiano (de 3 230 F à 4 400 F par personne, vols Paris-Paris compris). Une formule plus souple propose la location d'un studio pour trois personnes (de 1 780 F à 2 430 F par personne, vol Paris-Paris compris.)

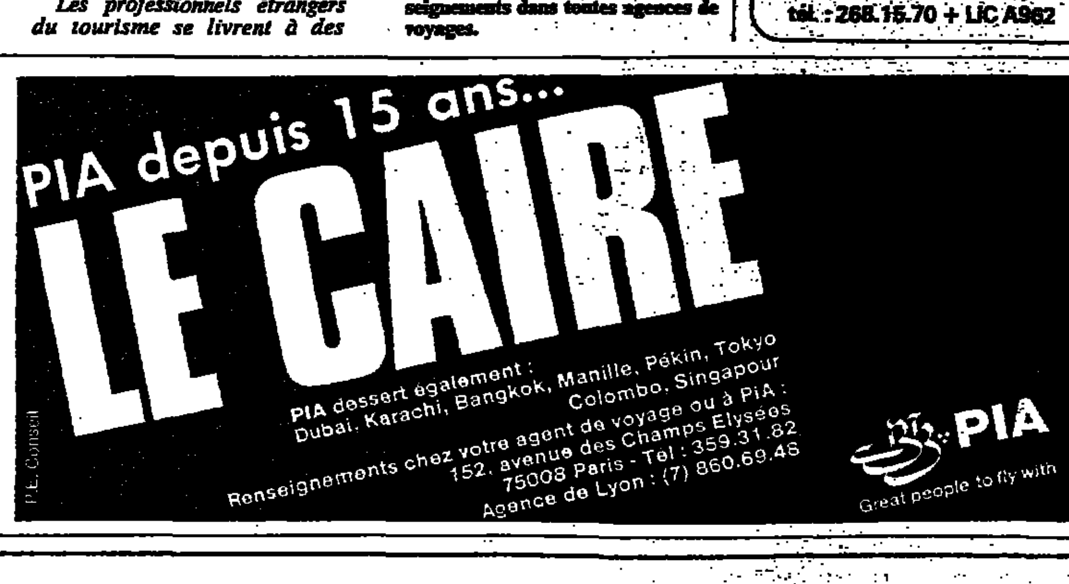
★ Touring Vacances. Dans toutes agences de voyages.

Cuba pour 490 F

Les professionnels étrangers du tourisme se livrent à des contorsions impressionnantes pour écorner le moins possible les 2 000 F en devises alloués, cette année, aux Français. La palme de l'inventivité revient sans doute à Havanatour, l'office cubain, qui déclare pouvoir imputer sur le carnet de change seulement 70 F par jour et par personne, soit 490 F par semaine. Ainsi un séjour de deux semaines en pension complète, de Paris à Paris, dans la station balnéaire de Varadero, coûte de 5 900 F à 6 600 F, mais ne viendra enlever que de 910 à 1 050 F au carnet de change.

★ Vendu par Delta, Nouvelles Frontières, Compagnie des voyages, Uniclam, Zenith, A tire d'aile. Renseignements dans toutes agences de voyages.





LES SPORADES

Avec ou sans équipage

● LOCATION SANS ÉQUIPAGE

● **Voile Voyage** : Sun Fizz, 12,30 mètres, 10 couchettes, 4 cabines. Départ Athènes ou Rhodes : 11 500 F pour une semaine en juillet-août. Caution : 4 500 F. Franchise : 3 000 F, spi en option : 490 F.

● **Dufour-Antilles** : Midi Nautisme ; force 4 : tarifs identiques en haute saison : Dufour 4 800 : 10,65 m, 9-10 couchettes. Deux semaines, 18 500 F. Quatre semaines, 33 000 F. Dufour 12 000 : 13,80, 8-9 couchettes. Deux semaines, 33 000 F. Quatre semaines, 60 000 F. Caution : 3 000 à 8 000 F suivant le type du bateau. Franchise : 3 000 à 7 000 F. Spi en option : 400 à 690 F par semaine.

● **Yachting Saint-Raphaël** : First 42, 12,80 m, 8-10 personnes, en juillet-août, 14 jours : 27 000 F ; 28 jours : 47 520 F. Gin Fizz, 11,40 m, 10 personnes, en juillet-août, 14 jours : 21 000 F, 28 jours : 39 690 F.

● **Soleil rouge Yachting** : First 35 ; 10,70 m, 8-10 personnes, la journée en juillet-août : 1 125 F.

● CROISIÈRES AVEC ÉQUIPAGE :

Aucune compétence particulière en voile n'est requise puisqu'un skipper professionnel et un marin sont présents pour piloter le bateau. Il est possible de louer un cabine double pour les couples ou une cabine simple pour les personnes seules.

● **Voile Voyage** : Chrismi, 22 m, 8 passagers, 4 cabines, la croisière de deux semaines en pension complète par personne : 10 500 F.

● **Dufour Antilles** : Le skipper est payé 320 F par jour plus la nourriture et les boissons.

● **Soleil rouge Yachting** : Mikado, 18,80 m, 10-12 couchettes, la journée en juillet-août : 4 500 F.

● CROISIÈRE EN FLOTILLE

Une formule idéale pour ceux qui désirent manier eux-mêmes leur voilier tout en bénéficiant des conseils d'un bateau pilote.

● **Voile Voyage** : Départ de Skiatos ; Mirage 28 : 8,40 m, 6 couchettes, en juillet-août et par personne : 370 £ à 425 £ (taux de base retenu dans les tarifs : 1 £ = 12 F). Le prix comprend le vol charter Londres-Athènes.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif. Il convient aux plaisanciers de bien se mettre au courant des modalités de paiement auprès de leurs agences de location avant de traiter avec l'une d'elles. Si la plupart des agences offrent la possibilité de régler en France le montant de la location et celui des prestations annexes (planches à voile, spi...), il faut cependant noter que, pour l'instant, seules les agences qui possèdent un statut d'agence de voyage bénéficient de l'assouplissement relatif à la sortie de devises.

* Dans toutes les agences de voyages.

Le voyage

Air France propose deux tarifs :

— Le tarif « vacances », valable deux mois, à 1 950 F aller-retour pour une personne : les dates de départ, fixées à l'achat du billet, ne peuvent être modifiées.

— Le tarif « excursion », valable trois mois, à 3 330 F l'aller-retour pour une personne : le choix des vols est alors plus important. Jusqu'à onze ans inclus, les enfants bénéficient d'une réduction sur le tarif « excursion ». Celui-ci sera donc de 1 665 F l'aller-retour. Sur un même vol, les parents peuvent acheter leurs billets au tarif « vacances » et ceux de leurs enfants au tarif « excursion ».

7 200 CHAMBRES SUPPLÉMENTAIRES A TOKYO

Des villes nommées hôtels

PASSER, en trois enjambées, du Trianon, construit dans les années 20 pour la famille impériale, au Prince Hotel d'Akasaka, nouveau fleuron scintillant d'un empire hôtelier, c'est, comme souvent au Japon, passer sans crier gare d'un passé compassé au présent futuriste. Et, s'il faut en croire la rumeur, entrer de plain-pied dans l'un des bastions de la « guerre hôtelière » qui se prépare à grands frais. Le Trianon est une pièce de musée, un petit bâtiment au style composite qui abrite derrière ses colonnes et ses lambris « empire » un restaurant français. Quant au Prince Akasaka, qui oublie cette antiquité au ras du sol, du haut de ses quarante étages de verre, d'aluminium et de marbre, c'est évidemment une tout autre affaire – architecturale et commerciale.

On hésite à dire que c'est, dans le style gratte-ciel qui sied à la modernité d'une métropole saisie par le gigantisme vertical, le plus bel hôtel du monde. Mais c'est sans doute l'un des plus originaux et des plus impressionnants. D'ailleurs, il est dû au génie architectural et fonctionnel du maître japonais le plus réputé : Kenzo Tange. A première vue, au premier choc, il apparaissait en ce printemps inaugural comme un origami (1), immense feuille de papier argenté pliée par la main d'un géant et plantée là, au cœur de la ville, les pieds dans la verdure et le front dans l'azur. Les lumières du jour et celles de la nuit jouent à l'infini sur ses façades d'aluminium où des milliers de fenêtres sont autant de miroirs.

Sa forme d'éventail n'est pas seulement esthétique : c'est le symbole des mains ouvertes en signe d'accueil. Dans la bataille qui se prépare, ce peut être aussi celui de la victoire. C'est en tout cas la forme structurelle la plus résistante aux tremblements de terre.

A l'avant-garde du nouveau boom hôtelier, et de cette nouvelle génération d'hôtels prestigieux que l'on croit déjà trop nombreux, le Prince Akasaka offre, entre ses murs de marbre blanc venu de Carrare et ses moquettes parme, *« tout le confort moderne »*, le gîte dans ses sept cent soixante et une chambres et pas mal de couverts dans ses douze restaurants, bars et snack-bars. Et aussi, ce qui fait la fortune et la particularité des grands hôtels nippons, véritables cités dans la ville, ses boutiques et ses nombreuses salles de banquets, lieux de passage obligés et coûteux de tout bon Japonais aux étapes marquantes de sa vie professionnelle, sociale et familiale.

Dans un pays où l'on reçoit fort peu chez soi, l'usage veut que l'on invite et que l'on se fasse inviter dans les salles réputées du circuit hôtelier. Par exemple, le Palais de Cristal, version moderne de la Galerie des glaces, est un espace de réception qui prétend *« surpasser les plus hautes normes de luxe »*.

Une clientèle captive

Sur plus de mille trois cents mètres carrés il peut accommoder plus de deux mille cinq cents invités. Nous y avons vu dresser les tables pour cinq cents dîneurs célébrant la promotion d'un P.-D.G., pour l'équivalent, *« tout compris »*, de 600 000 francs. Cette salle et d'autres, réservées des mois à l'avance, ne désemplissent pas. Pour 1983, elles verront passer, entre autres festivités, *« mille deux cents mariages et peut-être plus »*, nous disait M. Eiju Oshima, directeur exécutif du Prince Akasaka.

L'hôtel Okura, grand entre les grands, donne une cinquantaine de réceptions par jour – parfois pour plusieurs milliers d'invités – dans ses trente-quatre salles de taille et de style divers. De plus, les hôtes distribuent généralement à chaque invité un paquet-cadeau venu des grands magasins auxquels appartiennent souvent les hôtels, ou qui ont passé des accords avec eux. Les empires que sont Seibu et Tokyu, par exemple, possèdent des centaines de magasins et des dizaines d'hôtels. Ces relations particulières ou organiques font d'autant mieux marcher le commerce que les milliers d'employés d'un empire, leurs parents et associés, ne sauraient recevoir ou se fournir ailleurs que dans un hôtel ou un magasin du groupe. A l'image des défilés de limousines qui font quotidiennement la ronde autour des grands hôtels de Tokyo, la boucle est ainsi bouclée.

Compte tenu de cette utilisation extensive et variée, les grands hôtels japonais font environ 80 % de leur chiffre d'affaires dans la « réception », la location des chambres ne comptant que pour 20 %. *« C'est exactement l'inverse de ce qui se passe en Occident, où ce rapport est inversé »*, nous disait M. Kikuji Oguchi, directeur de l'association des hôtels japonais. Cette conception commerciale différente, due à des pratiques sociales particulières, explique le peu d'investissements hôteliers japonais à l'étranger, exception faite des centres touristiques où ils sont assurés d'une clientèle exclusivement nippone : à Guam, à Hawaï et en Asie du Sud-Est par exemple. De la salle de banquets à Tokyo jusqu'à la chambre d'hôtel exotique à Honolulu les jeunes mariés japonais et les vacanciers, débités à la chaîne, ne quittent pas la filière du groupe.

Cela dit, le service hôtelier est impeccable. Non seulement parce que les Japonais sont imbattables sur ce plan-là, mais surtout parce qu'ils ne coupent pas les serveurs en quatre. Le Prince Akasaka emploie huit cents personnes titularisées et deux cents extra. Avec sept cent soixante et une chambres, il est nettement au-dessus de la moyenne, qui est ici d'un employé... par chambre. Dans tout le Japon, trois cent quarante grands hôtels emploient environ soixante-trois mille personnes. Le service est rapide et soigné, le pourboire rigoureusement interdit ; le sérieux et le sourire sont de mise. La chambre coûte de 15 000 à 70 000 yens (450 à 2 000 francs).

Une guerre des étoiles

Le coût total de la construction d'un hôtel de 1 000 chambres, y compris celui du terrain (qui atteint à Tokyo des sommets vertigineux compte tenu du manque d'espace et de la spéculation), est en moyenne de 54 milliards de yens (plus de 1,5 milliard de francs), selon M. Oguchi. *« C'est*, précise-t-il, *beaucoup plus cher que dans les autres pays »*. Cela explique que Hilton et Holiday Inn soient les seuls étrangers implantés au Japon dans ce secteur.

C'est plus cher mais cela rapporte aussi beaucoup plus, du moins lorsque l'offre ne dépasse pas trop la demande. Si certains anticipent une « guerre hôtelière », ce n'est pas sans raisons ; mais ce n'est pas non plus la première fois. Depuis sa résurrection, après les ravages de la guerre, Tokyo a connu deux grands booms hôteliers : celui de 1964, qui a coïncidé avec la tenue des Jeux olympiques, et celui du début des années 70, époque de l'Exposition universelle d'Osaka. Ces événements ont joué, mais moins que la croissance régulière de l'économie et des mégapoles.

A chaque poussée de gigantisme on a prédit la catastrophe : mais à chaque fois la demande a rattrapé l'offre, Tokyo s'est internationalisée, le tourisme s'est développé. Aujourd'hui, malgré l'ouverture toute récente d'un Disneyland à Tokyo (2), les risques paraissent plus élevés : en période de récession on va, en effet, mettre sur le marché de Tokyo, entre 1983 et 1984, neuf nouveaux hôtels de première classe, soit une augmentation de 40 % du nombre de chambres, plus de sept mille deux cents allant s'ajouter aux dix sept mille existantes. *« Il y aura trop de chambres à Tokyo dans les prochaines années. Certains hôtels risquent la faillite, à commencer par ceux qui n'ont pas le soutien de groupes importants où les pertes d'un secteur peuvent être compensées par les gains d'un autre »*, estime M. Oshima. Lui, semble confiant. La chaîne à laquelle il appartient compte quarante et un hôtels au Japon, dont sept à Tokyo. Elle fait partie de l'empire Seibu (*le Monde* du 25 août 1981). Tout-beau-tout-nouveau dans sa cuirasse moderne, son « Prince » à lui est déjà gagnant.

R.-P. PARINGAUX.

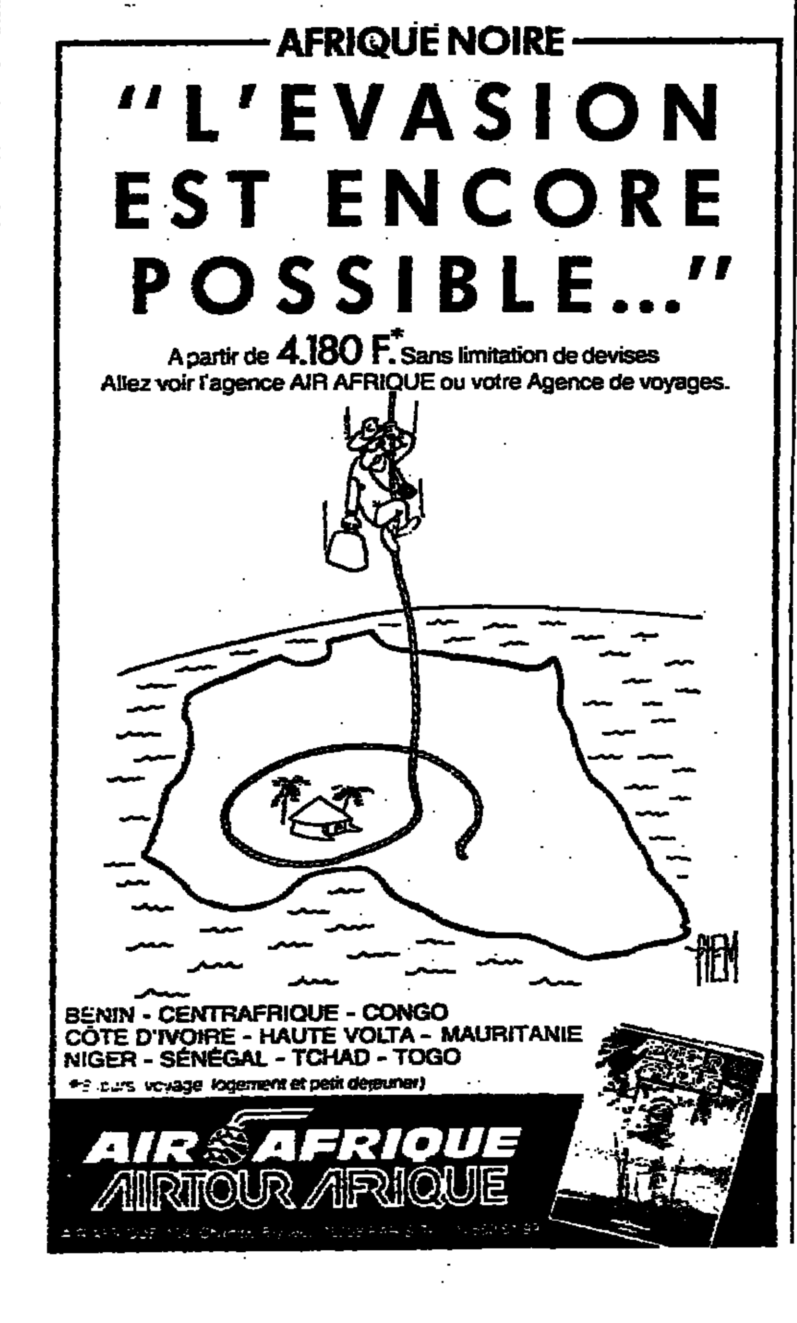
(1) Origami : art traditionnel japonais du papier plié.

(2) Le Disneyland de Tokyo a été inauguré en avril. Ses promoteurs (américains et japonais) escomptent dix millions de visiteurs au cours de la première année. Le prix d'entrée, pour un adulte, équivaut à 70 F. Sa réalisation a coûté 700 millions de dollars (plus de 5 milliards de francs).



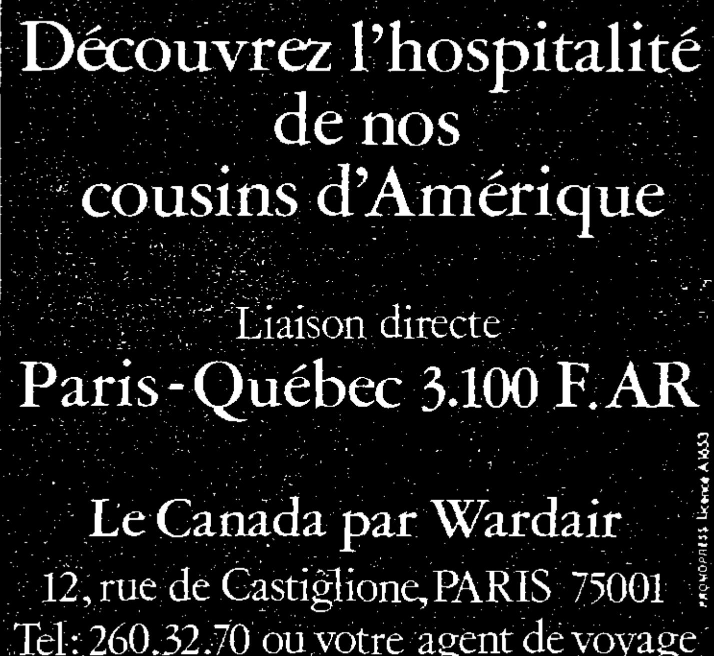
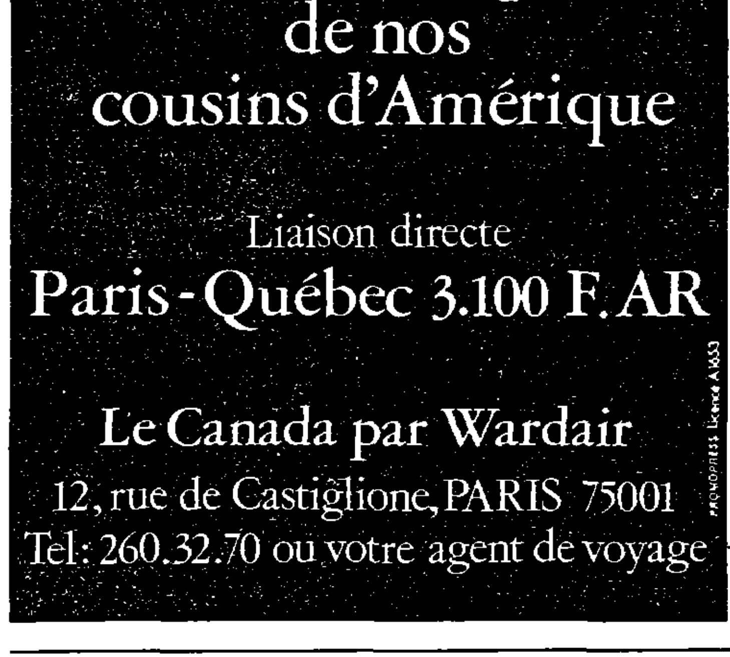










ARLES

Van Gogh et son pays jaune

SEULE sœur Epiphanie a compris. En cette fin de dix-neuvième siècle, elle est supérieure de la communauté qui a la responsabilité du service *« d'approvisionnement et de distribution de la nourriture »* de l'asile de Saint-Paul-de-Mausole, à Saint-Rémy-de-Provence. Elle propose de demander au malade admis récemment dans l'établissement une toile pour « colorer » les murs gris de la salle où les sœurs se réunissent. Refus de la communauté. Mme Deschanel, sœur Epiphanie en religion, abandonne son projet...

Quinze mois plus tôt, le 22 février 1888, par le train de 8 heures, Vincent Van Gogh débarque à Arles. Il a quitté Paris, écrira-t-il à son frère, *« très misérable, presque infirme, pratiquement alcoolique »*. Ses copains du « petit boulevard » (l'avenue de Clichy) lui ont donné, en effet, le gout de l'absinthe. L'hiver a été particulièrement rigoureux dans le Midi. Et quand le Batave sort de la gare, une épaisse couche de neige recouvre le sol. *« Des paysages dans la neige avec les cimes blanches contre un ciel lumineux... Que la neige était bien comme les paysages d'hiver qu'ont fait les Japonais ! »*, s'exclame-t-il, ébloui. Qui ne connaît la suite de l'aventure ? Le restaurant Carrel et la maison jaune ; le lamentable passage de Gauguin ; les courses dans la campagne embrasée par le soleil, l'esprit fou ; les vignes rouges, les oliviers noirs, les tournesols jaunes et la nuit étoilée ; les vergers en fleurs et le voyage aux Saintes, où les pêcheurs *« fichent le camp lorsqu'il n'y a pas de vent et reviennent à terre s'il en fait trop »* ; les pieux fixés en terre pour maintenir le chevalet bousculé par le mistral ; l'oreille coupée et les virées à la *« maison de tolérance numéro un »* ; les rencontres avec le facteur Roulin et le zouave Millet ; le bruit des cigales qui cogne sur une tête déjà bien malade et, enfin, au bout du chemin, l'asile de Saint-Rémy-de-Provence. Ici les fenêtres laissent entrevoir, malgré leurs gros barreaux, les Alpilles et les ruines romaines de Glanum. Deux ans de chaos, de fracas et de lumière. Bilan : près de six cents toiles et dessins peints et exécutés en pays d'Arles qui ne saura, garder, hélas! aucune de ces œuvres. Juste retour des choses pour les Arlésiens qui n'ont jamais admis parmi eux cet artiste fantasque.

Pour le voyageur curieux, que reste-t-il de cette équipée ? Tout et rien à la fois. Le restaurant Carrel, rue de la Cavalerie, et la « maison jaune », place Lamartine, ont disparu sous le bombardement subi par la cité arlésienne en 1944. Depuis, ce quartier a été rénové et a perdu son aspect sordide et insalubre. C'est dans une chambre de cette maison jaune que Van Gogh se trancha le lobe de l'oreille. Il le plaça dans une enveloppe et remit le pli à une pensionnaire (morte en 1952) de la *« maison de tolérance numéro un »*. Cet épisode de la vie du peintre, ce drame de l'oreille coupée, a suscité diverses interprétations.

Pourquoi l'oreille et non la gorge ou un doigt ? Pour les Arlésiens de l'époque, nul doute, comme le raconte M. Philippe Leprohon dans le livre qu'il a consacré à l'artiste hollandais, que les jeux de l'arène ont marqué Van Gogh, qui a assisté à plusieurs corridas. A la fin de la course de taureaux, le matador peut parfois offrir l'oreille de la bête à une dame. *« Je suis absolument convaincu*, écrit l'écrivain provençal Jean Oliveir au neveu de Vincent, *qu'il s'est trouvé fortement impressionné par cette pratique. De sorte que les deux actes (trancher l'oreille puis l'offrir à une dame) ne sont nullement incohérents mais suivent bien un enchaînement normal pour qui connaît cette coutume. »* Alors Van Gogh bête vaincue et matador triomphant à la fois après le départ de Gauguin ? Toujours est-il que cette déchirure morale et physique le marquera à jamais. A la sortie d'Arles, en direction de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le voyageur remarque à un croisement un panneau sur lequel est indiqué *« 3, pont Van Gogh »*. 3 kilomètres plus loin, il découvre sur le canal de Port-de-Bouc le fameux « pont de Langlois », bras dressés. Ce n'est ni l'emplacement ni l'ouvrage représenté sur la célèbre toile. Le vrai a été démoli en 1935 condamné par le développement du trafic. Mais Arles ne pouvait se priver d'un tel atout pour sa renommée touristique. En 1962, la municipalité récupéra un pont semblable qui allait être abattu à Fos-sur-Mer. Elle le fit démonter et reconstruire à trois kilomètres de l'emplacement où se trouvait celui découvert et peint par Van Gogh. Mais, au bord du Rhône, il n'est pas interdit de rêver.

Les meules, les roubines et les vergers sont toujours aux portes d'Arles. Les oliviers, les blés et les amandiers gardent l'entrée de la Crau. Les poiriers et les abricotiers, qui ont ébloui l'homme du Nord, bordent encore les chemins parcourus par l'artiste et qui mènent à Tarascon, à Fontvieille et à Montmajour. Aux Saintes existent les dernières barques des pêcheurs et parfois se glissent non loin des dunes « un campement de bohémiens ». Complètement dégradée, la partie du bâtiment occupée par Van Gogh, alors interné, à sa demande, à l'asile psychiatrique de Saint-Paul-de-Mausole, n'est plus qu'un souvenir. Le visiteur peut encore voir une des chambres ou le peintre vécut. Ici aussi il rêva de créer cet *« atelier du Midi »* qui aurait été à la France ce que la Casa Velasquez est à Madrid et la Villa Médicis à Rome. Pas plus qu'hier il n'est compris aujourd'hui.

Après deux années passées dans *« le pays jaune »*, Van Gogh reprend la route du Nord. Deux mois plus tard, il se suicide à Auvers-sur-Oise. *« Lorsque je sortirai, je pourrai reprendre mon petit chemin ici et bientôt la belle saison va venir et je recommencerai les vergers en fleurs »*, avait-il déjà écrit après s'être coupé l'oreille.

JEAN PERRIN.

★ « Sur les traces de Van Gogh », Office du tourisme, 35, place de la République, 13200 Arles. Tél. : (90) 96-29-35.

JERSEY

Les oiseaux rares de Gerald Durrell

LE gouvernement de Jersey, qui accueille à bras ouverts les touristes amateurs de chemins creux et de boutiques hors taxe — elles le sont toutes, car la T.V.A. demeure inconnue dans le bailliage, — ne refuse qu'une chose : l'introduction d'animaux dans l'île. Et pourtant, c'est finalement à Jersey que Gerald Durrell, le frère de Lawrence, a installé son zoo ! Mais le zoo de Gerald Durrell n'est pas un quelconque parc zoologique, une de ces *« tristes ménageries victoriennes »* que l'écrivain naturaliste exècre. Voilà plus de trente ans que Gerald Durrell parcourt les jungles et les déserts du monde à la recherche de l'animal rare, en voie de disparition. Non pas pour en faire commerce ou pour l'étudier égoïstement, à la manière de certains savants, mais au contraire pour le recueillir en milieu protégé, tâcher de le faire se reproduire et, ensuite, mais seulement ensuite, le réintroduire dans son biotope naturel.

En 1959, grâce à ses droits d'auteur (1), Gerald Durrell achète dans l' « État » de Trinity, au nord-est de l'île, un manoir du quinzième siècle entouré d'un parc de 10 hectares. Nouvel aventurier de l'arche retrouvée, il obtient d'y acclimater ses captures lointaines afin de sauver des espèces en voie d'extinction. En 1963 est mis sur pied le Jersey Wildlife Preservation Trust, une association à but non lucratif qui rassemble au départ les lecteurs de Gerald Durrell, passionnés par ses récits sur la vie des animaux et partageant comme lui le souci de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel aussi riche que possible.

L'emblème choisi pour la fondation est le dodo, cette espèce de pigeon gros comme un dindon qui, jadis, abondait dans les îles de l'océan Indien et dont le dernier spécimen vivant, originaire de l'île Maurice, s'éteignit à Londres en 1693. Il faut croire que, pour Gerald Durrell, le milieu insulaire est une vocation. Quoique né en Inde en 1925, c'est à Corfou, comme son frère Lawrence, qu'il a découvert *« les couleurs de la vie »*, et c'est dans l'archipel britannique qu'il a ensuite été élevé, impatient de découvrir le vaste monde et ses îles secrètes.

Les visiteurs du zoo, aujourd'hui, peuvent donc admirer une faune rarissime originaire d'îles lointaines, comme l'iguane-rhinocéros d'Haïti, le boa de Jamaïque, les perroquets de Sainte-Lucie et Saint-Vincent, le pigeon rose de l'île Maurice — une trentaine de survivants, dont quelques couples vont être réacclimatés dans l'île, — la roussette de Rodriguez (une chauve-souris dont il ne reste que quelques dizaines de spécimens dans cet îlot perdu des Mascareignes), le gecko de l'île Ronde, près de l'île Maurice, et la tortue étoilée de Madagascar, dont l'espèce faillit disparaître tant la communauté chinoise de la grande île prisait sa chair délicate.

A la différence des zoos classiques, le parc du manoir les Augrès — c'est son nom — préfère l'élevage intensif des animaux rares, quitte à présenter une succession de cages où s'ébattent les mêmes animaux. Car la fondation de Gerald Durrell est plus une ferme de reproduction qu'une vitrine de la diversité animale. Seule concession au tourisme : la présence d'une troupe de gorilles presque tous nés à Jersey, plusieurs familles d'orangs-outangs, quelques guépards et un ours à lunettes d'Amérique du Sud. Mais ces animaux spectaculaires, de plus en plus rares dans leur milieu naturel, servent d'introduction pédagogique à la préservation d'espèces plus ingrates comme le basilic du Costa-Rica ou les lémuriens malgaches.

La visite de l'ensemble, qui peut se faire en une heure ou en une demi-journée, selon que l'on s'arrête ou non aux panneaux explicatifs bilingues, vaut réellement le détour, même pour les familles où l'on ne compte aucun spécialiste de la faune exotique. Les visiteurs ont même le sentiment, en soutenant l'action du « trust », de participer à la sauvegarde d'un patrimoine très menacé, et non de contempler des animaux « qui seraient mieux ailleurs », tant cet ailleurs est précaire.

ROGER CANS.

(1) Gerald Durrell est l'auteur de plus de vingt-cinq ouvrages, dont le dernier, intitulé en français *le Naturaliste en campagne* (320 pages, 160 F, éditions Bordas), est une superbe initiation à la découverte des milieux naturels.

★ Pour tout renseignement, s'adresser à la Maison du tourisme de l'île de Jersey, 19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. : 742-93-68.

LA PUGLIA : L'ITALIE VRAIE



AQUARIOPHILIE

Le monde du silence chez soi

DANS un décor d'éternel printemps où le camaïeu de vert du végétal adoucit les teintes plus dures des roches et rehausse le lit de sable blanc du fond, des créatures aux couleurs de rêve évoluent en tout sens, s'immobilisent, repartent ; comme miraculeusement libérées de la pesanteur...

L'image fascine, accompagnée par une bande-son rare : le silence, à peine souligné par un pétillement de bulles qui crèvent la surface. S'approche-t-on pour observer de plus près les hôtes de cette étrange fenêtre ouverte sur un autre monde que la fascination fait place à l'intérêt. Les questions pratiques ne sont plus tellement loin... Le virus de l'aquarium s'inocule de proche en proche par relations de voisinage. Le sujet contaminé parvient toujours à s'échapper. Mais il revient. A la troisième ou à la trentième rencontre, il « craque ». Commence alors un processus qui va des poissons dits « faciles » aux reproductions les plus problématiques ; du bac élémentaire de 50 litres à l'aquarium géant...

Les motivations sont multiples. Il semble bien que l'attrait de l'eau, son influence lénifiante sur les nerfs torturés des citadins, soient la plus profonde. Au même titre, par exemple, que l'attrait du feu chez les amateurs de cheminées... Après tout, l'eau intervient pour 80 % dans la composition de notre organisme. Indissociable de l'eau, le spectacle de la vie s'exprime ici dans toute sa richesse : des algues élémentaires aux formes particulièrement sophistiquées que sont les poissons, nos proches ancêtres. Une vie qui par ailleurs ne se révèle jamais envahissante. On n'a pas encore vu un banc de poissons envahir la moquette.

Enfin, sans que cela explique tout, il faut reconnaître que ce spectacle est bien proche de la mode (ou prise de conscience) écologique. L'aquariophilie, comme l'écologie, a brusquement redémarré en France au cours des années 70, pour se stabiliser aujourd'hui. Un aquarium représente en effet le plus petit microcosme naturel possible, avec un cycle biologique intégral.

Le moindre accroc dans ce cycle se traduit par une dégradation visible. Le plaisir de l'observation est renforcé par deux phénomènes : les comportements individuels existent aussi chez les poissons et la moitié des espèces exotiques courantes sont encore peu ou mal connues. Découverte à la portée de tous !

Actuellement, un million de foyers français possèdent un aquarium. Proportion bien faible (3 à 5 %) comparée aux 95 % de détenteurs de téléviseurs, mais tous reconnaissent que cet écran naturel exerce une influence beaucoup plus bénéfique sur les neurones ! La France est encore peu équipée, en comparaison de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou de la Belgique. Aussi, malgré la relative accalmie actuelle, les spécialistes installés de longue date affichent un optimisme confiant. Le succès de ces dernières années s'est traduit par une augmentation du nombre des points de vente difficilement compatible avec une progression de chacun.

En revanche, on connaît moins bien le profil de l'aquariophile, qui se recrute à tous les échelons sociaux et professionnels. Pour Philippe Leveaux (1), beaucoup débutent vers douze ans, pour s'arrêter vers seize-dix-sept ans. Puis, devenus jeunes parents, ils reviennent constituer le gros de la clientèle vers la trentaine. Ils achètent alors un aquarium « pour leurs enfants », un peu comme la génération précédente achetait un train électrique.

Marc Ladonne (2), lui, a remarqué l'apparition d'une nouvelle *clientèle, qui se passe d'alibi. Jeune* (vingt-trente ans), elle est constituée de sportifs ; certains aux goûts relativement proches (plongeurs, pêcheurs), d'autres assez différents (alpinistes, adeptes de motos ou voitures tout-terrain). Presque tous sont des citadins attirés par la nature. Il faut ajouter aussi certains handicapés, à qui d'autres formes de loisirs restent interdites. A ce sujet, d'ailleurs, on peut regretter que nombre de magasins spécialisés leur soient inaccessibles.

L'eau en poudre

L'ensemble des nouveaux venus a également tendance à débuter « en grand ». Directement par un bac de 100 à 200 litres, alors que naguère le gros des ventes concernait les cuves de 40 litres. Mais le prix des aquariums a été considérablement abaissé par l'apparition des colles aux silicones qui ont permis des constructions verre sur verre plus solides que les précédentes pourtant renforcées par des cornières métalliques.

Une minorité d'aquariophiles, encore plus avide de couleurs et de mouvement, s'intéresse exclusivement à l'eau de mer et à ses pensionnaires. Faune chatoyante, à l'image des océans et des mers chaudes : des « demoiselles » idéales pour le débutant, aux « poissons-clowns », commensaux des anémones de mer, en passant par l'impressionnante « rascasse volante » ou, pour les amateurs d'émotions fortes, le « poisson-pierre » aux coloris changeants, dont la piqûre est à peine plus dangereuse que la morsure d'un cobra ! Coquillages et crustacés complètent ce somptueux tableau. Certains amateurs, « contaminés » dès le premier contact, débutent directement par cette petite mer, à base, littéralement, d'eau en poudre ! Une touche inattendue de concret au titre surréaliste de M. Dubillard (3). En effet, à ce jour, la meilleure solution consiste à reconstituer l'eau de mer à partir de ses éléments dissous.

Une vision superficielle de ce marché montre une chute globale depuis deux ou trois ans. En fait, ici plus qu'ailleurs, la mode a multiplié les points de vente. L'équilibre d'un bac d'eau de mer étant plus fragile, l'inexpérience a conduit une majorité de néo-professionnels à la catastrophe, en même temps que l'échec « vaccinait » parfois définitivement leurs clients.

Pourtant, il n'est qu'à visiter Bernard-Aquariums (par ailleurs seul établissement à assurer des « garderies » de poissons pendant les vacances), pionnier de l'aquarium marin en Europe il y a plus de vingt ans, pour se persuader, au fil d'une succession ininterrompue d'habitués, que si l'eau de mer représente un secteur réduit, il est d'autant plus vivace et prêt à repartir... Pourvu que d'aucuns n'y voient pas la solution facile et immédiate à des problèmes mercantiles.

L'aquarium reste par définition l'apprentissage de l'équilibre. D'un côté, l'homme ; de l'autre, un peu d'eau et un cycle vital à créer. Il n'est pas si facile d'être Dieu. Cela nécessite mûre réflexion.

MICHEL DROULHIOLE.

(1) 20, quai du Louvre, 75001 Paris.

(2) 33, rue du Général-Gallieni, 93100 Montreuil.

(3) 53, boulevard Beaumarchais, 75003 Paris.

Pour se mettre à l'eau

La lecture préalable d'un ouvrage spécialisé permet d'échapper à la plupart des difficultés. Il n'en existe pas de mauvais ; deux sont excellents : *le Guide Marabout de l'aquarium*, par Henri Favré, et *le Guide pratique de l'aquariophilie d'eau douce*, par Michel Marin (Dargaud).

Ensuite, plus un bac est grand, plus l'équilibre sera facile à obtenir. Un bac de 100 l revient environ à 1 500 F, alors qu'il faut compter 1 000 F pour 40-50 l. L'eau de mer coûte 25 % à 30 % plus cher mais le « seuil » se situe à 200 l (env. 2 500 F). On y adaptera un filtre « sous gravier » recouvert de sable à gros grain et animé par une petite pompe à air. Remplissez, allumez, commencez à planter pendant une bonne semaine avant d'introduire les premiers poissons : quelques vivipares (guppys, platys) et ovipares (tanychtys, danios, corydoras, *« néons »*, etc.). Deux ou trois crevettes sur le fond s'occuperont de finir la nourriture et éventuellement de « nettoyer » les cadavres en cas d'absence.

Avec un programmateur électrique, un aquarium résiste très bien à un mois d'absence, si vous le plantez de végétaux tendres... que vous ne retrouverez pas.

Une fois bien adaptés, des poissons faciles, comme les guppys, ont tendance à se multiplier aussi vite que les impôts. Vous pouvez introduire un petit scalaire qui effectuera une sévère sélection naturelle et vous permettra de passer au stade supérieur.

Trois conseils : ne pas trop chauffer (22 °C max.) ; ne pas trop nourrir et vous mettre en règle avec votre assurance, bien que les accidents soient rarissimes : certaines mutuelles acceptent l'aquarium sans surprime. En revanche, d'autres assureurs ne proposent qu'un type de contrat, très cher, car il s'applique indifféremment aux water-beds et autres piscines d'intérieur.



PHOTO-CINÉMA

La crise dans le viseur

LE marché de la photo est-il à la veille d'une *récession* ? Les chiffres de ventes d'appareils pour 1982 montrent que la crise commence à toucher durement ce secteur qui avait été épargné par le premier choc pétrolier. En France, malgré le lancement par Kodak en octobre dernier du procédé de photo couleur sur disque (un peu plus de 300 000 appareils commercialisés en trois mois), les quantités d'appareils vendus, tous formats confondus, ont à peine dépassé 2 millions d'unités, en diminution d'environ 3 % sur 1981. La tendance est générale et, au Japon, la production a suivi la même baisse : 15,4 millions d'appareils au lieu de 15,9 millions en 1981, soit environ *3 % de moins. Par ailleurs, 3 mil*lions de boîtiers, dont un tiers de reflex 24×36, restaient invendus à la fin de l'année passée, malgré une importante réduction des prix des divers modèles sur les gros marchés, notamment aux États-Unis.

Les effets de la crise avaient commencé à se faire sentir timidement au moment du second choc pétrolier, lorsque, en 1978, les ventes d'appareils à chargeurs – les 110 (miniformat 13×17 mm) et les 126 (format 26×26 mm) – baissèrent pour la première fois de 13 %, tombant de 1,1 million en 1977, à 970 000 appareils. A l'époque, cette diminution de 130 000 unités ne fut que très partiellement mise à la charge de la mauvaise conjoncture, car, parallèlement, elle fut compensée par une augmentation en nombre égal des ventes d'appareils pour la photo instantanée. Ces matériels s'adressant au même public, on pensa qu'il y avait simplement transfert de clientèle.

Depuis, les ventes d'appareils relativement bon marché (de moins de 1 000 F) conçus pour les consommateurs à revenus modestes, avaient constamment diminué tandis que les ventes de 24×36 plus coûteux, surtout les reflex, avaient progressé fortement. A leur tour, ces dernières ont été atteintes en 1982 : 430 000 appareils reflex ont été *vendus en France, soit 14 %* de moins qu'en 1981. En même temps d'ailleurs, les ventes d'appareils à chargeurs (110 et 126) baissaient de 28 % et celles des appareils pour la photo instantanée (Polaroïd et Kodak) *de 48 %.* Seules les ventes de 24×36 non reflex (dits compacts) ont largement augmenté, passant de 300 000 en 1981 à 430 000 l'an dernier, soit une progression de 43 %. Ainsi, tout se passe comme si les consommateurs moyens, restant attachés au format 24×36 et à ses qualités, s'étaient tournés vers les modèles compacts moins chers que les reflex. En fait, il faut probablement compter aussi avec une certaine saturation du marché en appareils perfectionnés comme les 24×36 reflex.

Cette évolution au sein même du groupe des 24×36 n'est plus propre à la France et s'est retrouvée dans les fabrications du Japon, premier producteur mondial. En 1982, il a livré 6,3 millions de reflex, soit 13 % de moins qu'en 1981, et 6,6 millions de compacts, soit 21 % de plus qu'en 1981.

Informatique

Ce recul de l'industrie photographique n'a pas vraiment surpris les producteurs nippons. Voilà près de deux ans que leurs exportations se sont tassées et que des stocks excessifs de reflex invendus se sont formés. Quant aux bénéfices des diverses firmes, ils sont maintenant programmés en baisse pour 1983 – 63 % pour Pentax, – 32 % pour Minolta, – 26 % pour Nikon, – 24 % pour Yashica. Aussi les fabricants japonais n'ont-ils pas attendu pour commencer à diversifier leurs activités, notamment dans la vidéo. Canon, premier producteur mondial d'appareils 24×36, a fait un choix significatif : son département, photo et cinéma va passer au second *rang de ses activités.* Après avoir d'abord développé une importante production d'appareils de photocopie, la firme s'est lancée dans l'informatique et a fait savoir qu'elle avait pris les moyens nécessaires pour devenir l'un des cinq premiers producteurs mondiaux avant 1986.

Certes, les grandes firmes d'appareils poursuivent leurs recherches dans le domaine photographique. Mais ce n'est plus l'époque des grandes innovations. Les laboratoires s'essoufflent et se contentent de suivre un marché en perte de vitesse. Ainsi, toutes les marques se sont-elles lancées dans le domaine des appareils compacts, le seul restant en progression. La dernière d'entre elles qui n'en proposait pas encore, Nikon, vient de commercialiser son premier modèle, le Nikon L-35-AF.

En même temps, toutes les firmes tentent de conserver leurs parts de marché en produisant de nouveaux reflex destinés à la tranche des consommateurs moyens, celle qui s'intéresse au compact 24×36 pour sa légèreté et l'absence de réglages compliqués. Elles viennent de proposer des reflex, le Canon-T-50, le Minolta-X-500 et le Pentax-Super A (1) qui, comme bien d'autres modèles commercialisés ces dernières années, sont automatiques (souvent avec plusieurs formes d'automatismes). De plus en plus de 24×36 sont pleins de signaux lumineux dans le viseur ou hors du viseur, doublés de signaux sonores. On peut se demander ici si ces automatismes et ces signaux multiples ne vont pas contribuer, au contraire de ce que pensent les responsables commerciaux, à décourager les acheteurs. Ces « améliorations » ne facilitent pas la photo mais en font une technique de plus en plus compliquée ; les notices d'emploi, rédigées dans un jargon pseudo-technique restant incompréhensibles.

De ce point de vue, l'imagination des ingénieurs japonais ne connaît plus de bornes, puisque certains appareils vont jusqu'à émettre des signaux sonores dont la fréquence change avec l'information qu'ils sont censés fournir au photographe.

En vérité, de tels raffinements ne libèrent pas l'utilisateur, mais le paralysent. Il est probable, dans ces conditions, que l'intérêt du grand public pour la photo ira en régressant, comme ce fut le cas, il y a quelques années pour le cinéma d'amateur qui avait suivi une voie semblable. A moins que l'on revienne à des matériels plus simples et plus fiables, d'abord conçus pour donner des images de qualité.

ROGER BELLONE.

(1) Sur les caractéristiques de ces appareils, voir *le Monde* du 3 avril 1983.

HIPPISME

Saint-Cyrien : la fin des « et cætera »

NOUS avons eu dimanche le premier match au sommet de la saison de galop : *L'Emigrant*, de l'écurie Niarchos, payé 360 000 dollars aux ventes du Kentucky, monté par l'Américain Asmussen, contre *Saint-Cyrien*, de l'écurie Head, classé l'an passé second des « deux ans » européens par les handicapeurs internationaux. Ring : les 1 600 mètres de la Poule d'essai.

L'atmosphère de tension des « quitte ou double » entourait la rencontre. *Saint-Cyrien* jouait son va-tout : il venait de subir, des sabots de *Castle Guard*, une défaite accréditant les rumeurs qui avaient circulé à Chantilly l'hiver passé sur son état de santé. Cependant, ses inconditionnels pouvaient encore accrocher leurs espoirs à des circonstances atténuantes : la course contre *Castle Guard* s'était déroulée dans un terrain exceptionnellement lourd ; il ne s'était agi que d'une rentrée ; le compagnon d'écurie de *Saint-Cyrien*, vite défaillant, avait laissé le jeune champion seul en tête trop loin de l'arrivée, etc.

Hélas pour Saint-Cyrien, il n'y a plus d'*et cætera* : il a été battu dimanche plus radicalement que deux semaines plus tôt.

Cette fois, c'était *L'Emigrant* qui se présentait au départ escorté d'un cheval de jeu. Pas n'importe quel comparse. A l'écurie Niarchos, on ne se refuse rien : ce *Conerton* avait été payé 200 000 dollars.

Il en donna pour son argent. A l'inverse de l'évanescent associé de *Saint-Cyrien* deux semaines plus tôt, il assura une cadence soutenue et régulière jusqu'à l'entrée de la ligne droite. Là, selon les règles classiques du jeu, il s'écarta pour laisser la place à son compagnon. *L'Emigrant* s'élança vers le poteau. Pas le genre envolée, mais, à défaut d'envol, une foulée énergique, d'une ampleur étonnante chez ce petit cheval ; une de ces foulées à la *Northern Dancer* (*L'Emigrant* est très « dans le modèle » de ce grand-père paternel) qui ne mobilisent pas seulement les jambes mais ondulent tout le long du dos, mettent un second moteur dans les reins et envoient les sabots encore un peu plus loin quand ils sont presque à l'horizontale. Au total, ce qu'on a vu de mieux cette année, jusqu'à présent, avec les sabots de *Pluralisme, sans cependant qu'il y ait lieu de crier* au génie. La « maison », d'ailleurs, devait savoir qu'on ne flirtait pas tout à fait avec le génie. Quand elle croit s'en approcher, elle choisit les Guinées anglaises, plus prestigieuses. Elle avait fait effectuer sa rentrée 1983 à *L'Emigrant* dans le prix Djebel, la course préparatoire aux Guinées, avec l'évidente intention de lui faire traverser la Manche. Puis elle s'était ravisée.

Et *Saint-Cyrien*, où en était-il, pendant que *L'Emigrant* galopait vers ces sous-lauriers de nos mini-Guinées ? Freddy Head, conscient qu'il n'avait plus dans les mains le champion de l'an passé, lui avait fait effectuer un parcours à l'économie, au plus près de la corde. Ecueil prévisible : il s'y trouva un instant enfermé, mais un instant seulement, et lorsque son jockey l'eut ramené vers le centre de la piste, il ne rattrapa pas un centimètre de ce qui était alors son retard. Il termina sixième, à six bonnes longueurs de *L'Emigrant* que, l'an passé, il avait de*vancé d'une longueur.*

Courses-business

Reste à savoir pourquoi le *Saint-Cyrien* de 1983 n'est plus le *Saint-Cyrien* de 1982. On assurait, l'hiver passé, à Chantilly, qu'il avait été envoyé aux Etats-Unis pour y subir une intervention chirurgicale. La « maison » avait démenti. Mais les démentis hippiques ne sont pas toujours plus convaincants que les démentis politiques. Les courses sont, de plus en plus, un business à propos duquel tout ce qui se fait ou ne se *fait pas, tout ce qui* se dit ou ne se dit pas, est entaché de motivations commerciales.

Les courses-business, on en a eu une autre illustration, à Auteuil, avec la vente par autorité de justice, aux dépens du propriétaire américain Michael Mac Donald, de quelques-uns des poulains achetés (mais non payés) à des prix records à de récentes ventes de Deauville et Dublin. *Playful River* qui avait donné lieu à une enchère de 1 950 000 francs en août 1981, a atteint cette fois le prix de 7 100 000 francs. Trois quarts de milliard de centimes avec les frais, pour un cheval n'ayant jamais couru !

Mais il faut autant se garder des chiffres que des démentis. En apparence, les enchères ont opposé un propriétaire anglais et un, à la nationalité imprécise, domicilié en Suisse. Celui-ci, qui a eu le dernier mot, enchérissait-il pour son propre compte ?

En même temps que les courses de haut niveau sont entièrement passées entre les mains de groupes commerciaux, les ventes aux enchères, par voie de conséquence, sont devenues un petit cercle fermé où ces groupes réalisent leurs affaires à travers des « à toi, à moi » plus ou moins discrets. Certes, quelques enchérisseurs restent en dehors de ce cercle et sont donc de vrais acheteurs. *C'est le cas,* en France, pour Stavros Niarchos (qui ne s'est pas manifesté lors de la vente Mac Donald). Mais dans beaucoup d'autres cas, si l'on cherche bien, on s'aperçoit que l'adjudicataire dont le nom est cité, et qui n'est parfois l'acheteur que pour une petite part, est en même temps le vendeur pour partie *ou a eu un intérêt direct à faire mon*ter les cours.

La propre sœur de *Playful River*, *Leandra*, est poulinière aux Etats-Unis. La montée des enchères pour son frère ne prélude-t-elle pas à la mise en vente de son premier produit, lequel se prévaudrait du spectaculaire engouement atteignant la famille ?

Un dont les affaires s'accommodent de ce soutien, c'est le dénommé Michael Mac Donald. Après avoir acheté sans bourse délier pour 7 millions de francs de poulains de 1980 à 1982, il se trouve, par la vente forcée d'un seul, et toujours sans sortir un dollar de sa poche, propriétaire, cette fois quitte et légitime, des autres. A moins que l'acheteur aux 7 100 000 francs, ce ne soit lui, et qu'il ne paye pas, dans l'attente d'une autre plus-value, peut-être fictive... Allez donc savoir.

LOUIS DÉNIEL.

هكذا من الأصل

PLAISIRS DE LA TABLE

Une ambassade

TOUT ce *« fonctionnement si parfait de tout l'outillage des aises »*... eût dit André Gide, on s'en rend compte à ce que l'on ne l'aperçoit point. Oui, tant de détails étudiés, médités, tant de rouages que l'intelligence et le temps ont su mettre au point n'existeraient peut-être pour nous qu'au moment où l'on remarquerait qu'ils nous manquent. Mais voilà, ils ne manquent pas !

Rien ne manque dès que l'on a pris place dans le minuscule ascenseur-boudoir, dès que le groom-enfant vous en laisse sortir avec un *« Bon appétit »*, qui n'est nullement de commande mais sincère et franc. Rien ne manque, de la beauté du décor au précieux des objets, aux délicatesses de la table ; les fleurs sont celles de l'instant ; les cristaux, ceux qui conviennent pour les refléter ; les aiguières, en harmonie avec notre soif ; l'air que l'on respire, parfumé d'un ciel parisien riant en pleurs aux rayons du soleil (où, le soir, des étoiles) tombant d'un toit qui s'ouvre sur l'évasion (et aspire les fumées, car le pratique n'est point oublié).

Rien ne manque, et le feu jaillit devant votre cigarette avant même que vous ayez à le souhaiter. Rien ne manque, et c'est ici la fête. C'est Lasserre, tel qu'en huit lustres un homme l'a voulu à son idée, à sa mesure. Un homme qui a franchi tous les échelons du métier en rêvant du sommet. D'un sommet qui soit une fête.

Une fête dont on parle dans le monde entier, pour lequel Lasserre a rejoint dans le souvenir, le rêve ou l'imagination, la tour Eiffel, le Louvre, le Lido, Maxim's. Eux, ont mis un siècle. René Lasserre aura mis quarante années.

Pour atteindre cette pérennité, il fallait à l'ensemble une cuisine pérenne. Le demi-million de petites casseroles de porcelaine fleurie qui ornent, de par le monde, les étagères-trésors du souvenir en témoignent : la cuisine, ici, doit être une fin en soi. La carte reflète cette pérennité.

Je parlais la semaine dernière de celle, toute de recherche, d'un Senderens. La recherche, ici, n'est pas moindre mais ne veut pas, ne peut pas être celle d'un laboratoire du goût. René Lasserre me disait justement que la cuisine d'une ambassade telle que la sienne (et, en passant, en ces temps où l'on parle tant du déficit extérieur, notons que la grande restauration est une « industrie », une des rares à importer des devises), une cuisine ici, donc, doit être calquée sur le goût et l'appréciation de la clientèle. Ancienne, moderne, nouvelle, les mots ne veulent rien dire et en définitive c'est l'appréciation du client qui compte. Que l'on joue chez Lasserre à « bureau fermé », que du monde entier des lettres d'élogieuse affection lui parviennent quotidiennement, reste le témoignage qu'il joue magnifiquement le jeu.

Aussi bien, sous ses dehors sages, la carte est pleine de recherches. Le pâté d'anguille a donné le ton à tous les fades pâtés de poisson nés depuis un peu partout, le saumon mariné à l'aneth arriva de Scandinavie en précurseur, les gousses d'ail (de l'ail pour les Anglo-Saxons, il fallait oser !) rendent accessibles les grenouilles qui ne veulent point être provençales, le secret enfin de la sauce du canard à l'orange fait de celui-ci le meilleur du monde.

Mais cela n'empêche pas le foie gras, le « mesclagne » landais et, en saison, cette chartreuse de perdrix aux choux qui faisait écrire à MM. Gault-Millau, peu suspects d'affection pour le classicisme : *« Rien n'est plus beau qu'une chartreuse, surtout quand elle est présentée par des maîtres d'hôtel qui comme ici, comptent parmi les meilleurs du monde. »*

Je n'apprendrai donc rien à personne en répétant qu'un repas chez Lasserre est une fête. Toute fête mérite sa cave. La cave, ici, est une des plus riches et sages de Paris. Alors, l'étonnement vient de celui d'un quidam, qui écrivait l'autre jour : *« Une foule curieusement satisfaite envahit matin et soir Lasserre. »* Pourquoi curieusement ? Au fil des jours, alors que tant et tant se sont encroûtés, Lasserre reste égal à lui-même et à sa volonté de toujours donner le « la » d'un style gourmand bien français, d'une fête, redisons le mot, où, du décor à l'assiette, tout n'est qu'ordre et beauté, luxe, calme et volupté... de bouche !

LA REYNIÈRE.

UN GRAVES ET UNE TABLE

C'EST un graves rouge de la commune de Langon. Depuis des temps immémoriaux, lit-on dans *Bordeaux et ses Vins* (dont la treizième édition vient de paraître) existe sur cette croupe graveleuse du Langonnais un vignoble bénéficiant d'un micro-climat remarquable. Les raisins et donc les vins peuvent, dans ces conditions, y atteindre les plus hauts niveaux de qualité.

Et la qualité des graves en général, on la connaît ! Vins puissants et fins, nerveux, d'une saveur sans complexité mais franche, nette, amicale. Ils sont de longue conservation mais les vinifications nouvelles autorisent, à les déguster jeunes, et cette année 1981, très bonne année (quoique d'une production « globalement réduite » comme disent les spécialistes), apportera ici et là des révélations.

J'ai eu celle de ce château de l'Etoile (aucun rapport avec dame Valérie-Anne !) à *la Table de Jeannette.*

Il y a là un restaurant charmant, coquet, au feu de bois si agréable, cuisine de femme savoureuse, des prix sages comme de goût sûr.

Sur la salade tiède aux petits navets et ce merveilleux lapin aux aromates, sur le fromage comme sur la tarte rustique, ce château de l'Etoile fit merveille. Il venait de J.-L. Latrille, à Langon, et est compté 68 F à la carte, ce qui est fort raisonnable.

★ La Table de Jeannette, 12, rue Duphot. Tél. 260-05-64.

LA FOIRE DES CUISINES

Chaque jour, durant la prochaine Foire de Paris (du 30 avril au 11 mai) les visiteurs pourront voir, présentés par le fantaisiste Jacques Meyran, Christian Ignace *(le Petit Bedon)* préparer le poulet au gros sel et une soupe de melon au Jerez – G. P. Baumann le poulet au riesling et la tarte alsacienne – J. Becquet *(la Chaumière des Gourmets)* une mousse de poissons blancs et le poulet normand à la crème – M. Perrodo *(Au Pays de Bresse)* les quenelles de brochet sauce tomate et le poulet aux écrevisses – Jeannette *(la Table de Jeannette)* le poulet basquaise et le gâteau basque – Gilbert Drouelle *(la Dariole)* le poulet au vin de Montrecul et un parfait de foie de volailles – M. Bigeard *(le Quai d'Orsay)* le poulet au vinaigre et à la mousse d'ail et les bugnes lyonnaises – *L'Ambassade d'Auvergne* le poulet sauté à l'Auvergnat avec son aligot et le gâteau au fromage blanc – Joël Robuchon *(Chez Jamin)* un blanc de volaille Ile-de-France et une mousse glacée aux fraises – *Jenny Jacquet* son poulet angevine et une terrine de brochet beurre blanc. Enfin André et Arnaud Daguin arriveront d'Auch en Gascogne pour présenter la fameuse dodine de poulet aux anguilles du « Cuisinier gascon » ainsi que les poires à l'armagnac et au caramel de vinaigre de leur création.

Beau programme et, comme dirait Meyrand : beau plateau !

L. R.

● *Parce qu'il a été intronisé* au cours d'un gala chez Laurent « Mousquetaire d'Armagnac », Jean Chaumontet fait revivre la recette de Ragueneau son ancêtre (1608-1654) des tartelettes amandines. On les trouve désormais à la Boulangerie Saint-Philippe (73, av. Franklin-Roosevelt (7e), tél. 359-78-76) en boutique comme à la salle, aux déjeuners. Non pas en vers, ô Rostand, mais pour tous !

MIETTES

● *Le siècle dernier* fut celui des Passages. Le nôtre est celui des Galeries. Dernière en date aux Champs-Elysées, la Galerie Berri-Washington. Rien que des restaurants, hélas ! *La Calypso,* où un ancien de chez Maxim's a découvert la choucroute de poissons, *le Poulailler de France* (soi-disant consacré aux œufs), *le Jeu de l'oie* qui entend représenter le Sud-Ouest, l'inévitable chinois *(Elysées Bonheur),* le *Flunch-Berri* (un repas complet « en moins de trois minutes » – sic !) et enfin *The Cheese Bistro,* à la carte duquel un demi-crottin de Chavignol est compté 10,50 F, ce qui fait le fromage à 21 F. Finalement, le restaurant du Warwich, baptisé *la Couronne* et qui désormais ouvre sur cette Galerie, en devient, par comparaison, une bonne adresse !

● *Toute refaite et toute belle,* la boutique d'épicerie du *Vieux Berlin* (45, rue Pierre-Charron, 3e, tél. : 720-35-20). Sous la houlette d'Ilse Huguet, vous trouverez là toutes les charcuteries et salades allemandes, des plats cuisinés (boulettes de bœuf), les poissons fumés, les fromages, les bières et les vins d'outre-Rhin. Également une grande variété de pains, dont un pain spécial complet au seigle et graines de lin éminemment digestif. Ouvert tous les jours, sauf dimanche, de 9 heures à 22 heures.

● *A Arnay-le-Duc,* la *Maison des arts de la table* organise (inauguration le 8 avril), et jusqu'en novembre, une exposition : *« Le pain, le fromage et le couteau ». Dans le cadre* des anciens hospices Saint-Pierre (dix-septième siècle) et grâce à M. Gérard Curie, seront réunis là une moisson d'objets, images, documents, outils et enseignes, liant la coutellerie artisanale, le pain et les fromages. Renseignements : tél. : (80) 52-46-07.

Philatélie

Nº 1789

FRANCE : protection de la propriété industrielle.

Le centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883-1983) sera souligné par l'émission d'un timbre-poste commémoratif. La France, après avoir organisée des rencontres en 1878 et 1880, a réussi à aboutir à la conférence internationale de Paris où cette convention fut signée le 20 mars 1883. Vente générale le 16 mai (30e/83).

2,00 F, bleu clair, beige, bleu foncé, jaune, rose, noir.

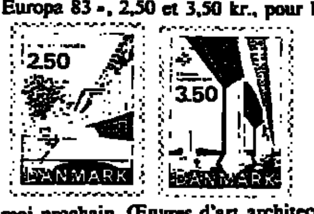
Format 22 × 36 mm. Maquette de Jacques Combet. Tirage huit millions d'exemplaires. Impr. hélio, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

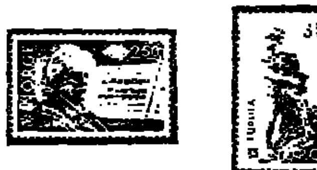
– **Les 14 et 15 mai,** de 9 h à 18 h, par le bureau de poste temporaire ouvert au Centre Pompidou-Forum du rez-de-chaussée, Paris-4e. Oblit. « P.J. ».

Le 14 mai, de 8 h à 12 h, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris-7e ; de 10 h à 17 h, au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. – Boîtes aux lettres spéc. pour « P.J. ».

● **DANEMARK** : deux timbres « Europa 83 », 2,50 et 3,50 kr., pour le 5 mai prochain. Œuvres d'art architectural, dessins de Lars Klint, gravures de Czeslaw Slania.



● **NORVÈGE** : série « Europa 83 », deux valeurs, 2,50 et 3,50 krn., avec les « chefs-d'œuvre renommés ». Dessin et gravure, dans l'ordre, par Serre Morken et Knut Lokke Sorensen. Taille-douce et taille-douce/offset. (3-5-1983).



En bref...

● **CITÉ DU VATICAN** : Exposition des œuvres d'art des musées du Vatican aux États-Unis, bloc feuillet, – 12,6×17 cm., avec six timbres (dentelés), 100 l., vase grec ; 200 l., vase italiote ; 250 l., buste féminin en terre cuite ; 300 l., buste de l'empereur Marc-Aurèle ; 350 l., oiseau ; 400 l., vêtement sacerdotal du pape Clément VIII. Tirage : 850 000 feuillets.

● **CONGO** : « Jeux d'échecs », 40, 60 et 95 F, pièces sculptées par R. Engongonzo. – « Les forgerons », 45 F. Offset, S. N. Cartor.

● **MALI** : 200e anniversaire de la première expérience d'aérostation, P. A., 500 et 700 F. Offset, Edila, d'après Jacques Combet.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE** : Année mondiale des communications, 170 F, P. A., par Sampoux, d'après O. La Barre. Offset, Edila.

● **POLYNÉSIE FR.** : « Sculptures religieuses », 7 F, le Chemin de croix ; 21 F, la Vierge et l'Enfant Jésus ; 23 F, le Christ. Offset, Edila, d'après E. Christian.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **88540 Bussang** (village de vacances), **le 3 mai.** – 15e assemblée générale de vacances P.T.T.

⊙ **67000 Strasbourg** (Hôtel de ville), **le 5 mai.** – Journée de l'Europe.

⊙ **69000 Lyon** (Institut Lumière, rue du Premier-Film), **le 7 mai.** – Hommage à Auguste et Louis-Lumière.

⊙ **42600 Montbrisson** (Centre social, rue des Clercs), **le 7 mai.** – La poste d'hier et de demain.

⊙ **36000 Châteauroux** (salle des Cordeliers), **les 7 et 8 mai.** – 9e Congrès philatélique régional.

⊙ **91100 Corbeil-Essonnes** (22, rue Marcel-Cachin), **les 7 et 8 mai.** – Congrès philatélique région Ile-de-France.

⊙ **17000 La Rochelle** (salle de l'Arsenal), **les 7 et 8 mai.** – 35e anniversaire de « SOGEPHILAUNIS ».

⊙ **52000 Chaumont** (salle des fêtes), **les 7 et 8 mai.** – Congrès régional Champagne-Ardenne.

◆ **Le Cinéma et son histoire,** en 120 pages d'album, par Pierre Girard, dans le nouveau palais à l'occasion du Festival international du film de Cannes, du 7 au 19 mai prochain. Et un hommage particulier à Jean Cocteau par maître Albert Decaris. La philatélie thématique – à travers ses images colorées adaptées aux sujets – passe agréablement partout. Là, ce sera une promotion extraordinaire pour les timbres.

ADALBERT VITALYOS.

JACQUELINE CAURAT INVITÉE PAR LE S.P.P.F.

Le Syndicat de la Presse Philatélique Française (S.P.P.F.) – auquel adhère *le Monde des philatélistes* – a invité Jacqueline Caurat, le 28 avril 1983, à l'occasion de son départ de TF1.

Plusieurs personnalités, dont M. Bernard Loing, représentant personnellement M. Louis Mexandeau, ministre chargé des P.T.T., ainsi que des journalistes spécialisés ont assisté au cocktail donné en son honneur. Le président du S.P.P.F., M. Jacques Gervais, n'a pas manqué de souligner le rôle majeur joué par Jacqueline Caurat dans la promotion de la philatélie en France. Elle fut la productrice du seul magazine philatélique télévisé « Philatélie-Club », dont elle a présenté les trois cent cinquante émissions mensuelles. Journaliste, elle donna de très nombreuses chroniques régulières sur l'actualité du timbre-poste à Radio-France, tout en collaborant à une vingtaine de journaux et revues. Enfin, elle a publié plusieurs ouvrages spécialisés.

Jacqueline Caurat reste un des visages les plus populaires du petit écran.

J.-T. S.













Jeux

échecs Nº 1018

LE TRIOMPHE DE SPASSKY

(Tournoi international de Linares, février 1983)

Blancs : J. TIMMAN
Noirs : B. SPASSKY

Partie espagnole. Défense Steinitz améliorée.

1. é4	é5	16. Cg5	Dç8
2. Cf3	Cç6	17. Cxé6	Dxé6 (l)
3. Fb5	a6	18. Rb1	Tb7
4. Fa4	d6 (a)	19. Ra1	Té-b8
5. Fxç6+ (b)	bxç6	20. Tb1	Cç8 (m)
6. d4	éxd4 (ç)	21. f4	Fd4!
7. Dxd4 (d)	ç5 (é)	22. Dd3	a5
8. Dd3	g6 (f)	23. Dh3	f5
9. Cç3	Fg7	24. Th-é1 (n)	Cb6! (o)
10. Ff4 (g)	Cé7	25. axb4	axb4
11. 0-0-0	0-0 (h)	26. Ca4	Ta7
12. Dd2 (i)	Té8	27. Db3 (p)	ç4
13. Fh6	Fh8	28. Da2	Tb-a8
14. b4 (j)	Tb8	29. éxf5	Txa4
15. a3 (k)	Fé6	30. abandon (q)	

NOTES

a) Le retour de la « défense Steinitz améliorée » est un petit événement qui peut surprendre l'adversaire.

b) D'autres possibilités sont 5. d4 ; 5. ç3 ; 5. ç4 ; 5. 0-0.

ç) On peut aussi maintenir contre vents et marées un pion noir en é5 par 6..., f6 ; par exemple, 7. Fé3, g6 ; 8. Cç3, Ch6 ; 9. dxé5, dxé5 ; 10. Dxd8+, Rxd8 ; 11. 0-0-0+, Fd7 avec égalité ; ou bien 7. ç4, Cé7 ; 8. Cç3, Cg6 ; 9. Da4, Fd7 ; 10. ç5, d5 ou encore 7. Cç3, Fg4 ; 8. Fé3, Db8 ; 9. b3, Cé7 ; 10. Dd2, Cg6 ; 11. Cg1, Fé7 ; 12. g3, Db7 ; 13. f3, Fé6 ; 14. Cg-é2, 0-0 ; 15. 0-0, Ta-d8 ; 16. Ca4, f5 (Zagorovsky - Sahov, 1959). Le clouage 6..., Fg4 est douteux ; 7. dxé5, dxé5 ; 8. Dxd8+, Txd8 ; 9. Fé3, Fd6 ; 10. Cb-d2, Cé7 ; 11. Cç4, f6 ; 12. Cf-d2, Rf7 ; 13. ç3, Tb8 ; 14. b4, Th-d8 ; 15. Cb3, Cç8 ; 16. Cb-a5 avec avantage aux Blancs (Kosulich - Unzicker, Bari, 1970).

d) On reprend généralement par le C-R mais Keres considère que 7. Dxd4 est aussi bon.

e) Si 7..., Fg4 ; 8. Cb-d2, ç5 ; Dd3 et si 7..., f6 ; 8. Cç3, g6 ; 9. Ff4 suivi de 10. 0-0-0.

f) Mieux que 8..., Fé7 ; 9. 0-0, Fé6 ; 10. ç4, Cf6 ; 11. Cç3 qui laisse aux Blancs une nette supériorité (Beni-Pfeiffer, Sofia, 1957).

g) 10. Fg5 semble plus précis, la rupture é4-é5 favorisant souvent l'activité des Noirs.

h) Une position intéressante de roques opposés qui ne peut pas déplaire à Spassky : la diagonale h8-a1 et la colonne b sont ouvertes. Le grand maître hollandais a pris un risque certain en optant pour le grand roque.

i) Les Blancs renoncent à leur projet de rupture introduit au dixième coup, craignant, après 12. é5, Ff5 ; 13. Dd2, Cç6 ; 14. éxd6, çxd6 ; 15. Fxd6 ou Dxd6, Db6, de trop grands dangers et tentent d'éliminer le Fg7 dont le rôle menaçant devient évident.

j) 14. Th-é1 nous semble préférable à cette attaque qui ne peut aller bien loin.

k) Interdit 15..., Tb4 mais perd un temps.

l) La vie en rose pour les Noirs qui peuvent construire en toute tranquillité leur attaque de mat.

m) L'entrée en jeu de la dernière pièce laisse les Blancs entièrement dominés sur cases noires et réduits à la défense du R.

n) Si 24. éxf5, gxf5 ; 25. Dg3+, Rh8 ; 26. Fg5, Cb4! ; 27. axb4, axb4 ; 28. Th-é1, bxç3!

o) Le coup de grâce.

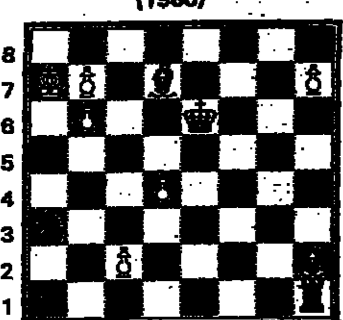
p) Ou 27..., Tb-a8.

q) L'ancien champion du monde, Boris Spassky, remporte la première place dans ce grand tournoi, et empoche 6 000 dollars. Mais surtout quelle doit être sa satisfaction, à l'âge de quarante-cinq ans, de devancer son ami, A. Karpov, champion du monde, et Andersson d'un demi-point !

ÉTUDE

G. GREJBAN

(1960)



BLANCS (6) : Ra7, Pb6, b7, ç2, d4, h7.

NOIRS (5) : Ré6, Th1, Fd7 et h2, Ca3.

Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1017

(V. KIWI) (1945)

(Blancs : Ra1, Fd5, Pg6 et g3. Noirs : Rg5, Tç3.)

1. g7, Tç8 ; et maintenant si 2. Fé6?, *Ta8+ suivi de 3..., Rf6* et les Noirs annulent après 4. g8=D, Txg8 ; 5. Fxg8, Rf5 et 6..., Rg4. 2. g4!!, Té8 ; 3. Fé6, Rf4 (3..., Rf6 est inopérant après 4. g8=D, Txg8 ; 5. Fxg8, Rg5 ; 6. Fé6) ; 4. Ra2, Rg5 ; 5. Ra3, Rf4 ; 6. Ra4, Rg5 ; 7. Ra5, Rf4 ; 8. Ra6, Rg5 ; 9. Ra7, Té8! ; 10. Ff7!, Td8 (si 10..., Té7+ ; 11. Rb6, Rh6 ; 12. g8=C+!) ; 11. Rb6, Rh6! cherchant le pat ; 12. g8=T!! et les blancs gagnent (alors que sur 12. g8=D? surgit l'échec perpétuel 12..., Td6+ ; 13. Rç5, Td5+ ; 14. Rb4, Tb5+! (et non 14..., Td4+ ; 15. Fç4!) ; 15. Rç3, Tb3+ (et non 15..., Tç5+ ; 16. Fç4!) nulle).

● Déjà vainqueur en 1976, le champion du monde Anatoli Karpov a remporté pour la deuxième fois le titre de champion d'U.R.S.S. avec 9 points et demi sur 15 possibles devant Toukmakov, 9 points.

bridge Nº 1016

LE FAUX PAS DU CHAMPION

C'est souvent à la première levée qu'un champion peut faire un faux pas lorsqu'il a joué trop vite. Cette donne jouée au Festival de Cannes au cours d'un match entre le Blue Team et l'équipe de France en est une illustration.

	Nord	
	♠ 9 3 ♡ V 10 9 ♢ R 9 6 ♣ A R 7 6 5	
Ouest ♠ R D 10 8 2 ♡ R D 7 3 ♢ 10 3 2 ♣ 2	N / O E / S	**Est** ♠ V 6 5 4 ♡ 4 ♢ 8 7 5 ♣ D 10 9 8 4
	♠ A 7 ♡ A 8 6 5 2 ♢ A D V 4 ♣ V 3	
	Sud	

En salle fermée où le contrat a été réussi les annonces avaient été :

Ouest	Nord	Est	Sud
Pabis T.	Perron	Avarelli	Mari
Passe	passe	passe	1 ♡
1 ♠	contre	passe	2 ♢
passe	4 ♡	passe	passe

Pabis Ticci, en Ouest ayant entamé le Roi de Pique, *comment Christian Mari, en Sud, a-t-il joué* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Quel est le danger sinon une mauvaise répartition des atouts et une coupe adverse à Carreau ou à Trèfle ?

Un des moyens techniques pour se protéger contre ce risque est de détruire le plus tôt possible les communications entre les adversaires. Le déclarant a donc commencé par *laisser passer le Roi de Pique !* Désormais Ouest n'avait plus la possibilité de donner la main à Pique à son partenaire, et cette précaution (qui au premier abord pouvait sembler insignifiante) porta ses fruits. Ouest, en effet, contre-attaqua son singleton à Trèfle, le déclarant mit le Roi de Trèfle du mort, puis il joua le Valet de Cœur qu'il laissa courir ; Ouest prit avec la Dame de Cœur, mais il n'était plus en mesure de donner la main à Est par le Valet de Pique (pour couper un Trèfle), et le déclarant ne concéda plus que le Roi de Cœur, réalisant ainsi dix levées (420).

A l'autre table le déclarant italien mit tout de suite l'As de Pique, et, après la première impasse à l'atout, Ouest contre-attaqua Trèfle, puis quand Lebel reprit ensuite la main avec le Roi de Cœur, *il rejoua le 2 de Pique* sous D 10 8 dans l'espoir de donner la main à Est. Chemla fit la levée avec le Valet de Pique et il comprit sans mal qu'il fallait rejouer Trèfle pour faire couper son partenaire. La défense fit ainsi un Pique, Roi, Dame d'atout et une coupe à Trèfle.

Pour les amateurs de problèmes, signalons que, même après la première levée de l'As de Pique, il est possible de faire encore dix levées contre toute défense en jouant un petit atout de la main, puis, après avoir pris la contre-attaque à Trèfle, *en tirant les quatre Carreaux maîtres* pour défausser le second Pique du mort...

LA CARTE FATALE

Ce coup de défense illustre un des principes fondamentaux du jeu de flanc. Cachez les mains d'Ouest et de Sud et placez-vous en Est dans cette donne jouée dans un tournoi en Angleterre.

	Nord	
	♠ A 8 7 6 4 2 ♡ D 6 5 ♢ 5 ♣ V 10 9	
Ouest ♠ 10 ♡ A 9 8 ♢ V 10 9 8 6 ♣ 8 4 3 2	N / O E / S	**Est** ♠ 5 ♡ R V 10 2 ♢ A R 7 4 3 ♣ R 6 5
	♠ R D V 9 3 ♡ 7 4 3 ♢ D 2 ♣ A D 7	
	Sud	

Ann : S. don. E-O vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest entame le Valet de Carreau pour le 5, le Roi et le 2. *Comment Est doit-il jouer* pour faire chuter QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 4 Piques » avec le jeu de Nord est la seule bonne enchère car elle barre les adversaires tout en offrant une bonne chance de faire dix levées. Sauf s'il a une main exceptionnelle, l'ouvreur ne doit jamais rechercher le chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

Championnat de France par paires.

Nous ne pouvons publier les résultats des multiples championnats qui ont lieu tout le long de l'année. Toutefois c'est avec plaisir que nous signalons la victoire d'un de nos lecteurs Henri Geoffray devant quelques-unes des meilleures paires françaises. Il était associé à P. Fouillet et leur avance a été de 2 % sur les seconds J. Brouchard et Rouquillaud.

scrabble ® Nº 162

SCRABBLEURS EN CULOTTES COURTES

Le deuxième championnat de France scolaire s'est joué le 9 avril à Haguenau (Bas-Rhin) et a réuni 121 écoliers, collégiens et lycéens âgés de dix à dix-huit ans. Le vainqueur toutes catégories est le Dunkerquois Jean-François Lachaud, âgé de quatorze ans seulement, tandis que le benjamin de l'épreuve, Aurélien Delaruelle, qui n'a pas encore dix ans, gagnait l'épreuve « poussins » avec le pourcentage de 76 %. Il a été possible de tester les connaissances de certains jeunes joueurs en orthographe et en conjugaison : un sondage réalisé grâce aux bulletins-réponses de dix « poussins » nous a révélé qu'ils avaient, en moyenne, attrapé moins d'un zéro par partie. Voici les fautes commises : « colates », « sitée », « vêti », « posante », « soupants », « cigne » (deux fois), et « vane ». Qui mieux est, les joueurs en herbe connaissaient à peu près le sens de la plupart des mots qu'ils ont joués. Voici quelques « définitions » communiquées par Aurélien : HOUE, outil ; SNOB, bête ; GOY, étranger. Les meilleurs scrabbleurs se sont révélés être d'excellents élèves (ou l'inverse ?). Pourvu que cela dure et que le travail scolaire ne soit pas sacrifié à la passion du jeu !

Parallèlement à ce championnat, un colloque sur « Le Scrabble à l'école » a réuni enseignants et animateurs de clubs scolaires. Un vif intérêt s'y est manifesté pour deux expériences menées, l'une, au C.E.S. de Saint-Mandé, l'autre, au lycée professionnel de Corbeil, où le scrabble est intégré à une méthode d'enseignement du français dans des classes de soutien. Puisque, selon certains, les clubs de scrabble ressemblent de plus en plus à des centres d'examen, pourquoi ne pas transformer les salles de classe en aires de jeu ?

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAKLOST			
2	T+ADEUXY	KOALAS	H 4	50
3	EU+BEFMU	OXYDAT	5 H	50
4	BEU+AERS	FUME	4 L	30
5	AIILTUV	AUBERES (a)	G 9	64
6	L+ADJLOT	SUIVAIT	15 G	33
7	–IINORSS	JODLA	F6	38
8	BCEHIN?	ARISIONS	8 H	77
9	EEFNOV?	B (o) NNICHE (b)	N 6	72
10	AILSTTT	(c) ONFERVE (c)	13 B	78
11	-EHNRSTU	SI	14 N	34
12	CEEPQTW	HEURTONS	C 8	62
13	CEEPQT+M	WU	10 B	31
14	–ADEGLOU	ECHE (d)	8 A	30
15	ADGL+INP	OUIE	O 12	23
16	DIN+EENT	PAGEL (e)	O 1	24
17	AGLORTU	DETIENNE	A 1	80
18	GOT+EIQR	RURAL	11 A	21
19	OQ+AELMZ	GITERA	2 J	22
20	OQ+EMPRT	BLAMEZ	11 G	36
		POSTE (f)	15 A	24
		Total		879

Tournoi international de Lille, 2 avril 1983. Première manche du Paires. Tournois le mardi à 20 h 30, salle du Beffroi à la mairie.

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté faute de voyelles ou de consonnes.

NOTES

(a) Deux « bulles » à éviter : « sabrease » et « éberluas ».
(b) Domine le CHER(U)BIN, 13 D, 67. (c) algue filamenteuse.
(d) Appât. (e) daurade. (f) ou EMPORTE.

1. Lahmi-Muracielle, 837.

● *Championnat de France par paires,* 11 et 12 juin à Niort. Tél. : (49) 64-50-05.

● *Tournois homologables :* Juin : le 5, Chalon-sur-Saône (national) : (85) 43-08-01 — 25 et 26, Metz (national) : (8) 250-61-70 — Juillet : 14 au 17, Nice (national) : (93) 81-40-37 — 31 au 7 août, Festival de Val-Thorens. Tél. d'urgence au (76) 96-65-65.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

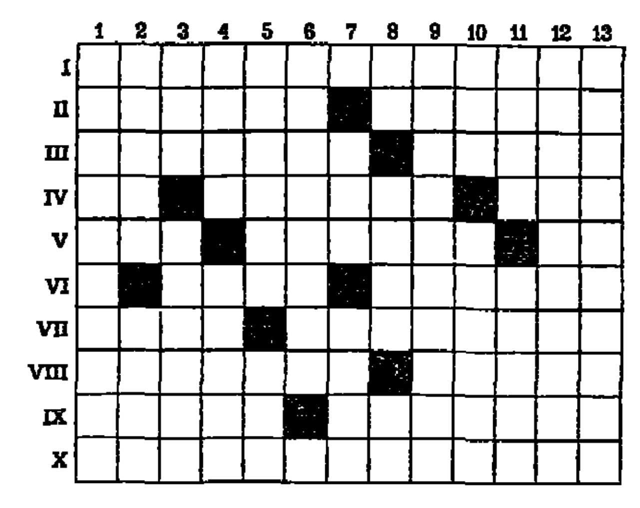
Nº 247

Horizontalement

I. Où le balletomane est pincé. — II. Découvert. N'est pas un vilain merle, sauf s'il est trop proche de vous. — III. A sa renommée. Fait des bottes. — IV. Découvert. Si elle est grave, il faut en parler. Trois sur quatre. — V. Fait la roue. Apporte du nouveau. Note. — VI. Il a tout à apprendre. Ferme. — VII. Fit mal. C'est quand elle est avancée qu'il s'agit d'un vrai recul. — VIII. Elles régneraient de nos jours sur la Jet society. Méchante maladie. — IX. Pour un vêtement. Se prennent dans le nord. — X. Elle gomme tout effet.

Verticalement

1. Patronne du pantouflard ? — 2. Homme de cabinet. Parmi les Républiques. — 3. Partie de partie. Fondamentalement exigeant, alors qu'on n'est même pas sûr qu'il existe. — 4. Accompagne la mode. Un talon qui part en pièces. — 5. Au plus bas. Dans l'annuaire. — 6. Dure à cuire. — 7. Se sont fait posséder. Un self en désordre. — 8. Pronom. Plus qu'insignifiant. Pronom, en un sens. — 9. Sont-elles nécessaires uniquement pour la forme ? — 10. Se piquait de bas en haut. Se piqua de haut en bas. — 11. Possessif. On y joue, hélas, à la bataille. — 12. Font de petits bruits de fond. — 13. Donne un petit esprit.



SOLUTION DU Nº 246

Horizontalement

I. Mystificateur. — II. Iota. Egotiste. — III. Sur. Crustacés. — IV. Egide. Emirats. — V. Rocades. Ter. — VI. Astres. Er. C.G.R. — VII. Blet. Semèrent. — VIII. La. Opéra. Aloi. — IX Eveil. Titille. — X. Sensibilisées.

Verticalement

1. Misérables. — 2. Yougoslave. — 3. Stricte. En. — 4. Ta. Dartois. — 5. Cède. Pli. — 6. Fer. Esse. — 7. Igues. Erti. — 8. Cosm. Email. — 9. Attitré. Ti. — 10. Tiare. Rais. — 11. Escarcelle. — 12. Utet. Gnole. — 13. Ressorties. (La grille publiée comportait une colonne 14 qui n'existait pas.)

FRANÇOIS DORLET.

ERRATUM. — La solution du problème nº 245 donnée dans le *Monde* du 23 avril s'est trouvée, à la suite d'un mastic, particulièrement incomplète. *Horizontalement,* les solutions sont les suivantes : I. Bouche à bouche. — II. Orteil. Accroc. — III. Unissent. Eluo. — IV. Cil. Sautereau. — V. Heimatlos. Ett. — VI. Erse. Elites. — VII. T.E.E. Osiris. Il. — VIII. RER. Tsv. Vol. — IX. Otalgie. Aride. — X. Universalisés.

ANACROISÉS ®

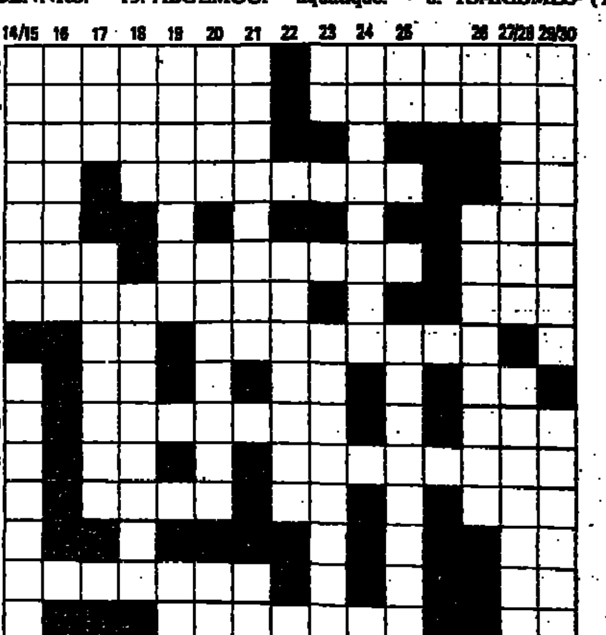
Nº 247

Horizontalement

1. BCORSTU. — 2. AILMOPT. — 3. CEEIRSU (+ 3). — 4. AELLRUU. — 5. AAEEGRS (+ 1). — 6. CEENNORT (+ 3). — 7. CEIINOS. — 8. AEEELRRS. — 9. EEEMPRTT (+ 1). — 10. AEILMOR (+ 2). — 11. AAEHINRV. — 12. AEEGGRU (+ 1). — 13. EIIMSTT.

Verticalement

14. ACENNRS. — 15. ABGLMOU. — 16. CEEIIRR. — 17. AELMOSS (+ 1). 18. ACEELNOR (+ 1). — 19. ABEGNRU. — 20. EHIMSST. — 21. ACEEESTT. — 22. EIMOORS. — 23. EENPRRSU. — 24. AEILMNPS. — 25. AAEIINST. — 26. EEIIPRRT (+ 2). — 27. AACEENR. — 28. AANRSTT (+ 1). — 29. AEIILNTT (+ 1). — 30. AAEINT.



SOLUTION DU Nº 246

Horizontalement

1. MABOULS. — 2. MABOULE. — 3. ECUSSON. — 4. ANONNAT. — 5. ANABLEPS, poisson. — 6. LITRONS. — 7. ALISMACÉE, plante aquatique. — 8. TSARISMES (TRIMASSES TRISSAMES). — 9. ÉCIMÉES. — 10. OSTRACON, tesson de poterie (CARTOONS). — 11. HIDEUR. — 12. SEMEMES, unité linguistique. — 13. PRÉCÉDER (DÉCRÉPER). — 14. TIRENT (RETINT TERNIT TINTER TRIENT). — 15. SENECON, plante (ÉNONCÉS). — 16. UTILITÉ. — 17. DERNIER.

Verticalement

18. MÉCÉNAT (CEMENTA). — 19. CHAPEAU. — 20. ACINEUSE. — 21. ACADIEN. — 22. AVARICE (CAVERAI). — 23. LIMEUSES (SIMULÉES). — 24. LOCALISE. — 25. REDENT, découpure ornementale en forme de dent (RETEND TENDER TENDRE). — 26. SNOBISME. — 27. MESOMERE. — 28. MATELAS (LAMATES MALTASE). — 29. ATHETOSE, maladie nerveuse. — 30. BOOSTER, fusée auxiliaire. — 31. RESINER (INSÉRER SERINER). — 32. MICACES. — 33. ANDALOU. — 34. ETHUSES, plante toxique.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Ana-chronique. — Nº 243 : nº 26. POLENTA... POELANT ; nº 33. Une coquille a fait que le tirage correspondait à ÉGOSILLE, implaçable, et non à LIEGEOIS.

Le Monde

culture

THÉATRE

LES JOURS ET LES NUITS A LA GAITÉ LA PEAU DURE A AUBERVILLIERS

Cherchez la pièce

Après *Transat*, au Jardin d'Hiver, première mise en scène de Michèle Marquais, le hasard des premières a permis de voir à la suite, deux autres spectacles montés par des comédiens : à la Gaîté-Montparnasse *les Jours et les Nuits*, de Pinter, par François Marthouret — qui avait déjà fait *la Tempête* à Saint-Denis. Et *la Peau dure*, d'après Raymond Guerin, par Christian Colin qui, toujours à Saint-Denis, avait donné un très beau *Premier amour*, de Beckett.

Il est certainement excitant pour un acteur de dominer l'ensemble d'un texte, de diriger des gens dont il connaît de l'intérieur les insatisfactions, les doutes, les élans, de leur faire confiance, de leur demander beaucoup. François Marthouret leur demande de poser en quelques répliques des personnages vus dans des situations absurdes ou équivoques. *Les Jours et les Nuits*, ce n'est pas une pièce de Pinter, mais treize petits sketches, sans liens, présentés dans un ordre arbitraire et un décor (d'Hortense Guillemard) qui tient de la décharge publique et du garde-meuble. On en extrait la table et le fauteuil nécessaires, et on attaque.

On n'a pas le temps de laisser venir, il faut frapper fort tout de suite. Du coup, les acteurs versent dans la caricature. Ce n'est pas la « promenade dans le zoo humain » promise par François Marthouret, c'est un jeu de grimaces. Seule, Rose Thierry émerge, elle glisse autour d'une sorte de folie butée, et dérange — en particulier dans une scène où elle prend le thé et répète les mêmes phrases insipides, comme si elle se heurtait à un obstacle énorme.

Avec Christian Colin, c'est tout le contraire : il s'agit de trois longs monologues en continuité. Trois sœurs, l'une après l'autre, racontent leurs existences pleines de malheurs. Il y a l'entretenue, qui attend son amant de cœur et s'en veut de fondre devant ce mufle qui l'exploite. Il y a l'instable (Maïté Nahyr), qui a avorté, perdu un bébé, fait de la prison, s'est placée comme bonne sans jamais se fixer. Il y a la résignée (Dominique Valadié), tuberculeuse, vouée aux sacrifices et aux coups.

Hyper-populisme dans un décor somptueux de Jean Haas, très *Mort à Venise*, quelques reflets d'hommes dans les miroirs qui encerclent les tables d'un grand restaurant pourpre. Mais le contraste ne produit pas l'effet souhaité. Chrstian Colin cherche à animer l'espace et le détruit en demandant aux comédiennes de se déplacer en rond, en diagonale, de s'assoir, de changer de table... C'est appliqué, maladroit, inutile.

Et puis, il y a le texte. Le programme cite des critiques flatteuses pour le livre de Raymond Guerin. Seulement, lire une telle accumulation de malheurs à son propre rythme est une chose, la subir d'affilée en est une autre. On frise la parodie. On l'évite grâce aux comédiennes, toutes les trois fantastiques, toutes les trois différentes : Lucrèce Lachenardière, étrangement tendue à craquer ; Maïté Nahyr, intrépide, destructrice avec une violence sauvage. Dominique Valadié, égarée, fragile et increvable, bouleversante.

Christian Colin les a menées au meilleur d'elles-mêmes, mais comme pour une audition. On est attaché sur trois comédiennes, pas sur une pièce. C'est pour elles qu'il faut aller à Aubervilliers.

COLETTE GODARD.

★ Gaîté-Montparnasse, 20 h 30.

★ Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h 30.

LE PREMIER MICRO-FESTIVAL DE PAU

Minuscules

La plupart des spectacles, à base d'objets ou de marionnettes, étaient joués à l'intérieur du musée des beaux-arts de Pau. Au pied de la statue d'Henri IV enfant, par Bosio, entre les immenses toiles de Dévéria célébrant la naissance du Béarnais ou sa royale abdication. L'intemporel majuscule autour de l'éphémère minuscule, le premier micro-festival de mini-théâtre, qui avait lieu du 22 au 24 avril à Pau.

La gamme s'étend du plus baroque au plus dépouillé. L'incroyable machine du Théâtre Automatique (Denis Pondruel), système électro-mécanique avec éclairage et bande de son incorporés, met en branle *le Cid* de Corneille : sur des rails foncent les canons d'acier de Rodrigue que poursuit l'énorme crabe rose de Chimène ; des plaques métalliques s'affrontent pour le soufflet de don Diègue ; des pistons blancs tournoyant sont la cour de don Fernand.

Les spectacles du Théâtre de l'Echelle (organisateur du Festival) retrouvent les désopilantes inventions du peintre Arcimbaldo ou du sculpteur Calder, celui du *Petit Cirque*.

Le Vélo-Théâtre, qui se déplace en tricycle, nous présente un facteur forçant le secret de ses colis, les développant autour de lui en un continent fabuleux ; un monde grouillant, sifflant, palpitant, qui s'agite par la magie de deux seules mains.

Une vraie émotion se dégage, en effet, de ce qui ne pourrait sembler qu'ingéniosité des mains, ces mains qui, dans le spectacle de Pascal Sanvic, *Histoires de mains*, sont les seules protagonistes d'un combat, d'un amour.

Avec *le Roi des corbeaux*, le Théâtre Caroube de Toulouse associe conte populaire et rock, poupées de satin et verres de cristal autour d'une table ovale dans l'apesanteur : le castelet s'est mué en autel de sorcellerie et le maquillage des manipulateurs inquiète. Au-dessus d'une toile, sous le visage de marbre du marionnettiste Jean Pico, de Bruxelles, un simple ver luisant, de plumes, décompose en images fugitives les figures d'un destin menaçant. Presque toujours pourtant, le montreur d'images est plus acteur qu'il ne paraît, et mime aussi et musicien. Ainsi, le meilleur du spectacle de Manarf, d'Angers, *Bonjour, Paris !* tient sûrement dans le décalage, d'un humour cruel, entre ces poupées de pâte à modeler soumises à d'effroyables aventures de dévoration et de mise à mort, et le beau visage nerveux du manipulateur, dont un éclair de regard bleu, une brusque grimace révélant le démiurge destructeur.

BERNARD RAFFALLI.

★ Renseignements : Compagnie de l'Echelle, 18, rue Samouret, 64000 Pau. Tél. : (59) 27-31-54.

■ Du 10 au 22 mai, la Fédération nationale de théâtre de la Ligue française de l'enseignement organise, en collaboration avec la maison de la culture de La Rochelle, les « Théâtrales 83 », rencontre de troupes professionnelles régionales. Vingt-six troupes, vingt-six spectacles présentés une fois, principalement à la maison de la culture, plus huit « tables rondes » traitant de l'identité professionnelle, le répertoire contemporain, l'implantation, la diffusion des spectacles, etc. (rens. : (46) 41-37-39).

A Salon-de-Provence, le ceentre Charles-Dullin invite les « diffuseurs », du 27 au 30 juin, à un Forum qui rassemble douze troupes de quatre régions et qui a pour objectif d'être un « *véritable marché du théâtre professionnel* » (rens. : (90) 56-02-30).

■ Le ministère de la culture vient de lancer un concours d'architecture en vue de la reconstruction du Théâtre national de l'Est parisien — TEP. Des projets ont été demandés pour le 15 juin 1983 à huit bureaux d'architectes : Anspach-Crespel-Humbaire-Poinsot, Buffi, Dolle, Fabre-Perrotet, Lajus, Montassut-Trilles, Schweitzer-Veret. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 1984 et l'ouverture de la nouvelle salle est prévue pour la rentrée de 1986.

MUSIQUE

UN DISQUE ET UN CONCERT D'AKENDENGUÉ

L'oiseau africain

Akendengué est un personnage singulier. Oiseau, arbre, musicien, africain (jusqu'au bout des ongles), Gabonais mais surtout né dans l'île d'Awuta, cet hypersensible à la « mémoire active » n'appartient à aucun courant. Chef de file, il va son chemin, et toujours il surprend. Akendengué vient de sortir un disque chez C.B.S. *Mando*, un mélange étincelant d'images et de couleurs, de rythmes ronds, élastiques, ou bien fluides, limpides, ondoyants, de rythmes allègres et bondissants ou pressés, qui « tricotent ». Une musique tropicale mais légère, intuitive, musique de la forêt mais où la ville pousse. Une inondation de chaleur et de vie. C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail, et peut-être un tournant. Il donne un concert unique lundi à Paris.

Comme toujours chez les grands musiciens, la musique de Pierre Akendengué lui ressemble. silhouette interminablement mince, visage fin et nerveux, humour surréaliste qui décape à petits coups l'hypocrisie sociale, la corruption, le népotisme, les maux africains. Il est Eseringila, le messager aux jambes flûtées qui dit ce qu'il voit. De la gazelle, il a la pureté intouchable, une fragilité dansante. De l'acier, ce côté au fil du rasoir, le trait rapide.

Elevé dans la musique religieuse (son père était instituteur dans une école de missionnaires et il chantait la messe tous les matins en grégorien) et en même temps environné des choses visibles et invisibles du monde très animiste de l'île de son enfance (« un monde où la démarcation entre le vent, l'eau, les êtres hu-mains, les ancêtres n'est pas très marquée »), *Akendengué a été nourri aussi de musiques rituelles (auxquelles il n'a pas été initié). Il croit à la musique comme langage commun.*

Après la période « sensible » (Nandipo, *l'attachement au village) puis une période de plus en plus « politique »* (Africa Obota, Owende, Eseringila...), *traversée par différentes thématiques (appel à l'unité africaine, rôle de l'artiste chroniqueur, élargissement à la situation de l'homme noir en général), le changement ici est considérable. Le thème central est la musique, la musique africaine, qui fait la jonction — la fusion — entre celle dont il est issu, la musique traditionnelle, savante, à fonction déterminée, réservée aux initiés, et la musique populaire, ouverte, qui intègre le saxo, le trombone, le synthétiseur, la guitare pour leur faire parler le langage « africain ».* Epuguzu *par exemple, l'un des extraordinaires morceaux de cet album : Epuguzu est le nom d'un petit oiseau qu'il a entendu toute son enfance, qui vit à l'orée de la forêt et qui chante avec un son de bois choqué. Il invoque les génies, dit-on.* « Je suis parti de ce son pour raconter une histoire, je l'ai organisé sur le plan technique avec certaines règles. Et comme cet oiseau est très populaire, j'ai cherché l'organisation la plus populaire qui soit. »

Cet inventeur de mélodies superbes, créateur de textes d'une poésie subtile, arrangeur, perfectionniste, parle d'architecture à propos de la musique, « architecture et sensibilité de l'architecture ». *Dans* Mando, *on retrouve la forêt et le vent, la technique du chant des pygmées, mais aussi le goût des timbres sophistiqués, des cuivres flamboyants, de sons très caribéens. Battements de mains, bois choqués, appels-réponses, trompette bouchée, soupirs qui s'élargissent en nappes sonores et font perdre la notion du temps, créant des espaces, rythmes raffinés parcourus par des courants chauds ou des vaguelettes irrisées, ils sont vingt-trois musiciens avec une infinité d'instruments et la voix étrangement nasillarde d'Akendengué, sa voix à fleur de peau.*

Tout y est, les soubassements, la charpente, la porte, les fenêtres... L'enregistrement excellent, respecte tout.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Akendengué, *Mando*, C.B.S. 25 355. Concert lundi 2 mai à 21 heures au Casino de Paris. Un autre concert aura lieu le 22 mai au festival d'Angoulême.

Michel Portal au Théâtre de la Ville

(Suite de la première page).

Après tout, lui qui reste une des plus vivantes manifestations de sensibilité à la tradition musicale, il est en même temps le rieur briseur d'icônes musicales qu'ont appelé tous les compositeurs contemporains. C'est d'ailleurs cette fonction de désarticulation créatrice des musiques, portée par une inlassable fascination pour le rythme, qui donne à ses interprétations classiques tout leur sens.

Au bout du compte, il y a cet engagement entier dans la musique — dans les musiques, d'où qu'elles viennent : musiques populaires de partout, école européenne, Maghreb, Afrique, Pygmées, Orient, chœurs basques... Le tout coiffé par cette invention de mauvais lieu où se croisent à la diable tous les courants du monde, et qu'on appelle le jazz.

Derrière cette rage de la connaissance totale qu'ont voulu mettre à l'épreuve Boulez, Stockhausen, Berio, Kagel ou Globokar, on devine quelque chose d'une nostalgie chez Portal : la nostalgie de l'expérience *entière qui le fait se frotter* aux musiques de partout et qui tient à l'origine. Comme s'il s'agissait de percer à chaque concert le mystère de la musique. Rien de moins. Jamais individu si évidemment musicien n'a si peu cru aux évidences de la musique. Il joue Brahms en recréateur historique, traquant les facilités d'époque, et on l'a vu refuser de publier des enregistrements qu'un instant d'emphase lui paraissait gâcher. Mais c'est pour la même curiosité universelle, le même goût de la dépense, qu'il consent aussi bien, sans donner le change, à ce que la musique ne vienne pas.

Le don des autres

Ne cherchons pas d'autre unité à ces soirées du Théâtre de la Ville que sa présence propre où viennent se nouer toutes les rencontres. Dans les trains tout pareil, il scrute et saisit des conversations dont il fait — Rameau et son neveu en un seul être — la plus burlesque des relations : *« Je regarde, j'écoute, j'enregistre. Je fais mon métier,* dit-il en riant, *parce que je ne sais toujours pas bien ce qu'est mon métier... C'est peut-être ça... »* Cette année, il a préféré les cordes aux vents : *« C'est pour montrer le travail que je fais depuis longtemps avec des artistes que je vois souvent et qui sont toujours très disponibles pour moi. »*

En jazz, toutes modes bues, Portal persiste à revendiquer l'étiquette *free* : il sait bien que tout ça n'a pas de véritable importance, et que, avec ou sans étiquette, sa musique existe. Tenant sans en démordre le jazz pour le discours noir de la musique américaine, autre parmi les autres, il fraye son chemin. Invite, confronte : Jasper Van't Hof aux claviers, J.-F. Jenny Clark à la basse, Paul Motian aux percussions et Thomas Kessler (ordinateur). Il attend, sans bien savoir ce qui peut arriver, l'éclat, le don des autres, l'échange avec le public : *« En studio, parfois, je suis triste; je deviens un musicien triste; les gens me manquent. »* L'ordinateur, là-dedans ? *« C'est pour ouvrir à un autre monde. Avec Thomas Kessler, je fais de la musique par correspondance. Son travail permet une métamorphose des sons, un apport de matériaux. Je veux me mettre à l'écoute d'un monde si étranger que je ne pourrais le réaliser ni avec un saxophone, ni avec une machine, ni avec un groupe, ni même avec quatre-vingts musiciens. »*

Intact, le plaisir du risque, sensible d'autre façon que dans la musique classique : *« Jouer Mozart aussi c'est périlleux, comme le trapèze; mais je commence à aimer lamusique plus que le trapèze ; l'amour de la musique fait passer le risque : la maturité sans doute... »* Le jazz reste un défi : *« Les gens qui écoutent ont moins peur que ceux qui jouent; mais ça, en général, les musiciens l'ignorent. C'est le jazz... »*

Plus personne aujourd'hui ne s'étonne des rôles multiples de Michel Portal. Plus personne ne craint pour ses lèvres que le jazz abîmerait... On le sait capable, avec un bandonéon ramassé là, de changer une soirée de déroute en fête (*le Monde* du 24 avril). Son public a tous les âges. Même pour les plus intégristes, il a fallu se rendre : et c'est là toute la portée de son expérience musicale. De son exercice.

FRANCIS MARMANDE.

MORT DU SCULPTEUR ANTON PRINNER

Le sculpteur Anton Prinner est mort à Paris le 6 avril. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

[Né en 1902 à Budapest, Anton Prinner vient à Paris en 1928. Bien que proche par l'esprit des surréalistes, il reste un personnage marginal. Vers 1939, il s'oriente vers la sculpture en taille directe dans le bois, pour exprimer des fantasmagories. Anton Prinner aura personnifié l'artiste maudit. Bien que produisant une sculpture d'une qualité artistique élevée, il a vécu dans la misère et la solitude. Une association d'amis s'était, ces dernières années, constituée pour assurer ses vieux jours et le faire connaître.]

■ Central Park, en plein cœur de Manhattan à New-York, sera doté d'un site dédié à la mémoire de John Lennon assassiné en décembre 1980.

Une commission de la municipalité a approuvé les plans d'aménagement d'une partie du parc, d'une superficie de 1,2 hectare. Le projet est financé par la veuve de John Lennon, Yoko Ono.

Le site aura pour nom *Strawberry Fields*, d'après le titre d'une des plus célèbres chansons des Beatles.

CINÉMA

« LES DERNIERS MONSTRES », de Dino Risi

Drôles de gens que ces gens-là...

La comédie italienne n'est plus ce qu'elle était, mais Dino Risi reste le peintre amer et sarcastique de comportements sociaux dictés par la bêtise, l'égoïsme, l'intérêt. On pouvait, tout en riant des gags de son humour noir, s'apitoyer sur ses premiers « monstres » de 1963, pauvres types victimes de la misère, de l'ignorance, oubliés de la société de consommation. Mais, tels les « nouveaux monstres » de 1977 qu'il partagea avec Scola et Monicelli, ses « derniers », représentants des classes moyennes et de la haute bourgeoisie, n'ont pas une once de dignité humaine et barbotent dans la mare de leurs aberrations. *« Drôles de gens que ces gens-là »*, comme on chante dans *Carmen*.

On dirait que le cinéaste ne croit plus à rien, et son désenchantement pèse un peu lourd dans les dix *sketches du film écrits* avec Bernardino Zapponi et Enrico Vanzina, ultime recensement d'un monde aliéné, irrécupérable. Il pousse parfois le mauvais goût à l'extrême *(Lady Jane)*, mais se tient comme à distance de ses personnages. Certaines situations sont prévisibles, les plus inattendues sont les meilleures : l'employée au service de radio-taxi devenue un pantin sans âme au langage mécanique, provoquant inconsciemment une tragédie domestique ; le petit bourgeois *marié* et père de famille, courtisé par un macho-cuir et se découvrant *homosexuel. Le reste* laisse assez froid, malgré quelques détails amusants. Chanteur et acteur de comédies musicales, Johnny Dorelli, presque inconnu en France, tient les dix rôles masculins avec brio, Laura Antonelli et Gloria Guida se partagent la plupart des rôles féminins. Gloria Guida est sensationnelle — en faisant trois fois rien — dans *Radio-Taxi*.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

■ Le grand prix du 19e Festival international du jeune cinéma d'Hyères (films « différents »), a été remis le 10 avril à la Néerlandaise Andras Hamelberg pour son film *Voyage à travers le sable*. Le prix spécial du jury revient à *Relation* de Toshi Matsumoto (Japon), le prix du film d'auteur au Français Jacques Meilleurat pour *Eléphant*, tandis que Klaus Teicher (République fédérale d'Allemagne) a obtenu le prix du public.

■ Le grand prix du Festival du film de voyage de Royan a été attribué à *Une Birmanie hors du temps*, de Michel Delire et Yvan Guypen, et à *Irlande, pays des Gaels*, de François Desonhre.

■ Le deuxième concours international de danse à claquettes aura lieu les 12, 13, et 14 mai au Carré Sylvia Monfort : trois cent cinquante danseurs venus de France, de Belgique, de Suisse et du Luxembourg participeront à cette compétition. La précédente confrontation de ce type avait pris place à la Gaîté Lyrique en 1977.

VARIÉTÉS

ODEURS A BOBINO

Un raz-de-marée burlesque

Burlesque et dérision ont envahi, avec bonheur, les scènes de variétés et de rock, avec Richard Gotainer, ressuscitant, à sa manière, le personnage de Walter Mitty, Tom Novembre caustique et tendre, Ged Marlon hyperactuel dans sa façon de faire ressurgir l'ambiance hollywoodienne des années 50 et l'orchestre de contre-basses multipliant les gags musicaux.

Ramon Pipin, qui dirige par ailleurs un des studios d'enregistrement (Ramsès) les plus perfectionnés de Paris, n'est pas un novice dans la parodie. Au début des années 70, il avait développé avec *Bonheur des dames*, une satire revigorante de la musique et de la culture rock des années 60. Et, dès 1978, Pipin a lancé le groupe *Odeurs*, qui a imposé, aussitôt, sa grandiose subversion par le rire. Mais *Odeurs*, qui s'est alors produit successivement chez Renaud-Barrault, à Bobino, au Printemps de Bourges et à l'Olympia, s'est avéré être une lourde machine composée d'une trentaine de personnes (musiciens, chanteurs, *danseurs et comédiens*) qu'il est difficile de déplacer aux quatre coins de l'Hexagone. La première formule d'*Odeurs* s'est donc discrètement arrêtée en 1981. Et c'est au dernier Printemps de Bourges que Ramon Pipin et son associé, *Cosmic 1er* ont, pour la première fois, présenté une équipe resserrée d'*Odeurs*, comprenant une dizaine de musiciens, de chanteurs et de comédiens. Les voici à présent à Bobino dans une éblouissante fête musicale et humoristique, dans un show « hénaurme », superbement élaboré et joué constamment avec un plaisir communicatif.

Pour aboutir à ce spectacle en forme de bouquet délirant de gags visuels et musicaux, d'inventions comiques, d'humour léger, satirique, grinçant et tendre, Ramon Pipin et son équipe n'ont pas hésité à remettre à plat tout ce qu'ils avaient entrepris dans la première formule du groupe. Ils ont multiplié les nouvelles chansons parodiques et les ponctuations burlesques, ils ont développé et ordonné leur folie, ils ont imaginé une série invraisemblable de situations cocasses, inventé des décors insensés et créé un mouvement qui a tout simplement l'allure d'un raz-de-marée comique.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Bobino, 20 h 30.

مكان الأصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ABRAHAM ET SAMUEL - escalier d'or (523-15-10), 22 h.
LES ATOURS DE NELL - La Huchette (326-38-99), 22 h 30.
ROMÉO ET JULIETTE - Cité internationale, grande salle (589-38-69), 20 h 30.
HIPPOLYTE - Gémier (727-81-15), 20 h 30.
LES EXILÉS - Petit Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.
LE NEVEU DE RAMEAU - Atelier (606-49-24), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : La Belle Hélène.
CHAILLOT (727-81-15), Grand foyer, 18 h 30 : Le corps à refaire ; Grand Théâtre, à 20 h 30 : Falsch.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : les Sables mouvants.
T.E.P. (797-96-06), 20 h 30 : Erendira.
Petit T.E.P. 20 h 30 : Cultures plurielles.
T.E.P. décentralisé : 21 h : le Rouge aux lèvres.
BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma/vidéo : nouveaux films B.P.I., 16 h : Mikis Théodorakis ; à 19 h : Jean Genet ; à 15 h : Yves Klein ; à 18 h : Werner Nekes ; 18 h : Parcours de l'imaginaire.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Eugène Oneguine, par le ballet de Stuttgart.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 45 : le Maître et Marguerite ; 18 h 30 : Michel Portal.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : les Joyeuses Commères de Windsor.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) 21 h : Instablasix – Tant que la tête est sur le cou.
ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) : 21 h : Outrage aux bonnes mœurs.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : Histoires de famille. – Epée de bois (808-39-74) 20 h. 30 : la Mort travestie. – Tempête (328-36-36) I, 20 h 30 : La papesse.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), 21 h. : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : Oncle Vania. – Resserre 20 h 30 : Le Devoir.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 21 h : Commissaire Nicole Bouton.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) : 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; 20 h 30 : Lune et l'autre.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : l'Histoire la plus extraordinaire de Monsieur E. A. Poe.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.

Vendredi 29 avril

ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Azaïs.
EPICERIE (272-23-41), 18 h 30 : le Crime du professeur Lebret ; 20 h 30 : les Femmes savantes.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : Don Quichotte.
ESPACE GAITÉ (327-13-54) 22 h : le Faucon mal fait.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : le Chemin vers la mort.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), 20 h 30 : la Manekine.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-47-55), 20 h 30 : le Paradis perdu.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; II. 22 h : S. Joly.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30 : Des jours et des nuits.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Guy Bedos.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.
JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : Transat.
JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00), 20 h 30 : Crépuscule.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie ; II. 18 h 30 : Fragments ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : le Paradis à l'amiable. – Petite salle 18 h 30 : Om-Saad.
MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-45-30) 20 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse 21 h 15 : l'Astronome.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) Petite salle 20 h 45 : la Naissance.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : l'Homme qui rit.
POCHE (548-92-97), 21 h : Vera Baxter.
POTINIÈRE (261-44-16) 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
RANELAGH (288-64-44), 20 h 30 : Ondine.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Six heures plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : Des souris et des hommes.
STUDIO-THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h : Et nos amours ; 21 h 30 : les Burlingueurs.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Freud ; 22 h : l'Ecume des jours ; II. 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Fin de partie.
TEMPLIERS (272-94-56), 20 h 30 : Mon mec, c'est mac.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Lettres de guerre.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61), 19 h : Descends, Durand, on sait qu't'es là ; 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (255-26-47), 20 h 30 : En attendant Godot.
THÉATRE DE LA MER (671-47-61), 20 h 30 : les Hommes et la nuit.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise . II. 20 h 30 : Groupe Non Sens de Prague.
THÉATRE 13 (588-16-30) 21 h : l'Émoi d'amour.
THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Fissure compacte.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : la Ménagerie de verre.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande Salle 20 h 30 : l'Ame et la danse.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) 21 h : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35) 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) 19 h 30 : Touchez pas au frichti.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) 20 h 15 : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.
L'ÉCUME (542-71-16) 20 h 30 : P. Pellerin ; 22 h : H.-Cl. et R. Portal.
LE FANAL (233-91-17) 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45) 19 h : A. Rivage ; 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64) 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.
PATACHON (606-90-20) 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : F. Montandon, F. Loury.
LE PETIT CASINO (278-36-50) 21 h : Essayez, c'est pas sorcière ; 22 h 30 : Guide des convenances 1919.
POINT-VIRGULE (278-67-03) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTOSHOW (508-00-81) 20 h 30 : le Chemin des dames ; 22 h : Hommage à J. Cocteau.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.
LA TANIÈRE (337-74-39) I. – 20 h 45 : J. Bernard, Emery ; 22 h 30 : L. Capart. – II. 21 h : E. Guilleton, Ph. Boses, C. Villiers.
LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Baucara.
TH. DU TOURTOUR (887-82-48) 22 h 15 : J. Charby : Pour de rire.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) 20 h 30 : M. Musseau ; 22 h : Festival G. Conte.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Rite pour une pastorale.
CHAPELLE SAINT-BERNARD (500-05-86), 20 h 45 : Ballet A. Roux.

LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h : Ballet Zebila.
PASSERELLE (543-99-41), 20 h 30 : B. Morel.
SALLE VALEYRE 20 h 30 : Danse de l'Orissa.
TH. 18 (226-47-47), 20 h : Adieu Margaretchen - Esquisses pour une nuit.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), 20 h : Musique Maloya ; à 22 h : Musique de l'île Maurice.
BOBINO (322-74-84), 20 h 30 : Odeurs.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), 20 h 45 : C. Maurane.
GYMNASE (246-79-79), voir Théâtres.
FORUM DES HALLES (297-53-47), 21 h : A. Ionatos, F. Marques.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : H.-F. Thiéfaine.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : Dancin'.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 21 h : Holiday on Ice.
THÉATRE DU JARDIN (745-23-72), 20 h 45 : J. Douai.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 18 h 30 : Y. Theraulaz.
THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Envoyez la musique.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Contratiempo.

Les concerts

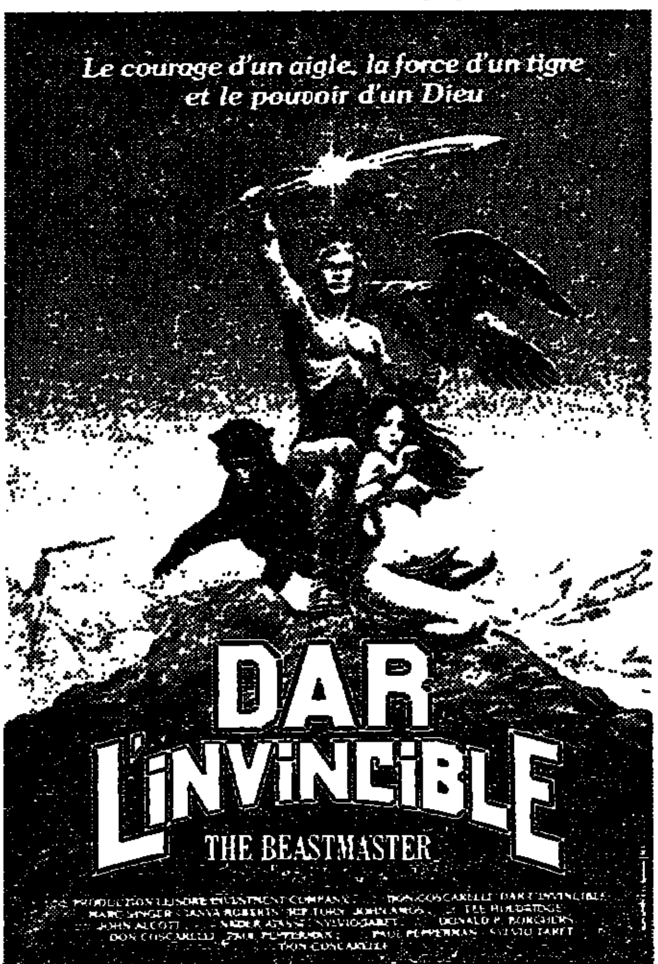
SALLE ROSSINI, 20 h 30 : Ph. Le Roy, F. Bourdin, C. Fayance, R. Andia (Scheidler, Mozart, Bach...).
SALLE G. EIFFEL, 20 h 30 : Trio baroque anglais (Purcell, Dowland, Marais, Vivaldi).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Cl. Zevaco.
RANELAGH, 18 h 30 : Ch. Coin, P. Cohen (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : E. Guilels (Schumann, Rachmaninoff, Prokofiev).
SALLE BERLIOZ, 20 h 30 : Orchestre d'Harmonie des Gardiens de la Paix de Paris, dir. : Cl. Pichaureau (Tchaikowsky, Gotkowsky, Schmitt).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : A.-L. Fritsch, J. Rubin (Luth et chants).
FIAP, 20 h 30 : B. Le Monnier (Bach, Beethoven, Schubert).
ÉGLISE DE LA MADELEINE, 20 h 45 : Chœur Symphonique et Petits Chanteurs de Fribourg, Quatuor de l'Académie Menuhin, dir. : P. Kaelin (Kaelin).
ÉGLISE DES BILLETTES, 21 h : Ensemble vocal A Sei Voci (Gesualdo).
ÉGLISE ALLEMANDE, 21 h : Chorale Audite Nova, dir. : J. Sourisse (Haydn, Franck...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 23 h : Samy Massamba.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doritz.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Ba-Cha.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : F. Guierre ; à 23 h : Los Salseros.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : T. Coe, T. Oxley, S. Tracey.
FURSTEMBERG (354-79-34), 22 h : A. Persiany.
MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h 30 : M. et P. Villaroel, M. Pizzaro.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : Alex Sanders, A. Williams.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Chyco Jehelman.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : H.-F. Thiéfaine.
PALACE (246-10-87), 19 h 30 : Maze.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Tania Maria.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Eclectic Jazzmen.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : E. Barret, A. Jean-Marie, A. Cullaz, M. Sabiani.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.
SUNSET (261-46-60), 23 h : Minas Gerais.







SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

19 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande 1928-1982 : Learning Fast, de G. Preston ; Te Matakite O Aotearoa, de G. Steven ; 21 h, Baruch ou Das Alte Gesetz, d'E.-A. Dupont.

BEAUBOURG (278-35-57)

17 h, Panorama du cinéma australien 1919-1982 : Héros ou Salopards, de B. Beresford ; 19 h, Far East, de J. Duigan.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BALLES PERDUES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27).



LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

BEYROUTH LA RENCONTRE (Lib., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) (H. sp.).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

CIRCULEZ Y A RIEN A VOIR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Wepler, 18e (522-46-01).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE DÉMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

ÉDITH ET MARCEL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

EFFRACTION (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse 14e (329-90-10).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-André des Arts III, 6e (326-80-25) ; Parnassiens, 7e (329-83-11).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GAIJIN (Bre., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Denfert, 14e (321-41-01).

GANDHI (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'INDIC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) - V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Miramar, 14e (320-89-52).

RAMBO (A., v.o.) (*) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Rotonde, 6e (633-08-22).

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97). — V.f. : Gaîté Rochechouart, 2e (878-81-77).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

SURPRISE PARTY (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 3e (770-72-86 ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

THE VERDICT (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

T'ES FOU JERRY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 7e (329-83-11). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gare de Lyon, 12e (331-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

TOOTSIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

TRAVAIL AU NOIR (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Normandie, 8e (359-41-18).

LE VENT (Mal., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 16e (357-90-81) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse (h. sp.), 6e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BELLE DE SAIGON, film inédit de Victor Fleming, v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12).

DAR L'INVINCIBLE, film américain de Don Coscarelli, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

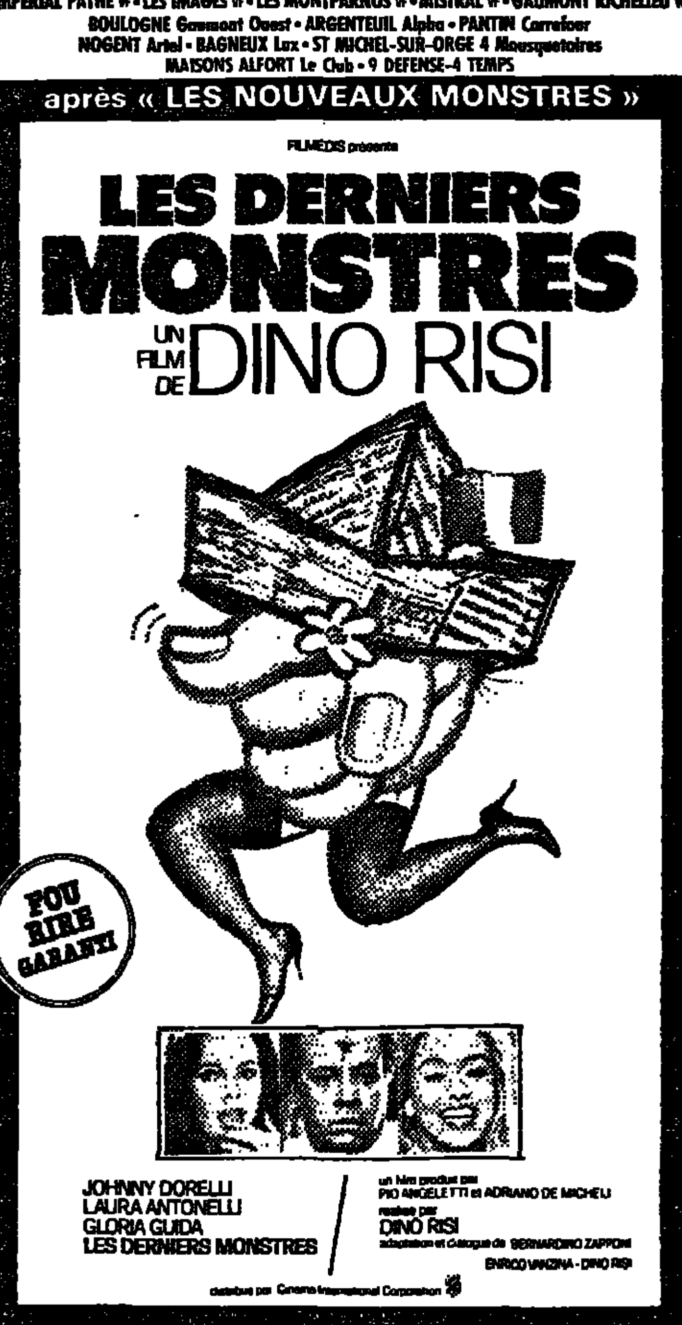
LES DERNIERS MONSTRES, film italien de Dino Risi, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

48 HEURES, film américain de Walter Hill, v.o. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

SANDY, film français de Michel Nerval : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 1er (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 8e (770-72-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

SARAH, film français de Maurice Dugowson : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C.-Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

TÉNÈBRES (**), film italien de Dario Argento, v.o. : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).



COMMUNICATION

Éditeurs et auteurs s'inquiètent du conflit libraires-distributeurs

Le conflit des libraires parisiens et des distributeurs s'éternise. Après une nouvelle rencontre infructueuse mercredi 27 avril, ils ont décidé de se rencontrer de nouveau ce vendredi 29. Les libraires, qui refusent les frais de port que veulent leur facturer les distributeurs, font toujours la grève des nouveautés, qu'ils renvoient de manière systématique.

Ce boycott inquiète de plus en plus les écrivains et bon nombre d'éditeurs. *« La prolongation de cette partie de bras de fer crée une situation pouvant rapidement devenir dramatique pour tous ceux – auteurs et éditeurs – produisant des livres qui échapperont vraisemblablement au destin de best-seller mais n'en jouent pas moins un rôle culturel essentiel »*, explique M. François Gèze, P.-D.G. des éditions La Découverte Maspéro. Selon lui, *« si une partie des arguments de chacun, distributeurs comme libraires, est recevable, il reste que le problème réel soulevé par ce conflit est fondamentalement mal posé par les deux parties en présence, dont le durcissement sur leurs intérêts propres risque à terme d'être catastrophique pour tous les maillons de la « chaîne du livre », de l'auteur au lecteur. Ce problème est celui des faiblesses et des insuffisances du système français de diffusion/distribution du livre, que le rapport Pingaud-Barreau avait clairement analysées, sans pratiquement aucune conséquence concrète, malheureusement »*.

« Les crispations « corporatistes » ou « monopolistes » sont, en l'occurrence, la pire manière de résoudre ces difficultés, ajoute-t-il, *libraires, distributeurs et éditeurs ont tous besoin les uns des autres. Pour évigter qu'à court terme des centaines de livres soient « condamnés à la mort », et qu'à moyen terme ce soit le tour d'éditeurs, puis d'autres acteurs de la chaîne du livre, la solution la plus raisonnable serait que les distributeurs acceptent de renoncer sine die à leur décision de suppression du franco de port dans la région parisienne ; que des négociations s'engagent au plus vite entre toutes les parties prenantes dans la perspective de déboucher rapidement sur des modalités de distribution du livre dans l'ensemble du pays qui soient plus satisfaisantes pour chacun que celles qui prévalent actuellement. »*

De leur côté, de nombreux écrivains ont signé un texte de protestation contre ce conflit, dont ils se sentent victimes. *« Les distributeurs, guidés par des considérations strictement financières et entraînés par le mouvement de concentration,* indiquent-ils, *viennent de porter un coup fatal au livre, à la culture, à la liberté, à la création. Il faut que ceux qui défendent vraiment la cause du livre se fassent entendre dans ce litige. Il faut que la concience publique soit saisie et puisse réagir, avant qu'il ne soit trop tard, à cete tentative de crime contre l'esprit. »*

Les distributeurs estiment, eux, avoir fait des propositions sérieuses en demandant la création d'une « plate-forme », lieu unique jusqu'où ils achemineraient, à leur frais,les livres, que les libraires pourraient venir chercher. Finalement chacun estime que la balle est dans le camp de l'autre.

Lu

« L'ORIGINE DES AZTÈQUES », de Christian Duverger

Le soleil et le sacrifice

L'aventure aztèque semble dissocier la civilisation de la morale. Elle aboutit à l'édification d'un empire dont la capitale n'a pas moins de sept cent mille habitants mais dont la vie religieuse est toute entière rythmée par la pratique du sacrifice humain. Les immenses temples de Mexico-Tenochtitlan visitées par Cortès puent le sang séché ou pourri. Les Aztèques ont bâti une structure sociale complexe mais extérieure à l'idée européenne du bien.

C'est à ce peuple que Christian duverger, jeune ethnologue, a consacré l'essentiel de ses recherches, après avoir étudié la langue *nahuatl* dans un village indien du Mexique actuel.

La fleur létale. Economie du sacrifice Aztèque, livre publié en 1979 (1), était une synthèse présentant le fonctionnement global de la société mexicaine classique. Par son architecture générale, qui fait dériver l'ensemble de la stucture sociale d'une représentation de l'univers, *la Fleur létale* n'est pas sans rappeler la *Cité antique* du Fustel de Coulanges. A l'origine du système Aztèque, on ne trouve cependant pas une religion familiale, mais une série d'hypothèses à la fois raisonnables et délirantes sur la déperdition énergétique du monde et du soleil. Le sanag du sacrifice participe en fait à un processus de récupération mythique de l'énergie.

L'origine des Aztèques, qui paraît aujourd'hui, est un ouvrage plus spécialisé, érudit, assez difficile d'accès. réflexion sur les conceptions Aztèques du temps et de l'histoire, et sur leur rapport avec la notion d'identité ethnique, il n'est cependant pas moins passionnant...

Lorsque les Espagnols l'envahissent, l'empire Aztèque n'est encore qu'une construction récente, le produit d'une histoire-éclair. La ville qui lui donne naissance, Mexico-Tenochtitlan, n'est fondée que vers 1320-1360 après Jésus-Christ. Avant cette date, le groupe Aztèque n'est qu'un peuple nomade, parcourant le nord puis le centre du Mexique à la recherche d'un lieu où s'établir. De tous les peuples de langue *nathuatl*, qui finissent par constituer l'ensemble dominant de l'Amérique centrale, il est le dernier arrivé, qui se perçoit d'ailleurs dans ses mythes comme le fils cadet d'une immense famille. Un fils cadet appelé à régner sur l'ensemble de ses frères bien sûr.

Christian Duverger montre comment ce peuple mit en forme son histoire pour justifier sa domination, mélangeant soigneusement revendications universalistes et affirmations d'identité.

Dans le cas de ce groupe humain, le succès ne mène pas à l'amnésie. Cette longue période d'errance fournit la matière d'une histoire partiellement mythique, fixée par écrit au seizième siècle par les missionnaires espagnols.

Cette quête inlassable d'une terre promise, structurée par le sentiment d'une mission, rappelle irrésistiblement l'aventure des Hébreux. Il s'agit évidemment d'une version négative de l'histoire d'Israël. Le peuple hébreu découvre en chemin les fondements de la morale occidentale, dont les dix commandements constituent le noyau. Les Aztèques apprennent à Tula la pratique du sacrifice humain, autour de laquelle ils élaborent un système de pensée complet, cohérent, effrayant.

EMMANUEL TODD.

(1) Le Seuil, 370 pages, 100 F.

COMMUNICATION

Un régime d'autorisation pour la vidéotransmission

De notre envoyé spécial

Cannes. – M. Louis Mexandeau, ministre délégué aux P.T.T., a donné, lors d'une conférence de presse récente à Cannes, dans le cadre du MIP-TV, quelques précisions sur le lancement de la vidéotransmission et, en particulier, sur le statut juridique de ce nouveau réseau *(le Monde* du 12 avril).

Le ministre a présenté au gouvernement un projet de décret qui soumet les vidéotransmissions de programmes pour le public à des autorisations sur cahier des charges. Cette procédure est destinée, comme pour le câble ou le télétexte, à éviter que se constituent des monopoles de fait sur la programmation. Une commission interministérielle statuera sur les cas litigieux. Les opérations professionnelles et non commerciales ne sont pas soumises à cette réglementation.

Le ministre des P.T.T., celui de la culture et la DATAR inaugureront *le 17 mai* à *Clermont-Ferrand* le réseau-témoin qui alimentera trente salles de cinéma dans le Massif Central.

Si le coût de la vidéotransmission reste encore élevé (100 000 F pour le raccordement et l'équipement d'une salle, 77 000 F pour la liaison de trois heures), les subventions des pouvoirs publics et des collectivités locales permettront aux exploitants du réseau-témoin d'offrir des places entre 20 F et 25 F pour un spectacle d'une heure trente.

A la fin de l'année 1984, la vidéotransmission, relayée par le satellite des P.T.T. Télécom 1, pourra desservir quelque trois cents salles dans toute la France et voir ainsi ses coûts de transmission baisser. Par ailleurs, les P.T.T. et Télédiffusion de France (T.D.F.) ont lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un téléprojecteur utilisable pour les salles de deux cent cinquante places, moins coûteux que ceux actuellement disponibles sur le marché (50 000 F).

Ces dispositions limiteront les risques pris par les exploitants de salle et devront assurer la rentabilité du raccordement au réseau pour une moyenne d'une trentaine de spectacles par an. Reste à trouver des productions capables d'alimenter cette programmation.

Vidéotransmission internationale (V.T.I.), filiale des P.T.T., de T.D.F. et de la Société française de production, a offert, le 27 avril, aux participants du MIP-TV une remarquable preuve de sa maîtrise technique en organisant, avec le concours de TF 1 et de Cinéthèque, la transmission de *la Belle Hélène* d'Offenbach, en direct de Paris à Cannes.

Pendant l'entracte, M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, a rappelé que les réseaux de vidéotransmission desserviront en priorité les communes éloignées des grands centres culturels.

J.-F. L.

LA RETRANSMISSION DES MATCHES DE FOOTBALL

Polémique entre TF 1 et FR 3

Drôle d'histoire qui illustre de manière exemplaire la concurrence parfois absurde que se mènent les chaînes de télévision et que vient de dénoncer M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication *(le Monde* du 26 avril). Objet du délit – ou du conflit – la retransmission des matches de football.

Une polémique vient de naître entre TF 1 et FR 3 à la suite de l'annonce par cette dernière de diffuser à partir de ce vendredi 29 avril – et lors de chaque soirée de championnat ou de coupe de football – une émission spécialement consacrée à ce sport, « Soir 3-Football », présentée par Michel Dhrey, juste après le journal « Soir 3 ».

Cette émission, réalisée en collaboration avec les stations régionales de FR 3, se propose de montrer dès 22 h 50, soit trente-cinq minutes après la fin des matches, les *« moments forts des différentes rencontres »* accompagnés chaque fois du portrait *« d'un joueur, d'un dirigeant, ou d'un arbitre ».*

Ce beau « coup journalistique » ne pouvait manquer de créer des vagues à TF 1, qui s'était assurée, moyennant la somme rondelette de 3 361 000 F par an versée à la Ligue nationale du football, l'exclusivité des matches de championnat de France, des rencontres internationales et des matches de coupe d'Europe pendant les années 1981, 1982 et 1983.

A TF 1, on s'emballe. François Janin, chef du service des sports, fait savoir publiquement que l'émission « Soir 3-Football » concurrence directement « Téléfoot » (le dimanche à 12 heures), que cela ne correspond pas aux accords passés avec la Ligue, en donne le détail et, avant de saisir la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, dit-il, expédie une lettre de protestation à M. Jean Sadoul, président de la Ligue nationale du football.

FR 3 a-t-elle outrepassé ses droits ? Les accords télévision-Ligue ne prévoient en effet que trois minutes gratuites d'images sur chaque match de football, à titre d'information, sur les chaînes. Au-delà, il faut payer.

« Les images tournées par les stations régionales font partie du droit à l'information, déclare Michel Dhrey, qui assure vouloir s'en tenir aux trois minutes. *« Si nous semblons être allés un peu plus loin cette fois, c'est parce que « Soir 3 » ayant été raccourci, on fait un supplément de journal après ; ce n'est donc pas un magazine ».* Et FR 3 menace : si ses équipes sont empêchées de pénétrer sur les terrains, TF 1 comme Antenne 2 du restecne pourront plus bénéficier des images tournées par les stations régionales.

Les négociations doivent continuer ce vendredi 29 avril.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 30 AVRIL

– *M. Henri Krasucki,* secrétaire général de la C.G.T., sera le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L. à 13 heures.

DIMANCHE 1er MAI

– *M. Bernard Pons,* secrétaire général du R.P.R., est invité à l'émission « le Grand Jury - R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

– *M. André Lajoinie,* président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 heures.

Vu

Drames au pastel

On associe volontiers le fait divers à un drame, un suicide, un incendie, un accident de la route, une bagarre qui tourne mal, un viol, un vol, bref une sale affaire pour ceux qu'elle concerne. Ouvrez le journal à cette rubrique qu'en jargon de métier on a baptisé par dérision « chiens écrasés », elle prend souvent l'allure d'un faire-part. Qui dit grave, dit important. Or, précisément, consultez le Robert, *ce qui caractérise un fait divers, c'est son insignifiance.*

C'est dans ce sens-là, en tout cas, que l'ont pris les responsables du nouveau magazine « Contre-enquête » ouvert le dernier jeudi de chaque mois sur TF 1 à l'écume de la vie. Ils l'ont pris à la blague, à la tendresse. Ils ont découvert et retenu une série d'événements mineurs, drôles, insolites, ternes ou un peu tristes et ils les ont joliment emballés sous forme de paquets-cadeaux et de pochettes surprises couleur pastel.

Ce n'est plus de l'écume, c'est de la mousse, ça pétille, ça charme. Ainsi utilise-t-on de jolis dessins style livre d'enfant pour évoquer la mort atroce de cet employé de banque modèle dont le corps a été retrouvé juché tout en haut d'une pile d'immondices accumulées depuis des années dans une chambrette pleine à craquer. A l'écran c'était ravissant. Même procédé quand il s'est agi de nous montrer le minuscule « studio », 8 mètres carrés, vue imprenable sur l'Arc de triomphe, où s'entassent deux adultes et trois enfants.

Autre petit sujet d'étonnement amusé : la coupe de cheveux exigée d'un agent technique forestier ou le reportage sur les Halles de Paris d'abord, de Rungis ensuite. Là, ce parti pris de légèreté gamine tourne vite au cliché. Soyez gentils, épargnez-nous au moins pendant quelque temps les ébats, toujours recommencés, de téléfilm en spot de publicité, de deux beaux jeunes gens, de sexe opposé, gambadant à la poursuite folâtre et mutine l'un de l'autre dans des sous-bois ou dans des couloirs de métro. Trouvez autre chose.

Cela dit, ce n'est pas mal, un peu mince pour mon goût, un peu mièvre. Sans vouloir forcément pousser les choses au noir, il faudrait quand même leur donner plus d'épaisseur et plus de nerf.

CLAUDE SARRAUTE.



RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 29 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Montand international.
Réal. G. Job.
Amsterdam, New York, Hambourg, les plus beaux moments de la tournée internationale du chanteur, en 1982.

22 h 20 Série : Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal.
Réal. Cl. Autant-Lara
Lucien Leuwen déserte l'armée, rejoint Paris où son père le place chez le ministre de Maize, pour lui éviter d'autres déboires sentimentaux.

23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Secret diplomatique.
De D. de la Patellière. Avec B. Crommbe, M. Kovacs, C. de Turckheim, H. Garcin...
Espion du K.G.B., jeunes femmes énigmatiques sur fond de « suspense policier » : une nouvelle en six épisodes d'une étonnante platitude.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Hier, l'ambition ». sont invités : E. Badinter (Emilie, l'ambition féminine au dix-huitième siècle), *le duc de Castries* (la Pompadour) ; *G. de Diesbach* (Madame de Staël) ; *J. Tulard* (Murat).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Michel Simon) : Tire au flanc.
Film français de J. Renoir (1929), avec G. Pomies, M. Simon, F. Fallon, F. Oudart, J. Helbling (N. Muet. Redif.).
Un fils de famille, poète hurluberlu, subit des brimades à la caserne pendant son service militaire mais finit par s'adapter, à l'exemple de son valet de chambre, incorporé avec lui, Surprenant film muet de Jean Renoir. Le comique troupier d'un vaudeville militaire transformé en fantaisie burlesque. Mise en scène en folie, délire époustouflant de Michel Simon.

TROISIÈME CHAINE : FR 3



20 h 35 Vendredi : Adieu Mao, bonjour la Chine !
Magazine d'information d'A. Campana.
Reportage dans la Chine millénaire à travers des extraits de films tournés par les Chinois eux-mêmes sur l'archéologie, les enfants, les minorités et les médecines parallèles.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.
La revue de presse ; Les coulisses du grand reportage ; Portrait de P. Charbonnier ; Flash pratique : les doubleurs de focale et accessoires optiques.

22 h 38 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.

22 h 40 Prélude à la nuit.
« Concerto n° 2 en sol mineur » de Durante, par l'ensemble La Follia.

FRANCE-CULTURE

20 h, **La psychologie et le problème des valeurs** : une approche diélienne, avec M. Bydlowski.
21 h 30, **Black and blue** : tribune de critiques de disques.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : la vie culturelle et la montée du fascisme.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, **Concert** (émis de Sarrebrück) : « Lontano » de Ligeti, « Concerto pour piano et orchestre » de Liszt, « Symphonie n° 2 » de Tchaïkowski par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. H. Iwaki, sol. P. Rogé, piano.
22 h 15, **Fréquence de nuit** : Italie, mode d'emploi. Œuvres de Busoni, Petrassi, Puccini, Rota, Berlioz, Pfitzner, Respighi.

Samedi 30 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 45 Vision plus.
10 h 15 La maison de TF 1 (et à 13 h 35).
12 h Bonjour, bon appétit.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
16 h 10 Documentaire : Les grands explorateurs.
Jédédiah Smith.
16 h 55 Série : La lumière des justes.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Pépin câlin.
18 h 35 Magazine auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 35 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Clift Barnes impose ses conditions à J.R., qui tente encore de consolider sa position à l'Ewing Oil.

21 h 25 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Deuxième tribune des rédacteurs en chef de la presse quotidienne. Avec Jean-François Kahn (le Matin), *Jacques Jacquet-Francillon* (le Figaro), *René Andrieu* (l'Humanité), *Thomas Ferenczi* (le Monde), *Noël Copin* (la Croix), *J.-M. Bouguereau* (Libération), *Dominique Jamet* (le Quotidien de Paris), *Jacques Poncharal* (le Parisien libéré).

22 h 50 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand.
Le cinéma vu par les minorités ethniques à Paris.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Colorado.
15 h 10 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
« Le ciel et la boue », de P.-D.- Gaisseau.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
(I.N.C.).
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
A Cannes, avec Julien Clerc, Michèle Torr, Pierre Bachelet, etc.

21 h 50 Téléfilm : le Cimetière des voitures.
De F. Arrabal. Avec J. Berto, A. Bosbung, M. Bayard, D. Manuel...
Un monde en ruine, après un cataclysme nucléaire, un enfer plongé dans la nuit noire d'où surgit une faune sans foi ni loi, scandaleusement bariolée des mille couleurs du fantasme et des désirs. Les acteurs sont présents en chair et en os, comme au théâtre.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif entreprises.
Émission de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche).
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 35 Tous ensemble.
Attention : trois régions décrochent : la Bretagne et les Pays de Loire, pour *l'Histoire du soldat Fransez,* de Ph. Durand, et le Nord-Picardie pour *Fête du métro.*

20 h 40 Programme national : le Passage du témoin.
Réal. P. Planchon, avec V. Gauthier, B. Freyd, A. Pomarat...
Bruno, accusé du meurtre d'un industriel fêtard, vagabonde dans un Strasbourg jalonné de pièges : un suspense habilement mené qui se termine en farce baroque.

21 h 30 Série : Jackie et Sara.
Caprices et bêtises de deux jeunes filles anglaises.

21 h 55 Journal.

22 h 13 Une minute pour une image.
D'Agnès Varda.

22 h 15 Musiclub.
Symphonie n° 2 *de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dirigé par K. Boehm.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : clés pour comprendre l'automatique ; Thulé et la route du pétrole.
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
8 h 30, **Se comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : les images de la science.
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45, **Démarches avec...** Y. Moulier et M.-H. Evillers pour la revue « Babylone ».
11 h 2, **Musique** : Marcelle Meyer et le Groupe des six (et à 14 h 5).
12 h 5, **Le pont des arts.**
14 h, **Sons.**
16 h 20, **Recherches et pensée contemporaines** : la psychanalyse aujourd'hui en France (rediff.).
18 h, **La deuxième guerre mondiale** : résistants et maquisards.
19 h 25 **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Radio-Canada présente** : Vivre à Washington.
20 h, **Goldoni ou le plaisir du théâtre**, une évocation d'E. Maccario. Avec M. Bouquet, F. Chaumette, C. Hubeau...
21 h 5, **C.I.R.T.E.F.** (Conseil international des radios et télévisions d'expression française).
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi matin.**
8 h 5, **Avis de recherche.**
9 h, **Carnet de notes**, émission de P. Bouteiller.
11 h, **La tribune des critiques de disques** : « Concert pour piano », d'E. Chausson.
13 h 35, **Importation** : émission de J.-M. Damian.
15 h, **L'arbre à chansons** : le jazz et la java ; les nouveautés du disque. En avant la « zizik ».
16 h 30, **Studio-Concert** (en direct du studio 106 de Radio-France) : airs de cour de M. Lambert, par les Arts florissants, dir. W. Christie.
18 h, **Les jeux du musical et du sonore.**
19 h 5, **Les pêcheurs de perles** : enregistrements historiques des années 1950-1960.
20 h 30, **Concert** (donné au Théâtre des Champs-Elysées le 16 octobre 1982) : « Œdipe », de G. Enesco, livret d'E. Fleg, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Yves Prin ; chef des chœurs, J. Jouineau ; premier violon, J. Prat.
23 h, **La nuit sur France-Musique** : le club des archives. Œuvres de Brahms, Schoenberg, Villa-Lobos, Walton.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS, 41, r. de Bretagne, 5e ét., studio 22 m², cuis., bns, w.-c., refait nf. Px 115.000 F. Voir 13/15 h ou 620-13-57.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
à vendre dans bel imm., appt 5 pces, entrée, cuis.; 2 s. bns, 2 w.-c., lingerie, 150 m², soleil, décor Louis XIII. S/place samedi 30, de 14 h 30 à 18 h 30, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

5e arrdt

Mo AUSTERLITZ
Studio, cuis., dche, w.-c.. Imm. ravalé. Prix intéressant. 30, bd de l'Hôpital. Sam.,dim., lundi 15/18 h.

Mo Monge, Cardinal-Lemoine, R.E.R. Panthéon, Lycée Henri-IV
2, RUE LAROMIGUIÈRE
Construction style en livraison. Reste 43/50 m² **DEUX 2 P.** parking,. 11 heures à 19 heures du jeudi au samedi ou BEGI, 267-42-06.

6e arrdt

Mo ODÉON
Bon immeuble classé, chffage central, atelier d'artiste très clair + loggia par escalier intérieur, chbre lambrissée, entrée, cuisine, bains. PRIX INTÉRESSANT. 7, RUE SUGER. Samedi, dimanche 15/18 h.

8e arrdt

Particulier vend Paris-8e près parc Monceau studio sous les toits ref. nf, moquette, s. de bns, cuis. éq. Faibles charges. Prix 220.000 F. Pour renseignements. Tél. 553-20-21.

GENERAL FOY
Imm. gd stand. appt de prestige 173 m² + gar. + chbre de service. Prix : 1.900.000 F. Téléphone : 261-84-52.

11e arrdt

EXCEPTIONNEL
Dans bel imm. style hôtel part., sup. STUDIO, cuis. équipée. AVEC 39.400 F COMPT. Tél. au 236-17-15 ou 664-85-33.

12e arrdt

528.000 F
MICHEL BIZOT, immeuble réc., 3 pièces, cuisine, tout confort, 70 m². Téléph. : 345-88-53.

RUE DE PICPUS
dans immeuble pierre de taille, pptaire vend 5 pces, cuis., salle de bns, w.-c., 91 m² + balcon, 5e étage ascenseur occupé bail jusqu'en 85. Tél. 500-54-00.

MONTGALLET, rare, 2 p. tt cft, imm. pierre de taille, bourgeois, ravalé. 195.000 av. 10 % cpt. COGEFIM, téléph. 347-57-07.

13e arrdt

MAISON INDÉPENDANTE
clair, calme, 100 m² environ, parfait état, dble liv. + 3 ch., salle de bains, jardin aménagé. Sur place samedi 10 h à 13 h. 35, rue du Moulin-de-la-Pointe.

14e arrdt

PTE ORLÉANS S/MONTROUGE près facultés, 8, r. RADIGUEY, 4e ét., 2 p., 42 m², entrée, cuisine, bns, w.-c., cave. Etat nf. 265.000 F. Bel imm., soleil. Voir 16/18 h ou 224-18-42.

15e arrdt

ISSY/PTE VERSAILLES CFT charmant 3 P. + serv. possib. duplex. 550.000. 577-96-85.

Mo MONTPARNASSE
Bon imm., asc., chf. cent., petit 2 pces, cuis., bains, 69, bd de Vaugirard, samedi, dimanche 15/18 h.

Mo PTE VERSAILLES/ISSY, CHARMANT 3/4 P., belle cuis. Px 550.000 F. T. 677-96-85.

16e arrdt

AVENUE MOZART
55 m², rez-de-chauss., living + 1 chambre, refait à neuf. GARBI, téléphone 567-22-88.

EXELMANS, refait neuf, charmant 3 p. 490.000 F. Tél. : 577-96-85.

18e arrdt

ORDENER, part. vend appt 3 pces, terrasse, balcon cft, clarté, park. résidence neuve, jardin. Téléphone : 255-28-48.

19e arrdt

HAMEAU DES BUTTES
Gentil 2 P., cft, calme, clair, pet. imm. 1930. Ch. 400 F inclus chauff. Px : 325.000 F.

Imm. récent 1976, gd studio bien agencé, 8e, dernier ét., sud park. Px : 250.000 F

A.B.C., 208-08-14
Spécialiste de l'Est, PARIS.

BUTTES-VHAUMONT
S/parc bel appt. 180 m², 6 p. 1.750.000 F. Samedi 14 à 18 h. 53, RUE MANIN

BUTTES-CHAUMONT
Très beau 2/3 pces, terrasse, park., 9e ét. Samedi 14-18 h. 35, AVENUE LAUMIÈRE

RARE, IMPECCABLE 6 P.
sur BUTTES CHAUMONT
vue panoramique, étage élevé, soleil, avec terrasse de plain-pied. Le 30, de 14 h à 18 h.
28, RUE DU PLATEAU.

91 - Essonne

MASSY. A vendre beau 4 pces 90 m², cuis., s.-de-b., w-c, cave, Park. Tél. : 011-56-65 (apr. 20 h).

92 Hauts-de-Seine

Châtillon limite Clamart dans belle résidence, 4 pces principales. Tt cft, park. Px : 560.000 F. Tél. : 642-69-92.

94 Val-de-Marne

PARC SAINT-MAUR
8, AVENUE DES ARTS
1' R.E.R., 3' commerce et mairie. Superbe appartem. 122 m² avec terrasse et grand balcon, 3 chambres, cuisine équipée. Parfait état. Box + parking. Px 1.100.000 F. S/pl. samedi 30 AVRIL et LUNDI 2 MAI, 14 h 30/19 h. T. 883-15-50.

IVRY, près Mo, beau 3 p., tt cft, immeuble récent. Sacrifié. 240.000 F. Tél. : 343-48-98.

Province

A SENS, 1 H DE PARIS
90 m² + loggia, double séjour, cuis. aménagée, 2 chambres, au 4e et dern. étage, ascenseur. Au milieu parc boisé 2,5 ha. Charges réd. (poss. repr. prêt P.I.C.). Prix : 460.000 F. Tél. : h. b. (86) 65-55-89 ou après 19 h (86) 65-69-43.

NICE (Côte-d'Azur), vds particulier à partic. très bel appt, type 4, avec gar., cave, grande terr., vue mer, imm. luxe, 2 piscine, gd jdin, quartier résident. Libre imm. Px 680.000. Tél. pour visiter au (92) 31-35-05.

PERPIGNAN-KENNEDY
Part. vd F4 100 m² exp. S.-O., 4e ét. av. dern. ét., stand., séj. marbre 30 m², 3 ch., moquette, 2 park., cave. 1967, 600.000 F à déb. (94) 95-44-01.

BASSIN D'ARCACHON
Andernos, vue sur bassin 150 m. plage proche océan dans résidence neuve 3 ét. grand standing, parc ombragé, appt 40 m², séj. 1 chbre, cuis. équip., entrée débarras, s. de b., loggia + terr. 35 m², park. privé, asc., très bien insonorisé. 415.000 F. Tél: (56) 38-83-84 après 17 h. et week-end.

Etranger

Nous vendons des
Appartements en propriété
dans certaines des stations de sports les plus connues du Canton des Grisons en
SUISSE
Immédiatement disponibles. Les permis pour résidents étrangers sont déjà obtenus.
Demandez notre documentation.
Devenez propriétaire foncier en Suisse !
Renseignements auprès de :
REKOSTE-IMMOBILIEN AG
Case postale 254
CH-9500 WIL SG
Téléphone : no 1941/73-23-15-23.

appartements occupés

MARAIS-BEAUBOURG
2-3 p. 62 m², imm. pierre de t., parfait état, tt cft, 3e sans asc., occupé surface corrigée. Téléphone : 227-93-30.

locations non meublées offres

Paris

Près avenue République immeuble récent grand studio tout confort. 1.800 F par mois + charges. Rens. et visite téléphoner au 805-46-46.

AVENUE FOCH
HOTEL PARTICULIER
salon, s. à m., 5 ch., 2 bs, dépend. tt cft. KATZ, 741-33-33

9e STUDIO tout confort 3e étage, asc. 1.750 F, ch. compr. 337-88-68.

locations non meublées demandes

Paris

Commerçant recherche location 3 pces confort. Paris ou portes pour le 15 mai ou 1er juin. Durée 1 an maximum. Téléphone : 607-09-66.

De préférence à particulier pour impte société française électronique, cadres venant de province et employés rech. appts de 2 à 10 PIÈCES ou VILLAS. 504-48-21 (pte 12).

DIPLOMATE recherche APPT LUXUEUX, GRAND STANDING, Paris 16e, 7e, 8e ou Neuilly-92. Tél. à M. Kandill au 551-90-71.

DIRECT. A PARTICULIER
Pr IMPORT ADMINISTRATION FONCTIONNAIRES recherche appartements toute catégorie, même loyers élevés, et villas. Tél. 504-80-00 heures bureau

Collaborateur du journal cherche à partir août-septembre, appartement environ 120 m², préfér. rive gauche ou Marais. Ecr. s/no 6.491 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ch. à louer appt ou éch. 3 p., ctre équival. Paris du 15-7 au 15-8. Tél. en P.C.V. RAVILLAN 3-45-98-66-TEL-AVIV Israël.

Région parisienne

COUPLE 2 ENFANTS
cherche à louer pavillon pour rentrée scolaire
Téléphone : 828-02-58.
Ecr. s/no 6.493 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loyer garanti 10.000 F. 283-57-02.

Province

Rech. Maison habitation à louer isolée à la campagne. Région 46, 12, 24. Tél. : (55) 39-17-69.

locations meublées offres

Paris

AVENUE FOCH
LUXUEUX 160 m²
récep. 100 m², 1 ch., bs, cuis. éq. lib. de suite 14.500/mois. KATZ, téléphone : 741-33-33.

Province

NICE (Côte-d'Azur)
à louer meublé très bel appartement type 4, immeuble standing, 2 piscines, gde terrasse, vue mer.
Téléphonez au (92) 31-35-05.

pavillons

Rueil. Résidentiel pav. gd stand., 5 chbres, 2 bns, calme, vue jardin, voie privée. Px justifié. Ag. s'abstenir. Tél. 732-33-62.

18 KM DE PARIS
MORANGIS (91)
5, RUE DU COLOMBIER
Pavillon 7 pièces tout confort, garage attenant, terrain clos arborisé 410 m². Prix : 730.000 F.
E.T.I.
Pour visiter 448-96-23.

villas

LAMORLAYE (60), près Chantilly, jolie villa récente, pl. pied, 1 entr., séj. dble avec chem., cuis. équipée, 3 chbres, bains, garage etc., 600 m² env. parfait état. Affaire intéres. Px 590.000 F. Tél. (4) 421-45-59.

PORT GRIMAUD (VAR)
Vends maison + anneau Baudisson 4. LAMOTHE GUÉRIN 83000 TOULON.

LA FERTÉ SS/JOUARRE
(2' gare) belle maison ancienne. Famille nombreuse ou prof. lib. JARDIN de CHARME (1.700 m²) dépendances tt cft. Px : 900.000 F. WEEK-END 022-06-45. 45 heures, repas ou SEMAINE : 531-61-10.

CLAYE-SOUILLY - 77
Part. vd très belle villa style anglais, entrée, cuis. équipée, gd salon avec cheminée, s. à manger, 3 ch., 2 bns, 2 w.-c., gar., terr. paysagé. 845.000 F. 634-13-18-384-18-61 le soir.

LE PARC DE DIANE
« Les Clayes-sous-Bois (78) » Dans un parc boisé de 26 ha maisons 5 et 6 pièces. Prix fermes et définitifs. P.C. cond. très except. jusqu'au 30 juin. Livraison en cours. Trains directs (25 mn) gare Montparnasse. Autoroute Ouest et gare Saint-Lazare.
C. LACHAL S.A.
Maisons décorées sur place. Lundi, jeu., vend. 14 à 19 h ; sam., dim., 10 h 30 à 12 h 30 et 14 à 19 h.
Tél. : 056-06-61, 056-18-02.

BÉZIERS (Hérault)
vd VILLA, neuve, 100 m², sur terrain 4.000 m², de vieux village tourist. (10 km Béziers). Px 550.000 F (à débattre). Tél. (16-67) 92-00-92.

maisons de campagne

Indre. Particulier vend maison habitable immédiat., 2 chambres, séjour, cuisine, débarras, w-c, chauffage électrique mazout, cellier, tout rez-de-chaussée. Grenier aménageable, grande grange, jardin 630 m². Prix 200.000 F. A débattre. Tél. : 207-98-33.

MAISON A BOURG-S-GDE
Deux grandes pièces, S.E., chauff. central mazout. Tél. Grand jardin. Dépendances. Renseign. (57) 42-12-65.

fermettes

Fermette jolim. aménag. salon, s. à m., 2 ch., s. eau, cheminées, ptres, grenier aménageable, cave, petites dépend., beau terrain, 15 km N. Saumur. 400.000 F SERRIÈRE. Saint-Hilaire — Saint-Florent, 49400 SAUMUR. Tél. 50-10-29. (16) 41-50-10.

Prox. Dreux fermette tt cft. 140 m², 4 chambres, poutres, cheminées, dépendances. 950 m². Prix : 440.000 F. Téléphone : (3) 955-06-61.

propriétés

A VENDRE
Belle propriété entièrement rénovée dans l'Eure -10- kilomètres des Andelys, 35 km de Rouen sur 1.750 mètres de terrain, entièrement clos et bien entretenu, comprenant au rez-de-chaussée : grde cuis. 16 m² équipée avec poutres apper., séjour 34 m² avec poutres appar. et grande cheminée neuve style campagn., arr.-cuisine, s. d'eau, w.-c. — Au 1er étage 3 chbres, cab. de toil., w.-c., garage, chauffage central. Prix : 550.000 F
Téléphone : 16 (32) 54-21-11.

Etude de Me Jacques Maurel Notaire à Arc-en-Barrois
A vendre à Latrecey (Hte-Marne) belle propriété de caractère en pierres de taille, comprenant : grande maison d'habitation et dépendances bâties et non bâties. Chauffage central neuf. Prix : 450.000 F (à débattre). S'adresser à l'étude. Téléphone : (16-25) 02-52-02.

A vendre ville plein sud avec 15 ha forêt et prés. 560.000 F Weiser. 11350 Cucugnan.

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers, quelques territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments. Ecrire sous le no 201-104 à : AGENCE HAVAS, B.P. 1519, 45005 ORLÉANS CEDEX.

BETHEMONT sur 4.000 m² jolie maison 7 pièces, 250 m². Exception 1.150.000 F. Tél. : 968-75-61 après 20 h.

YERRES (91)
Secteur boisé, pavillon récent « Type Berval » ss-sol total, séjour, salon 3 chbres, cuisine, confort. Combles aménageables. Garage, terrain 950 m². Px : 850.000 F. 569-57-63.

domaines

Achèterais
VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE
Ecr. ss réf. 261.185 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

châteaux

VENDS CHATEAU 1893
en parfait état sur parc de 55.000 m² et un petit étang. Situé à 185 km sud de Paris, 800 m² surface habitable. Sur demande tous renseignements à (38) 31-64-53 heures repas. Prix : 1.800.000 F.

terrains

A vendre terrain à bâtir en Andorre et Corbières. Weiser. 11350 Cucugnan.

91. Résid. part. vd terr. 1.000 m² clos + mais. 2 pces cuis. arbres. Prix 550.000 F. Téléphone : (4) 453-08-93.

viagers

F. CRUZ : 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, PARIS-8e. Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

VIAGER LIBRE (VAR)
1 tête 79 ans, F4, 200 m mer. Bouquet, 280.000 F, rente 1.790 F. Tél. : (94) 06-09-42.

Près pl. Saint-Augustin, 2 p., cft. 130.000 + 1.700. Occupé, fme 77 ans. Cruz, 266-19-00.

bureaux

Locations

Architecte cherche colocataire pour bureau de dessin installé 70 m². 1.000 F/mois à Grigny (Essonne). Tél. : 906-16-75 ou 996-47-32.

VOTRE SIÈGE A PARIS
De 150 à 350 F par mois
CONSTITUTION DE STÉS
G.E.L.C.A. 296-41-12 + 56 bis, r. du Louvre, PARIS-2e.

Domiciliation Commerciale 1.000 F par An M.C.L.I. Bourse Juristes à disposition 8, galerie Montmartre, Paris-2e. T. 236-14-31 + Telex 215074.

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 A 6 BUREAUX
Excellentes adresses ociales.

NEUILLY-SUR-SEINE
Proche bd Bineau
600 m², grand standing
Restaurant. Tél. Pkgs.
S.A.R.L. 776-44-88

PORTE MAILLOT
1.200 m² aménagés disponibles fin mars
S.A.R.L. 776-44-88

SUD PARIS
2.500 m² divisibles
Tél.-Restaurant Pkgs
S.A.R.L. 776-44-88

AVENUE D'ITALIE
500 m² sur 1 niveau cloisonnés, bon état.
S.A.R.L. 776-44-88.

SÈVRES
5.000 m² divisibles
Immeuble neuf
Possibilité de vente
S.A.R.L. 776-44-88.

PONT DE ST-CLOUD
340 m² sur 1 niveau
Refait à neuf
S.A.R.L. 776-44-88

PONT DE NEUILLY
668 m² récents, cloisonnés
Tél., park, standing
Vente ou location
S.A.R.L. 776-44-88

PARIS-16e
De 1.000 à 3.400 m²
Disponibles immédiatement
S.A.R.L. 776-44-88.

fonds de commerce

Ventes

Cause retraite vends négoce, matériaux dans le Midi en totalité ou participation. Ec. HAVAS TOULON No 116.857.

boutiques

Ventes

XVIIIe RUE MARCADET
Propr. vd bout. louée 40.400 F net par an, 350.000 F. T. H.B., 294-91-16. Soir, 962-32-29.

locaux industriels

Ventes

(92) PONT DE SÈVRES
Activités/bureaux
à partir de 600 m²
S.A.R.L. 776-44-88.

(95) ROISSY, PROCHE
Terrains viabilisés
Entrepôts/activités
A partir de 3.000 m²
S.A.R.L. 776-44-88.

Locations

92 PUTEAUX
proche Défense
2.000 m² entrepôt-bureaux
SARL 776-44-11.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a récemment proposés.

- **CHEF DE ZONE EXPORT**
  Europe de l'Ouest — Réf. VM 4023 DD

Ugine Aciers
- **INGENIEUR COMMERCIAL** — Réf. VM 23477 S
- **INGENIEUR RESPONSABLE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
  Electromécanique-Régulateur et Process automatisé — Réf. VM 14622 B
- **RESPONSABLE SERVICES COMPTABLES** — Réf. VM 19787 A

Alsace
- **RESPONSABLE DU PERSONNEL** — Réf. VM 25797 A

100 km Paris
- **DIRECTEUR UNITE DE PRODUCTION**
  Industrie pharmaceutique — Réf. VM 25683 D

Haute-Savoie
- **RESPONSABLE DE PRODUCTION**
  Bois stratifié et dérivés — Réf. VM 15815 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor — média-system

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DUSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.)

recherche pour son siège à Rome candidats des deux sexes pour un poste d'

INTERPRÈTE DE CONFÉRENCE

Le candidat doit savoir interpréter simultanément et consécutivement en espagnol et en anglais ou français à partir d'une ou plusieurs des langues de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol et français) et fournir la preuve d'une expérience de sept ans dans ce domaine (de préférence au sein de la famille des Nations Unies).

Il doit être titulaire d'un diplôme d'une école d'interprétation internationalement reconnue et/ou d'un diplôme universitaire pertinent.

Envoyer C.V. détaillé (citer VA No 507-GIC) à : FAO, Central Recrutement, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, avant le 15 juin 1983.

CENTRALE NUCLÉAIRE
1/ - INGÉNIEURS ET TECHNICIENS B.E.
2/ - TUYAUTEURS-INSTRUMENTISTES
T.P.E., 29, Bd St-Martin 75003 PARIS.

emplois régionaux

LABORATOIRE PHYTODERMIE recherche
Visiteurs bons vendeurs toutes régions. Poss. voit. 1re année. Fixe + % = 110.000 F + frais. Stage Paris du 24/27 mai. Adresser C.V. détaill. + photo, No tél. No 2.102 à HAVAS, 24100 BERGERAC.

capitaux propositions commerciales

Recherche capitaux privés 500.000 F, remboursement sur 5 ans, garantie hypothécaire. Tél. (4) : 480-06-59.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16)

représentation offres

Recherche Homme de terrain, dynamique pour vente de revêtements muraux et produits bâtiment. Expérience bâtiment second œuvre exigée. Secteur : Paris et Normandie. Résidence PARIS. Fixe + prime objectif + frais déplacement. Envoyer C.V. manuscrit + photo récente + prétentions à NOVEMBAL-SANGLAR, 53, av. Carnot, B.P. 18, 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE. Réponse à toute candidature.

DEMANDES D'EMPLOIS

Cadre 36 ans, expérience 15 ans gros système I.B.M. DOS V.M. M.V.S. recherche poste direction informatique Paris ou région parisienne. Ecr. s/no 6.478 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 36 ans, expérience 15 ans gros système I.B.M. DOS V.M. M.V.S. recherche poste direction informatique Paris ou région parisienne. Ecr. s/no 6.478 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Couple gardien cinquantaine, recherche emploi gardiennage propriété de préférence Essonne ou proximité. Téléphoner : 16 (50) 23-32-74.

Chef des ventes presse, cadre administratif femme, expérience professionnelle dans un quotidien parisien, recherche poste à responsabilités. Tél. : 844-82-07.

J.F. 40 ans Sciences Po et DES sciences Eco. Expérience dix ans, enseignement supérieur, rentre en France après séjour à l'étranger. Allemand, anglais, russe, italien. Examinerait toutes propositions : études, recherches, voyages, enquêtes, édition. Libre été. Ecr. s/no 6.490 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

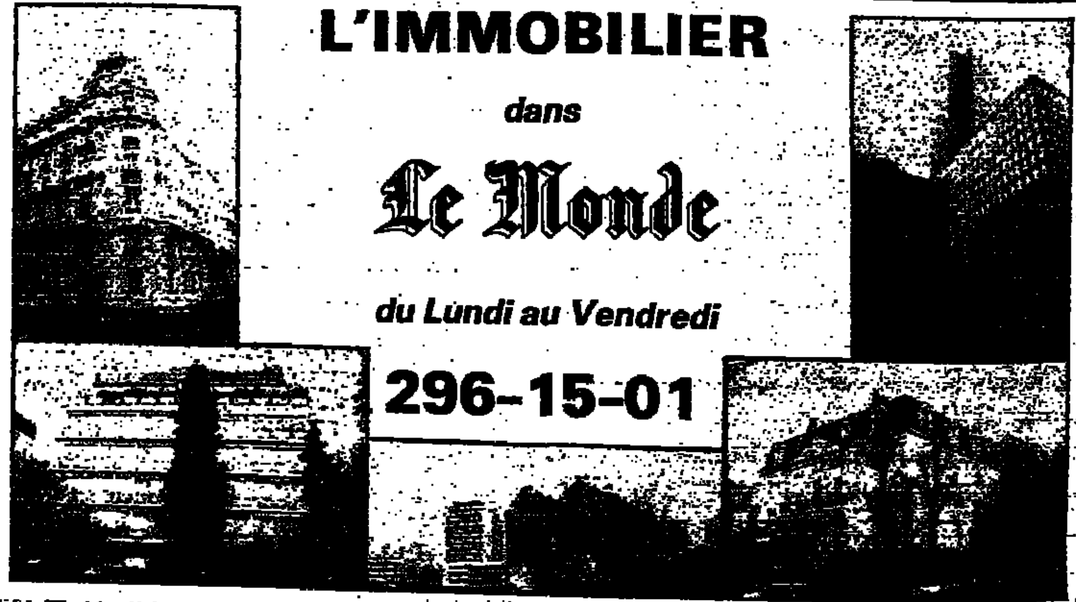
R 14 TL 1977
96.700 kms
Bleu métallisé, (peinture neuve, batterie neuve, amortisseurs avant neufs)
Prix demandé : 12.500 F
Tél. : soir 834-71-43.

de 12 à 16 C.V.

Part. vend ALFA GTV 6, 83 état neuf, 10.000 km, 1re main, gris foncé métallisé, intérieur cuir, alarme. Prix intéressant. Tél. 658-98-40 heures bureau. 783-88-97 domicile.

boxes - parking

PANTHÉON/ESTRAPADE
2, RUE LAROMIGUIÈRE
parkings à vendre en sous-sol de 75.000 à 95.000 F. Sur place de 14 h 40 à 18 h. sauf



économie

SOCIAL

Les manifestations parisiennes du 1er Mai

● A Paris, la manifestation unitaire C.G.T.-C.F.D.T.-FEN débutera à 14 h 30, de la gare de l'Est à la Bastille. La Fédération autonome des syndicats de police, la Fédération générale des salariés des organisations agricoles, de l'agro-alimentaire, le Syndicat national des instituteurs, l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T.), le Syndicat unifié des impôts, ont appelé leurs adhérents à se joindre aux manifestations unitaires. L'Union des grandes écoles participera au défilé C.G.T.-C.F.D.T.-FEN. Convoqué à 14 heures, à la gare de l'Est, le collectif parisien Solidarité avec Solidarnosc formera un cortège au sein de la manifestation unitaire parisienne. Le Mouvement de libération des femmes non déposé se joindra à la manifestation (rendez-vous à 14 h 30 à l'angle du square Saint-Laurent et du boulevard Magenta). Quant à la Confédération syndicale des femmes, elle sera également présente (à 13 h 30 à l'angle boulevard Magenta-rue du Faubourg-Saint-Martin).

● L'Union des syndicats confédérés F.O. de la région parisienne appelle à un *« 1er Mai de protestation contre l'austérité »*, avec un défilé à 10 heures de la Bastille au Mur des fédérés. (rassemblement à cette heure angle place de la Bastille, rue de la Roquette). Le Groupement syndicaliste des travailleurs migrants, l'UNEF indépendante et démocratique et des délégations étrangères participeront au cortège.

● Le Comité de coordination Solidarité avec la Pologne participera aux deux défilés parisiens du 1er Mai. Un représentant du comité prendra la parole à l'issue du défilé de F.O. Les modalités d'intervention à la manifestation unitaire n'ont pas encore été précisées en raison de la présence de la C.G.T., jugée *« peu sympathisante »* envers Solidarité. Le parti socialiste polonais en exil organise un rassemblement devant le monument du poète Mickiewicz, place de l'Alma, cours de la Reine, dimanche à 11 heures.

● Le parti socialiste, tout en jugeant positives les manifestations unitaires, sera présent, *« conformément à sa tradition »* aux deux manifestations syndicales parisiennes. Le P.C.F. le P.S.U. et la Ligue communiste révolutionnaire ont appelé à participer à la manifestation C.G.T.-C.F.D.T.-FEN.

● Au sein de la C.F.D.T., les syndicats Betor-Pub parisien et du Livre-papier-carton de la région parisienne se regrouperont au sein du cortège unitaire derrière une banderole *« pour une autre démarche syndicale »* (rendez-vous à 14 heures au marché Saint-Quentin, rue de Chabrol, angle boulevard Magenta). Ils entendent regrouper des opposants à la politique confédérale.

● Le S.N.P.M.I. organisera le *« défilé de la liberté »* à partir de 16 heures, des Invalides au Panthéon. Participeront au cortège, la Confédération générale de l'artisanat, le Comité interprofessionnel de défense des travailleurs indépendants, le Syndicat national des professions libérales, la Fédération des chirurgiens-dentistes, le Mouvement des jeunes pour la liberté de l'enseignement et différentes catégories de commerçants.

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE EN EUROPE

L'Assemblée européenne se prononce pour un « pacte de l'emploi »

Différentes instances européennes ont décidé de se saisir du préoccupant dossier du chômage en Europe. La semaine dernière, la Commission européenne a fait connaître ses propositions en faveur de l'emploi des jeunes.

Les 27 et 28 avril, l'Assemblée européenne s'est réunie en session spéciale, à Bruxelles, et a adopté un *« pacte européen de l'emploi »*. Enfin, M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a annoncé, le 28 avril, la tenue à Paris, du 3 au 5 mai, de la deuxième conférence des ministres du travail du Conseil de l'Europe – la première a eu lieu en 1972, – qui examinera les conditions du chômage dans les vingt et un pays membres.

Convoquée à l'initiative du gouvernement français, et précisée par M. Bérégovoy, cette conférence des ministres du travail devrait, selon M. Jack Ralite, qui conduira la délégation française, *« rechercher les moyens de renforcer la coopération internationale, l'harmonisation des textes, et définir des actions communes pour lutter contre le chômage »*.

De notre correspondant

Communautés européennes (Bruxelles). – L'Assemblée européenne, qui tenait pour la première fois une session à Bruxelles, s'est prononcée, le 28 avril, pour la conclusion entre les Etats membres de la Communauté d'un « pacte européen de l'emploi ». Avant même que le vote n'intervienne, l'UNICE (Union des industries de la C.E.E.) a rappelé sa position sur la réduction du temps de travail, *« qui ne pouvait objectivement constituer un moyen d'améliorer la situation de l'emploi »*.

De son côté, la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats), persuadée de l'inefficacité de l'action du Parlement, a décidé d'organiser une manifestation, le 4 juin, à Stuttgart, à la veille de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des Dix dans la capitale du Bade-Wurtemberg. Les représentants du « Forum jeunesse » de la C.E.E. ont également réagi de façon négative, en déclarant que *« les institutions communautaires jouent un jeu dangereux, avec 4,8 millions de jeunes chômeurs »*.

Les socialistes et les communistes membres de l'Assemblée cachaient mal leur déception à l'issue du vote de la résolution présentée par M. Papaefstratiou (démocrate-chrétien grec) et soutenue par le groupe du rapporteur, les conservateurs, les libéraux et le R.P.R. C'est sans doute Mme Salisch (S.P.D.) qui a le lieux exprimé l'amertume de l'aile gauche de l'Assemblée : le texte adopté représente *« un coup de poing dans le visage du travailleur européen »*.

Il faut dire que la résolution initiale a été fortement amendée dans un sens diamétralement opposé à celui souhaité par les amis politiques de l'élue social-démocrate. Bien que contradictoire sur de nombreux points, le projet de la commission des affaires sociales répondait, à bien des égards, aux aspirations de la minorité du Parlement. Avec l'aide de M. Papaefstratiou, qui a savamment laissé aller les choses, la majorité de centre-droit a pu faire passer une cinquantaine de modifications qui ont donné une orientation plus tranchée à la résolution finale. C'est ainsi qu'il n'est plus question notamment de demander aux Dix qu'ils consacrent 1 % de leur produit intérieur brut à la recherche technologique et aux économies d'énergie, de relancer la consommation au niveau européen ou encore de s'engager dans une *« réduction importante du temps de travail »*. S'agissant de ce dernier point, on se limite à évoquer la diminution des horaires, mais en l'assortissant de mille précautions : adaptation des salaires et des retraites, coût neutre pour l'entreprise, priorité à la compétitivité. Cet impératif revient inlassablement à chaque occasion dans le texte définitif. Cela est d'autant plus curieux que le Parlement a également adopté, jeudi, un rapport sur la *« compétitivité de l'industrie communautaire »*.

Au total, le grand débat promis sur la lutte contre le chômage a tourné à la défense des entreprises de la C.E.E. face à la concurrence internationale. Pourtant, les initiatives du Parlement européen inquiètent le patronat de la C.E.E. Dans un communiqué publié au début de la session spéciale sur la lutte contre le chômage, l'UNICE rappelle que, *« pour l'entreprise, les problèmes de réduction et de réorganisation du temps de travail se posent d'abord en termes de coût, de rentabilité et de concurrence »*. Bien qu'il mette en doute la volonté des Dix de mettre en place un pacte européen de l'emploi, le patronat européen se prononce contre la création de postes de travail artificiels et souhaite au contraire la multiplication d'emplois temporaires, *« qui, eux, répondraient mieux à la demande des entreprises »*.

MARCEL SCOTTO.

Plus du quart des jeunes Européens sont sans travail

Selon les dernières statistiques de la Commission européenne, publiées le 26 avril à Bruxelles, plus du quart des jeunes de moins de vingt-cinq ans étaient au chômage dans la C.E.E. (sans la Grèce), à la fin de mars 1983. Avec 5,6 millions de demandeurs d'emploi, le taux de chômage s'établissait en effet à 26,4 %, soit 2,4 fois plus que pour l'ensemble de la population active de la Communauté.

C'est aux Pays-Bas (35 %), en Italie (34 %), au Danemark (34 %) et en Belgique (33 %) que le pourcentage de jeunes chômeurs, par rapport à la population active des moins de vingt-cinq ans, est le plus élevé, alors qu'il se situe près de la moyenne communautaire au Royaume-Uni (28 %), en France (27 %) et en Irlande (26 %). Seule la R.F.A., avec 15 %, se place en dessous.

Préoccupée par cette situation, la Commission européenne a fait connaître, la semaine dernière, ses propositions pour la promotion de l'emploi pour les moins de vingt-cinq ans, estimant qu'il faudrait déjà créer 2,5 millions d'emplois simplement afin de ramener, pour l'ensemble de la population active, le taux de chômage des jeunes au niveau moyen de la C.E.E., soit 11 %.

Observant que 1,5 million de jeunes sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, la Commission souhaite créer les conditions d'une stabilité professionnelle d'au moins deux ans, pour éviter l'échec de l'insertion sociale. Pour cela, elle propose cinq types d'actions en faveur des jeunes chômeurs : la priorité d'embauche pour les emplois découlant de la réorganisation de la réduction du temps de travail ; des primes à la création d'emplois pour les jeunes ; des aides à la création d'entreprises ; la fixation de quotas d'emplois réservés aux jeunes dans le secteur public, et, enfin, l'aide aux jeunes pour cultiver leur aptitude professionnelle.

A L'ISSUE DE SON COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

La C.G.T. appelle les salariés à « faire échec à la mobilisation des forces de droite et du patronat »

Avant même que le comité confédéral national (C.C.N.), réuni les 27 et 28 avril, ait achevé ses travaux, M. Henri Krasucki en a solennisé les résultats en faisant à la presse une déclaration. Fort du soutien de cette instance, qui a *« massivement approuvé »* l'appréciation cégétiste du plan gouvernemental, le secrétaire général de la C.G.T. a vivement fustigé *« les tentatives des milieux du conservatisme, du patronat et de la droite de créer des tensions dramatisées de façon outrancière »*. Tout en évoquant *« l'insatisfaction et même le mécontentement des travailleurs »*, M. Krasucki a développé l'idée qu'il ne fallait pas se tromper de combat : les actions des salariés ne doivent pas être *« amalgamées »* avec les « offensives » de la droite ou être *« hostiles au gouvernement »*.

Partant du constat qu'il y a un regain *« naissant »* de l'action, le C.C.N. a décidé de faire de mai un mois *« d'échanges, de débats, d'expression et d'action de la C.G.T. dans toutes les entreprises. Il s'agit, aujourd'hui, de permettre au mouvement populaire de se développer dans le bon sens et de faire échec à la mobilisation des forces de droite et du patronat qui veulent peser sur les changements »*.

Reprenant la thèse selon laquelle la C.G.T. doit être un *« contre-poids »* – tant des *« manœuvres »* patronales que des *« erreurs et défauts du gouvernement »*, – ce qui, a-t-il ajouté, lui est facilité par le fait qu'elle n'est liée par aucune alliance gouvernementale, M. Krasucki a insisté sur la nécessité de conduire l'action dans les entreprises, quitte à la « stimuler » par des initiatives fédérales ou nationales. Il n'est donc pas question de s'opposer de plein fouet à la politique gouvernementale. La C.G.T. campe sur ses positions, maintient ses critiques, mais ne durcit le ton qu'à l'égard de ceux qui sont considérés comme des adversaires du changement.

Cette stratégie se retrouve parfaitement dans le rapport de 58 pages que M. Alain Obadia, secrétaire de la C.G.T. et secrétaire général des cadres de l'UGICT, a présenté devant le comité confédéral. *« Nous ne changeons pas d'analyse parce que ça tangue fort*, a-t-il souligné d'emblée (...). *Lorqu'il y a un coup de chien, ce n'est pas le moment d'égarer sa boussole. »* Pour M. Obadia, *« les difficultés sont dues pour l'essentiel aux conséquences de vingt-trois ans de politique de la droite au service du patronat »*, mais *« les mesures décidées ne correspondent pas, dans leur démarche, à la recherche de moyens nécessaires pour atteindre des objectifs et des préoccupations que nous partageons »*. Affirmant que les problèmes les plus *« cruciaux »* sont ceux du pouvoir d'achat et de l'emploi, le rapporteur a invité le gouvernement à corriger sa politique à l'occasion de la discussion du budget 1984. Les *« améliorations »* obtenues lors du débat sur les ordonnances ont été jugées *« pas suffisantes »*, et la C.G.T. a réitéré toutes ses propositions pour *« prendre l'argent là où il est »* (1).

La bonne porte

Si le gouvernement est pressé de *corriger ses erreurs*, il *« n'est pas seul en cause »*, a souligné M. Obadia, pour lequel *« sur nombre de questions la bonne porte où il faut frapper est celle des patrons »*. Au passage cependant, une triple mise en garde a été adressée au pouvoir politique : il doit tenir compte *« dans les faits »*, ce qui n'est pas encore le cas, de *« l'avertissement »* des municipales ; *« on n'avancera pas dans la voie de la réussite du changement et donc de la réussite de la gauche en tentant de se concilier des forces qui n'ont qu'une seule pensée : revenir en arrière, faire capoter les avancées sociales et économiques, les remettre en cause »*; *« nous ne sommes pas condamnés aux mêmes solutions d'austérité que les autres pays capitalistes. C'est avant tout un problème de volonté politique et économique. »* Ni amnésie, ni compromis, ni austérité : à bon entendeur...

Dans cette optique, la C.G.T. entend impulser *« un vaste mouvement d'intervention des travailleurs, qui doit se développer dès lors qu'on a bien conscience que l'action doit être ancrée à l'entreprise (...). Nous ne renonçons à aucune méthode d'action. Le problème posé, celui qu'il faut résoudre, c'est de rassembler »*.

Sans le reconnaître explicitement, la direction de la C.G.T. semble pourtant avoir conscience que sa stratégie a parfois du mal à passer à la base. M. Obadia a annoncé que la centrale allait se livrer, *« sans esprit culpabilisateur mais sans complaisance »*, à un examen en profondeur de son activité (amorcé dans le rapport par des analyses sur l'attitude des jeunes et les mutations dans le monde du travail). Faisant état dans les rangs cégétistes de *« certaines interrogations »*, il en a résumé les termes : *« Est-ce que parfois nous n'avons pas trop tendance à considérer que nos analyses, au demeurant fort justes, correspondent spontanément à l'état d'esprit des salariés ? »*

Contestations à Rennes et à Cherbourg

Pour l'heure, face à la politique gouvernementale, un certain nombre de militants C.G.T. de Rennes et de Cherbourg répondent par la négative à la question de M. Obadia. A Rennes, trente et un militants du syndicat des communaux (quinze cents cartes revendiquées) appartenant au P.S., à la Ligue communiste révolutionnaire ou à l'Union démocratique bretonne viennent d'adresser une lettre ouverte à M. Krasucki (2). Considérant que *« sous Giscard-Barre »* la C.G.T. n'aurait pas accepté un tel plan d'austérité, les signataires affirment : *« Nous ne pouvons pas le laisser appliquer sous un gouvernement de gauche. (...) Les travailleurs se tournent vers la C.G.T. Il en va de notre crédibilité, en tant que syndicat qui se veut indépendant. Nous devons riposter à la hauteur de l'attaque (...). Nous devons exiger la suppression de toutes les mesures d'austérité »* et *« organiser une large riposte unitaire de masse et interprofessionnelle quelles qu'en soient les formes. »* Les militants rennais, qui reprennent plusieurs revendications du programme de la C.G.T. (SMIC à 4 100 F, trente-cinq heures, etc.), demandent un large débat interne.

A Cherbourg, les syndicats et sections syndicales C.G.T. de cinq entreprises métallurgiques (3) ont adressé un texte public à M. Krasucki, rédigé par des militants qui ont la particularité d'être en majorité membres du P.C. Il s'agit là de *« tirer la sonnette d'alarme »* quant à l'attitude de la centrale face à des mesures d'autérité qui *« ont un caractère anti-ouvrier »*. La stratégie confédérale est directement mise en cause : *« Il n'est plus possible aujourd'hui de se contenter de mener la lutte uniquement dans les entreprises (...). Cette attitude est plus de nature à démoraliser qu'à se battre. Des démissions récentes de militants de nos syndicats en sont malheureusement la preuve. La C.G.T. est indépendante des partis et du gouvernement. Nous devons le prouver une nouvelle fois en organisant la riposte à la hauteur des exigences, pour défendre les intérêts de la classe ouvrière (...). Il est grand temps de redresser la barre en organisant une grande journée de luttes, de grèves, de manifestations contre l'austérité gouvernementale. »* De tels appels au sein de la C.G.T. feront-ils tâche d'huile ? Où ne constituent-ils qu'un baroud d'honneur de quesques contestataires ?

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Une phrase de M. Krasucki est significative d'une certaine ouverture : *« Les travailleurs sont capables de se mobiliser pour un effort dynamique dès lors que les buts et les moyens sont justes et leur conviennent. »*

(2) Boîte postale : M. Luc Pham, 22, rue Jules-Lallemand, 35100 Rennes.

(3) Les cinq entreprises métallurgiques cherbourgeoises en question sont U.I.E., Simon, Sepfa, Babcock et les C.M.N.

AGRICULTURE

APRÈS L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS AGRICOLES

M. Guillaume attend que le gouvernement français réagisse dans les quarante-huit heures

Reçu en fin d'après-midi, jeudi 28 avril par M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, M. François Guillaume a demandé que des mesures soient prises d'ici deux jours pour le maintien du revenu des agriculteurs. *« Dans les quarante-huit heures, nous devrions, cela me paraît indispensable, obtenir des mesures concrètes. Dans un premier temps, afin que, au moins, un soulagement soit apporté à ces producteurs en difficulté »*, a-t-il déclaré. Dans l'après-midi, tandis que des agriculteurs bloquaient la quinzaine de postes-frontière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, M. Guillaume avait tenu un meeting au poste-frontière franco-luxembourgeois de Dudelange, incitant ses adhérents à *« rester mobilisés »*, et reprenant les thèmes qu'il avait développés lors de sa conférence de presse à Paris le même jour : suppression des montants compensatoires monétaires français et condamnation du conseil des ministres de la Communauté pour leur absence de décision, *« alors que huit millions d'agriculteurs européens attendaient une réponse »*.

La F.N.S.E.A. réclame un ajustement du « franc vert » à la valeur réelle du franc. Cet ajustement entraînerait immédiatement une hausse des prix agricoles français de 4,7 %, donnant ainsi un acompte aux agriculteurs en attendant que les prix définitifs pour la campagne en cours soient fixés au niveau européen. En sus de cette hausse de 4,7 % correspondant à la suppression des montants compensatoires, la F.N.S.E.A. continue de demander une augmentation de 7 % des prix européens exprimés en unités de compte, pour aboutir à une majoration totale de 11,7 % des prix français.

Le Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.) demande, lui aussi, au gouvernement le démantèlement des montants compensatoires français, la mise en place d'un dispositif de réduction des charges d'exploitation des paysans, et un soutien plus efficace des marchés en difficultés. De plus, le C.N.J.A. réclame une *« surveillance extrêmement rigoureuse des importations frauduleuses aux frontières françaises »*.

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) demande un *« ajustement du franc vert sur le franc commercial »* et son président M. Louis Perrin, qui exprime sa *« consternation »* devant l'échec des ministres européens, estime que cette situation *« paralyse le secteur agro-alimentaire pour le seul profit du budget communautaire et d'une politique illusoire et dilatoire de l'indice des prix »*.

Le MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux, proche du parti communiste) appelle les agriculteurs à des « actions responsables », tandis que M. Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale estime, dans un communiqué, que *« la France ne doit pas être ligotée »* après l'échec des discussions sur les prix agricoles européens, et ajoute : *« la France a les moyens pour exiger de nos partenaires européens une autre attitude permettant d'aboutir à un accord relevant raisonnablement les prix agricoles et dans le même temps démantelant les montants compensatoires »*. La Fédération nationale des syndicats paysans (F.N.S.P.) demande de son côté, *« au cas ou les niveaux de prix européens ne le permettrait pas, que le gouvernement s'engage dans un processus de garantie des bas revenus agricoles comme il s'est engagé à garantir le pouvoir d'achat des bas revenus des salariés »*.

Enfin, le Conseil général du Finistère, réuni en séance extraordinaire jeudi à Quimper pour examiner la situation économique et sociale dans le département, a exigé *« la suppression définitive des M.C.M. négatifs pour tous les produits »*.

Arraisonnement pour la Pologne

Un peu partout en France, des agriculteurs ont continué à arraisonner, jeudi 28 avril dans la journée, des camions transportant des produits importés. A Sète, 25 000 litres de vin provenant d'Italie ont été répandus sur la chaussée ; à Toulouse, un camion de jambons venus de Belgique a été arrêté et sa cargaison brûlée ; à Avignon, deux camions de fraises espagnoles ont été renversés et, à Nîmes, des légumes espagnols jetés sur le sol. Mais c'est en Bretagne que ces actions ponctuelles se sont multipliées. Dans le Finistère, où le Centre départemental des jeunes agriculteurs confirme sa détermination (*« Nos actions depuis quelques semaines ont pour objectif de prouver que la Bretagne est devenue le dépotoir de l'Europe verte »*), tout comme dans les Côtes-du-Nord, le répertoire des « prises » ressemble de plus en plus à un inventaire à la Prévert : carcasses d'agneaux anglais, lapins chinois, jambons belges, danois, néerlandais, langues de bœuf américaines et irlandaises, foie de porc du Québec, ânes de Turquie...

A Lamballe, dans les Côtes-du-Nord, un camion chargé d'abats de porc venus de Pologne (produit que ne livrent pas les producteurs bretons) destinés à un salaisonnier de la ville, a été cependant livré, moyennant le versement de 20 000 F par celui-ci pour financer le retour du camion en Pologne chargé de viande française exportée. *« Nous voulons montrer à l'opinion publique que les destructions de marchandises nous font mal aussi et que nous sommes capables d'envoyer nos excédents de production à d'autres pays dans le besoin »*, déclare M. Yves Le Faucheur, président de la F.D.S.E.A. des Côtes-du-Nord.

En raison de la diminution des cultures

LA PROCHAINE RÉCOLTE MONDIALE DE BLÉ DEVRAIT LÉGÈREMENT DIMINUER

Londres. – Selon les premières estimations du Conseil international du blé pour cette année, la production mondiale de blé devrait être de l'ordre de 470 millions de tonnes, pour la campagne en cours, sous réserve que les conditions climatiques soient normales.

Si cette prévision se confirme, la récolte pour l'année céréalière 1983-1984 devrait être légèrement inférieure à celle de la campagne précédente, en raison de la réduction d'emblavures aux Etats-Unis surtout, où le gouvernement encourage les fermiers à réduire leurs cultures.

Il n'y a cependant pas de danger de pénurie, les stocks de blé étant estimés à 111 millions de tonnes. – *(A.F.P.)*.

● **Fin des mouvements de grève de la faim à Usinor-Dunkerque.** – M. Franz Flatischler, secrétaire du « syndicat de lutte des travailleurs » d'Usinor-Dunkerque, a cessé le 28 avril dans l'après-midi sa grève de la faim à son vingt-huitième jour de jeûne volontaire. Il a été hospitalisé à Dunkerque, où il est alimenté sous contrôle médical. Un autre salarié avait commencé une grève de la faim le 21 avril, puis avait arrêté son mouvement cinq jours plus tard ayant fait l'objet, selon lui, de *« menaces de licenciement »*.

● **Les treize pays de la zone franc déplorent la diminution de l'aide au développement.** – Réunis à Paris pour examiner, notamment, les conséquences monétaires et économiques de la récente dévaluation du franc français, les ministres de l'économie et des finances des treize pays africains membres de la zone franc ont vivement déploré, à cette occasion, *« la diminution, en termes réels, de l'aide au développement des pays industriels, malgré les engagements pris, notamment en ce qui concerne l'Afrique »*, indique un communiqué publié par la Rue de Rivoli, à l'issue des entretiens qui se sont déroulés le 26 avril dernier.

ÉNERGIE

BONN VA CONTINUER LA CONSTRUCTION DU SURGÉNÉRATEUR DE KALKAR

Le gouvernement ouest-allemand a décidé de poursuivre la construction du surgénérateur nucléaire de Kalkar et du réacteur à eau bouillante de Hamm-Schmehhausen, a annoncé, mercredi 27 avril, le ministre de la recherche, en précisant qu'un accord était intervenu avec les sociétés productrices d'énergie pour le financement de ces programmes. Décidés, l'un en 1972, le second en 1970, ces projets, qui auraient dû être terminés respectivement en 1979 et en 1977, ont subi des retards importants, dus notamment à l'opposition des écologistes, si bien que le coût de ces réalisations s'est considérablement alourdi, passant de 1,5 milliard de deutschemarks à 6,5 milliards (19 milliards de francs environ) pour le surgénérateur et de 673 millions à 4 milliards (12 pour le réacteur à eau bouillante).

Aux termes de l'accord conclu entre l'industrie et le gouvernement, les sociétés ont accepté d'avancer 56 % des sommes manquantes (2,7 milliards de deutschemarks) pour la réalisation du surgénérateur et 30 % (1,3 milliard) pour celle du réacteur à eau bouillante. L'Etat, de son côté, consacrera près de 1,5 milliard de deutschemarks, soit 10 % du budget de la recherche à l'achèvement des projets, dont la mise en service est désormais prévue en 1987 pour le surgénérateur et en octobre 1985 pour le réacteur d'Hamm-Schmehhausen.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

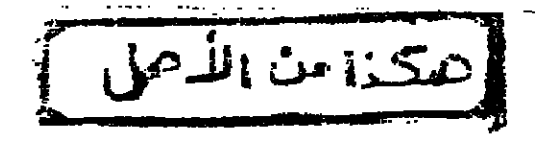
	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. –		SIX MOIS Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,3790	7,3830	+ 205	+ 235	+ 420	+ 470	+ 1115	+ 1235
$ can.	6,0215	6,0255	+ 140	+ 175	+ 310	+ 360	+ 820	+ 935
Yen (100)	3,1050	3,1085	+ 160	+ 180	+ 320	+ 350	+ 905	+ 970
DM	2,9977	3,0005	+ 185	+ 205	+ 375	+ 405	+ 1050	+ 1115
Florin	2,6630	2,6665	+ 130	+ 160	+ 280	+ 320	+ 820	+ 885
F.B. (100)	15,0320	15,0590	+ 225	+ 335	+ 510	+ 675	+ 1215	+ 1590
F.S.	3,5780	3,5815	+ 235	+ 260	+ 475	+ 510	+ 1350	+ 1440
L (1 000)	5,0430	5,0458	– 150	– 76	– 280	– 190	– 1120	– 935
£	11,5220	11,5340	+ 190	+ 267	+ 415	+ 530	+ 1250	+ 1475

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 5/16
DM	4 3/4	5 1/8	4 3/4	5 1/8	4 13/16	5 3/16	4 15/16	5 5/16
Florin	5 1/4	6 1/4	5 1/2	6 1/4	5 1/2	6 1/4	5 1/2	6 1/4
F.B. (100)	9 7/8	11 1/8	9 7/8	10 3/4	9 3/4	10	10	10 3/4
F.S.	1 3/8	2 1/8	4 1/8	4 1/2	4 5/16	4 11/16	4 1/4	4 5/8
L (1 000)	13 3/4	15 1/4	14 1/4	15 1/2	14 3/4	15 1/2	16	17
£	10 1/8	10 5/8	10 1/8	10 1/2	10 1/16	10 7/16	9 15/16	10 5/16
F. franç.	12 1/4	12 5/8	12 1/8	3/4	1/4	7/8	14 1/4	14 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





Le financement de l'industrie

II. – *Choisir enfin !*

par JEAN-MICHEL QUATREPOINT

La situation financière des entreprises françaises, publiques ou privées, ne cesse de se dégrader. La modernisation des usines, la relance de l'investissement industriel, ne se feront pas sans argent. Des premières mesures viennent d'être adoptées en conseil des ministres, pour orienter l'épargne vers l'industrie. Ce n'est qu'un premier pas. Une réforme beaucoup plus profonde est nécessaire. Elle reste à inventer (*le Monde* du 29 avril).

Si l'Etat veut accroître l'efficacité de ses interventions, il lui faudra restructurer le système des aides, à l'aune des deux grands principes : la simplification des procédures et une meilleure sélectivité.

Il existe cent cinquante procédures différentes, seize catégories d'aides à l'exportation, onze pour l'emploi, huit pour les économies d'énergie. Même si un effort a été fait ces dernières années vers les P.M.I., le système favorise toujours les grands groupes qui ont une longue expérience du « steeple chase » administratif et du maquis des réglementations. Plus les procédures sont nombreuses, plus les centres de décision sont éparpillés, plus les risques de chevauchement ou, pis, d'incohérence sont fréquents. Quant aux fameux « *guichet unique* » qui devrait permettre à un chef d'entreprise d'avoir un seul interlocuteur il tarde à se mettre en place.

Second critère : la sélectivité. « *Les trois quarts des aides publiques ne servent à rien* », reconnaît un des experts du Plan, si ce n'est à soutenir artificiellement des secteurs industriels en déclin, à prolonger la vie des usines obsolètes, à maintenir des emplois déqualifiés. Au détriment des industries d'avenir et de la création d'entreprises. D'autre part, la croissance des aides à l'exportation s'apparente, comme le constate un document du Plan, à une « *dévaluation cachée* » destinée à compenser des différences de compétitivité ou l'insuffisance des réajustements monétaires.

Le système actuel tend également à faire des chefs d'entreprise des « *assistés* », qui prennent peu à peu l'habitude de « *tendre la main* » pour des actions qui devraient leur être naturelles, comme l'exportation ou l'investissement.

L'Etat devrait donc mieux utiliser ses crédits pour : mener une politique plus dynamique, plus sélective – « *structurante* », comme disent les experts, – du développement industriel ; procéder à quelques actions horizontales d'envergure qui relèvent de sa responsabilité (recherche fondamentale, formation massive de la main-d'œuvre aux nouvelles techniques, voire prime à l'investissement productif) ; sélectionner quelques projets précis à l'image des « projets pilotes », qui bénéficieraient pour un temps donné de son soutien.

Améliorer l'autofinancement

« *Pour développer l'investissement industriel, le meilleur moyen est encore d'accroître les marges des entreprises et de créer les conditions d'une demande.* » Ces propos, qui auraient été taxés, il y a encore deux ans, d'hérétiques par la gauche, beaucoup de responsables socialistes les reprennent aujourd'hui à leur compte. Y compris et surtout parmi ceux que l'on a baptisé un peu schématiquement d'« *industrialistes* ».

Même s'il faut faire la part des choses, même si les organisations patronales en rajoutent un peu sur le thème « *des charges qui étranglent les entreprises* », il est patent que l'industrie ne dégage pas suffisamment de capacités d'autofinancement. Ainsi, l'épargne des entreprises ne représentait plus en 1982 que 8,4 % de leur valeur ajoutée contre 14,3 % en 1970.

Autre constatation faite par le Plan : « *L'écart entre la hausse des prix dans l'industrie et les secteurs abrités (services, commerce, bâtiment) a été de plus de 1 % en moyenne annuelle entre 1973 et 1980.* » Un écart qui a « *entraîné des surplus non négligeables de l'industrie vers le reste de l'économie* ». C'est cette tendance qu'il convient d'inverser.

Pour améliorer les capacités d'autofinancement de l'industrie, les remèdes sont connus. Encore faut-il prendre des mesures simples, dans leur principe et leur application, et d'une certaine portée psychologique.

La libération sélective des prix est un moyen comme un autre de récupérer le surplus qui a profité ces dernières années aux secteurs « abrités », en particulier au commerce.

La grande question reste cependant celle des charges sociales. Le patronat demande une diminution globale de 2 points du taux des charges sociales pendant cinq ans. Une mesure dont le coût annuel serait de 20 milliards de francs. Sans aller jusque-là, les pouvoirs publics, qui envisagent une réforme courageuse avec la fiscalisation des allocations familiales, pourraient lancer des actions ponctuelles et spectaculaires sur certaines professions, à l'exemple de ce qui a été fait dans le textile. Le financement de ces allégements sélectifs des charges sociales pourrait être réalisé par une augmentation ou une révision de la T.V.A. (1).

Le nettoyage de leur patrimoine immobilier peut apporter quelques bouffées d'oxygène à des entreprises d'une certaine taille. Des groupes nationalisés comme PUK ont commencé à le faire, suivant en cela l'exemple de Saint-Gobain et Rhône-Poulenc, qui avaient vendu leurs luxueux sièges sociaux. De même, la généralisation du système des comptes courants gérés paritairement, sur lesquels les salariés verseraient une partie de leurs augmentations de salaires, allégerait la trésorerie des entreprises et les placerait dans une position de moindre dépendance vis-à-vis des banques.

La déduction fiscale des bénéfices réinvestis reste encore une des méthodes les plus efficientes pour inciter les entreprises à investir. Elle est largement répandue dans plusieurs grands pays industriels. Non sans mal, M. Chevènement avait obtenu, lorsqu'il était rue de Grenelle, une mesure en ce sens pour la recherche. Désormais, les entreprises peuvent avoir un crédit d'impôt égal à 25 % de l'accroissement en volume d'une année sur l'autre des dépenses de recherche et développement. Pourquoi ne pas étendre ce système aux investissements des entreprises qui produisent des biens et des services ?

Certes, les services de la rue de Rivoli ont toujours été réticents, craignant notamment une moins-value fiscale (une détaxation totale des bénéfices réinvestis coûterait 4 milliards de francs par an). Mais les périodes de crise ne devraient-elles pas précisément être celles où l'imagination, l'audace, doivent l'emporter sur le conformisme ? Peut-être est-il temps de taxer plus lourdement d'autres activités, certaines sources de revenus, de traduire dans la fiscalité l'impératif industriel ?

L'amélioration des capacités d'autofinancement des entreprises n'est toutefois qu'une des conditions à la reprise des investissements. Un chef d'entreprise n'investit pas pour le plaisir. Il le fait dans la perspective d'un marché, d'une demande à la fois intérieure et extérieure. Qu'il craigne l'effondrement de la consommation, des investissements, et il fera le gros dos. C'est dire qu'il ne peut s'accommoder d'une politique économique qui ne lui offrirait que la déflation comme perspective.

Réorienter l'épargne

L'aide publique ne pouvant globalement augmenter, l'amélioration des marges bénéficiaires prenant du temps, le transfert de ressources vers l'industrie doit donc comporter aussi une réorientation d'une partie de l'épargne. Soit qu'elle s'opère par le biais des établissements financiers, soit qu'elle s'investisse directement dans le capital des entreprises.

« *On peut modifier les structures. Il est beaucoup plus difficile de changer les mentalités* », reconnaissait récemment M. Bérégovoy. Ainsi en est-il de la nationalisation des banques, qui n'a pas changé grand-chose à leurs méthodes de travail. Le système financier français a toujours été réticent devant le risque industriel. S'estimant comptable de l'argent de ses déposants, il veut bien à la limite prêter... mais aux riches. On peut le regretter. Mais c'est ainsi. Prenant conscience de cette réalité, les socialistes ont alors cherché les moyens de tourner les banques. D'où l'idée d'une banque nationale d'investissement, alimentée par l'épargne ou les établissements financiers, qui réinvestirait directement dans l'industrie. Une solution qui présente cependant bien des inconvénients : manque de souplesse, risque de constitution d'un Etat dans l'Etat, superposition d'un nouvel organisme financier alors qu'il en existe trop...

Un produit d'épargne comme le compte d'épargne en actions (C.E.A.), qui a pris le relais des Sicav Monory, ne saurait constituer, non plus, la solution miracle. « *La Sicav Monory est un mécanisme concocté par le système financier au profit du système financier, qui a le monopole de sa gestion* », reconnaît un ministre du précédent septennat. « *L'argent qui a été ainsi récolté a profité aux banques, aux opérateurs boursiers. Mais pas à la grande masse des entreprises, qui ont besoin d'argent frais en capital.* » Certes, avec le C.E.A., on a amélioré un peu les choses. Mais cela reste limité.

La création d'un nouvel instrument d'épargne-industrie, qu'il prenne ou non le nom de livret d'épargne-industrie, va faire avancer les choses, puisque les fonds ainsi collectés seront gérés par le ministère de l'industrie. Le nouveau canal créé court-circuite les réseaux bancaires actuels.

« *On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre* », dit un vieux dicton. A nouvelles industries, nouvelle épargne. Puisque le système financier français répugne à prendre des risques industriels, il convient de se passer de lui, le laisser à ses tâches traditionnelles. L'objectif immédiat est de susciter la création d'entreprises – M. Mauroy a cité le 6 avril le chiffre de 10 000. Seule une mesure simple et spectaculaire est susceptible de dégeler l'épargne et de l'orienter directement vers de jeunes entreprises, des P.M.I. Le mécanisme de la déduction fiscale a fait ses preuves. Le gouvernement vient de le retenir pour trois ans. Mais pourquoi ne pas aller plus loin. Pourquoi ne pas s'inspirer de ce que l'on a fait en France pour le logement, et aux Etats-Unis pour le capital-risque. Nons seulement les bénéfices mais directement l'argent en capital pour la création d'une entreprise produisant des biens et des services industriels pourrait être déductible, dans certaines limites, du revenu imposable.

Les ressources humaines et financières de la France sont encore grandes. Pourtant, malgré ses discours, la gauche n'a toujours pas réussi à les mobiliser autour d'un grand dessein industriel. Pris à rebrousse-poil après le 10 mai, la plupart des chefs d'entreprise restent l'arme au pied. Les cadres se démotivent peu à peu. Quant aux salariés, ils regimbent de plus en plus devant les efforts qui leur sont demandés et un avenir incertain.

Seul un sursaut national de tous les acteurs de la vie industrielle peut enrayer ce processus de perte de confiance. Au gouvernement d'en prendre conscience, sans *a priori* ni dogmatisme, et de faire en sorte que le principal corps de bataille de la guerre économique que sont les entreprises industrielles dispose des moyens nécessaires pour reprendre *l'offensive*.

FIN

(1) Voir à cet égard l'article de M. Edgar Faure dans *le Monde* du 12 avril.



AFFAIRES

Exonérées d'impôts pendant trois ans

(Suite de la première page.)

Le nouveau ministre tient d'abord à privilégier l'« *environnement* » de l'industrie et son financement. La mesure la plus importante que devrait prendre le conseil des ministres est la création d'un nouvel instrument d'épargne industrielle qui prendra ou non le nom de livret, mais dont l'objectif est d'orienter — enfin — l'épargne des Français vers l'industrie. Les fonds récoltés seront gérés par le ministère de la recherche et de l'industrie et échapperont donc au contrôle des finances, ce qui, en France, constitue une réelle nouveauté. Au-delà des difficultés évidentes de mise en place de cet instrument (voir encadré), on pourra, en outre, regretter qu'il s'agisse ainsi de seulement prêter aux entreprises. L'industrie française, déjà fortement endettée, a surtout besoin de fonds propres, de capital. Cette mesure, toutefois, n'est sans doute pas exclusive d'autres, comme celle favorisant le capital-risque, qui pourraient être décidées ultérieurement. Mais la plus grande interrogation qui demeure est celle des montants qui seront ainsi obtenus et mis à la disposition de l'industrie, alors que l'on assiste à une baisse de l'épargne des ménages, que les mesures du plan de rigueur ne pourront qu'accélérer.

La seconde décision importante qui devait être prise concerne la création d'entreprises nouvelles. Le premier ministre récemment a souhaité les multiplier. Les entreprises créées dès cette année bénéficieraient d'une exonération totale des impôts directs pendant trois ans (le régime applicable pour les créations de 1982 était un abattement de 50 % du profit imposable pour cinq ans). De plus les salariés de toutes les entreprises existantes privées et publiques devraient pouvoir bénéficier d'un « *congé-création* » de deux ans, à négocier avec leur employeur, pour créer leur propre affaire, avec l'assurance de retrouver leur emploi antérieur au bout de deux ans en cas d'échec. Enfin, les centres de formation uniques qui facilitent les nombreuses démarches administratives nécessaires pour créer ubne entreprise, seraient multipliés.

Les actions sectorielles

Des mesures auxquelles s'en ajouteraient d'autres relatives à l'exportation concernent l'environnement de l'industrie. Pour ce qui est à proprement parler de la politique industrielle, M. Fabius ne devrait guère apporter de nouveauté. Il devrait néanmoins s'engager à « boucler » les restructurations en cours. Toutes les actions sectorielles engagées par ses prédécesseurs dans la chimie, comme dans la machine-outil, et qui n'ont pu être achevées faute d'argent ou d'entente des partenaires, devront l'être d'ici quelques mois, sans doute d'ici l'été. La douloureuse remise en cause du plan acier constituent une exception, tant le problème a d'ampleur sociale, régionale et bien entendu politique.

Devant le conseil des ministres, M. Fabius devait ensuite compléter cette liste des actions sectorielles de ses prédécesseurs en se donnant cinq objectifs nouveaux pour les trois ans qui viennnent. Il s'agit du véhicule automobile consommant trois litres, de l'accélération de la diffusion de la robotique dans les entreprises, de la bureautique et de la carte à mémoire, des biotechnologies et, par ailleurs, de l'implantation de vingt mille micro-ordinateurs français (du constructeur R 2 E, filiale de C.I.I.-Honeywell Bull) dans les collèges d'enseignement secondaires (C.E.S.). Des objectifs qui n'ont rien de vraiment nouveau. Le véhicule à trois litres, comme la bureautique ou la biotechnologie étaient des priorités de... M. Giraud, le dernier ministre de l'industrie de M. Giscard d'Estaing.

Pour M. Fabius, ces mesures ne suffisent pas à composer une stratégie industrielle. Le Parlement devrait en débattre lors de la prochaine session d'automne. Il reste — toujours — au gouvernement, qui la promet depuis deux ans, à la définir.

ÉRIC LE BOUCHER

Le livret d'épargne-industrie

Afin de canaliser une épargne nouvelle destinée aux entreprises, le gouvernement prévoit de mettre en place un fonds de modernisation industrielle alimenté grâce à un nouveau produit financier créé à cet effet : le livret d'épargne-industrie (le sigle exact n'a pas encore été définitivement retenu).

Calqué vraisemblablement sur le modèle du livret « A » des Caisses d'épargne (dont la rémunération reste fixée à 8,50 % depuis septembre 1981, dans la limite d'un plafond récemment porté à 58 000 F), le livret d'épargne-industrie serait placé par le même réseau des Caisses d'épargne. Les fonds ainsi recueillis seront placés sous la responsabilité du ministère de l'industrie et de la recherche.La gestion devrait en être régionalisée et confiée par exemple à l'ANVAR. Dans un premier temps, la Caisse des dépôts et consignation pourrait « amorcer la pompe » moyennant une mise à disposition dont le montant reste à déterminer (sans doute voisin de 4 milliards de francs).

Le fonds de modernisation industrielle devrait accorder aux entreprises des prêts participatifs simplifiés à taux privilégiés et mettre au point des opérations de crédit-bail destinées à permettre à des sociétés d'assurer la modernisation de leur équipement. Ce fonds pourrait progressivement concentrer l'ensemble des aides publiques aux entreprises. Le CODIS et le CIDISE y seraient ainsi intégrés.

Initialement prévue dans la loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne du 3 janvier 1983, la création de ce livret d'épargne-industrie — un dossier en préparation depuis plus d'un an dans les différents ministères concernés — avait finalement été retirée de la « loi Delors » qui comportait déjà plusieurs produits financiers nouveaux. Parrainé par le ministère de l'industrie et de la recherche, ce livret va soulever un problème de tutelle (au niveau de la collecte et de sa gestion) avec la Rue de Rivoli où l'on se préoccupe déjà de la forte baisse des dépôts de 3,5 milliards de francs, constatée au premier trimestre 1983 sur les livrets « A », en partie à la suite du transfert déjà opéré vers les « livrets roses ».

Les difficultés de Boussac-Saint Frères

LES SYNDICATS REFUSENT DE PARLER DE LICENCIEMENTS

Le comité central d'entreprise de la compagnie Boussac-Saint Frères qui a commencé, le jeudi 28 avril (et qui devait se terminer ce vendredi 29 avril) a été marqué par une grande confusion. Le plan de restructuration de la firme, qui prévoit environ deux mille suppressions d'emplois (*le Monde* du 27 avril) n'a pas pu être discuté. En effet, les représentants des syndicats C.F.D.T., F.O. et C.G.C. ont quitté la séance au moment où, dans l'après-midi, le dossier venait en délibération.

De surcroît, les délégués de la C.G.T. avaient pris les devants dans la matinée de jeudi : ils s'étaient retirés de la salle de séance pour un tout autre motif : ils protestaient ainsi contre la réélection au poste de secrétaire général du comité d'entreprise, un poste qui, selon eux, devait leur revenir, la C.G.T. étant la première organisation ouvrière de B.S.F., mais elle n'y est est pas majoritaire.

Il semble que la direction veuille seule continuer le comité ce vendredi, pressée qu'elle est de ne plus prendre de retard dans l'application du plan de restructuration industrielle. De leur côté, les représentants des syndicats C.F.D.T., F.O. et C.G.C. se sont réunis ce vendredi pour déterminer leur attitude au cours des prochaines semaines. Théoriquement, un autre comité d'entreprise est prévu pour le 19 mai.

Les secteurs industriels de B.S.F. qui seraient les plus touchés par les suppressions d'emplois sont ceux de l'emballage concentrés dans le département de la Somme (suppression envisagée de sept cents postes de travail) et celui de l'habillement (quatre cents à cinq cents licenciements).

● **Les indices calculés par le Conference Board**, un institut d'étude patronal américain, montrent que, à la fin février, les perspectives économiques étaient partout en amélioration dans tous les pays industrialisés. L'indice des États-Unis, notamment, était en hausse de 10 %, celui du Canada de 6 %, du Japon de 2 %, de Grande-Bretagne de 5 %, de France de 3 %, de R.F.A. de 6 % et d'Italie de 1 %.

Ces indices sont calculés à partir de soixante-cinq éléments de la situation de chaque pays, notamment les cours de la Bourse, les bénéfices, les commandes nouvelles, les contrats de construction et l'endettement des consommateurs. Selon l'étude du Conference Board, la poursuite de l'évolution de ces derniers mois devrait se traduire par une augmentation de 3 % de la production mondiale en 1983 par rapport à 1982, et une augmentation de 5 % du volume des exportations. — *(A.F.P.)*

MONNAIES

Nouvelle intervention de la Bundesbank pour faire baisser le dollar

La guerre fait rage sur le front des monnaies, à coup d'interventions des banques centrales et de déclarations plus ou moins officielles et autorisées. C'est ainsi que la Bundesbank a consacré au moins 400 millions de dollars dit-on, dans la journée du jeudi 28 avril, pour freiner la hausse de la monnaie américaine.

Vendredi, la Banque centrale allemande a récidivé, réussissant à ramener le cours du « billet vert », à Francfort, de 2,4640 DM à 2,4575 DM, de sorte que ce dernier a pu revenir, à Paris, à 7,37 F environ à la veille du week-end. Après avoir battu jeudi, son record historique à 7,39 F ; il avait même atteint 7,41 F dans le courant de l'après-midi.

Selon les milieux financiers internationaux, le dollar est demandé sur toutes les places. Sans doute, le niveau élevé des taux aux États-Unis continue-t-il d'attirer des capitaux du monde entier, et l'annonce que le Trésor américain avait besoin de 15 milliards de dollars la semaine prochaine, 40 milliards pour le trimestre en cours et 60 milliards pour le suivant, pour combler le déficit budgétaire, n'a guère contribué à faire baisser la tension. Mais on signale une demande générale de dollars en provenance des opérateurs commerciaux notamment pour l'échéance de fin de mois. En outre, les propos de MM. Felstein, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, et Pohl, président de la Bundesbank, qui affichent leur scepticisme sur l'utilité d'interventions sur les marchés des changes (*le Monde* du 29 avril) ont donné l'impression que rien ne serait fait vraiment pour modifier fondamentalement les tendances actuelles.

A cette occasion, l'O.C.D.E a revu légèrement en hausse ses prévisions économiques pour l'année en cours, en raison des signes récents d'une reprise de l'économie américaine plus forte que celle prévue en décembre dernier. En conséquence, la croissance du P.N.B. de la zone O.C.D.E. pourrait atteindre 1,8 % à 2 % au lieu de 1,5 %, avec 5 % pour les États-Unis, et 1 % seulement pour les pays européens, à l'exception de l'Allemagne, plus favorisée.

A Washington, M. Donald Reagan, secrétaire au Trésor, a répété jeudi, devant le comité du développement de la Banque mondiale, que la meilleure contribution des États-Unis à l'amélioration de la situation des pays pauvres était de poursuivre le redressement durable de leur économie.

Signalons, enfin, que M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, devait se rendre, finalement, à Washington, dans l'après-midi du vendredi 29 avril, pour assister à ce comité et discuter, avec ses collègues du « Groupe des sept » pays industrialisés, de la coordination des politiques de change et de taux.

AUTOMOBILE

CHRYSLER ET FORD S'OPPOSENT VIOLEMMENT A L'ACCORD CONCLU ENTRE GENERAL MOTORS ET TOYOTA

Chrysler et Ford, inquiets des conséquences de l'accord de coopération conclu récemment entre General Motors et Toyota, qui prévoit notamment la fabrication en commun aux États-Unis d'une petite voiture de grande diffusion, tentent de convaincre les autorités fédérales que cet accord met en péril la libre concurrence et viole la loi antitrust. La Commission fédérale du commerce doit, en effet, au cours des deux prochains mois décider si cet accord est conforme ou non aux lois antitrust américaines. Un représentant de Ford a déclaré, devant le sous-comité au commerce de la chambre des représentants, qu'« *un tel accord entre deux compagnies américaines de tailles comparables ne serait jamais toléré* », et que l'absence d'opposition à la coopération proposée constituerait une « *déviation étonnante et injustifiée par rapport aux précédents existant dans le domaine des violations à la loi antitrust* ».

Chrysler de son côté, dans un rapport de 38 pages amplement diffusé dans la capitale américaine et soumis à la Commission fédérale du commerce, démontre que l'accord G.M.-Toyota permettrait aux deux groupes géants de fixer le prix du marché et priverait les consommateurs des effets de la concurrence sur les prix.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE SCREG
S.C.R.E.G.

Le conseil d'administration, réuni le 22 avril 1983, a examiné les comptes de l'exercice 1982.

Au niveau consolidé, les résultats provisoires du groupe sont les suivants :
- Un chiffre d'affaires de 10,7 milliards de francs contre 10,2 en 1981. L'activité à l'étranger a représenté 43 % du total (contre 40 % en 1981),
- un bénéfice net de 89,3 millions (contre 74,7). La part de Screg dans ce bénéfice consolidé est 75,3 millions, soit 31,86 francs par action (contre 23),
- une marge brute d'autofinancement de 509,4 millions (contre 444).

La récession qui frappe depuis plusieurs années notre secteur d'activité freine la progression du chiffre d'affaires. Par contre, la position exportatrice de Screg s'est accentuée, ainsi répartie : Afrique Noire : 29 % (en diminution), Afrique du Nord : 20 %, continent américain : 18 %, Moyen-Orient 17 %, Europe : 9 %, Extrême-Orient 7 %.

Le carnet de commandes s'élève pour le groupe a environ 11,5 millions de francs.

Au niveau de la société mère Screg, les comptes qui seront soumis à l'assemblée, qui se réunira le 24 juin, font ressortir un bénéfice net de 68,3 millions, contre 33,2 en 1981. Le conseil proposera la distribution d'un dividende net de 11,40 francs (soit 17,10 F avec l'avoir fiscal), contre 11 francs pour l'exercice précédent.

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS

Le conseil d'administration, réuni le 21 avril 1983, a examiné les comptes de l'exercice 1982.

Au niveau consolidé, les comptes provisoires font apparaître les résultats suivants :
- Un chiffre d'affaires de 3 777 millions de francs contre 3 756 millions en 1981. Ce chiffre a été réalisé à hauteur de plus de 80 % à l'étranger,
- un bénéfice net de 43,8 millions de francs, contre 45,5 millions,
- une marge brute d'autofinancement de 314,7 millions contre 272,8 millions.

En raison de l'évolution de la situation économique internationale, l'exercice écoulé a été marqué par le report de réalisation d'un certain nombre de grands chantiers.

En France, les travaux des centrales nucléaires sont ralentis et, d'une façon générale, la réduction importante des crédits budgétaires a freiné nos activités.

Des perspectives intéressantes sont attendues sur l'Algérie et l'Extrême-Orient et de nouvelles diversifications géographiques et techniques sont recherchées, afin de pallier la diminution prévisible d'activité dans le domaine classique des travaux publics, tant en France qu'à l'étranger.

Le conseil proposera à l'assemblée, qui se réunira le 23 juin, la distribution d'un dividende net de 20 francs (soit 30 francs avec l'avoir fiscal), contre 18 francs pour l'exercice précédent.

SMAC ACIEROID

Le conseil d'administration de Smac Acieroid, réuni le 22 avril 1983, a examiné les comptes de l'exercice 1982.

Au niveau consolidé, les comptes provisoires font apparaître les résultats suivants :
- Un chiffre d'affaires de 2 090 millions de francs contre 1 979 millions en 1981. L'exportation et l'activité à l'étranger représente 26 % du chiffre d'affaires total,
- un bénéfice net de 13,2 millions de francs, contre 24, la société ayant rencontré des difficultés au niveau d'une de ses filiales intervenant dans le préfabriqué, en raison du report, sur l'exercice 1983, de certains marchés prévus pour 1982,
- une marge brute d'autofinancement de 50,7 millions de francs contre 53,7 millions.

La société et ses filiales continuent à ressentir le ralentissement d'activité dans la construction industrielle et l'habitat et un écart important, par rapport aux prévisions, a été constaté sur la mise en chantier de constructions neuves.

Cependant, Smac Acieroid développe ses activités dans des secteurs dynamiques, tels que :
- rénovation d'immeuble,
- isolation thermique et phonique,
- produits d'étanchéité élaborés.

Enfin, l'activité aux U.S.A. dans la fabrication et la vente de carreaux de céramique permet, compte tenu de la reprise constatée, d'espérer de bons résultats dès 1983.

Le conseil proposera à l'assemblée, qui se réunira le 24 juin, la distribution d'un dividende net de 16,50 F (soit 24,75 francs avec l'avoir fiscal), identique à celui de l'exercice précédent.

CIT-ALCATEL

Le conseil d'administration, réuni le 27 avril 1983 sous la présidence de M. Georges Pebereau, a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Après le redressement qu'elle avait réalisé en 1981 au terme d'une difficile période de reconversion industrielle, la compagnie a continué sa progression en 1982 et dégage un résultat d'exploitation de 172 894 764 F contre 151 670 512 F en 1981.

Cette amélioration de l'exploitation a été obtenue malgré le poids des nouvelles charges fiscales et sociales et tout en accroissant l'effort de recherche et de développement et les moyens consacrés au déploiement sur les marchés étrangers.

Après prise en compte d'une provision pour impôt de 67 000 000 de francs et d'une charge nette de 21 236 113 F pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, le résultat net au bilan s'élève à 113 702 639 F après 13 560 271 F de moins-values nettes à long terme, contre 95 167 192 F dont 8 242 800 F de plus-values nettes à long terme pour l'exercice précédent.

Ce résultat est obtenu après des amortissements de 156 023 619 F contre 154 260 531 F en 1981.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 15 juin 1983, de porter la distribution au maximum des possibilités légales, soit, compte tenu de la progression déjà enregistrée en 1981, à 83 945 446 F contre 82 165 200 F.

La rémunération brute globale d'une action s'élèverait ainsi à 91,95 F, soit 61,30 F à titre de dividende et 30,65 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) contre 90 F, soit 60 F à titre de dividende et 30 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor pour l'exercice 1981. Après prise en compte de la dotation de 9 653 465 F à la réserve des plus-values à long terme, le report à nouveau s'établirait à 82 321 369 F.

Faisant usage des possibilités ouvertes par les nouvelles dispositions légales, le conseil d'administration propose à l'assemblée de donner aux actionnaires l'option de percevoir leur dividende en espèces ou sous forme d'actions.

L'assemblée générale ordinaire aura en outre à se prononcer sur la nomination en tant qu'administrateur de M. Georges Plescoff en remplacement de M. Jean Picard dont le mandat est venu à expiration et qui n'en sollicite pas le renouvellement.

Enfin, le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 15 juin 1983, à la suite de l'assemblée générale ordinaire, afin de l'autoriser à procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant maximum de 500 millions de francs. Cette autorisation serait valable jusqu'au 30 juin 1984.

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION
« G.F.C. »

Le conseil d'administration du Groupement pour le financement de la construction, Société immobilière d'Investissement, s'est réuni le 20 avril 1983 pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1982.

Les recettes totales de la Société se sont élevées à 100 541 910 F contre 92 854 329 F en 1981, soit une progression de 9,35 %.

Les dépenses d'exploitation ont progressé de 9,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'occupation des immeubles est resté proche de 100 %, cependant que le compte d'amortissement et de provision a été porté à 18 349 694 F contre 15 741 697 F en 1981, les provisions étant constituées essentiellement pour assurer le gros entretien et le rajeunissement du patrimoine.

Le bénéfice net pour 1982 est passé de 61 045 800 F en 1981 contre 67 460 730 F en 1982, en augmentation de 10,50 %, ce bénéfice comprenant une somme de 1 719 967 F provenant des plus values nettes à long terme, contre 178 661 F en 1981.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 15,30 F par action, dont 0,12 F en exonération d'impôts contre 14,10 F l'année précédente.

Au mois d'octobre 1982 a été achevée la deuxième tranche de l'immeuble Minerve situé à Paris la Défense et dans laquelle la société a une participation de 54 logements. Ces logements sont aujourd'hui entièrement loués.

locafinancière

Le conseil d'administration, réuni le 19 avril 1983, a enregistré la démission, pour convenances personnelles, de son mandat d'administrateur, de M. Jean-Luc Gendry. Le conseil a rendu hommage à M. Jean-Luc Gendry pour son action à la présidence de la société qu'il a assurée depuis sa création. Il a coopté en remplacement M. Gilles Brac de La Perrière qu'il a nommé président.

Au cours de l'exercice 1982, les engagements nouveaux se sont élevés à 22 900 000 F dont 22 000 000 F en patrimoine, ce qui porte les engagements cumulés de Locafinancière au 31 décembre 1982 à 1 109 321 000 F sur lesquels 1 101 821 000 F sont effectivement signés, tandis que les investissements réalisés à la même date s'élèvent à 1 071 061 000 F. Les investissements de l'exercice ont atteint 76 800 000 F.

Le contrat de crédit-bail signé avec Peugeot S.A. a pris effet le 1er janvier 1982.

Les produits, hors refacturation des charges, s'élèvent à 166 326 000 F dont 2 102 000 F résultant des plus-values consécutives à une levée d'option d'un preneur en crédit-bail et 305 000 F correspondant à la mobilisation des marges d'encadrement provisoirement disponibles, imposables à 50 %, contre 150 648 000 F en 1981, dont 6 587 000 F correspondant à la mobilisation des marges d'encadrement provisoirement disponibles et 396 000 F de plus-values de cession.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 39 162 377,22 F contre 33 236 438,76 F en 1981 et l'assiette distribuable à 85 % à 39 010 029,72 F contre 34 596 072,58 F.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 mai prochain la distribution d'un dividende net de 20,50 F par action contre 18,51 F, auquel s'ajoutera un crédit d'impôt de 0,04 F contre 0,99 F, représentant un revenu global de 20,54 F contre 19,50 F en 1981. Cette distribution représente 86,71 % de l'assiette distribuable.

COMPAGNIE OPTORG

Le conseil d'administration de la compagnie Optorg, réuni le 27 avril 1983, a approuvé les comptes de l'exercice 1982, qui se soldent par un bénéfice de 3 361 998 F contre une perte de 22 770 210 F pour l'exercice 1981.

Ce résultat traduit le déroulement satisfaisant du plan de redressement mis en œuvre l'année dernière. Il permettra, compte tenu des obligations statutaires, le paiement d'un dividende de 3,10 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 1,55 F.

Les comptes de 1982 absorbent le coût des mesures de restructuration en cours ou actuellement décidées en Afrique et en France, en particulier dans le secteur vente en France de matériels de travaux publics où la fermeture de deux filiales est en cours et le contrôle d'une troisième (Agrimod) a été cédé.

Avec les réserves d'usage, l'exercice 1983 devrait confirmer le redressement de la compagnie.

L'assemblée générale ordinaire sera convoquée le 29 juin 1983.



Société anonyme au capital de 22 500 000 000 F C.F.A.
Siège social à Port-Gentil (République gabonaise)

Le conseil d'administration d'Elf-Gabon s'est réuni à Paris, le mardi 26 avril 1983. Il a constaté les résultats de l'exercice 1982, dont le bénéfice net s'élève à 40,1 milliards de francs C.F.A., et a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra au Gabon le jeudi 9 juin 1983, la distribution d'un dividende de 6 000 F C.F.A. par action (120 FF), net d'impôts, au titre de l'exercice 1982.

Un acompte de 2 400 F C.F.A. par action (48 FF) ayant été mis en paiement en décembre 1982, le solde du dividende restant à verser s'élèvera à 3 600 F C.F.A. (72 FF).

AMAX

RÉSULTATS PREMIER TRIMESTRE 1983

Amax Inc. vient d'annoncer une perte nette de 48,7 millions de dollars (84 cents par action ordinaire) pour le premier trimestre 1983. Le bénéfice d'exploitation avant impôts, en baisse sur celui de la même période 1982, a été de 20 millions de dollars.

La société a déclaré que « *les liquidités continuent d'être positives grâce aux programmes d'austérité et de restructuration ; la progression des prix et des ventes de métaux indique qu'Amax commence à bénéficier, avec un certain décalage, de la reprise économique* ».

Le montant des ventes a été de 613 millions de dollars. Les revenus divers se sont élevés à 4 millions de dollars. Les frais financiers nets avant impôts ont baissé (64 millions de dollars en 1982, 59 millions de dollars en 1983), en raison de la baisse des taux.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 avril

Légère hausse

Jeudi, c'est au sous-sol de la Bourse que s'est déroulée l'actualité, là où le dollar a effectué un nouveau bond en avant, propulsant le « billet vert » à 7,3875 F en séance officielle, nouveau record historique.

Parallèlement à cette vive avance de la monnaie américaine, en partie encouragée par la hausse des taux d'intérêt à court terme constatée la veille aux États-Unis, le cours de l'or a vivement réagi à la baisse. Subissant le poids des ventes, dont un certain nombre étaient attribuées à des donneurs d'ordre soviétique, le cours du métal fin est retombé à 427 dollars l'once à Londres alors qu'il se négociait à 436,50 dollars mercredi midi.

Sur notre place, le cours du lingot a régressé de 1 300 F, à 101 950 F, tandis que le napoléon a cédé 6 F, à 675 F. Quant au dollar-titre, il est passé de 9,00 F à 9,10 F environ en vingt-quatre heures.

Sur le marché des actions, les écarts sont restés modérés dans les deux sens et les valeurs pétrolières qui étaient bien orientées la veille (comme sur la plupart des autres places boursières) se sont inscrites en retrait. Française des Pétroles et Elf-Aquitaine cèdent 2 % environ, devancées par Creusot-Loire, Screg et Labinal avec des écarts en baisse avoisinant les 3 %.

A l'inverse, Immeubles Monceau, Bis, Usinor, Dassault, Crouzet et Michelin gagnent 3 % à 4 %. Michelin, qui avait accusé le coup après l'annonce d'une perte de 4 milliards de francs en 1982, regagne un peu de terrain (+ 3 %). Radiotechnique est également ferme, en hausse de 3 %. Paradoxalement, l'action Peugeot est en très léger progrès alors que les pertes de la société devraient dépasser les deux milliards de F.

En fin de séance, l'indicateur instantané reflétait une hausse de 0,2 % environ.

NEW-YORK

Nouveaux niveaux record

Au fil des jours, le marché new-yorkais continue à enregistrer de nouveaux records, et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a été hissé, jeudi, à 1 219,52 points, soit une hausse de 11,12 points sur la précédente séance, tandis que le volume des échanges était un peu plus réduit : 94,4 millions d'actions contre 118,1 millions précédemment.

Pour la plupart des observateurs, le fait que le volume des transactions se maintienne aux alentours de 100 millions de titres par séance témoigne de la vitalité du marché, et d'aucuns n'hésitent pas à prédire de nouvelles hausses au Big Board, compte tenu de la volonté d'acheter que manifestent les investisseurs institutionnels et les petits porteurs.

« *Actuellement*, explique un familier de Wall Street, *le marché semble coupé en deux : le public se rue sur les actions relativement bon marché, alors que les institutionnels continuent à engranger du papier de grandes sociétés.* »

Sur ce dernier point, les résultats assez différents annoncés par les principales compagnies américaines n'ont pas d'effet pervers sur la cote et, à titre d'exemple, les acheteurs continuent à se placer sur les actions des compagnies pétrolièrs, alors que, à l'exception d'Exxon, en vif progrès au vu de ses derniers résultats trimestriels, les autres sociétés du secteur annoncent dans leur ensemble des résultats moins brillants *pour le premier trimestre 1983.*

VALEURS	Cours du 27 avril	Cours du 28 avril
Alcoa	32 3/8	31 3/4
A.T.T.	67 1/8	67 3/4
Boeing	39 1/8	38 7/8
Chase Manhattan Bank	56 6/8	57 3/8
Du Pont de Nemours	45 5/8	45 3/4
Eastman Kodak	81 1/4	83 1/8
Exxon	34 1/4	36
Ford	48 1/4	49 1/4
General Electric	109	110 1/2
General Foods	43 1/2	44 1/2
General Motors	64 3/4	67 1/2
Goodyear	33 3/8	33 1/2
I.B.M.	116 1/8	117 1/8
I.T.T.	38 1/4	39 7/8
Mobil Oil	29 7/8	31
Pfizer	82 1/4	81 5/8
Schlumberger	43 7/8	44 1/8
Texaco	35 3/8	35 7/8
U.A.L. Inc.	33 1/4	33 7/8
Union Carbide	63 3/8	62 1/2
U.S. Steel	23 5/8	24 1/2
Westinghouse	44	44 1/8
Xerox Corp.	45 3/4	47 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

D.M.C. – Le groupe textile annonce, pour l'exercice 1982, un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de francs, en progression de 11 %, à structures identiques, sur celui du précédent exercice. D.M.C. faisant état, d'autre part, d'une perte nette consolidée de 19 millions de francs après un déficit de 73 millions de francs en 1981. Prises dans leur ensemble, les sociétés françaises dégagent toutefois un bénéfice net de 0,5 million de francs après une perte globale de 101 millions de francs en 1981. Dans le souci de reconstituer les fonds propres du holding D.M.C., le conseil proposera à ses actionnaires, le 23 juin prochain, d'affecter aux réserves le bénéfice de l'exercice 1982.

PRESSES DE LA CITÉ. – Le bénéfice de la société mère passe de 13 millions de francs en 1981 à 29,5 millions de francs en 1982, après 4,8 millions de francs de provisions pour dépréciation de titres de filiales, contre 0,9 million de francs en 1981. Les dividendes, nets d'impôts, des filiales sont passés de 15,3 millions de francs à 27,4 millions de francs.

Le bénéfice consolidé du groupe s'élève à 81,63 millions de francs contre 64,57 millions de francs, et le bénéfice par action à 109,39 F contre 86,53 F (+ 26 %). Pour les filiales à 50 %, France-Loisirs et Société pour la promotion et la création des loisirs, les résultats ont atteint, respectivement, 82,16 millions de francs contre 61,43 millions et 25,28 millions de francs contre 22,34 millions. Le dividende global de Presses de la Cité revient de 18 F à 13,35 F, en raison de la distribution gratuite d'une action pour six anciennes, en octobre 1982 (loi du 30 juillet 1982).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	27 avril
Valeurs françaises	120,8
Valeurs étrangères	129

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	27 avril	28 avril
Indice général	118,8	119,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 avril .... 12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28 avril
1 dollar (en yens)	237

BOURSE DE PARIS – Comptant – 28 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28	1 726
5 %	36 80	1 192
3 % amort. 45-54	71	2 227
4 1/4 % 1963	103 10	2 733
Emp. N. Eq. 6 % 67	115 40	5 458
Emp. 7 % 1973	8220	..
Emp. 8,80 % 77	105 97	8 221
9,80 % 78/93	85 60	7 813
8,80 % 78/86	87 20	3 327
10,80 % 79/94	89 27	7 013
13,25 % 80/90	98 15	11 979
13,80 % 80/87	100 70	7 373
13,80 % 81/99	100 30	3 932
16,75 % 81/87	108 10	10 801
16,20 % 82/90	107 40	4 705
16 % juin 82	106 60	14 203
E.D.F. 7,8 % 61	135 40	3 892
E.D.F. 14,5 % 80-92	99	11 977
Ch. France 3 %	171	..
CNB Bques janv. 82	99 69	5 026
CNB Paribas	99 65	5 026
CNB Suez	99 65	5 026
CNI janv. 82	99 66	5 026

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interbail (obl. conv.)	186	....
Aciers Peugeot	45 20	45 20
A.G.F. (St Cent.)	335	335
A.G.P. Vie	3345	3345
Agr. Inc. Madag.	58 10	58
Air-Industrie	14 80	....
Alfred Herlicq	81	80 70
Allobroge	390	390
André Roudière	35	35
Applic. Hydraul.	248	243
Arbel	40	40 10
Artois	314	320
At. Ch. Loire	25	24
Aussedat-Rey	13 50	14
Bain C. Monaco	81 60	80 60
Banania	401 10	401 10
Banque Hypoth. Eur.	333	333
Blanzy-Ouest	315	....
B.N.P. Intercontin.	84 50	84 10
Bénédictine	1120	1140
Bon-Marché	65	67 60
Borie	325	....
Bras. Glac. Int.	433	435
Cambodge	162 30	163
C.A.M.E.	96	95 50
Campenon Bern.	165	163
Caout. Padang	206 50	206 50
Carbone-Lorraine	55 50	53
Carnaud S.A.	68 10	72 20 d
Caves Roquefort	576	....
C.E.G.Frig.	136	....
Centen. Blanzy	800	810
Centrest (Ny)	109	115
Cerabati	76 80	75
C.F.F. Ferrailles	113	115 80
C.F.S.	660	....
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	12	11 50 o
C.G.V.	88	89
Chambon (M.)	323	....
Chambourcy (M.)	940	....
Champex (Ny)	119	119
Chim. Gde Paroisse	54	52 30
C.I. Maritime	310–	315
Ciments Vicat	217 50	217
Citram (B)	124 80	124 80
Clause	291	300
Cl. MA (Fr.-Bail)	350	350
CNIM-Mar Madag.	6 30	....
Cochery	55 60	57 80
Cofradel (Ly)	439	440
Cogifi	187	188
Comindus	320	320
Comiphos	155 10	155 20
Comp. Lyon-Alem.	150	156
Concorde (La)	253	257
C.M.P.	5 75	6
Conte S.A. (Li)	12 45	13 35 d
Crédit (C.F.B.)	214 50	213
Créd. Gén. Ind.	326 10	325 20
Crédit Univers.	417	430
Créditel	112	111 80
C. Sabl. Seine	115	....
Darblay S.A.	103 70	103 20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
De Dietrich	310	320
Degremont	134 80	125 50
Delalande S.A.	127 70	127 70
Delmas-Vieljeux	510	531
Dév. Rég. P.d.C (Li)	119 10	119 50
Didot-Bottin	264	263
Dist. Indochine	340	335
Drag. Trav. Pub.	202	202 50
Duc-Lamothe	275	256 o
Dunlop	5 50	5 40
Eaux Bass. Vichy	976	936 o
Eaux Vittel	665	682
Ecco	1959	1959
Economats Centre	498	500
Electro-Banque	221	221
Electro-Financ.	396	395
Elf-Antargaz	155	159
E.L.M. Leblanc	597	621
Entrepôts Paris	234	231
Epargne (B)	1246	1240
Epargne de France	247 50	246 10
Epeda-BF	920	920
Escaut-Meuse	295	286
Eurocom	450	447
Europ. Accumul.	36	36
Eternit	251	250 50
Félix Potin	888	....
Ferm. Vichy (Ly)	107 10	121 50 d
Files-Fourmies	3 40	3 50
Finalens	79 50	78
FIPP	79	82 20
Fnac	230	232
Focep (Chât. eau)	1525	....
Foncière (Cie)	145	139 20
Fonc. Agache-W.	76	79
Fonc. Lyonnaise	1280	....
Foncina	120 20	122
Forges Gueugnon	12 85	12 35
Forges Strasbourg	132	131 60
Fougerolle	140	140
France I.A.R.D.	107	111
France (La)	451	450
Frankel	138	138
Fromageries Bel	485	461
From. P.-Renard	213 70	220
GAN	653	652
Gaumont	516	514
Gaz et Eaux	914	914
Gerwain	130	130
Gér. Arm. Hold.	32	30 80
Gerland (Ly)	610	625
Gévelot	73 80	83 80 d
Gr. Fin. Constr.	153	153 50
Gds Moul. Corbeil	103	100 50
Gds Moul. Paris	240	240
Groupe Victoire	380	380
G. Transp. Ind.	124	120 50
Huard-U.C.F.	42	43
Hutchinson	29 20	30 40
Hydro-Energie	70 70	70 70
Hydroc. St-Denis	52	49 80
Immindo S.A.	168	168
Immivest	115 50	116 10
Immobail	239	239
Immobanque	390	384
Immob. Marseille	1305	1295
Immofice	298	298
Imp. G.-Lang	3	....
Industrielle Cie	580	582
Interbail (act.)	282	280
Jaeger	67 20	67 30
Kinta S.A.	650	625
Lafitte-Bail	229	227
Lambert Frères	38	....
Lampes	120 50	124
La Brosse-Dupont	59 60	60
Lebon Cie	396	396
Lille-Bonnières	240	240
Locabail Immob.	405	404
Loca-Expansion	149	150
Locafinancière	185	186
Locatel	330 20	343 d
Lordex (Ny)	110	112
Louvre	271	270 10
Luchaire S.A.	106 50	107 50
Magasins Uniprix	61 50	63 10
Magnant S.A.	49	48
Maritimes Part.	100	100
Marocaine Cie	29	28 80
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	318	....
M. H.	63	60 50
Mic	225	225
Mors	300 10	308
Nadella S.A.	26 80	25 70

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	108	109 20
Navig. (Nat. de)	55	55
Nicolas	318 20	318 20
Nodet-Gougis	69 80	69 80
OPB Paribas	91	97 40 d
Optorg	89	89
Origny-Desvroise	140	140
Palais Nouveauté	293	294
Paris-Orléans	102 10	102 10
Part. Fin. Gest. Im.	208	209 80
Pathé-Cinéma	165	....
Pathé-Marconi	88 50	94 70 d
Piles Wonder	86 10	88 50
Piper-Heidsieck	240	239
Porcher	183	181
Profils Tubes Est	6 90	7 10
Prouvost et Lain.R.	34 90	34 90
Providence S.A.	286	285
Publicis	765	762
Raff. Souf. R.	166 80	167
Ressorts Indust.	96 50	....
Ricqlès-Zan	130	....
Ripolin	47 05	....
Risla (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	70 50	70 30
Rochette-Cenpa	17 10	17 40
Rosario (Fin.)	83	83
Rougier et Fils	48	49
Roussalot S.A.	380	381
Sacer	58 60	....
SAFAA	88 30	....
Safic-Alcan	164	164
SAFT	149 70	146 10
SGE-SB	129 10	130 80
Saint-Raphaël	80	78
Salins du Midi	231 40	230
Santa-Fé	158	162 50
Satam	52 60	53
Savoisienne (M)	90	90
SCAC	194	196
Sellier-Leblanc	204 90	206
Senelle Maubeuge	155	155
S.E.P. (M)	80	80
Serv. Equip. Véh.	40	41 20
Sicil	50 10	50 10
Sicotel	191	191
Sintra-Alcatel	585	590
Sinvim	125	127
Siph (Plant. Hévéas)	177	178 80
Siminco	353	354
SMAC Acièroïd	163 60	165 90
Sofal financière	345	352
Soffo	166 20	166 20
Soficomi	325	338
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90
Sofragi	630	633
Sogepal	213	217
Soudure Autog.	105	96 o
S.P.E.G.	83	85
Speichim	186	185
S.P.I.	150	151
Spie Batignolles	150	151
Stemi	240	....
Synthelabo	225	227 50
Taittinger	450	445
Testut-Aequitas	16	15 60 d
Thann et Mulh.	48	48
Tissmétal	30 10	31
Tour Eiffel	312	310
Traitor S.A.	200	200
Ufiner S.M.D.	117 50	115
Ugimo	156 90	159
Unibail	437	433
Unidel	90	90
U.A.P.	554	553
Union Brasseries	36 20	37
Union Habit.	207	212
Un. Imm. France	202	202 50
Un. Ind. Crédit	342	348
Vinçey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	48	49 90
Waterman S.A.	160	160
Brass. du Maroc	137	....
Brass. Ouest-Afr.	26 50	24

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	205	....
Akzo	180	184
Alcan Alum	275	272
Algemeine Bank	1220	1205
Am. Petrofina	482	....
Arbed	190 60	....
Asturienne Mines	51 10	....
Banco Central	106	108
Bco Pop Espanol	80	80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	39000	40000
Barlow Rand	101	....
Bell Canada	190	190
Blyvoor	143 50	....
Bowater	23 30	....
British Petroleum	55	56 80
Br. Lambert	338	318
Caland Holdings	98 80	98
Canadian-Pacific	337	343 c
Cockerill-Ougre	18 50	....
Cominco	357	364
Commerzbank	610	....
Courtaulds	12 80	13 20
Dart. and Kraft	685	685
De Beers (port.)	77 50	77
Dow Chemical	285	289
Dresdner Bank	700	700
Femmes d'Auj.	79	....
Fincutremer	200	200
Finsider	0 40	....
Foseco	21 50	....
Gén. Belgique	296 50	311
Gevaert	381	380
Glaxo	128	125
Goodyear	311	313
Grace and Co	390	390
Grand Metropolitan	51 90	52 50
Gulf Oil Canada	115	114
Hartebeest	770	720
Honeywell Inc.	893	895
Hoogoven	83 20	....
I. C. Industries	387	378
Int. Min. Chem	339	345
Johannesburg	1125	1165
Kubota	11 20	11 20
Latonia	232	236 10
Mannesmann	610	....
Marks-Spencer	31 80	....
Midland Bank Ltd	53	51 50
Mineral-Ressourc.	110	104
Nat. Nederlanden	460 50	....
Noranda	180	180
Olivetti	15 90	16
Pakhoed Holding	187	165
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	760	760
Phoenix Assuranc.	36 30	....
Pirelli	10 95	....
Procter Gamble	555	605
Ricoh Cy Ltd	29 30	29 70
Rolinco	900	927
Robeco	938	950
Shell fr. (port.)	69 50	....
S.K.F. Aktiebolag	191	195
Sperry Rand	345	344
Steel Cy of Can.	180	186
Stilfontein	165	....
Sud. Allumettes	258	....
Tenneco	342	....
Thorn EMI	70	....
Thyssen c. 1 000	296 60	....
Toray indust. inc	15 45	15 70
Vieille Montagne	580	600 d
Wagons-Lits	370	374
West Rand	90	83 20

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	760	760
Far East Hotels	1 35	1 35
Merlin Immobilier	1730	1730
Métallurg. Minière	147	147 50
M.M.B	308	310
Novotel S.I.E.H.	1105	1105
Sodexho	1652	1586
Sofibus	215	216
Rodamco	427	431 80

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	175	....
Cellulose du Pin	15 20	....
Copatrex	308	310
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	10 20	11 10 d
Petrofigaz	379	....
Promoptic	135	145 90 d
Ratier Forest G.S.P.	12 90	....
Rorento N.V.	627	625
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	97	98
Total C.F.N.	69	....
Ufinex	235	....
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

28/4	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	172 85	165 01
Actions-Investiss.	235 69	225
Actions sélectives	258 63	246 90
Audificand	290 65	277 47
A.G.F. 5000	197 71	188 74
Agifmo	299 53	285 95
Altefi	205 45	196 13
A.L.T.O.	169 43	161 75
Amérique Gestion	480 22	458 44 ♦
Bourse-Investiss.	228 54	218 27
Capital Plus	1141 84	1141 84
C.I.P.	708 20	678 09
Convertimmo	254 98	243 40
Cortexa	833 95	795 13
Creditaur	327 01	312 18
Croiss. Immobil.	298 39	282 95
Démeter	58097 91	57924 14
Drouot-France	229 49	219 08
Drouot-Investiss.	562 05	536 57
Drouot-Sécurité	178 15	170 07
Energie	216 26	206 45
Epercourt Sicav	5604 83	5577 10
Epargne Associations	21597 15	21532 55
Epargne-Croiss.	1210 22	1155 34
Epargne-Industr.	391 27	373 53
Epargne-Inter	573 37	547 37
Epargne-Oblig.	169 76	161 55
Epargne-Unie	734 61	701 30
Epargne-Valeur	290 92	277 73
Eurocic	7457 35	7119 19
Euro-Croissance	325 03	310 29
Financière Privée	727 71	694 71
Foncier Investiss.	531 39	507 29
France-Garantie	250 20	245 29
France-Investiss.	356 51	340 34
Fr.-Obl. (nouv.)	358 43	342 18
Francic	208 97	199 49
Fructidor	216 21	206 41
Fructifrance	349 50	333 65
Fructivar	54117 04	53982 08
Gestion Mobilière	499 15	476 52
Gest. Rendement	435 96	416 19 ♦
Gest. Sél. France	306 59	292 68 ♦
Haussmann Oblig.	1134 60	1083 15
I.M.S.I.	305 41	291 56 ♦
Indo-Suez Valeurs	554 35	529 21 ♦
Ind. française	11364 74	11364 74
Interoblig.	9538 40	9105 87
Interselect France	223 59	213 45
Intervaleurs Indust.	333 94	318 80
Invest. Obligataire	11238 33	11215 90
Invest. St-Honoré	587 22	550 59
Laffitte-crt-terme	107055 61	107055 61
Laffitte-Expansion	561 87	536 39
Laffitte-France	168 16	160 52
Laffitte-Oblig.	143 83	137 31
Laffitte-Rend.	195 38	186 52
Laffitte-Tokyo	682 92	651 95
Lion-Associations	10100 03	10100 03
Livret portefeuille	403 59	385 29
Mondial Investiss.	278 59	265 92
Monecic	57961 41	57961 41
Multi-Obligations	406 99	388 53
Natio.-Assoc.	20610 56	20569 42
Natio.-Epargne	11184 26	11073 52
Natio.-Inter.	804 41	767 93
Natio.-Placements	111270 75	111270 75
Natio.-Valeurs	420 58	401 51
Oblisem	144 71	138 15
Pacifique St-Honoré	346 48	330 77
Paribas Epargne	10749 19	10706 36
Paribas Gestion	453 26	432 71
Patrimoine-Retraite	1028 28	1005 16
Phénix Placements	213 48	212 43
Pierre Investiss.	373 03	356 11
Province Investiss.	236 99	225 29
Rendem. St-Honoré	10727 52	10674 15 c
Sécur. Mobilière	363 81	347 31 ♦
Sél. court terme	10799 84	10719 44
Sélec. Mobil. Div.	282 81	269 99
Sélection-Rendem.	152 13	145 23
Sélect. Val. Franç.	165 60	158 09
S.F.I. fr. et étr.	378 60	361 43
Sicavimmo	419 56	400 53 ♦
Sicav 5000	168 78	161 13
S.I. Est	788 51	752 75
Slivafrance	282 29	269 49
Slivam	265 01	252 99
Slivarente	192 37	183 65
Slivinter	307 46	293 52
S.I.G.	693 78	661 54
S.N.I.	903 55	862 58
Sofinvest	368 57	351 86
Sogepargne	307 22	293 29
Sogevar	721 78	689 05
Soginter	912 85	871 46
Soleil Investiss.	402 88	384 61
U.A.P. Investiss.	286 51	273 52
Unifrance	209 66	200 15
Unifoncier	558 40	533 08
Unigestion	546 31	521 54 ♦
Uni-Japon	822 70	785 39 ♦
Unirente	1532 47	1482 08
Univar	11908 95	11908 95
Valorem	345 16	329 51
Valrel	119208 44	119089 35
Worms Investiss.	618 21	590 18

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1897	4,5 % 1973	1928	1912	1905	1895
3235	C.N.E. 3 %	3235	3205	3206	3195
580	Agence Havas	595	588	588	580
440	Air Liquide	441	441	442	441
325	Als. Superm.	330	327	327	327
56	A.L.S.P.I.	54 10	53	53 50	53 05
171	Alsthom-Atl.	168	170	169	168 60
780	Amrep	721	720	720	720
285	Applic. gaz	275	272	273 90	267
215	Arjom. Prioux	213	209	209	204 80
970	Aux. Entrepr.	980	958	958	952
440	Av. Dass.-Br.	438	455	455	449
205	Bail-Equipem.	206	203	201 30	201
430	Bail-Investiss.	426 10	426 10	426 10	426 10
335	Cie Bancaire	322	323 50	323 50	320
109	Bazar H.-V.	112 50	112	112	113 90
168	B.C.T. Midi B.	165	169 90	169 90	168 70
245	Béghin-Say	244	244 50	245	240 20
530	Bic	525	520	520	523
240	B.I.S.	248	258	259	251
610	[illegible]	640	640	640	650
1380	Bongrain S.A.	1350	1380	1376	1380
880	Bouygues	880	886	883	880
1670	B.S.N.-G.D.	1685	1670	1670	1662
1780	– (obl.)	1775	1775	1775	1761
1420	Carrefour	1374	1380	1376	1380
305	– (obl.)	298	300	300	295
1010	Casino	968	990	985	971
590	Cedis	594	600	588	606
34	CEM	45 80	46	44 50	45 80
245	Cetelem	262	258	258	258
480	C.F.A.O.	468	468	468	451
80	C.F.D.E.	60	58 20	59	58 10
9 80	Ch. France Dunk.	9 80	9 70	9 70	9 85
181	Charg. Réunis	182 20	183	183	183
13 50	Chiers-Châtill.	13 70	13 75	13 75	13 50
191	Ciments franç.	193 80	190	190	190
1080	C.I.T. Alcatel	1072	1078	1075	1068
695	Club Méditerr.	704	714	710	700
110	Codetel	110 50	110 10	110 50	110 10
169	Cofimeg	156	153	153	152
215	Coles	219 60	....	....	....
130	Compt. Entrepr.	130	129 90	128 50	128 50
300	Compt. Mod.	286	286	290	283
485	Créd. Foncier	458	459	459	451
215	Crédit F. Imm.	220	221	221	220
380	Crédit Nat.	380	380	380	385
46	Creusot-Loire	48	46	46 10	46 80
180	Crouzet	162	157	155	154
260	C.S. Saupiquet	253	252	252	250
720	[illegible]	718	720	720	707
680	Darty	693	693	693	680
550	Docks France	545	540	540	544
38	D.M.C.	38 40	38 50	38	37 75
765	Dumez	754	759	758	744
305	Eaux (Gén.)	300	300	300	300
160	Elf-Aquitaine	158 60	154 20	153 50	154 20
148	– (certific.)	151	150	150	147
1080	Essilor	1110	1100	1100	1100
220	Esso S.A.F.	224	222	223 50	220
430	Eurafrance	422 50	427	428	418 50
890	Euromarché	890	890	890	872

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
880	Europe n° 1	671	670	668	679
670	Facom	637	648	648	635
910	Fichet-Bauche	886	880	880	863
185	Finextel	184	183 50	183 50	183
179	Fives-Lille	177	176	177	175 50
18	Fonderie (Gén.)	19 80	19 90	20 20	19 50
85	Fraissinet	84 10	85	85	84 90
310	Françarep	325	315	315	315
145	Gal. Lafayette	155 50	155 50	158	152 40
960	Gén. Géophys.	931	940	945	940
395	GTM-Entrepose	384	378	376	372
335	Guyenne-Gasc.	325	317	320	317
990	Hachette	1090	1101	1124	1090
350	Hénin (La)	351 50	354	354	348
53	Imétal	51 40	50 30	50 70	50 30
215	Imm. Plaine-M.	208	218	211	214
285	Ind. et Particip.	299	302	302	298 90
700	Inst. Mérieux	711	717	719	705
1060	Intertechnique	1085	1080	1080	1070
147	J. Borel Int.	147	145	145	146 90
183	J. Lefebvre	158	160	160	167
147	Jeumont Ind.	158	158	158	155
330	Lab. Bellon	335 80	334	336	328
260	Lafarge-Coppée	258 70	258 50	258 50	258 50
305	– (obl.)	305	300	300	300
1890	Legrand	1860	1879	1885	1879
950	Lesieur	935	940	940	922
260	Locafrance	265	260	260	260
530	Locindus	513	525	525	525
475	Lyonn. Eaux	480	480	479	475
40	Machines Bull	41	41 50	42	42 35
460	Mais. Phénix	440	451	440	447
755	Majorette (Ly)	765	760	760	751
245	Manurhin	240	245	245	240 10
58	Mar. Wendel	57 90	58 70	58 70	57 60
735	Martell	762	758	757	750
725	– (obl.)	735	740	740	740
780	Merlin-Gerin	760	750	750	736
1420	Matra	1401	1385	1368	1385
790	Michelin	731	754	751	749
605	– (obl.)	605 30	605 10	605 10	605 10
850	Midi (Cie)	900	895	893	880
112	Mines Kali (Sté)	113	116	116	113 80
46	M.M. Penarroya	43 70	43 50	43 50	43 50
1020	Moët-Hennessy	1039	1050	1050	1030
1280	– (obl.)	1256	1260	1260	1280
555	Mot. Leroy-S.	533	540	539	540
84	Moulinex	82 05	81	80 80	79 40
330	Mumm	316	315 10	315 10	315
179	Navig. Mixtes	189 90	170	174	186 60
11 50	Nobel-Bozel	11 15	11 10	11 20	11
48	Nord-Est	47 90	47 60	47 60	47
285	Nordon (Ny)	301	305	305	305
71	Nouvelles Gal.	68	67 90	67 90	69 20
510	Occident. (Gén.)	503	502	504	502
155	Olida-Caby	150	147	147	145 10
795	Opn. F. Paris	781	782	784	775
120	Opf-Paribas	129	126 10	127 50	124
1500	Oréal (L')	1497	1510	1506	1491
48	Papet. Gascogne	47 95	47 10	47 10	47
140	Paris-France	160	150	150	150
490	Pars-Réescomp	511	505	506	505

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
113	Pechelbronn	114 50	114 50	114 50	113
405	Penhoet	401	399	399	391
475	Pernod-Ricard	475	480	480	490
180	Pétroles (Fse)	163 50	161 50	161 50	160 10
196	– (obl.)	195 80	195 80	195 80	195 10
39	– (certific.)	39 75	38 90	38 90	38 20
93	Pétroles B.P.	91	91 30	92	91
187	Peugeot S.A.	180 50	179 50	187	177 50
320	– (obl.)	325 20	326	328	323 10
139	P.L.M.	138 50	139	139	137
82	Poclain	81 70	81 50	81 50	81
350	Poliet	342	344 20	344 20	337 50
108	Pompey	114	114	114	114
280	P.M. Labinal	275	268	269	263
1050	Presses Cité	1050	1060	1080	1030
705	Prétabail Sic.	705	706	706	706
265	Primagaz	273	275 50	275 50	276
121	Printemps	121	122	121	122
1040	Promodès	1020	1040	1040	1040
380	Radiotechn.	346	356	354 80	356
110	Raffin. (Fse)	106 80	108 90	106	106
940	Redoute (La)	935	938	938	925
545	Révillon	575	578	578	569
306	Roussel-Uclaf	301	303	302	301 50
885	Rue Impériale	894	893	893	894
11	Sacilor	11 20	11 40	11 40	11 60
142	Sade	146	146	146	139 30
1300	Sagem	1340	1380	1380	1366
167	St-Louis B.	177	179	179	175 40
380	Sanofi	343	343	344	343
470	– (obl.)	447	449	449	447
315	S.A.T.	284	290	291	290
15	Saulnes	14 60	14 50	14 50	14 25
28	Saunier-Duval	27 90	28	28	28
120	Schneider	113 50	113	114	111
29	S.C.O.A.	28 10	28	28	27 60
125	S.C.R.E.G.	127 30	128	126	127 10
136	– (obl.)	138	138	138	137 20
350	Seb	329	334 90	329	328 40
200	Sefimeg	199	200	200	200
695	S.F.I.M.	707	710	709	696
131	S.G.E.-S.B.	131 50	133	133	130 80
700	Sign. Ent. El.	700	706	706	700
335	Silic	335	335	335	330 10
230	Simco	222	229	229	227
120	Simnor	110 60	110 10	110 10	110 10
770	Skis Rossignol	781	772	781	763
305	Sogerap	314	312	315	310 10
270	Sommer-Allib.	278 50	279 80	279 80	276 80
260	Source Perrier	269	268 60	269 90	263 30
290	Talcs Luzenac	301	302	302	300
1050	Télé. Electr.	990	990	990	990
139	– (obl.)	139 90	139 10	139 10	139 10
198	Thomson-C.S.F.	185	185	185	183
235	– (obl.)	238 50	238 50	238 50	233 80
1620	T.R.T.	1625	1635	1635	1649
185	U.F.B.	173	173	173	173
440	U.I.S.	424	428	429	422
190	U.C.B.	200 50	200	199 70	198
1 38	Usinor	1 47	1 50	1 53	1 50
205	U.T.A.	209	209	209	210
260	Valéo	251	252 50	252 50	248

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
93	Vallourec	92	91 05	91 05	89 25
1290	V. Clicquot-P.	1285	1310	1310	1300
880	Viniprix	859	848	848	835
920	Elf-Gabon	950	958	950	940
220	Amax Inc.	249	248 40	248	247 50
610	Amer. Express	630	636	633	631
595	Amer. Teleph.	614	611	613	606
205	Anglo Amer. C.	205 40	202 10	204	201 10
1130	Amgold	1105	1100	1100	1100
930	B. Ottomane	905	900	900	910
540	BASF (Akt)	580	545	545	550
500	Bayer	513	515	525	515
540	Buffelsfont.	550	543	543	535
36	Charter	35 40	35 30	34 70	34 70
505	Chase Manh.	522	522	522	515
240	Cie Pétr. Imp.	248	249	250	245 10
79	De Beers	78 80	77 40	77 40	77
1240	Deutsche Bank	1298	1299	1300	1288
164	Dome Mines	163 20	161 60	162	160 50
305	Driefontein Cst	308	301	303	296
400	Du Pont-Nem.	419	412	412	403 80
745	Eastman Kodak	755	755	754	759
184	East Rand	182 50	176	173	178
530	Ericsson	525	546	545	535
295	Exxon Corp.	314	319 40	319	313 50
415	Ford Motors	447	448 50	447	448 50
435	Free State	454 50	438	442	436
275	Gencor	262	248	249	243
196	Gén. Belgique	301 50	317	322	311
1010	Gén. Electr.	1018	1008	1008	1015
590	Gen. Motors	602	601	600	603
75	Goldfields	77 95	76 50	76 80	75
205	Harmony	212 60	205	207 50	201
30	Hitachi	30 60	31 20	31 10	30 95
520	Hoechst Akt.	553	552	552	549

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
63	Imp. Chemical	70 30	70 20	70 20	71
125	Inco. Limited	126 50	128 90	128 90	126 50
1040	IBM	1075	1068	1071	1068
42	Ito-Yokado	42 90	43 15	43 20	43
340	ITT	350	362 20	354	350
53	Matsushita	55 65	57 80	57 80	57 95
736	Merck	778	816	817	810
745	Minnesota M.	765	785	785	785
280	Mobil Corp.	271 40	273 50	272 50	268
17960	Nestlé	18460	18680	18680	18710
480	Norsk Hydro	500	494	492	492
960	Petrofina	1000	1010	995	995
580	Philip Morris	581	582	588	582
150	Philips	151 80	151 50	150 80	151 50
450	Pres. Brand	470	442	445	442
490	Président Steyn	505	493	485	484
1250	Quilmès	1250	1250	1249	1250
1430	Randfontein	1459	1420	1425	1415
370	Royal Dutch	378	380 50	379 50	377 90
80	Rio Tinto Zinc	82 55	81 80	81 60	80 20
420	St Helena Co	416	391	395	383
370	Schlumberger	393	396 50	396	393 30
68	Shell transp.	68 50	70 30	70 30	69 40
1260	Siemens A.G.	1317	1324	1339	1325
130	Sony	134 60	137 80	138 80	135 50
174	T.D.K.	179	183 50	183	183 50
710	Unilever	723	715	717	....
670	Unit. Techn.	684	688	690	683
1020	Vaal Reefs	1024	1010	1015	1000
540	West Deep	549	523	524	523
480	West Hold.	500	480 50	483	480 50
380	Xerox Corp.	404 50	412	412	409
2 91	Zambia Corp.	2 93	2 85	2 86	2 85

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/4	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 357	7 387	7 170	7 570
Allemagne (100 DM)	289 850	289 860	290	310
Belgique (100 F)	15 035	15 052	14 400	15 500
Pays Bas (100 fl.)	266 110	266 840	257	277
Danemark (100 krd)	84 350	84 500	80	88
Norvège (100 k)	103 560	103 940	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 531	11 547	11 200	12
Grèce (100 drachmes)	8 760	8 800	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 041	5 044	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	358 050	357 480	345	366
Suède (100 krs)	98 370	98 660	93	100
Autriche (100 sch)	42 570	42 610	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 405	5 400	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 430	7 430	6 450	8 050
Canada ($ can 1)	5 989	6 016	5 850	6 250
Japon (100 yens)	3 104	3 107	2 980	3 140

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/4
Or fin (kilo en barre)	103000	102100
Or fin (en lingot)	103250	101950
Pièce française (20 fr)	681	675
Pièce française (10 fr)	401	401
Pièce suisse (20 fr)	681	671
Pièce latine (20 fr)	643	638
Souverain	794	792
Pièce de 20 dollars	3820	3770
Pièce de 10 dollars	1950	1890
Pièce de 5 dollars	1050	1070
Pièce de 50 pesos	4200	4125
Pièce de 10 florins	674	670

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Les groupes automobiles européens ont subi de lourdes pertes en 1982

Contrairement aux groupes américains, lesquels ont réussi, grâce à une refonte complète de leurs méthodes de gestion et un allégement draconien des charges, à redresser la barre en 1982 après deux années catastrophiques — 1980 et 1981, — et annoncent de confortables bénéfices pour le début de 1983 (lire par ailleurs), les groupes européens ont peine à s'adapter à la crise. Après Peugeot, dont les pertes cumulées depuis trois ans frôlent les 6 milliards de francs, Renault devrait annoncer prochainement des pertes importantes — on parle de 1,4 milliard de francs, — succédant à celles — 875 millions de francs — de l'année 1981. Volkswagen, de son côté, s'enfonce. Le groupe de Wolfsburg vient de rendre publics les résultats de 1982, laissant apparaître une perte mondiale de 300 millions de deutschemarks (environ 900 millions de francs), pour un chiffre d'affaires stagnant de 37,4 milliards de deutschemarks (112,2 milliards de francs), et une production de 2,12 millions de véhicules, en baisse de 9,2 % par rapport à 1981. Le groupe ouest-allemand n'a pas réussi à développer une gamme complète et continue de baser tout son développement sur un seul modèle, la Golf, laquelle succédait à la Coccinelle et doit être remplacée l'an prochain. Il a subi un véritable désastre aux Etats-Unis, où sa filiale a vu sa production chuter de 55 %.

L'art du bilan

Ce n'est pas une surprise : Peugeot S.A. a perdu beaucoup d'argent l'an passé. Combien exactement ? Difficile à dire. *« Cette année, c'est compliqué »*, reconnaît la direction financière pourtant réputée pour sa rigueur et son habileté. Officiellement, les pertes consolidées du groupe devraient se situer entre 2,1 et 2,2 milliards de francs, selon les résultats provisoires annoncés le 28 avril dans une lettre adressée aux actionnaires du groupe. C'est beaucoup, mais plutôt moins que ce que l'on pouvait craindre, compte tenu des nombreuses mésaventures subies l'an passé par la maison de Sochaux (mouvements sociaux, alourdissements des charges, blocage des prix, etc.). En 1982, Peugeot avait déjà perdu près de 2 milliards de francs et en 1981 1,5 milliard.

La lecture attentive de la lettre aux actionnaires montre que le résultat officiel est très en dessous de la réalité. Le groupe a, pour la première fois cette année, modifié ses méthodes d'amortissement. Il amortit désormais sur cinq ans des charges liées aux investissements (frais de lancement, frais de méthode notamment) qui étaient jusque-là imputées en totalité dans les frais d'exploitation de l'exercice. Cette modification aboutit à diminuer les pertes nettes de l'exercice (en répartissant sur plusieurs années des charges normalement comptées en totalité). L'« effet net » de cette nouvelle méthode porte pour l'exercice 1982 sur 750 millions de francs, auxquels il faut ajouter l'effet cumulé de l'application aux trois dernières années de ce changement de calcul, lequel s'élève à 1,55 milliard de francs.

Sans entrer dans le détail — complexe — de l'opération, on peut simplement affirmer que, sans changement de ses méthodes comptables, les pertes consolidées du groupe auraient atteint, normalement, non pas 2,1 à 2,2 milliards, mais 4,4 à 4,5 milliards de francs.

Un gouffre ! Les causes en sont connues. Celles qui sont mises en avant par le groupe, tout d'abord : alourdissement des charges salariales (liées notamment à la diminution des horaires) pour 1 milliard de francs, blocage des prix au cours du second semestre 1982 (400 millions de francs, chiffres officieux) et mouvements sociaux, qui auraient entraîné 1 milliard de pertes supplémentaires. D'autres raisons existent, sur lesquelles Peugeot demeure plus discret : rapprochement coûteux des réseaux Peugeot et Talbot, pertes considérables des filiales britannique (55 millions de livres soit plus de 600 millions de francs) et espagnole, rupture du contrat signé avec Matra et pertes dues à l'abandon de la compétition automobile.

Les conséquences sont lourdes. Les pertes réelles depuis trois ans — sans prendre en compte les modifications de méthode comptable — avoisinent 8 milliards de francs, qu'il a bien fallu financer. Les efforts de réduction du fonds de roulement (réduction des stocks notamment) ont, certes, permis des économies importantes. Mais le groupe a néanmoins dû s'endetter lourdement. Les charges financières liées à cet endettement avaient déjà crû de 28 % en 1981, pour atteindre 2,67 milliards de francs (3,7 % du chiffre d'affaires). Elles devraient, en 1982, atteindre 3,5 milliards, soit un alourdissement de près du tiers, pour un chiffre d'affaire de 75,5 milliards de francs en progression de seulement 4 %.

Le retour à l'équilibre, déjà prévu en 1982, est donc désormais une condition impérative de survie du groupe, qui ne peut alourdir encore beaucoup plus son endettement. La direction l'espère proche.

L'effort d'investissement a été énorme au cours des dernières années : 4,6 milliards de francs en 1981, 4,8 milliards encore en 1982. Il devrait enfin porter ses fruits. *« Compte tenu de la disparition des principales causes des pertes non répétitives de l'exercice 1982, de la reprise de gains de productivité, d'équilibres d'exploitations moins défavorables en France comme à l'exportation et, enfin, de l'amélioration des résultats des filiales étrangères (parmi lesquelles Talbot Motor a dégagé au premier trimestre un résultat bénéficiaire), l'exercice 1983 devrait, sauf événements exceptionnels, permettre au groupe Peugeot S.A. de revenir à l'équilibre »*, conclut la lettre aux actionnaires.

VÉRONIQUE MAURUS.

LES RÉSULTATS DES TROIS PREMIERS CONSTRUCTEURS AMÉRICAINS SE SONT NETTEMENT REDRESSÉS AU PREMIER TRIMESTRE

Les résultats des trois premiers constructeurs américains d'automobiles se sont nettement redressés au cours du premier trimestre. Les bénéfices cumulés de General Motors, Ford et Chrysler ont atteint 1,4 milliard de dollars (1), soit le triple des bénéfices réalisés sur l'ensemble de l'année 1982, qui marquait déjà un redressement par rapport aux déficits importants de 1980 et 1981. C'est le meilleur résultat trimestriel depuis le deuxième trimestre de 1979, ce qui laisse prévoir, selon les spécialistes, que 1983 pourrait être la meilleure année depuis 1979. Toutefois, si les profits réalisés alors reposaient essentiellement *sur une augmentation* des ventes, ceux du premier trimestre 1983 sont dus à une réduction draconienne des coûts de production.

Les bénéfices de General Motors se sont élevés à 653,1 millions de dollars, son meilleur résultat depuis le deuxième trimestre de 1979. Chrysler a réalisé un bénéfice de 172,1 millions de dollars, le meilleur résultat trimestriel qu'elle ait jamais obtenu. Ford enfin a réalisé des bénéfices nets de 211,2 millions de dollars, comparés à des pertes de 302 millions un an auparavant, c'est la première fois que Ford réalise des profits depuis le début de l'année 1979.

(1) 1 dollar vaut environ 7,35 F.

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL EST DE 10,8 % EN RYTHME ANNUEL

L'indice des prix de détail calculé par l'INSEE s'est inscrit à 338,7 en mars sur la base 100 en 1970 contre 335,6 en février. Ce résultat confirme la hausse de 0,9 % en un mois, annoncée il y a une dizaine de jours (*le Monde* des 15 et 16 avril) par l'INSEE au vu des calculs provisoires. En un an (mars 1983 comparé à mars 1982), la hausse des prix est de 9 %. Mais le rythme annuel d'inflation calculé sur les trois derniers mois connus (janvier, février, mars) est de 10,8 %

• LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES ont augmenté de 0,9 % en un mois (+ 8,3 % en un an).

• LES PRIX DES PRODUITS INDUSTRIELS ont augmenté de 0,7 % (+ 8,3 % en un an). La hausse par rapport à février est de 1,2 % pour les seuls produits textiles et l'habillement (+ 9,6 % en un an). Elle est de 0,6 % pour les autres produits manufacturés (+ 8 % en un an) du fait de la baisse de 0,9 % en mars des prix de l'énergie.

• LES PRIX DES SERVICES augmentent de 1,3 % en un mois et de 10,6 % en un an.

Si l'on regroupe différemment les résultats de mars, on s'aperçoit que trois postes atteignent ou dépassent 1 % de hausse en mars : les produits manufacturés du seul secteur privé (+ 1,2 % en un mois, + 8,3 % en un an), c'est-à-dire sans l'énergie, les services privés (+ 1 % en un mois, + 11,3 % en un an), les services de santé (+ 4,4 % en un mois, + 18,7 % en un an). En revanche, les tarifs publics hors énergie), n'augmentent que de 6,7 % en un an.

• *M. Rémy Sautter*, conseiller technique au cabinet du ministre de la défense, vient d'être nommé directeur financier du groupe Havas.

[Né le 15 avril 1945 à L'Argentière (Hautes-Alpes) et ancien élève de l'ENA, M. Rémy Sautter a commencé sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations avant de devenir, en 1980, sous-directeur, chargé du service des caisses d'épargne. Depuis juin 1981, il était conseiller technique (chargé du budget et de la loi de programmation militaire) au cabinet de M. Charles Hernu, ministre de la défense. Il sera remplacé à ce poste par M. Frédéric Tiberghien, maître des requêtes au conseil d'Etat.]

Le numéro du « Monde » daté 29 avril 1983 a été tiré à 510 149 exemplaires

Le « chemin de croix », de M. Roland Carraz

M. Rolland Carraz, secrétaire d'Etat au tourisme, sert-il à quelque chose ? Le comportement de certains de ses collègues du gouvernement rend cette question tout à fait d'actualité.

Le 25 mars dernier, M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, n'a ni consulté ni informé M. Carraz sur sa décision de renforcer le contrôle des changes.

Ce vendredi 29 avril, c'est au tour de M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, de faire un croc-en-jambe au secrétaire d'Etat au tourisme. Le conseil des ministres de ce jour devait entendre une communication de M. Carraz sur le plan qu'il entend appliquer dans les semaines à venir dans le but de faire face à la multiplication des touristes en France pour cause de dévaluation et de contrôle des changes.

Des invitations étaient parties pour convier ensuite la presse à une conférence à deux voix. M. Gallo et M. Carraz entendaient détailler dans l'après-midi le dispositif de cette sorte de « bison futé » des plages et des campings. Une explication utile après les rumeurs d'ouverture des écoles et des terrains militaires pour accueillir le trop-plein des vacanciers.

Mais M. Gallo en a jugé autrement et a changé son fusil d'épaule. Vendredi après-midi, seul le ministre de l'industrie parlera à la presse. C'est tellement plus important, l'industrie ! Le secrétaire d'Etat au tourisme pourra donner une conférence de presse mais pas vendredi, peut-être mardi ou mercredi prochains si le porte-parole du gouvernement le veut bien. D'ici là, motus...

Comment ne pas être tenté de parler de pétaudière devant un tel spectacle ? Voilà un ministre que l'on plonge dès son arrivée au gouvernement dans une tempête jamais vue dans le domaine du tourisme. C'est le même qu'on gêne considérablement lorsqu'il essaie de limiter la casse.

ALAIN FAUJAS.

M. JACQUES MORIZET EST NOMMÉ AMBASSADEUR A BONN

Le *Journal officiel* de ce vendredi 29 avril publie la nomination de M. Jacques Morizet comme ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne, en remplacement de M. Henri Froment-Meurice.

[M. Jacques Morizet, né en 1921, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a commencé sa carrière, — après avoir été au secrétariat des conférences, — dans le service des affaires allemandes et autrichiennes. Il a déjà été deux fois en poste à Bonn (1956-1960 et 1971-1975 comme ministre conseiller). Il a également été en poste au secrétariat général (1954-1956 et 1960-1961) et au service d'information et de presse (1961-1962) du Quai d'Orsay ; directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à l'information, M. Peyrefitte, *puis chargé de mission, toujours* auprès de M. Peyrefitte, ministre chargé des rapatriés (1962). Il a été ensuite premier conseiller à Washington (1962-1966), à la direction des affaires africaines et malgaches de l'administration centrale (1967-1969), ministre conseiller à Rome (1969-1971) puis (après Bonn) ambassadeur à Bagdad (1975). Il était depuis 1980 ambassadeur à Rabat.]

• *Les autorités helvétiques ont ordonné la fermeture du bureau en Suisse de l'agence de presse soviétique Novosti* et expulsé son directeur, M. Alexei Dumov. L'agence est accusée d'*« immixtions répétées et particulièrement graves dans les affaires suisses, incompatibles avec les activités d'une agence de presse »*. Selon le communiqué publié le vendredi 29 avril par le département fédéral de justice et police, aucune accréditation ne sera provisoirement accordée à des journalistes de l'agence Novosti. Le département fédéral des affaires étrangères a, de son côté, remis une note de protestation à l'ambassade de l'U.R.S.S.

Selon la direction de la S.N.C.F.

LA GRÈVE DES AGENTS DE CONDUITE A ENTRAÎNÉ PEU DE PERTURBATIONS

La grève de quarante-huit heures des agents de conduite C.F.D.T. et autonomes (F.G.A.A.C.) de la S.N.C.F., qui a débuté le 28 avril à midi, ne semble pas avoir eu de graves conséquences sur le trafic.

Jeudi 28 avril, selon la direction, le trafic grandes lignes avait été normal. Sur les lignes de banlieue, il en avait été de même, sauf pour la gare de Lyon, où un train sur deux avait circulé, pour la gare du Nord, où le trafic avait été réduit de moitié sur la ligne de Pontoise, et d'un tiers sur les lignes de Valmondois, de Monsoult et de Creil.

Vendredi 29 avril au matin, la direction estimait que la situation était *« meilleure que nous ne pensions »*, malgré l'appel de la C.F.D.T. pour que l'ensemble du personnel de la S.N.C.F. se joigne au mouvement à partir de 0 heure. Tandis que le trafic grandes lignes était partout normal, le trafic banlieue était perturbé sur la gare de Lyon, où circulait un train sur deux, et sur les gares du Nord et de l'Est, où étaient assurés trois trains sur quatre.

Ce mouvement, lancé par la C.F.D.T. et la F.G.A.A.C. (autonomes), a été décidé pour réclamer la semaine de trente-cinq heures pour les agents de conduite et protester contre *« l'insuffisance des mesures catégorielles »*. La C.G.T., F.O. et la C.F.T.C. ont refusé de se joindre à cette action. De son côté, la C.G.T. organise une semaine d'action du 2 au 10 mai pour demander l'ouverture de discussions avec la direction de la S.N.C.F.

A B C D E F G

هكذا من الأصل